



HAL
open science

L'aire Paysagère de Wulingyuan (Hunan, Chine) : à la recherche d'un équilibre entre protection et développement local.

Wei Xiang

► **To cite this version:**

Wei Xiang. L'aire Paysagère de Wulingyuan (Hunan, Chine) : à la recherche d'un équilibre entre protection et développement local.. Géographie. Université de Grenoble, 2011. Français. NNT : 2011GRENH021 . tel-00751458

HAL Id: tel-00751458

<https://theses.hal.science/tel-00751458>

Submitted on 13 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : GEOGRAPHIE

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Wei XIANG

Thèse dirigée par **Philippe BACHIMON** et
codirigée par **Xuegong XU**

préparée au sein du **Laboratoire PACTE-Territoire UMR5194**
dans l'École Doctorale 454 « Science de l'homme, du publique
et du territoire »

L'Aire Paysagère de Wulingyuan (Hunan, Chine) :A la recherche d'un équilibre entre protection et développement local

Thèse soutenue publiquement le **15 février 2011**,
devant le jury composé de :

M. Philippe BACHIMON

Professeur à l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Membre

Mme. Xuegong XU

Professeur à l'Université de Pékin, Membre

M. MICHEL Franck

Professeur à l'Université de Corse, Rapporteur

M. VLES Vincent

Professeur à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, Rapporteur

M. FONTAINE Guy

Professeur à l'Université de Saint Denis, Président

M. BOURDEAU Philippe

Professeur à l'Université de Grenoble, Membre

M. DERIOZ Pierre

Maitre de Conférences à l' Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse,
Membre



TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	6
SIGLES EMPLOYES	8
INTRODUCTION	10
Présentation du sujet et de la problématique de thèse	11
Pourquoi ce terrain et ce sujet	14
Le plan de la thèse	15
Méthodologie de recherche	16
1^{ère} PARTIE : Description de terrain – l’Aire Paysagère de Wulingyuan (Hunan, Chine)	18
Chapitre 1 : Présentation de l’Aire Paysagère de Wulingyuan.....	19
1. Situation géographique et caractéristiques	19
1.1 Situation géographique.....	19
1.2 Caractéristiques	21
1.3 Le domaine.....	25
2. Les sites de Wulingyuan et ses aspects paysagers.....	27
2.1 Le parc national de Zhangjiajie	27
2.2 La région de la vallée Suoxi	29
2.3 La réserve du Mont Tianzi	29
2.4 Le Yangjiajie	30
2.5 Les sites culturels existants dans la région du Wulingyuan	31
3. La fréquentation touristique	35
4. La capacité de charge	39
4.1 Notion de la capacité de charge.....	39
4.2 Les études de la capacité de charge dans l’APW	41
5. Les jeux d’acteurs	42
5.1 Les acteurs publics	42
5.2 Les acteurs institutionnels	44
5.3 Les acteurs privés	45
5.4 Les touristes	46
5.4-1 Les touristes chinois.....	46
5.4-2 Le marché des touristes étrangers	52
5.5 Les habitants de la région.....	53
6. Les itinéraires de l’Aire Paysagère de Wulingyuan	55
6.1 Itinéraires	55
6.2 Les chemins de randonnées et leurs caractéristiques	57
6.3 Les transports spécifiques	59
6.4 Les billets d’entrée du site.....	60
7. Les périodes de visite de Wulingyuan.....	63
Chapitre 2 : Le fonctionnement in situ.....	65
1. Image et promotions de l’APW.....	65
2. Le fonctionnement du projet touristique	70

3. Le déroulement de la visite	74
4. La protection de l'environnement	77
4.1 Protection de l'eau.....	77
4.2 Limitation et traitement des déchets.....	79
4.3 Prévention des incendies de forêt.....	79
4.4 Sensibilisation du public	80
Conclusion de la 1 ^{ère} partie	83
2^{ème} PARTIE : Explication et analyse de terrain.....	84
Chapitre 1 : Contexte extérieur	85
1. La création des parcs naturels	85
1.1 L'émergence du concept de parc naturel	85
1.2 UICN (Union Internationale de la Conservation de la Nature).....	87
2. Développement durable et le tourisme durable	89
2.1 L'approche mondiale du tourisme durable (entre les PD et les PVD) et les acteurs concernés :	89
2.1-1 Les Organisations Internationales Gouvernementales comme acteurs mondiaux du tourisme durable (O.I.G) :	92
2.1-2 Les Organisations Internationales Non Gouvernementales comme acteurs mondiaux du tourisme durable (O.I.N.G) :	94
2.2 Le développement durable et son application au tourisme.....	94
3. Les politiques européennes sur le tourisme dans les espaces protégés	98
4. Evolution de la protection de la nature en Chine	99
4.1 protection de la nature : modalités.....	99
4.2 Evolution de la vision de la nature pour les Chinois	101
4.2-1 Nature, paysage et esthétisme : la longue tradition chinoise.....	101
4.2-2 Typologie de l'aire paysagère	108
4.2-3 Evolution de la relation homme-nature en Chine	109
4.2-4 Les typologies de la protection de la nature en Chine actuelle	112
Chapitre 2: Contexte interne	117
1. Création de l'Aire Paysagère de Wulingyuan (APW).....	117
1.1 La création du Parc National de Zhangjiajie (PNZ) et son développement initial	118
1.2 La création du site de Suo Xi et son développement initial	118
1.3 La création du site du Mont Tianzi et son développement initial.....	119
1.4 La création de l'Aire Paysagère de Wu Lingyuan.....	120
2. Consolidation de l'Aire Paysagère de Wulingyuan.....	121
2.1 Développement du site	121
2.2 Développement des communautés au sein de l'APW	123
2.2-1 La communauté de Yuan Jiajie	127
2.2-2 La communauté du Mont Tian Zi	132
2.2-3 Les communautés à la périphérie du site	134
Les communautés qui participent le plus largement aux activités de tourisme : la communauté de Zhangjiajie et la communauté de Luo Guta	135

Les communautés ayant d’abord profité de l’ouverture du site, mais traversant actuellement une période de stagnation : Yang Jiajie, Ye Jipu, Si Nanyu et Long Weiba	136
Les communautés de Wu Jiayu, Bao feng et Huang long	138
2.2-4 Les communautés à l’extérieur du site.....	139
3. Essor de l’Aire Paysagère de Wulingyuan	140
3.1 Les caractéristiques	140
Accessibilité:	141
Investissement :	141
Capacité d’accueil :	141
Fréquentation touristique :	142
Revenu du tourisme :	143
3.2 Les problèmes	145
3.2-1 La mercantilisation du site	145
3.2-2 Le problème d’urbanisation de l’APW et ses impacts sur l’environnement naturel	147
3.2-3 Le problème de l’artificialisation du site	150
3.3 La solution apportée par l’administration de Wulingyuan	154
Conclusion de la 2 ^{ème} partie	160
3^{ème} PARTIE : Analyse des solutions apportées par l’administration locale et propositions	161
Chapitre 1. Analyse de la solution proposée par les autorités locales de Wulingyuan.....	164
1. Conséquences de la politique de démolition	164
1.1 1 ^{ère} conséquence : diminution des emplois des habitants concernés dans les activités en faveur du tourisme et diminution de leurs revenus	164
1.2 2 ^{ème} conséquence: crise de confiance entre l’ADW et les populations concernés.....	167
1.3 3 ^{ème} conséquence : risque de perdre l’authenticité et l’intégrité de la culture locale	170
2. Analyse de la politique de démolition	172
3. Les déséquilibres entre le développement du site et celui des communautés	177
3.1 Répartition des retombées économiques inéquitables.....	177
3.2 Degré de la participation des habitants de Wulingyuan dans les activités de tourisme.....	181
3.3 Perte d’authenticité et dilution de la culture locale	187
3.4 Conflits d’usage	197
liés à la tradition :	197
liés à l’évolution de la société :	197
liés au développement économique local :	198
4. Critiques sur la “mise en aire” en Chine	199
4.1 La définition de l’Aire Paysagère.....	200
4.2 La dénomination des espaces classés : une appellation peut en cacher une autre	201
4.3 L’insuffisance juridique.....	202

4.4 Le système de gestion de l'ensemble des aires en Chine	203
4.4-1 Financement.....	203
4.4-2 Mode de gestion à l'échelon de l'Etat.....	203
4.4-3 Mode de gestion à l'échelon local.....	205
5. Propositions.....	209
5.1 Comprendre la spécificité du patrimoine naturel et privilégier sa protection	209
5.2 La participation communautaire.....	213
Chapitre 2. Pour une réorganisation du développement de l'APW	218
1. Une planification protectrice.....	220
2. La séparation du droit d'exploitation de celui de gestion.....	221
3. Une protection de l'environnement plus participative	222
4. Pour une participation plus large des populations locales et une redistribution des retombées économiques plus équitable	224
4.1 Exemple de la gestion du Parc Naturel Régional en France.....	227
Les Parcs Naturels Nationaux	227
Les Parcs Naturels Régionaux.....	229
4.2 Exemple de l'Aire Paysagère de la Vallée de JiuZhaigou (province de Sichuan, Chine).....	233
5. Pour une mise en valeur de la culture locale	236
5.1 Exemple de la gouvernance du Parc amazonien de Guyane	239
6. Pour la présence d'un organisme d'Etat comme régulateur	243
6.1 Exemple de gestion des parcs aux Etats-Unis	243
Gestion fédérale des parcs	244
6.2 Exemple du Parc National de Yellowstone	246
6.3 Comparaison des modèles de gestion américain et chinois.....	249
7. Comparaison de l'APW (Hunan, Chine), de l'APVJ (Sichuan, Chine), du Parc amazonien de Guyane (France d'Outre-Mer) et du Parc National de Yellowstone (Etats-Unis).....	252
Conclusion de la 3 ^{ème} partie	257
CONCLUSION GENERALE	258
BIBLIOGRAPHIE.....	262
SITE INTERNET	279
TABLES DES ILLUSTRATIONS	284
Table des cartes	285
Table des graphiques.....	286
Table des tableaux.....	288
Table des photos.....	289
Table des schémas	290
LEXIQUE.....	291
TABLE DES ANNEXES	292

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements et ma reconnaissance s'adressent à mes directeurs de thèse, M. le professeur Philippe Bachimon et Mme. le professeur Xuegong Xu qui ont assuré la responsabilité de la direction de cette thèse. Leurs précieux conseils, critiques et orientation pour mon travail de recherche tout au long de ces années m'ont permis d'avancer scientifiquement et d'assurer l'aboutissement de cette thèse.

Un remerciement particulier aux membres du jury M. Michel, M. Viès, M. Bourdeau, M. Fontaine et M. Dérioz pour avoir accepté d'évaluer la pertinence de ce travail.

Je souhaite remercier aussi l'ensemble des professeurs du Master Recherche en Tourisme Durable et Développement Territorial de l'Institut de Géographie Alpine qui m'ont ouvert la fenêtre du monde de la recherche en Tourisme et qui m'ont donné envie de suivre cette voie.

Je remercie sincèrement mon ami Jean pour une correction du français et une relecture attentive du manuscrit ainsi que pour sa patience, sa compréhension, ses conseils, ses encouragements tout au long de la rédaction de cette thèse.

Je tiens à remercier le Laboratoire PACTE-Territoire qui m'a soutenue financièrement pour mes études de terrain et l'ensemble des personnes du laboratoire, particulièrement :

- Mes collègues de travail : Mihaela, Petschri, Khaled, V éronika, Marab é Laurent et Maraluce pour les échanges scientifiques et personnels intéressants et qui m'ont témoigné leur solidarité de recherche.
- Le personnel de l'IGA : M. Pecqueur, ainsi que Catalina, Denise, Brigitte, Nathalie pour leur aide administrative.

Je remercie mes amis qui m'ont encouragée au cours de mon travail : Chantal, Marie-G énevi ève, Philippe, Luc, Jo ëlle, Souha fa, Florence, Karen, Xia Zuomiao, Wumeilu. Je remercie également Christel pour son aide et ses conseils enrichissantes.

Je ne veux pas non plus oublier l'ensemble des acteurs rencontrés lors des travaux de terrain :

- Mme. le Professeur Yang Meixia de l'Université de Jishou (Zhangjiajie, Chine) et M. Yanlei, docteur de l'Université de Pékin pour leurs conseils, leurs suggestions enrichissantes et qui m'ont accompagnée dans mon travail de terrain.

- L'ensemble de l'Administration du District de Wulingyuan et du Bureau de Gestion du Parc de Zhangjiajie, particulièrement Mme. Nie Liqun, M. Chen Hongquan et M. Lei Zheng pour leur aide importante dans les démarches administratives et pour leur accueil chaleureux.
- Les guides locaux que j'ai rencontrés : Mlle Kuang Ruiping, M. Liu Wei, M. Liu Aodong et M. Xiao Zhu pour leurs explications précises des itinéraires et des modifications qui y ont été apportées au fil des ans.
- Toutes les familles des communautés du district de Wulingyuan que j'ai rencontrés, pour leur patience et leur disponibilité à répondre à mes questions.

Une pensée toute particulière pour mon mari Li Fengfan qui a su entretenir ma confiance et me soutenir dans toutes les étapes de ce long travail.

Enfin, des remerciements du fond du cœur à mes parents Xiang Huajin et Liu Huibin...

SIGLES EMPLOYES

ABAPH :	Association des Beaux Arts de la Province de Hunan
ADW :	Administration du District de Wulingyuan
APL :	Aire Paysag ère de Lijiang
APMT :	Aire Paysag ère du Mont Tai
APMS :	Aires Paysag ères du Mont Song
APW :	Aire Paysag ère de Wulingyuan
APVJ :	Aire Paysag ère de la Vall ée de Jiuzhai
BIRD :	Banque Internationale pour la Reconstruction et le D éveloppement
BGPZ :	Bureau de Gestion du Parc de Zhangjiajie
BFFF :	Bureau de la Pr évention des Feux Forestiers
CICPN :	Commission Interminist érielle des Comptes du Patrimoine Naturel
CITES :	La convention sur le Commerce International des Esp èces de Faune et de Flore Sauvages Menac ées d'Extinction
CNUCED :	Conf érence des Nations Unies pour le Commerce et le D éveloppement
COD :	Demande Chimique en Oxyg ène
DCE :	D épartement de la Construction de l'Etat
DSC :	Denver Service Center
FEMS :	F éd ération des Ecomus ées et des Mus ées de Soci é
FUAAV:	F éd ération Universelle des Associations d'Agences de Voyages
IATA :	International Air Transport Association
ICOM :	Conseil International des Mus ées (International Council of Museums)
IDA :	Association Internationale de D éveloppement
MAB :	Programme International sur l'Homme et la Biosph ère
MPGV :	Mus ée de Pr éhistoire des Gorges du Verdon
MPT :	Manuel de la Planification Touristique
NPS :	Parc National Service (National Park Service)
OCDE :	Organisation de Coop ération et de D éveloppement Economique
OIG :	Organisations Internationales Gouvernementales

OIT :	Organisation Internationale de Travail
OMT :	Organisation Mondiale du Tourisme
ONG :	Organisations Non Gouvernementales
PAG :	Parc Amazonien de Guyane
PD :	Pays D évelopp és
PVD :	Pays en Voie de D éveloppement
PNN :	Parc Naturel National
PNR :	Parc Naturel R égional
PNY :	Parc National de Yellowstone
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le D éveloppement
PNZ :	Parc National de Zhangjiajie
RAMSAR :	La convention sur les Zones Humides d'Importance Internationale
RFDP:	Recreational Fee Demonstration Program
RNGHP :	R éserve Naturelle G éologique de Haute Provence
RPMAP :	R églementations Provisoires du Management de l'Aire Paysagère
RMAP :	R églementations du Management de l'Aire Paysagère
SFI :	Soci é éFinanci ère Internationale
SRAS :	Syndrome Respiratoire Aigu S év ère
SRU :	Solidarit éet Renouvellement Urbain
TCC :	T évision Centrale de Chine
TP :	Phosphore Total
TPH :	T évision de la Province de Hunan
TPC :	T évision de la Province de Canton
UICN :	Union Internationale de la Conservation de la Nature
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
WCPA :	World Commission on Protected Areas
WWF:	World Wildlife Fund

INTRODUCTION

Présentation du sujet et de la problématique de thèse

Les aires protégées se proposent de gérer de façon harmonieuse la ruralité, de maintenir la diversité biologique, de préserver et valoriser les ressources naturelles, les paysages fragiles. Cependant, le but de la protection des aires protégées n'est pas de figer des paysages à un moment donné mais de permettre aussi un développement de ces aires. Il ne semble pas évident de concilier ces deux objectifs (protection-développement), notamment dans le cadre d'un développement du tourisme dans les pays émergents. En effet, les espaces protégés sont souvent à la fois des paysages remarquables mais aussi des zones où l'économie connaît des difficultés. Il s'agit donc d'aider au développement tout en préservant l'environnement naturel, ce qui nécessite l'intervention de différents acteurs, comme gestionnaires, populations locales et d'autres groupes d'intervenants.

Dans un pays émergent comme la Chine, la plupart des aires paysagères (*'Les aires paysagères sont des endroits présentant une valeur esthétique, culturelle ou scientifique, proposant des paysages naturels ou culturels assez concentrés, offrant de beaux paysages, et atteignant une certaine étendue, des endroits que les gens peuvent visiter, où ils peuvent se reposer ou se livrer à des activités scientifiques ou culturelles.'* comme indiqué dans le deuxième code des <<Réglementations du Management des Aires Paysagères de l'Etat chinois>>, cf. Annexe N°2) sont habitées, et ne peuvent être considérées comme un écosystème complètement isolé. Protection de la nature et développement économique local sont d'autant plus complexes à harmoniser.

C'est le cas de l'Aire Paysagère de Wulingyuan qui est le premier parc national créé en Chine (1982). Elle fait partie non seulement des aires paysagères d'échelon national en Chine depuis 1988, mais est aussi patrimoine naturel mondial reconnu par l'UNESCO depuis 1992. Après les années de développement rapide, l'APW rencontre un problème de déséquilibre entre protection de la nature et développement du site, qu'ont pu constater les envoyés de l'UNESCO six ans après l'inscription de l'APW sur la liste du patrimoine naturel. En vue de régler cette question du déséquilibre, les autorités locales ont instauré des politiques de protection, comme par exemple la construction d'usines de traitement des eaux usées ou la promulgation des réglementations concernant la protection de l'environnement naturel de l'APW. La politique de démolition, essentielle à leur yeux, leur est apparue comme une solution rapide et efficace pour corriger les erreurs de l'urbanisation non contrôlée. Mais n'est-ce pas une réponse trop simple, radicale et absolue ? A-t-elle tout résolu ?

Comment s'est élaborée une telle politique ? Dans quel vrai contexte est-elle née ? Quels problèmes les autorités veulent-elles régler ? Pourquoi cette solution ? Cette solution règle-t-elle le problème de fond ? Quels en sont les impacts ? Toutes ces questions m'ont conduite à réfléchir et à étudier le contexte et les conséquences de cette politique.

L'objectif de recherche est d'étudier si cette politique de protection, fondée principalement sur une pratique de démolition peut corriger les excès de l'urbanisation non contrôlée et recréer un équilibre entre protection et développement.

Nous avons pris comme hypothèse pour cette étude que cette politique de protection, fondée principalement sur la démolition, pouvait régler la question du déséquilibre entre ces deux éléments à l'APW.

Pour mieux appréhender la question, nous avons classifié le processus temporel de l'APW en trois phases : création, consolidation, essor. Pendant les deux premières phases du développement, les autorités locales ont beaucoup contribué en ce qui concerne l'accessibilité, la reconnaissance nationale et internationale, la promotion et l'image de l'APW. L'économie locale s'est rapidement développée grâce au tourisme. Ces résultats sont à inscrire à l'actif des autorités et constituaient une opportunité pour le développement de la région. C'est pendant la phase d'essor que le problème de déséquilibre entre protection et développement s'est accentué, manifesté par l'urbanisation, la mercantilisation, l'artificialisation du site. Au vu de la critique des envoyés de l'UNESCO en 1998, les autorités locales ont apporté une solution radicale, la politique de démolition, pour régler le problème.

La recherche de terrain s'est déroulée en 2008 et 2009 dans la région environnante et intérieure à l'Aire Paysagère de Wulingyuan (l'APW), district de Wulingyuan, dans le bloc administratif de la ville de Zhangjiajie qui se situe à environ 400 Km au nord-ouest de Changsha, capitale de la province de Hunan.

La zone d'étude est composée de trois unités de base : le Parc National de Zhangjiajie, la réserve du Mont Tianzi, la réserve de la Vallée de Suoxi. Le terrain se caractérise aussi par ses populations locales (principalement les ethnies Tujia, Miao, Hui...) au sein desquelles les Tujia représentent 97% du total. 42 communautés composent le district de Wulingyuan, dont 2 vivent à l'intérieur du site principal, 9 à la périphérie et le reste (31) à l'extérieur.

La problématique de recherche s'est éclairée au fur et à mesure, surtout après le travail de terrain. L'apport du terrain, marqué par le contact direct avec les populations locales, les touristes, les gestionnaires, nous a donné plusieurs pistes de réflexion non seulement sur la complexité des problèmes de protection de la nature et de développement économique de la région, mais aussi sur les conflits entre les gestionnaires et les habitants ou entre les communautés elles-mêmes.

Nous effectuerons donc l'analyse de la stratégie de développement touristique et de conservation entreprise par les autorités : l'administration du District de Wulingyuan (ADW) et le Bureau de Gestion du Parc de Zhangjiajie (BGPZ), en nous interrogeant sur l'impact de la politique de démolition qui a produit la crise de confiance entre l'ADW et les populations concernées et l'apparition éventuelle de conflits, qui peuvent se manifester à deux niveaux : conflits internes et externes à la communauté et en particulier entre :

- les communautés elles-mêmes
- le gestionnaire, précisément entre l'administration du District de Wulingyuan (ADW) et le Bureau de Gestion du Parc de Zhangjiajie (BGPZ)
- la communauté du Mont Tianzi et l'ADW
- les communautés et les entreprises privées dans leur territoire

Et comment ces conflits se sont-ils produits et ont-ils été résolus au niveau local ?

Une analyse de l'impact des politiques locales de conservation de la nature sur les sociétés rurales sera menée afin d'examiner plus particulièrement les rapports entre les communautés et les institutions concernées et le problème délicat de la migration des communautés vers l'extérieur du site. En effet, en ce qui concerne ce dernier point, deux démarches ont été entreprises auprès des gestionnaires (ADW et BGPZ) en vue de la réinstallation des communautés de l'intérieur du site depuis l'an 2000 dans l'APW. De telles mesures ont rencontré l'hostilité de la majorité des habitants concernés et risquent de rendre encore plus tendu le rapport des communautés avec les autorités. Dans ce cas, l'idée de protection sera associée, dans l'imaginaire des populations rurales, à la dépossession de tout droit sur la terre et sur ses ressources, la rendant ainsi très impopulaire, et pouvant entraîner de mauvaises conséquences pour l'avenir de l'APW. Ces actions auraient ainsi des effets totalement contraires aux buts de départ.

Après avoir analysé le contexte de la politique de démolition et ses conséquences, nous étudierons les causes profondes du déséquilibre qui en est résulté et nous tenterons de proposer des solutions adaptées.

Pourquoi ce terrain et ce sujet

Premièrement, l'Aire Paysagère de Wulingyuan est un cas typique de développement touristique en Chine. Après 28 ans de développement et avec près de trois millions de visiteurs par an à l'heure actuelle, sa réputation est établie et sa fréquentation importante aux niveaux national et international. Cette région montagneuse qui à l'époque souffrait de pauvreté comme beaucoup d'autres en Chine est devenue une région en pleine croissance économique grâce au tourisme. Comme beaucoup d'aires paysagères d'échelon national, l'APW est entrée dans une phase d'essor pendant laquelle la question d'un déséquilibre entre protection et développement s'est accentuée. L'étude de cas de l'APW pourrait faire avancer les réflexions sur la gestion des aires dans une voie plus durable économiquement, socialement, culturellement, écologiquement.

Deuxièmement, c'est une région rurale occupée par des ethnies différentes, dont les Tujia représentent 97% de la population locale. Leurs traditions, leur mode de vie représentent un atout supplémentaire pour ce patrimoine naturel. Mais les populations locales sont-elles les vrais bénéficiaires du tourisme ? Comment les intégrer dans le processus du développement touristique de la région tout en préservant leur identité ? Telles sont les questions qui méritent d'être étudiées et analysées.

Troisièmement, cette aire, co-dirigée par l'ADW et le BGPZ, illustre la complexité du système de gestion <<une aire, deux autorités>>, caractéristique des aires paysagères montagneuses en Chine. De plus, l'existence de plusieurs appellations pour cette seule aire rend la gestion plus complexe. En effet, elle est non seulement Patrimoine naturel mondial et Parc géologique mondial au regard de l'UNESCO, mais aussi Aire Paysagère d'échelon national, Parc National en Chine.

De nombreuses recherches ont été faites à propos de ce site en Chine. Mais leur thème porte principalement sur la question d'impact des activités touristiques sur l'environnement naturel de l'APW car il est le premier parc national en Chine (cf. les travaux de Shi Qiang, Wu Peng, Yuan Zhengxin, Yang Chenggang, Li Peigeng, Yang Meixia, Quan Hua, Leng Zhiming, etc.). Cependant, après la réalisation de la politique de démolition sur le site, très peu de chercheurs travaillent sur l'impact de cette politique sur le développement de l'APW. Ce sera notre apport à la connaissance de ce parc.

Le plan de la thèse

La première partie de la thèse nous donnera un panorama du terrain à travers la description et la présentation du fonctionnement de l'APW. Le premier chapitre, consacré à une description du terrain, présentera sa situation géographique, ses caractéristiques, sa fréquentation touristique, ses visiteurs, sa capacité de charge et ses jeux d'acteurs. Le deuxième chapitre montrera le fonctionnement du terrain à travers la promotion et l'image de l'APW, sa politique de protection de l'environnement, l'élaboration des projets touristiques et l'organisation des séjours des visiteurs.

La deuxième partie de la thèse s'appuie sur l'explication et les analyses du terrain. Afin de mieux comprendre le positionnement et la problématique du terrain, il est important de connaître son contexte externe. C'est ce que nous allons faire dans le premier chapitre. Nous présentons d'abord la notion de développement durable et son application au tourisme et dans les parcs naturels dans le monde. C'est une vision globale que nous allons donner. Ensuite, nous allons présenter le système de l'espace protégé et aussi le système de gestion des aires paysagères en Chine. Mais pour mieux comprendre tout cela, il est intéressant de connaître la notion de paysage, d'aire paysagère, et la relation homme-nature et son évolution en Chine. Ce chapitre nous permettra de mieux appréhender le positionnement de l'APW dans le cadre du pays grâce à l'analyse de son macro environnement. Le deuxième chapitre relate le processus du développement de l'APW, marqué par trois phases : création, consolidation et essor, afin de comprendre dans quel contexte la problématique est apparue.

La troisième partie de la thèse s'appuie sur nos analyses en ce qui concerne la politique de démolition menée par les autorités locales et quelles seront nos propositions. Dans le premier chapitre, nous allons d'abord analyser dans quel contexte est née la politique de démolition et les conséquences qu'elle a produites. Dans le deuxième chapitre, nous allons proposer des moyens de régler ces problèmes.

Méthodologie de recherche

La présente étude est l'aboutissement d'un travail de recherche pouvant se décomposer en trois étapes.

La première étape a été consacrée à la recherche de références bibliographiques (ouvrages généraux en langues chinoise, française et anglaise, rapports ou thèses soutenues, documents publiés par les organismes concernés, ressources statistiques, etc.). Cette recherche documentaire a constitué une composante essentielle car elle nous a donné les axes d'orientation théorique et méthodologique de l'analyse documentaire par rapport à l'objet et au contexte d'étude. La deuxième étape a été consacrée à l'étude de terrain en Chine. Cette étude s'est faite en deux étapes.

La première étape de terrain s'est déroulée du 1^{er} mars au 10 avril 2008. Ce travail m'a permis de comprendre mon terrain et son fonctionnement. D'abord, en visitant la zone, je me suis posé les questions : quels sites l'APW possède-t-elle ? quelles relations existe-t-il entre ces sites ? quels sont les itinéraires ? combien de temps faut-il pour le visiter ? Ensuite, j'ai consacré beaucoup de temps pour contacter les gestionnaires (ADW et BGPZ), les populations locales afin de comprendre le fonctionnement de la gestion de l'APW : quel est son mode de gestion ? quelles sont les actions entreprises pour la promotion de l'image de l'APW ? quels sont les projets touristiques mis en oeuvre ? quel processus pour les projets ? quels sont les moyens de financement ? qui intervient dans les projets ? quelle place occupent la population locale et les gestionnaires respectivement dans le processus de territorialisation de Wulingyuan ? J'ai fait aussi un travail de recherche des données utiles, indispensable pour la compréhension et l'analyse de la situation touristique de l'APW. Enfin, ce travail de terrain s'est clos par la distribution de questionnaires auprès des touristes. Les questionnaires ont été élaborés avant le départ sur le site, quand j'étais en France. Nous avons fait d'abord les tests pour évaluer la pertinence des questions une fois sur le terrain. Après le test, nous avons procédé à la modification des questionnaires et nous avons supprimé trois questions ouvertes qui décourageaient les touristes car elles leur demandaient du temps pour formuler et rédiger leurs réponses. Et donc, dans la plupart des cas, ils ont laissé de côté les questions ouvertes. Après la modification des questionnaires, nous avons commencé à faire des enquêtes. 150 questionnaires ont été distribués, dont 122 ont été validés. J'ai mené aussi de nombreux entretiens avec les autorités, les agences de voyage installées à la région de Wulingyuan afin de mieux comprendre les jeux d'acteurs et le positionnement de chacun. Ce sont les matériaux bruts de ma première étude de terrain.

Pour approfondir mon analyse, j'y ai séjourné du 1 au 31 mars de l'année suivante. Ce séjour m'a permis d'avoir des entretiens avec les habitants de la communauté. J'ai effectué 8 entretiens avec les communautés à l'intérieur du site (4 familles par communauté sur l'ensemble des deux communautés), 18 entretiens avec les communautés à la périphérie du site (2 familles par communauté sur l'ensemble des 9 communautés) et 10 autres avec les communautés à l'extérieur du site. Ils m'ont permis de mieux cerner leurs sentiments vis-à-vis du développement touristique de la région, et surtout des politiques de démolition qui les ont touchés directement, mais aussi leur relation avec les gestionnaires et les entreprises touristiques privées. Nous avons procédé à des entretiens individuels plutôt qu'au moyen de questionnaires. D'une part, les habitants de la région de Wulingyuan sont majoritairement des paysans qui n'ont pas beaucoup d'instruction, ce qui rend l'administration de questionnaires difficile. D'autre part, nous pensons que la pratique d'entretiens nous a semblé plus appropriée pour notre analyse sur les populations locales, vu qu'elle était fondée sur un questionnement caractérisé par une attitude plus ou moins marquée de non directivité ou de semi directivité vis-à-vis des sujets interrogés. L'objectif de mes entretiens est d'essayer de comprendre : quels sont leurs métiers ? quelle est leur participation dans le processus du développement touristique de la région de Wulingyuan ? ont-ils un rôle actif ou passif dans ce processus ? quels sont leurs sentiments vis-à-vis de la 'mise en tourisme' de la région ? bénéficient-ils des retombées économiques ? quelles sont les relations entre les communautés et entre les habitants et les gestionnaires ? quels souhaits formulent-ils pour l'avenir du développement touristique de Wulingyuan ?

La troisième étape a été consacrée à la rédaction de la thèse grâce aux informations collectées, aux références bibliographiques et aux résultats de l'analyse des enquêtes et des entretiens.

**1^{ère} PARTIE : Description de terrain – l’Aire
Paysagère de Wulingyuan (Hunan, Chine)**

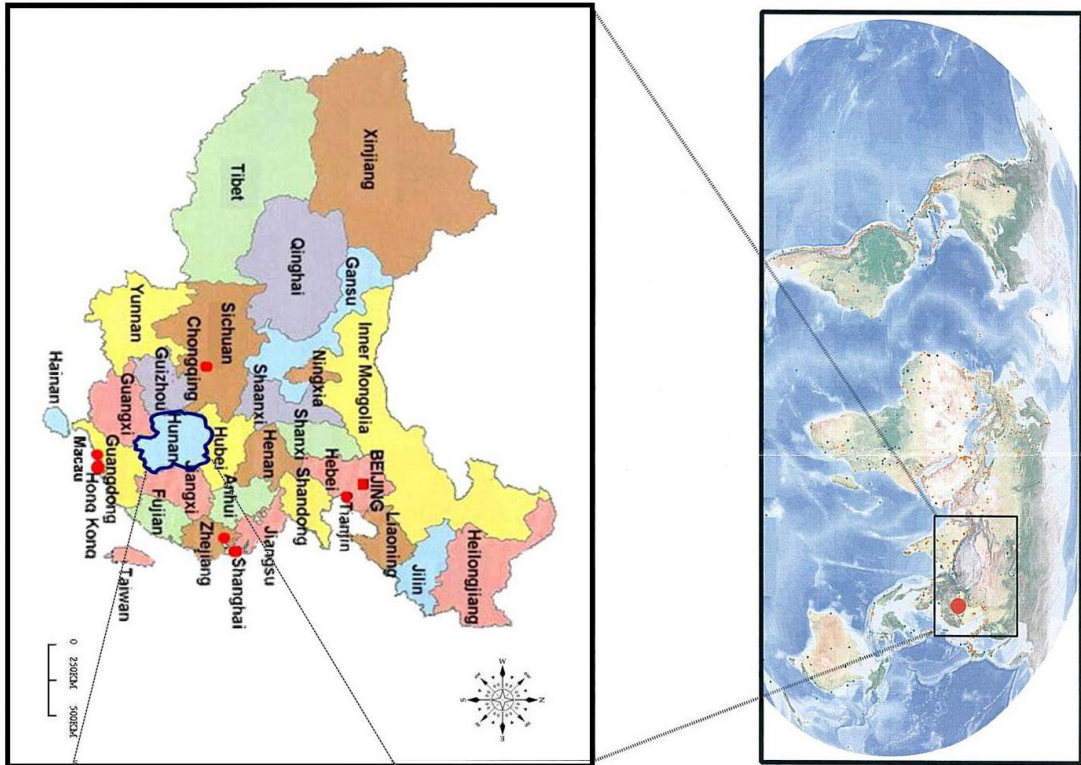
Chapitre 1 : Présentation de l'Aire Paysagère de Wulingyuan

1. Situation géographique et caractéristiques

1.1 Situation géographique

L'Aire Paysagère de Wulingyuan se situe dans le nord-ouest de la province du Hunan en Chine (carte N^o 1). Sa région couvre une superficie de 397,5 km², avec une zone centrale composée du Parc National de Zhangjiajie, de la réserve de la vallée de Suoxi et du Mont Tianzi (carte N^o 2).

Il s'agit d'une région montagneuse composée de roche arénacée, ayant un système écologique primitif. La couverture forestière y atteint 97,7%. En 1988, le Conseil d'État a reconnu Wulingyuan comme 'Aire Paysagère d'échelon national' (*'guo jia ji feng jing qu'*). En 1992, Wulingyuan a été classé sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Puis, en février 2004, le parc national de Zhangjiajie a été officialisé comme faisant partie des géoparcs du monde par l'organisation internationale.

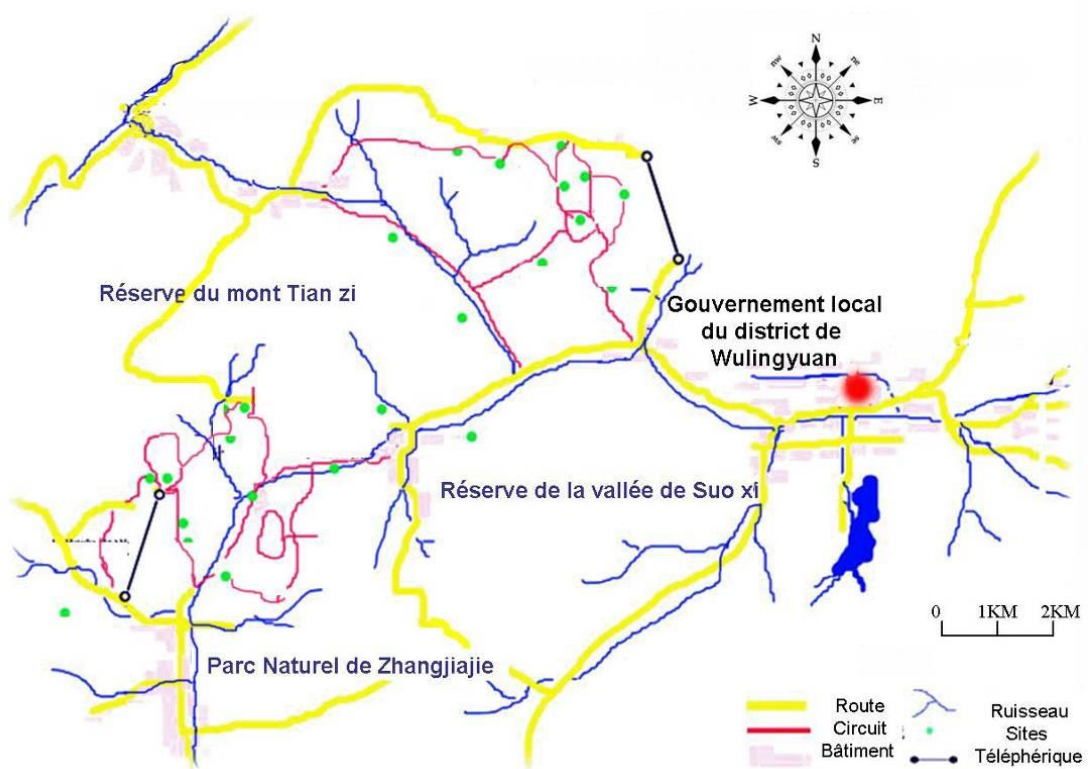


Carte N°1 : Situation géographique de Wulingyuan

Réalisateur: W. XIANG décembre 2010

Source : <http://www.chinealacarte.com>

http://fr.wikiPVDia.org/wiki/Fichier:Hunan_carte_056.png



Carte N 2 : Carte de l' Aire Paysag ère de Wulingyuan

Réalisateur : W. XIANG décembre 2010

Source : www.zhangjiajie.com.cn

1.2 Caract éristiques

L'ensemble du site se caractérise principalement par de nombreuses crêtes de quartzite (photo N 1), dont beaucoup dépassent 200 m de haut. Entre les crêtes se trouvent des ravines et des gorges, souvent avec des cours d'eau, des bassins et des chutes. Le site possède également des caract éristiques karstiques¹, notamment une quarantaine de grottes, aux dépôts de calcite spectaculaires. La grotte de Huanglong est consid ée comme l'une des dix plus grandes de Chine : 11 km de long, avec une cascade de 50m de haut.

¹ Selon Larousse, C'est l'ensemble de formes développées dans une région où prédominent des roches sédimentaires sensibles à la dissolution, calcaires en premier lieu.



Photo N°1 : Paysage de Wulingyuan

Source : www.zjjwly.gov.cn

Wulingyuan bénéficie d'un climat subtropical² et d'une grande biodiversité. Il abrite des variétés d'arbres rares et plusieurs espèces d'animaux en voie de disparition.

La flore est diversifiée, avec 3000 plantes supérieures réparties de manière assez égale entre espèces tropicales/subtropicales et espèces tempérées. Nombre d'espèces ont une valeur ligneuse, médicinale ou ornementale : plusieurs sont menacées d'extinction à l'échelle mondiale, dont 9 espèces rares et 3 vulnérables.

D'après le Bureau de Gestion du Parc National de Zhangjiajie (BGPZ), on distingue 116 espèces de vertébrés appartenant à 50 familles. Il s'agit de : 12 amphibiens, 17

² Selon Wikipédia, c'est un climat de la zone géographique comprise sur chaque hémisphère entre environ 35° et 40° de latitude. Il s'agit d'une zone climatique caractérisée par des étés chauds et humides ainsi que des hivers frais. Voici la carte de la répartition des zones climatiques subtropicales dans le monde.
Source : Jean-Paul Amat, Lucien Dorize, Charles Le Cœur, Emmanuelle Gautier, *Éléments de géographie physique*, Paris Bréal, coll. Grand Amphi, 2002, ISBN 2749500214



reptiles, 53 oiseaux et 34 mammifères. Plusieurs d'entre elles sont menacées d'extinction au plan mondial, notamment la salamandre géante de Chine (photo N°2), le chien sauvage d'Asie (photo N°3), l'ours noir d'Asie (photo N°4), la panthère nébuleuse (photo N°5) et l'hydropote ou Cerf d'eau chinois (photo N°6).



Photo N°2 : Salamandre géante chinoise
Source : <http://www.giant-salamander.com>



Photo N°3 : Chien sauvage d'Asie
Source : www.hudong.com/wiki/yazhouyegou



Photo N°4 : Ours noir d'Asie
Source : <http://www.zjjguide.com/dffw/hx.htm>



Photo N°5 : Panthère nébuleuse
Source : www.hudong.com/wiki/yunbao



Photo N 6 : Hydropote ou Cerf d'eau chinois

Source : <http://www.zjjguide.com>

C'est la raison pour laquelle l'Aire Paysagère de Wulingyuan (APW) a été classée sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Selon l'UNESCO, l'APW contient *des phénomènes naturels rares ou exceptionnels, des formations et des éléments d'une beauté naturelle exceptionnelle* (catégorie III par l'UICN). Le nombre de piliers de quartzite est impressionnant et probablement unique au monde. Avec les autres formes de relief (ponts naturels, ravines et grottes), ces piliers forment un paysage d'une beauté remarquable, rehaussé par les brumes et les nuages qui enveloppent souvent le site. L'APW possède également les habitats les plus importants et les plus représentatifs où survivent des espèces de plantes et d'animaux menacées ayant une valeur universelle (catégorie IV par l'UICN) car elle entretient de nombreuses espèces végétales et animales menacées d'extinction au plan mondial³.

D'après l'UNESCO, le site satisfait donc au critère III relatif aux aires naturelles et aux conditions associées d'intégrité. Il est possible que le site satisfasse également au critère IV à condition que le rapport d'état des lieux des espèces rares soit prêt et ait été accepté⁴.

La région montagneuse de Wulingyuan était longtemps inconnue de l'extérieur. Mais depuis les années 70, de grands artistes, tels que M. WU Guanzhong⁵, peintre très célèbre en Chine s'y sont rendus. Inspiré par la pureté des montagnes et des eaux, WU a exécuté une peinture et écrit un article pour exprimer son admiration pour

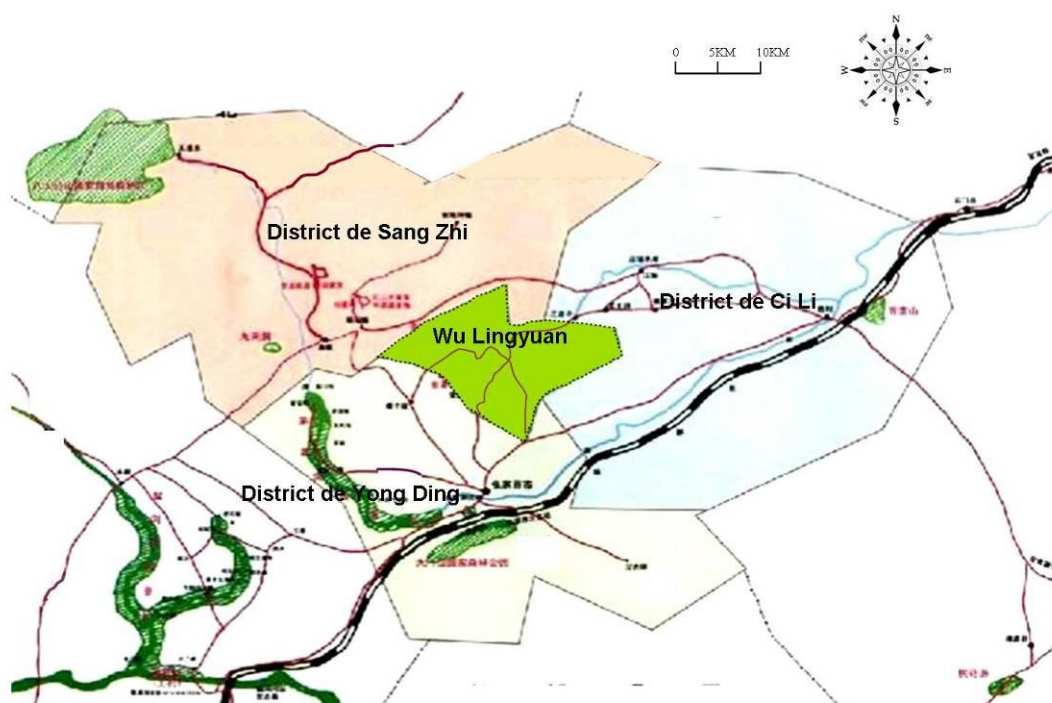
³ Source : document de la désignation pour la liste du patrimoine mondial, résumé préparé par l'UICN, avril, 1992

⁴ Source : document de la désignation pour la liste du patrimoine mondial, résumé préparé par l'UICN, avril, 1992.

⁵ Wu Guanzhong (29/08/1919-25/06/2010) est un grand peintre chinois contemporain, théoricien, qui travaillait à la modernisation de la peinture chinoise. M. Wu est l'artiste le plus connu de la fin du XX^e siècle en Chine. Le travail de Wu est le fruit de deux influences. Celle de sa propre culture, issue en particulier de l'art lettré, et celle de l'impressionnisme, qu'il a notamment découvert en France.

cette perle « perdue » des paysages de hautes montagnes. Cette région qu'on aménagea, à partir des années 80, est un parc national au cœur de la chaîne des Monts Wuling: la source ('yuan') de Wuling. On l'appelle désormais 'Wulingyuan'.

Avant 1985, cette région se partageait en trois cantons, celui de Sang zhi, de Ci li et de Yong ding. Le Parc National de Zhangjiajie, la Réserve de la Vallée de Suoxi et la Réserve du Mont Tianzi étaient gérés respectivement par les cantons de Da yong, de Ci li et de Sang zhi. L'administration de la Province de Hunan a décidé le regroupement de ces trois sites sous une même entité: 'Wulingyuan' qui a été reconnue par l'Etat en février 1985. C'est à partir de cette date qu'a été créé le district de Wulingyuan. Trois ans après, ce fut fait, sous la dénomination de 'Wulingyuan' qui fut également classé dans la liste de l'Aire Paysagère d'échelon national (carte N 3).



Carte N 3 : Carte du district de Wulingyuan et ses alentours

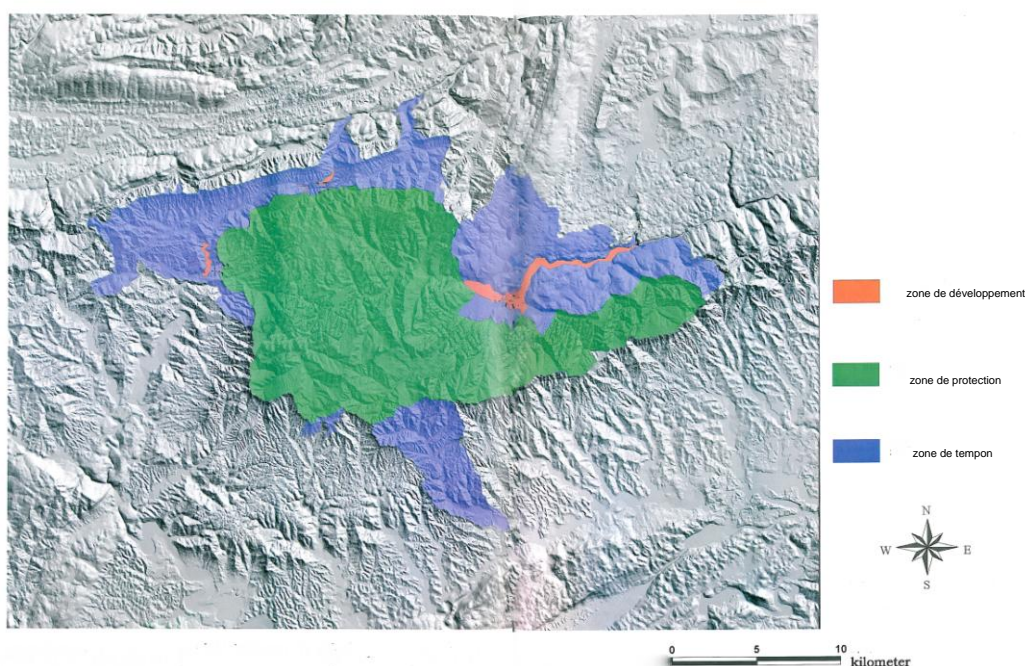
Réalisateur : W. XIANG décembre 2010

Source : www.zhangjiajie.com.cn

1.3 Le domaine

Selon le *Manuel de la Planification Touristique* (MPT) de l'Aire Paysagère de Wulingyuan établi par l'Université de Tongji le 31 octobre 1991, le domaine de Wulingyuan est situé entre Yu Jiazui à l'est, le Parc National de Zhangjiajie à l'ouest, Long Weixi au sud et Si Nanyu au nord. Sa superficie est de 397,5 kilomètres carrés.

Elle comporte (carte N°4) : une *zone de développement* de 6,3 kilomètres carrés (concernant le développement économique, l'agriculture et la sylviculture) ; une *zone tampon* de 174 kilomètres carrés (construction des routes autorisée mais atteintes aux arbres, aux rivières et aux roches interdites ; construction de restaurants et d'hôtels prohibée) ; enfin une *zone de protection* de 217,2 kilomètres carrés (protection générale, exploitation interdite), dont 9,8 kilomètres carrés de protection stricte (toutes les activités de construction sont interdites).



Carte N°4 : Carte de la zone de protection de Wulingyuan (zone de développement, zone de protection, zone tampon)

Réalisateur : W. XIANG, septembre 2010

Source : *Manuel de la Planification Touristique de Wulingyuan* établi par l'Université de Tongji

La *zone de développement* comporte 4 bourgades dont la superficie de construction est clairement établie (tableau N°1).

Noms des bourgades	Superficie en km ²
Suoxiyu	5.1
Zhonghu	0.6
Mont Tianzi	0.4
Xiehe	0.2
Total	6,3

Tableau N°1 : La superficie de construction des bourgades dans la zone de développement

Source : *Manuel de la Planification Touristique de Wulingyuan* défini par l'Université de Tongji

2. Les sites de Wulingyuan et ses aspects paysagers

2.1 Le parc national de Zhangjiajie

Parmi les sites d'intérêt du PNZ, mentionnons le Huangshizhai, le Jinbianxi (ruisseau de Jinbian), le Yaozizhai, le Yunhai (ravin de l'Épée à sapins) et le Houhuayuan (jardin arrière). Selon la présentation de l'UNESCO :

Huangshizhai : Situé dans le centre du parc de Zhangjiajie, sur une terrasse montagneuse carrée, ce village de 16,5 ha s'incline légèrement du nord-est au sud-ouest. Il offre la plus grande terrasse d'observation pour la plupart des sites. On y trouve plus de vingt attractions majeures, et la colonne du Ciel du Sud en est une. D'une hauteur d'environ 200 mètres, ce pic isolé est comme un pilier qui supporterait le Ciel. Le pavillon des Six Merveilles en est une autre, qui est très courue. Ce pavillon de trois étages est au sommet du village de la montagne du Lion jaune. On l'appelle ainsi en l'honneur des six merveilles de Zhangjiajie, à savoir les montagnes, l'eau, les nuages, les rochers, les arbres et la variété d'animaux rares. C'est le meilleur site d'observation à Huangshizhai.

Le ruisseau de Jinbian : Le ruisseau serpente dans un ravin abondamment boisé et semble ajouter de la vie aux montagnes. Dans la vallée croissent quantité d'arbres et autres plantes rares, tels que l'abricotier, le *Tapiscia sinensis*, l'arbre nanmu, l'acajou indien, le poinsettia, le jonc alpin et le bégonia. Dans la même région, le pic du Fouet d'or s'élève tout droit avec majesté à environ 400 m. Ce pic est une scène bien connue de la région de Wulingyuan. Il est large dans la partie inférieure et plus étroite en haut, avec des rebords anguleux. Ses quatre côtés sont traversés par des traits horizontaux très droits qui divisent le pilier en sections, exactement comme un long fouet planté dans le sol.

Yaozizhai : Aussi appelé mont Jiegong, ce village est situé dans le sud-est du parc forestier. La montagne est à 1 200 m au-dessus du niveau de la mer et ses falaises sont abruptes sur tous les côtés, avec une accessibilité très risquée. Une dizaine de sites attrayants sont dispersés le long de cet itinéraire d'excursion. Par exemple, le 'pont naturel' se situe à 400 m à l'est du village et il a environ 30 m de long et 20 m de haut. Il est l'une des merveilles du PNZ. Plus loin au sud-est du pont, la montagne s'interrompt soudainement; la coupure ressemble au bec pointu d'un aigle sur le point de s'envoler. Les visiteurs peuvent monter sur la tête de l'aigle pour avoir une vue à vol d'oiseau des pics et des ravins qui sont en bas. C'est le site du Bec de l'aigle.

Le ravin de l'Épée à sapins : Il se trouve entre le village du Lion jaune et le pic Heicongnao. Son nom vient du conte populaire voulant que l'empereur Xiangdi y ait perdu son épée qui mettait en pièces les sapins. Les pics le long du ravin sont aussi

escarpés que s'ils avaient été coupés avec des épées. C'est un endroit qui est sauvage et primitif. En hiver, quand il neige, dans toute la région de Wulingyuan, on peut à peine déceler des traces de vie, excepté dans une gorge où les arbres et les buissons restent toujours verts, les plantes continuent de fleurir et les oiseaux de gazouiller comme s'ils étaient en compétition. La recherche révèle la raison pour laquelle tant d'oiseaux s'y rassemblent : c'est que le bas du ravin de l'Épée à sapins et que les falaises environnantes servent d'écrans contre le froid. Par conséquent, par rapport à d'autres endroits dans la région, la température y est de 6 à 7 °C plus élevée en hiver et d'autant plus basse en été.

Le Jardin arrière : C'est un site qu'on dirait caché. Le sentier serpente parmi les touffes de bambous alors que, soudainement, une falaise bloque le chemin et, en même temps, interrompt le plaisir. Pourtant, avec un peu de patience et de soin, on trouve une sortie. Par l'ouverture, des dizaines de pics semblent prendre leur essor à partir de ravins vert foncé apportant à nouveau aux visiteurs une sensation inattendue.

Le Yuanjiajie : est la région pittoresque sur le versant nord du ravin de l'Épée à sapins. C'est une chaîne de montagnes énormes, mais pas tellement escarpées, composées principalement de rochers de quartzite. C'est un autre centre pittoresque du PNZ.

Le Pont sous le Ciel : À partir du ravin de l'Épée à sapins, en montant vers Yuanjiajie, il y a un pont naturel qui enjambe deux pics dans une splendeur étonnante. Il est connu comme le Pont sous le Ciel. Il a seulement 3 m de large, 5 m d'épaisseur, et traverse 50 m à une hauteur relative de près de 400 m. À couper le souffle.

La Reine des vignes : Cette merveille se trouve au pied d'une falaise de 100 m. C'est une vigne ancienne qui couvre quelque 300 m² de surface; elle a donc la réputation de « Reine de toutes les vignes ».

La fleur aux Cinq Couleurs : Des centaines de plantes étranges envahissent un ruisseau de Yangjiajie et les fleurs qu'elles produisent en avril ont la forme de trompettes. Chacune comporte douze petites fleurs dont la couleur change cinq fois durant la journée : de rouge à jaune, puis à pourpre, et enfin, noir et bleu. On les appelle donc les fleurs aux Cinq Couleurs.

Le Couloir aérien : Il fait plus de 300 m de long, mais seulement un mètre de large, et il se serre contre la falaise au-dessus d'un ravin de 400 m de profondeur, comme s'il était suspendu dans le ciel.

2.2 La région de la vallée Suoxi

La vallée Suoxi se trouve dans le nord-est de Zhangjiajie et le Mont Tianzi est à son nord-ouest. Elle couvre 147 km² et compte plus de 200 sites ayant leurs caractéristiques propres.

La galerie de Shi Li : Cette galerie a environ 5 km de long et ses talus et ses falaises de pics extravagants sont couverts d'arbres verts et de fleurs. Cette galerie est tellement pittoresque qu'on la compare à d'énormes peintures chinoises de paysage qui seraient accrochées sur ces falaises.

La grotte de Huanglong : Cette grotte est célèbre à titre de « labyrinthe souterrain ». L'entrée est souvent obscurcie par une belle brume, et les allées dans la grotte serpentent parmi des stalagmites, des piliers, des harpes et des écrans de karst. Cette grotte est divisée en quatre planchers à une hauteur d'environ 160 m. Le tout s'étend sur 13 km au total. Actuellement, tout l'espace ouvert aux visiteurs couvre quelque 20 ha. Parmi toutes les grottes réputées de la Chine, elle est la plus complète et celle dont les formes sont les plus uniques. Parmi les stalagmites étonnantes, mentionnons l'Aiguille de mer magique. Elle atteint 19,2 m de haut et 10 cm de diamètre; elle est transparente de bas en haut et s'élève jusqu'à la voûte de la grotte.

Le lac Baofeng : Situé à environ 2 km au sud de la ville de Suoxi, le lac Baofeng a 2,5 km de long. C'était encore un ravin sauvage il y a seulement quelques années, jusqu'à ce que les gens construisent, à son entrée, un barrage de 72 m de haut pour aider à l'irrigation. Cela a involontairement transformé le ravin en un site touristique. En reflétant les montagnes, l'eau propre paraît verte et les montagnes sont encore plus verdoyantes parce que bien irriguées.

2.3 La réserve du Mont Tianzi

Le Mont Tianzi: Il avoisine et coexiste avec le PNZ et la vallée Suoxi. La réserve couvre 65 km² et le sommet de la montagne, à 1 256 m au-dessus du niveau de la mer, permet de voir tous les ravins et pics de Wulingyuan.

Le Mont Tianzi tire son nom de l'empereur Xiangdi (appelé Dakun), chef historique des Tujia qui se prétendait « fils du Ciel », c'est-à-dire empereur. En termes de panorama, la montagne est célèbre pour ses nuages vaporeux et tout particulièrement pour ses vues spectaculaires au soleil après la pluie. Les scènes de la montagne sont réputées pour la hauteur et le nombre de leurs pics, parmi lesquels celui des <<Pinceaux impériaux>> est le mieux connu.

Le rocher du Général : C'est l'une des merveilles du Mont Tianzi. Le rocher a environ 20 m de haut et est placé sur un pic énorme qui a lui-même des centaines de mètres de

hauteur. Le rocher ressemble à un général qui commande son armée, ou à un maréchal vérifiant son plan avec confiance. Et la légende indique que ce général est réellement l'incarnation de l'ancien empereur Xiangdi.

La source du Dragon jaune : Au cœur de la forêt de rochers se trouve une source bouillonnante d'eau jaunâtre dont la nuance de couleur reste toujours absolument la même d'une saison à l'autre ou que l'eau soit profonde ou presque tarie. Cette caractéristique est suffisante pour que cette source soit classée parmi les merveilles de Wulingyuan. La recherche scientifique indique que l'eau est passée par des rochers sulfureux avant de jaillir à l'extérieur, et que c'est cela qui lui donne cette couleur jaunâtre.

L'étang du Ciel : C'est un lac alpestre perché à 1 200 m au-dessus du niveau de la mer. Il a environ 1 km de long sur 40 m de large, et couvre quelque 14 ha. Il compte plusieurs sources qui coulent toute l'année et qui font que l'étang ne s'assèche pas, même durant une longue période sans pluie.

Les cascades des Amoureux : Ce sont deux cascades coulant du sommet de deux pics qui se font face. Quand on les voit ensemble, elles sont comme deux personnages tendres et affectueux. Les cascades des Amoureux n'ont rien de bien extraordinaire pour ce qui est de la splendeur, mais elles nous atteignent par leur ressemblance et par la perception d'affection du féminin et du masculin qui en découle.

Le pont des Immortels : Ce pont est fait de grès rouge. Il a 26 m de long et de 1 à 2 m de profondeur, mais seulement 1,5 m de large. Il semble voler comme un arc-en-ciel au-dessus d'un ravin profond. Il est tout à fait plat et lisse, soutenu par un rocher énorme à chaque extrémité, et ces deux rochers s'écartent comme une paire de têtes.

Les Pinceaux impériaux : Sur le dessus de pics apparemment sans terre, plusieurs pins verts ont poussé et le tout ressemble exactement à une rangée de pinceaux chinois; ce seraient les pinceaux impériaux abandonnés par l'empereur Xiangdi quand il aurait été défait. Les gens appellent donc ce groupe de pics : les Pinceaux impériaux.

2.4 Le Yangjiajie

Yangjiajie est à l'ouest de Zhangjiajie et au sud du Mont Tianzi. La région occupe une superficie de 34 km² et comporte un total d'environ 200 sites d'intérêt répartis sur trois bases d'excursion : le ruisseau Xiangzhi, la gorge Longquan et la vallée du Singe.

La gorge Longquan a des rangées de falaises comme défense naturelle, un peu comme une grande enceinte de cité ancienne. La vallée du Singe est le monde des singes et des hérons. Finalement, le ruisseau Xiangzhi est le paradis des eaux claires, des sentiers anciens et des oiseaux qui gazouillent dans les arbres.

2.5 Les sites culturels existants dans la région du Wulingyuan

En plus du site principal de Wulingyuan que nous venons d'évoquer, il y a aussi le monastère taoïste de Zixia, situé à proximité de la porte principale de l'APW (photo N°7). On trouve également trois sites culturels (photos N°10, 11, 12, 13) situés dans la ville de Zhangjiajie (35 km entre les deux villes).

Voici la situation géographique relative de ces sites par rapport au site principal de l'APW (schéma N°1).

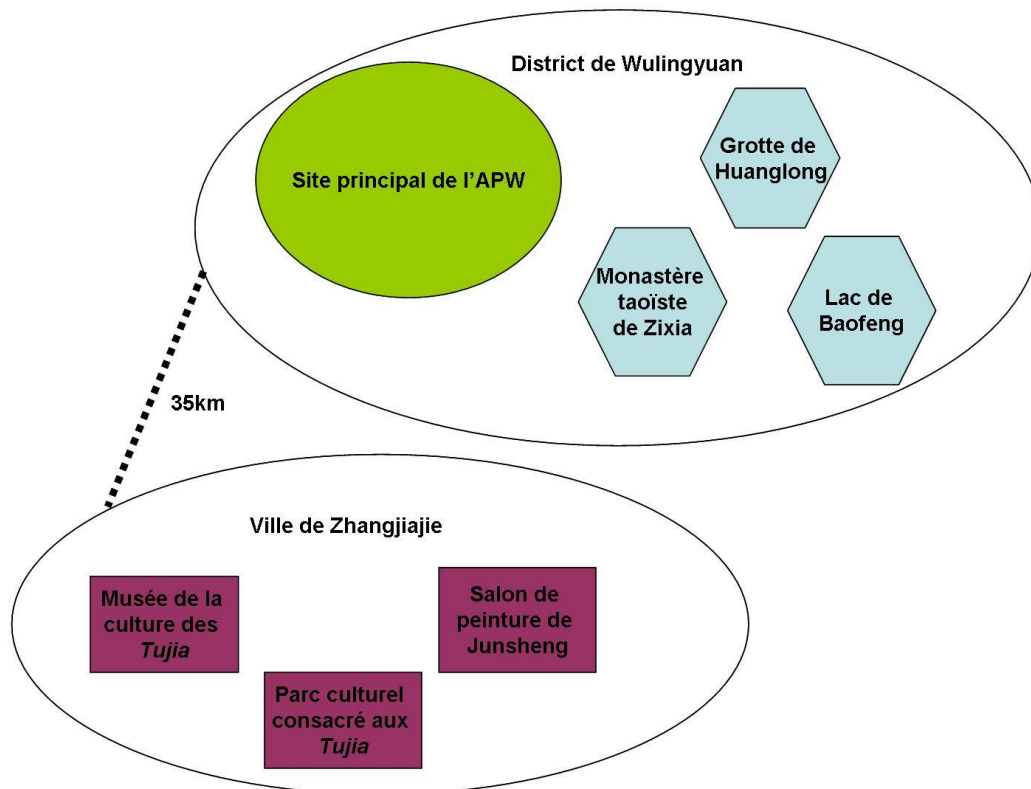


Schéma N°1 : La relation de la situation géographique des sites par rapport au site principal de l'APW

Réalisation : W. XIANG décembre 2010



Photo N 7 : Le monastère taoïste de Zixia (photo prise en 2008)

Construit sous la dynastie Ming, le monastère taoïste de Zixia et ses 500 ans d'histoire a été restauré par l'administration locale en 1992 et depuis, il fait partie des sites culturels de Wulingyuan.

Fondé en 1991 par les époux Chen, tous deux *tujia* et fiers de leur origine, le musée de la culture des *Tujia* était au départ un musée privé présentant les vêtements, les outils de travail, les savoir-faire des autochtones. Ce musée a été construit dans le style traditionnel et on y trouve des exemples d'artisanat comme les lits traditionnels sculptés, les poteries (photo N 8), la broderie (photo N 9) et le brocart ('*xi lan ka pu*') (photo N 10) dont une pièce de 1200 ans d'histoire. Maintenant, ce musée est devenu public. Il fait aussi partie des sites culturels de Wulingyuan.



Photo N 8 : Lit traditionnel sculpté et des poteries exposés au musée

Source : www.zjjwly.gov.cn/zjjwly



Photo 9 : La broderie des Tujia exposée au musée

Source : www.zjjwly.gov.cn/zjjwly



Photo 10 : Le brocart des Tujia exposé au musée

Source : www.zjjwly.gov.cn/zjjwly

Le parc culturel consacré aux *Tujia* est une sorte de parc d'attraction dans lequel on a reconstitué des maisons traditionnelles à l'intention des touristes et où l'on propose des spectacles folkloriques (photos N°11 et 12).



Photo N°11 : Le parc culturel consacré aux Tujia Photo N°12 : Les touristes participent à la danse traditionnelle
(photos prises en 2008)

Le salon de peinture de Junsheng⁶ a été fondé en 2001 par M. LI Junsheng, un peintre *tujia* très connu en Chine, fier de sa région et de sa culture (photo N°13). Il a créé son propre style de peinture 'shayanhua' à base des sables de sa région. Le thème des peintures est basé sur le paysage de Wulingyuan. Ce salon est également public et gratuit pour le moment.



Photo N°13 : Le salon de peinture de Junsheng

Source : www.zjjwly.gov.cn/zjjwly

⁶ Peintre *tujia*, site officiel du salon de peinture de Junsheng <http://www.junshenghuayuan.com>

3. La fréquentation touristique

Avec le développement touristique de la Chine, lié, en 1999, à l'instauration des congés payés⁷ des trois 'Semaines d'Or' (une semaine au Nouvel An Chinois en février, une pour le 1er mai de la Fête du Travailleur et une autre à l'occasion du 1er octobre de la fête nationale chinoise), le tourisme chinois intérieur s'est développé rapidement.

La création de la ligne ferroviaire entre Shi Men et Chang Sha (capitale de la Province de Hunan), en octobre 1998, a beaucoup raccourci la distance et le temps de voyage entre ces deux villes qui est passé de 11 heures à 5 heures, constituant un atout supplémentaire pour attirer davantage de touristes venant d'autres provinces chinoises. Un an après, l'aéroport de Zhang Jiajie (ville porte de l'APW) a ouvert des lignes directes le reliant à Hongkong et Macao. Depuis, la fréquentation touristique de l'APW a beaucoup augmenté

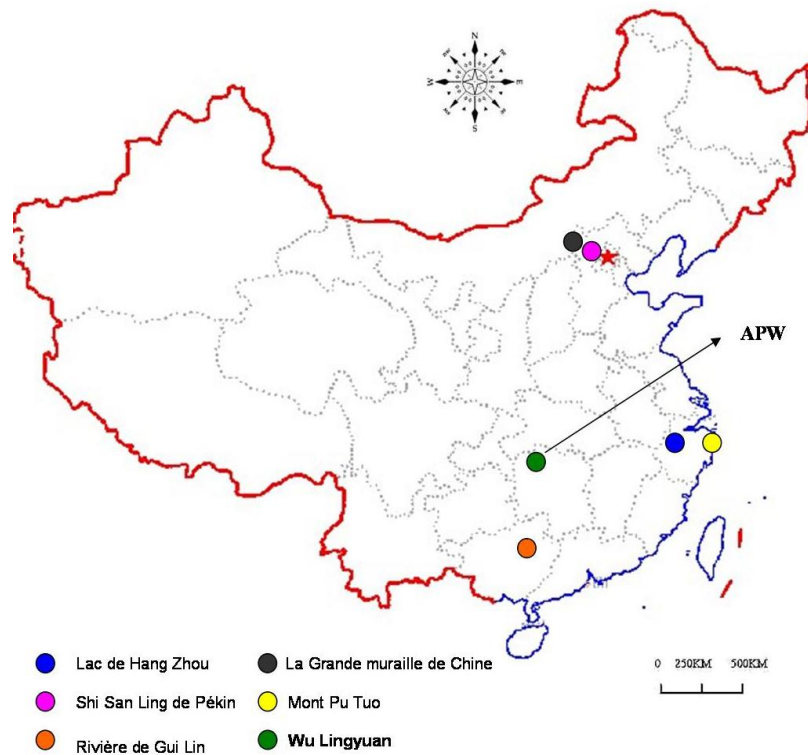
Pour mieux comprendre l'importance de la fréquentation touristique de la région de Wulingyuan, il est intéressant de connaître la fréquentation des autres aires paysagères chinoises afin de connaître sa position relative. En effet, parmi les sites les plus visités qui ont plus d'un million de touristes en 2002 (carte N°5), Wulingyuan se situe au 6ème rang avec 2,651 millions de visiteurs, ce qui en fait un haut lieu touristique (tableau N°2).

noms des aires paysagères	fréquentation touristique
Lac de Hang Zhou	8 000 000
Shi San Ling de Pékin	6 400 000
Rivière de Gui Lin	3 800 000
Ba Da Ling de la Grande muraille de Chine	3 640 000
Mont Pu Tuo	2 710 000
Wu Lingyuan	2 651 000
Mont Li de Ling Tong	2 140 000
Forêt des Pierre de Yun Nan	1 200 000
Lac du Ciel de Tian Shan	1 200 000
Mont Xi Jiao	1 100 000
Mont Jaune	1 040 000

Tableau N°2 : Les aires paysagères dont la fréquentation touristique est de plus d'un million (2002)

Source : site officiel de l'aire paysagère chinoise <http://www.fjms.net/>

⁷ Afin de désengorger les 'Trois Semaines d'Or' de congés, une nouvelle politique a été mise en place en 2009. la semaine de vacances qui était accordée lors de la fête du travail disparaît et ne devient plus qu'un seul jour de congé. On considère trois fêtes traditionnelles comme étant des jours fériés : la fête de Qing Ming (la fête des morts en avril), la fête des Bateaux Dragons en mai et la fête des Lanternes en septembre.



Carte N 5 : La répartition des 6 premiers sites les plus visités en Chine (2002)

Réalisation : Wei XIANG décembre 2010

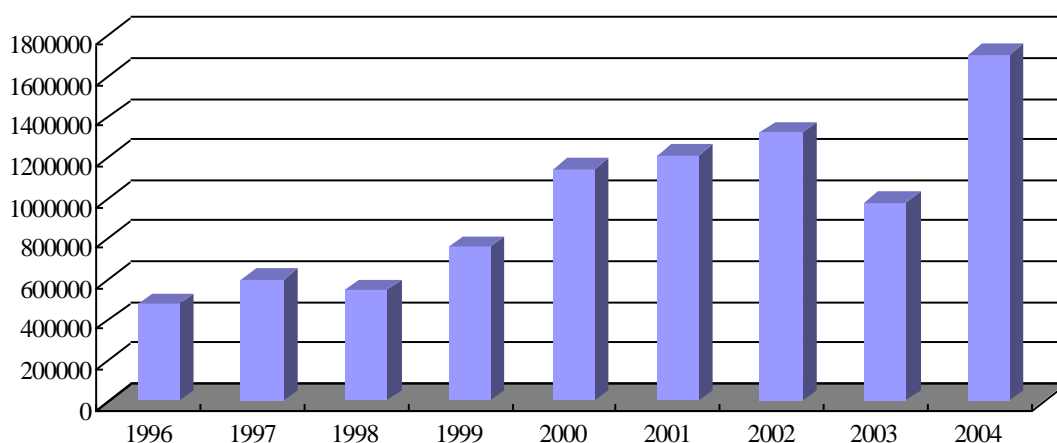
Il nous paraît aussi important de connaître la façon d'évaluer la fréquentation touristique, employé par le Bureau des Statistiques de Wulingyuan. Comme il existe 5 portes d'entrée à l'APW, le Bureau calcule le nombre de touristes en cumulant les tickets de ces 5 portes. Cependant, à partir de 2001, une nouvelle politique d'utilisation du billet d'entrée pendant deux jours a été mise en place. Le Bureau a donc ajouté la deuxième entrée au parc à la fréquentation totale des touristes du site (tableau N 3), ce qui pourrait biaiser les résultats. Au cours de notre étude de terrain, nous avons constaté que les gestionnaires utilisaient deux sortes de données : l'une relative au nombre de visites ; l'autre au nombre de visiteurs. La première est surtout employée pour la publicité afin d'attirer les touristes.

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Wujiayu	12,68	19,17	15,24	21,84	42,49	74,04	113,89	91,72	181,28
2 ^{ème} entrée	-	-	-	-	-	32,76	58,14	46,73	103,26
PNZ	27,96	33,62	26,85	38,81	55,06	76,87	127,80	100,55	154,85
2 ^{ème} entrée	-	-	-	-	-	18,92	61,81	50,05	66,62
Yangjiajie	0,90	0,41	0,24	0,41	0,47	0,44	1,40	0,18	0,14
2 ^{ème} entrée	-	-	-	-	-	0,22	1,21	0,10	0,05
Shuiraosimen	1,93	2,67	5,93	7,02	7,64	14,63	7,63	1,39	2,92
2 ^{ème} entrée	-	-	-	-	-	8,41	5,30	0,79	1,54
Mont Tianzi	2,53	1,56	0,45	0,79	1,08	1,19	2,15	0,14	0,00
2 ^{ème} entrée	-	-	-	-	-	0,51	1,78	0,08	0,00

Nombre total de visiteurs (x 10 000)	47,93	60,09	54,64	75,88	114,38	120,98	132,28	97,63	170,65
Nombre total de visites (x 10 000)	-	-	-	-	-	181,80	260,51	195,38	342,11

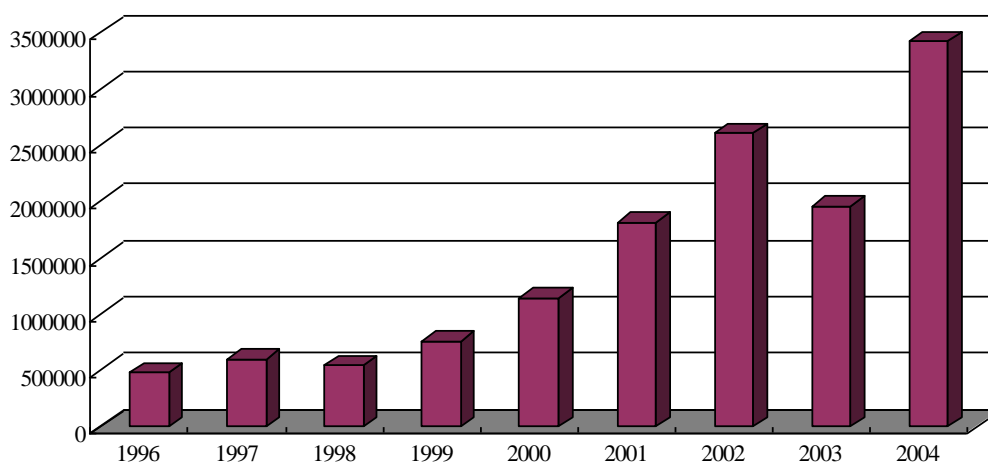
Tableau N 3 : La fréquentation touristique de l'APW entre 1996 et 2004. L'écart entre le nombre de **visiteurs** et le nombre des **visites** est dû à la méthode de comptage utilisée

Source : Bureau des Statistiques de Wulingyuan (2005)



Graphique N 1: Nombre de **visiteurs** à l'APW entre 1996 et 2004

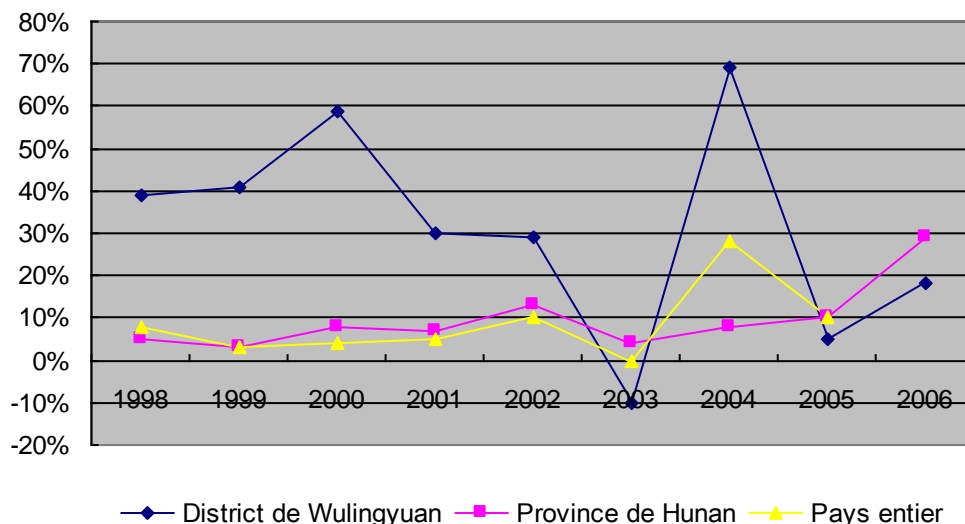
Source : Bureau des Statistiques de Wulingyuan (2005)



Graphique N 2: Nombre de **visites** à l'APW entre 1996 et 2004

Source : Bureau des Statistiques de Wulingyuan (2005)

En comparant la fréquentation touristique du district de Wulingyuan, de la province de Hunan et du pays entier, le graphique N°3 montre que l'augmentation de la fréquentation touristique de l'Aire Paysagère de Wulingyuan est plus importante que celle enregistrée dans la province du Hunan et dans le pays tout entier.

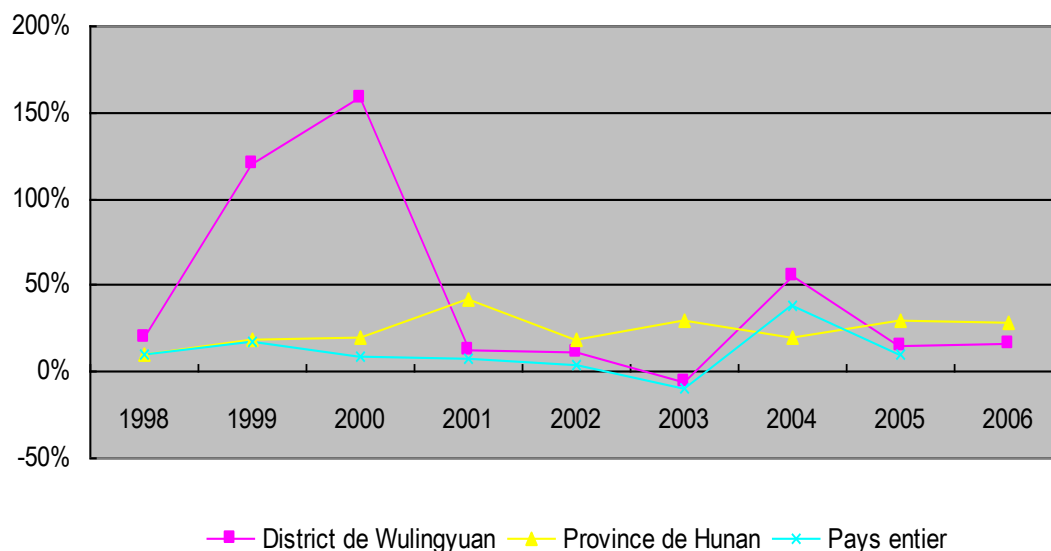


Graphique N°3: Comparaison de la fréquentation touristique du district de Wulingyuan, de la province de Hunan et du pays entier (1998-2006)

Source : Bureau des Statistiques du district de Wulingyuan, celui de la province de Hunan et celui de la Chine (2007)

Il faut noter qu'à cause de l'épidémie de SRAS (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère) qui s'est abattue en 2003 en Chine, le tourisme intérieur et extérieur a beaucoup souffert. Nous remarquons que la fréquentation touristique du district de Wulingyuan, de la province de Hunan et même celle du pays entier a régressé.

Selon les chiffres collectés par le Bureau des Statistiques local, on constate que, généralement, la croissance économique apportée par le tourisme est plus importante pour le district de Wulingyuan que celle de la province du Hunan et du pays entier (graphique N°4).



Graphique N 4 : Comparaison des ressources économiques venant du tourisme entre le district de Wulingyuan, la province du Hunan et le pays entier

Source : Bureau des Statistiques du District de Wulingyuan, celui de la province du Hunan et de la Chine

4. La capacité de charge

4.1 Notion de la capacité de charge

Dans un pays où l'accroissement démographique est considéré comme l'un des problèmes majeurs, comme la Chine, la question de la capacité de charge est d'autant plus difficile à gérer.

<<Maîtriser la fréquentation n'est pas chose facile : il faut d'abord déterminer quelle est la capacité de charge d'un site ou d'une partie d'un site.>> (J.P. Thibault, 1992)⁸.

La notion de la capacité de charge vient des pays occidentaux. C'est en 1980, dans une étude intitulée *Capacité de charge et production touristique* que J.M. Thurot⁹ (1980) proposait la définition de la capacité de charge comme suit: *Une fréquentation touristique que peut admettre durablement le système socio-économique régional sans se modifier irrémédiablement :*

- au niveau des structures économiques, sans avoir besoin de faire appel largement aux structures non régionales et étrangères ;
- au niveau des structures sociales, sans modifier radicalement les équilibres sociaux antérieurs ;
- au niveau culturel, sans modifier profondément les systèmes de valeurs qui prévalent ;

⁸ Thibault J.P., 1992, <<Le développement d'une politique 'Grands sites'>>, *Tourisme et Environnement*

⁹ Thurot J.M., 1980, *Capacité de charge et production touristique*, CHET, Aix-en-Provence, Vol. 43

- au niveau environnemental, sans modifier les grandes caractéristiques écologiques initiales.

Deux ans après, Mathieson et Wall¹⁰ ont donné leur point de vue sur la définition de la capacité de charge touristique : *le nombre maximum de personnes qui peuvent utiliser un site sans une modification inacceptable dans l'environnement physique et sans un recul inacceptable de la qualité de l'expérience acquise par les visiteurs* (Mathieson et Wall, 1982).

L'OMT définit la capacité de charge de manière à peu près identique. C'est : *Le concept de capacité de charge visant à établir en termes mesurables le nombre de visiteurs et le degré de développement susceptibles de ne pas avoir de conséquences préjudiciables sur les ressources... C'est la capacité qui peut être atteinte sans dommage physique pour le milieu naturel et pour le milieu artificiel, sans dommage social/économique pour la communauté et la culture locales ou sans nuire au juste équilibre entre développement et conservation... En termes statistiques, c'est le nombre de visiteurs qui peuvent se rendre à un endroit à n'importe quelle période ou pendant une année sans qu'il en résulte une perte d'attraction ou des dommages pour l'environnement... On peut dire en termes généraux qu'il y a saturation ou dépassement de la capacité de charge lorsque les mouvements de personnes, nationaux ou internationaux, dépassent temporairement le niveau acceptable par l'environnement physique et humain de la zone d'accueil ou de destination.* (Cité par Cazes G., 1992¹¹ P139)

Selon Florence Deprest¹², avec le tourisme de masse, c'est-à-dire l'accroissement de la quantité du nombre de touristes, il est du sens commun que cette pression, voire cette domination, soient aussi accrues. Il existerait donc une relation de proportionnalité entre le nombre des touristes et l'intensité de l'impact. Dans cette relation proportionnelle, la capacité de charge est la limite : au-delà de cette limite, le lieu est détruit par la trop forte contrainte qui pèse sur lui. Selon les modèles, il s'agit d'une destruction écologique ou d'une banalisation du lieu au travers des images d'un << véritable taudis touristique >> (Butler, 1980)¹³.

¹⁰ Mathieson A. et Wall G., 1982, *Tourism*. Longman House, London, UK and New York, NY.

¹¹ Cazes, G., 1992, *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Paris, Bréal, PP139

¹² Deprest F., 1997, *Enquête sur le tourisme de masse (L'écologie face au territoire)*, Editions Belin, Paris, 207p

¹³ Butler Richard W., 1980, *The tourism area Life cycle, Vol. 1, Application and modification*, Channel view publications

4.2 Les études de la capacité de charge dans l'APW

Selon le Manuel de la planification touristique de l'Aire paysagère de Wulingyuan, la capacité de charge en termes statistiques est de 10000 personnes par jour, celle par année de 3 millions.

La capacité de charge par jour des chemins de randonnées a également été l'objet d'études de la part des experts (Shi Qiang et He Qingtang 2007). (tableau N 4)

Nom du site	Nom des chemins de randonnées	Longueur des chemins de randonnées (m)	Temps de visite (minutes)	Capacité de charge par jour (personnes)
Huangshizhai	Huangshizhai	7280	284	2768
Ruisseau de Jinbian	Ruisseau de Jinbian	5700	198	3886
Yaozizhai	Yaozizhai	4210	172+90	814
Yuanjiajie	Yuanjiajie	5145	302	1840
Shadaogou	Shadaogou	7630	281	2095
Ruisseau de Pipa	Chaotianguan	4650	220+106	743
	Longfengyan	1860	52+30	1110
Total		36 475	1735	13255

Tableau N 4 : Capacité de charge par jour dans les chemins de randonnées

Le tableau N 4 montre que la capacité de charge dans le Parc National de Zhangjiajie est de 13255 par jour au total. Le site du ruisseau de Jinbian et celui de Huangshi représentent 3886 et 2768 personnes par jour respectivement. Le total du nombre de personnes par jour dans ces deux sites les plus visités représente 50,2% de la totalité de la capacité de charge dans le Parc National de Zhangjiajie.

Depuis la création de l'APW, de nombreux investissements ont été affectés à l'aménagement des infrastructures, à savoir les voies d'accès à la région montagneuse de Wulingyuan, la gare, l'aéroport, les installations électriques et de télécommunication et tous les équipements d'accueil. Il est évident que l'installation des équipements évoqués ci-dessus est indispensable pour le fonctionnement de l'aire et que l'aménagement des zones d'accueil profite aux visiteurs. Cela facilite davantage l'accès au site, mais en revanche pose un problème de sur-fréquentation car *en réalité le nombre de fréquentation dans les sites a dépassé largement de la capacité de charge économiées par les experts.* (Shi Qiang et He Qingtang 2007)¹⁴

¹⁴ Shi Qiang et He Qingtang, 2007, <<La capacité de charge au Parc National de Zhangjiajie>>, *Beijing Linye Daxue Xuebao*

L'application efficace de cette capacité de charge dépend de la volonté politique d'imposer des règles. Dans ce contexte le développement des mesures appropriées institutionnelles est essentiel. Cependant, nous avons remarqué que l'autorité locale se concentre plutôt sur les études de la capacité de charge que sur l'application de ces règlements.

Il serait intéressant de mettre en place un système de réservation du billet d'entrée en ligne, ce qui n'est pas le cas actuellement. Certes, il est difficile d'interdire l'entrée à des visiteurs qui ont déjà payé leur billet et qui ont fait beaucoup de chemin pour arriver au site. Cependant, si les touristes pouvaient faire leur réservation en ligne à la maison, ils pourraient savoir s'il y a de la place pour tel ou tel moment et les gestionnaires pourraient aussi mieux réguler le trafic et respecter le nombre de personnes en fonction de la capacité de charge définie au départ par les experts.

Quant à la sur fréquentation sur les chemins de randonnées, il pourrait être intéressant d'installer un panneau de comptage électrique indiquant le nombre de touristes, les heures de pointes et les heures creuses sur tel ou tel chemin de randonnée en temps réel afin que les visiteurs puissent mieux choisir leurs itinéraires.

5. Les jeux d'acteurs

Les acteurs sont au cœur du processus de territorialisation car *<<toute construction territoriale est l'objet d'intentions, de discours, d'actions de la part d'acteurs qui existent, se positionnent, se mobilisent, qui développent des stratégies pour parvenir à leurs fins. >>¹⁵*

A l'APW, l'Administration du District de Wulingyuan, le Bureau de la Gestion du Parc de Zhangjiajie, les agences de voyage, tours opérateurs, restaurateurs et hôteliers, sans oublier bien sûr les touristes et habitants participent au processus de territorialisation de Wulingyuan.

5.1 Les acteurs publics

Comme l'aire paysagère de Wulingyuan possède plusieurs appellations nationale et internationale comme 'le parc national, le patrimoine naturel, l'aire paysagère d'échelon national et le parc géologique' (tableau n° 5), elle est sous la responsabilité de nombreux acteurs publics (schéma N°2).

¹⁵ Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E., 2003, *<<Les acteurs, ces oubliés du territoire>>*, Anthropos, p169





Appellations de Wulingyuan	Logos
Parc National	
Parc géologique national	
Aire paysagère d'échelon national	
Patrimoine naturel mondial	
Parc géologique mondial	

Tableau N°5: Différentes appellations du site de Wulingyuan Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

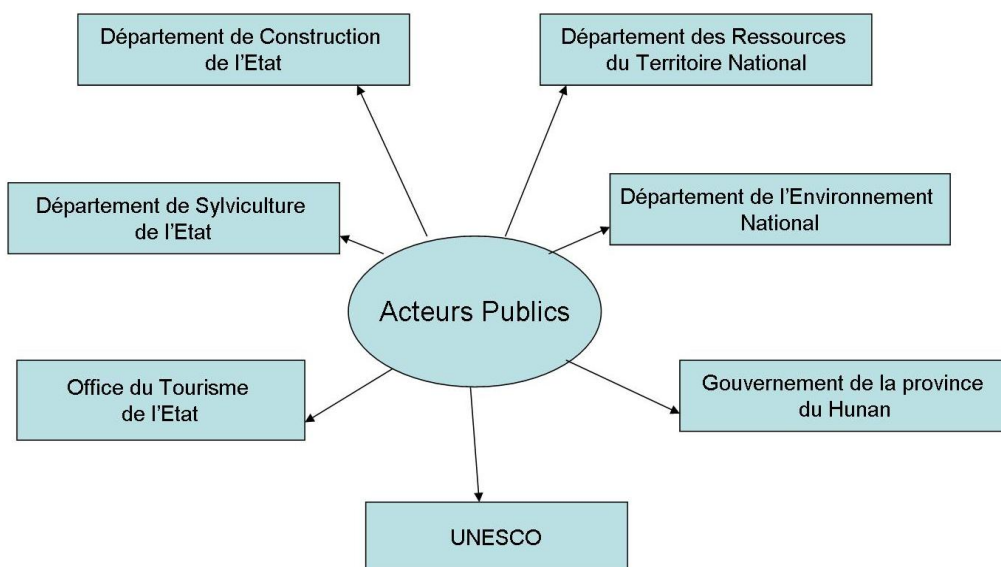


Schéma N°2 : Acteurs publics dans l'APW

Réalisation : W. XIANG décembre 2010

En tant qu'Aire Paysagère Nationale, elle est sous la direction du Département de Construction de l'Etat chinois. Au titre de Parc National, elle est sous la tutelle du Département de Sylviculture de l'Etat. Sous la dénomination de Parc Géologique, elle est administré par le Département des Ressources du Territoire National. Enfin, en tant que Patrimoine Naturel Mondial, elle est sous la responsabilité de l'UNESCO. De plus, l'Office du Tourisme de l'Etat et le Département de l'Environnement National jouent également le rôle d'acteurs publics.

5.2 Les acteurs institutionnels

A l'heure actuelle, l'aire paysagère de Wulingyuan est co-dirigé par l'administration du District de Wulingyuan (ADW) et le Bureau de Gestion du Parc de Zhangjiajie (BGPZ).

Depuis 1998, l'Office de Tourisme du district de Wulingyuan et celui de l'aire paysagère de Wulingyuan se sont regroupés en un Office de Tourisme servant d'organisme de gestion. Sous sa direction, se trouvent les bureaux de gestion, de sylviculture, d'entreprise du développement des industries touristiques, de police, d'entreprise de nettoyages, de planification, de gestion des logements, de protection de l'environnement, etc. qui comptent à peu près 2600 salariés. Du côté du BGPZ, il y a les bureaux de l'office de tourisme du Parc National de Zhangjiajie, de protection de la nature, de gestion du site de Huangzhizhai, Yaozizhai, Shadaogou, Jinbianxi et Yuanjiajie qui comptent environ 1500 salariés (schéma N°3).

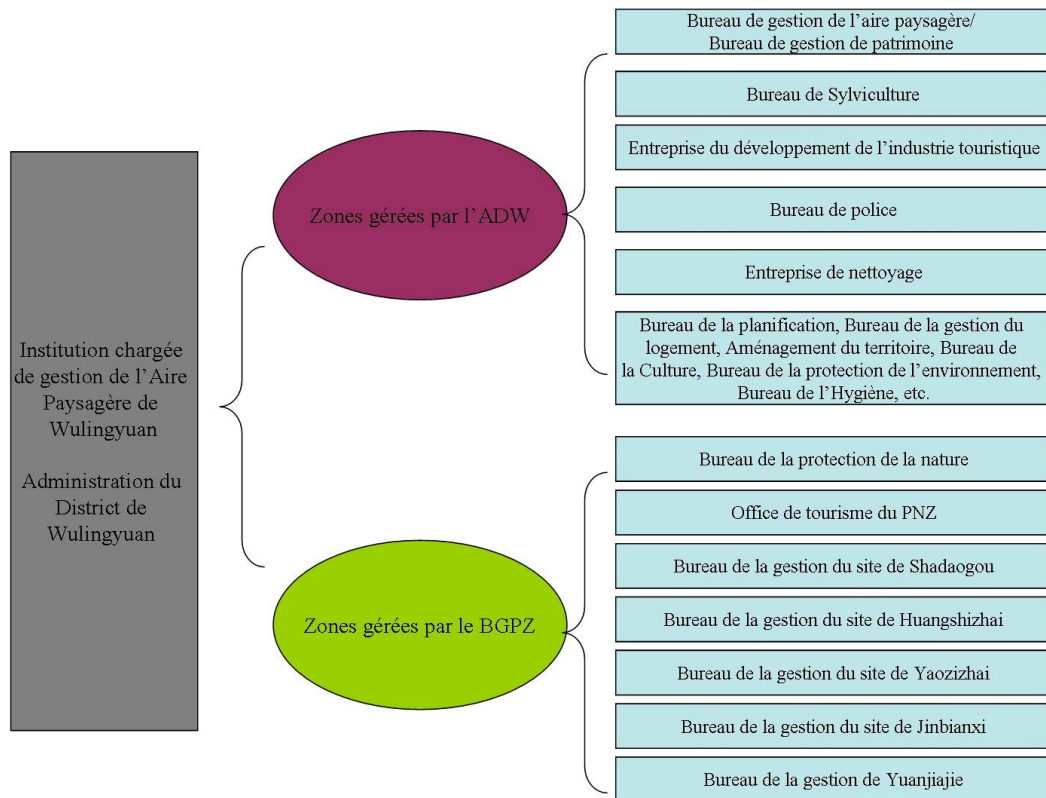


Schéma N°3: Les gestionnaires de l'APW et son système

Réalisateur : W. XIANG décembre 2010

5.3 Les acteurs privés

Les agences de voyage, tours opérateurs, hôtelleries et restaurants sont des acteurs privés à l'APW. Le district de Wulingyuan possède actuellement 200 hôtels avec 13 000 lits. Sur ce nombre, 9 hôtels ont le classement 2 ou 3 étoiles et représentent 2046 chambres et 4147 lits. De plus, à l'entrée du Parc National de Zhangjiajie, 12 hôtels une étoile et 17 hôtels sans étoile représentent 2133 et 1130 lits respectivement.¹⁶

En plus des restaurants au sein des hôtels, le district de Wulingyuan comporte de nombreuses entreprises de restauration et d'établissements de nourriture. Ainsi, sur les zones de protection de l'aire paysagère de Wulingyuan, on recense 5 restaurants, dont 2 sur la réserve du Mont Tianzi, 2 autres sur le site de Yuanjiajie et 1 sur le site de Huangshizhai dans le Parc National de Zhangjiajie. Sans compter les nombreuses gargotes et autres étals d'objets souvenirs.

En 2005, 65 agences de voyage étaient enregistrées dans la ville de Zhangjiajie et 6 autres dans le district de Wulingyuan.

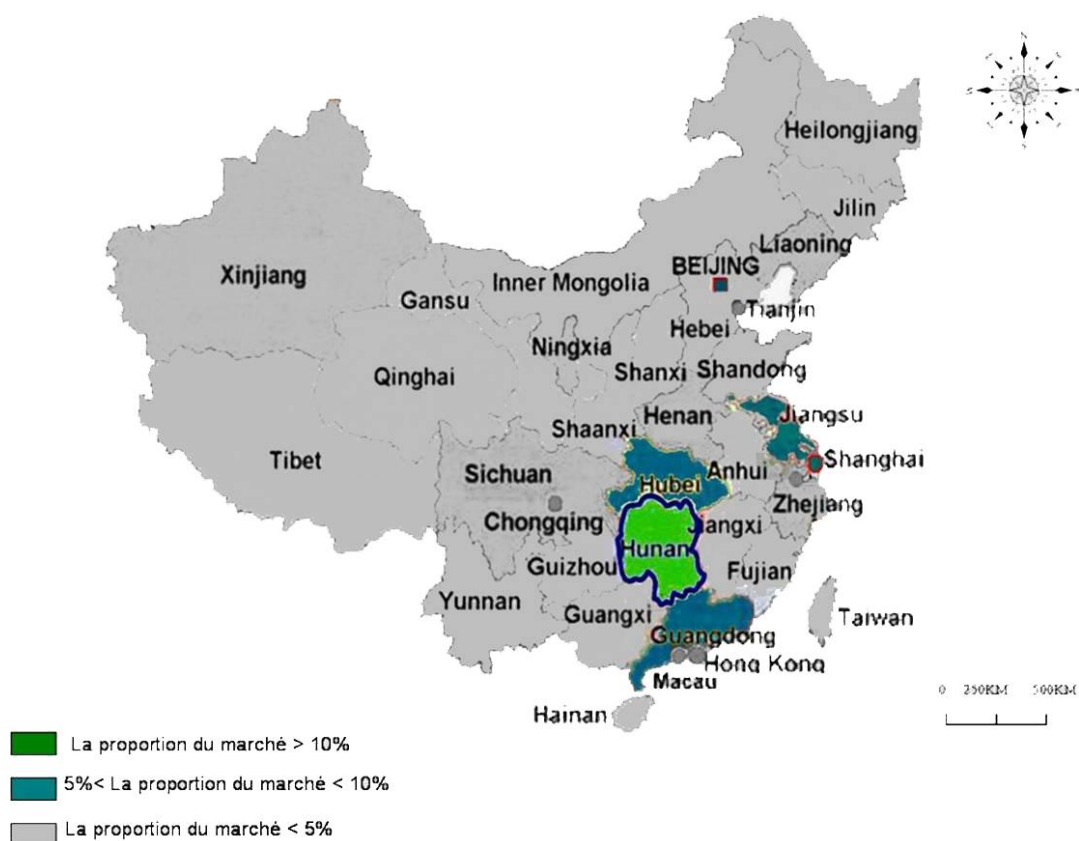
¹⁶ Source : Office de Tourisme de la ville de Zhangjiajie et du district de Wulingyuan, BGP de Zhangjiajie

5.4 Les touristes

5.4-1 Les touristes chinois

Les touristes chinois représentent la majorité des clients de l'APW. L'éloignement et le niveau de vie économique sont les deux éléments principaux qui influencent la proportion des touristes venant des provinces extérieures. Les touristes en provenance de Hunan représentent 16,2% du marché. Cela est dû à leur proximité avec l'A.P.W.

Les touristes de la province de Canton et de Pékin représentent 8,7% chacun : c'est une conséquence du fort niveau de développement économique de ces villes, qui leur est favorable ; ceux de la province de Jiangsu et Shanghai représentent 7,5% et enfin, ceux de la province de Hubei 6,4% (carte N 6).



Carte N 6 : Répartition des touristes à l'APW selon leur province d'origine

Réalisateur : W. XIANG décembre 2010

Cependant, à partir de l'année 2000, nous constatons une modification de la répartition des touristes selon leur provenance, conséquence de l'amélioration du niveau de vie global en Chine (tableau N 6). Nous remarquons que la répartition devient assez équilibrée, sauf pour la région du nord-ouest, la moins développée économiquement.

année	provinces voisines (%)	région de l'est (%)	région du sud (%)	région du nord (%)	région du nord-ouest (%)	région du sud-ouest (%)
1990	50	6	41	3		
1992	45	6	45	4		
1994	33	12	46	8		1
1996	37,8	9	37	13	0,2	3
1998	31,9	16	28	18	0,1	6
2000	17	23	25	24	0,3	10,7

Tableau N 6 : La répartition des marchés touristiques selon la région d'origine (en pourcentage) dans l'A.P.W. entre 1990 et 2000

Source : Bureau des Statistiques de Wulingyuan (2002)

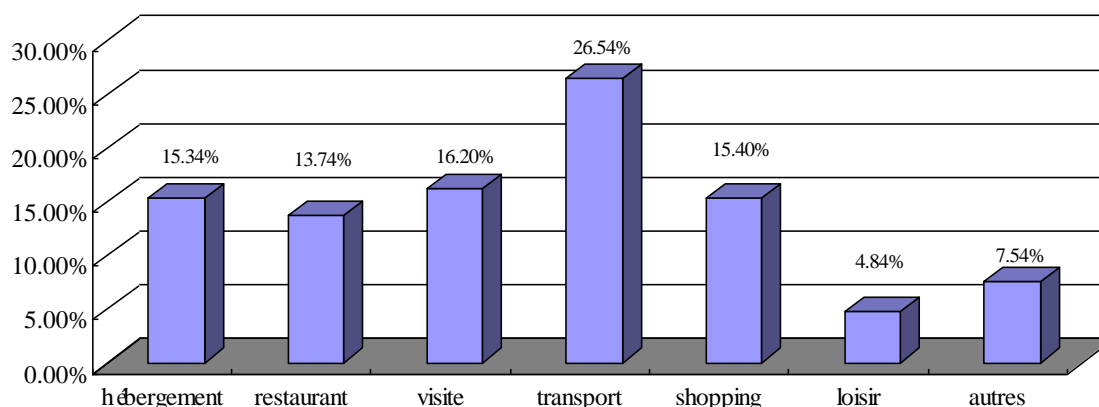
Selon notre enquête réalisée en 2008, les visiteurs ont entre 15 et 64 ans, et plus de 50% d'entre eux entre 25 et 44 ans. Un quart ont moins de 24 ans, ce sont principalement des étudiants disposant de temps libre à l'occasion des vacances scolaires. De même que les plus de 45 ans, nombreux aussi car bénéficiant à la fois de temps libre et de moins de charges à payer. Les touristes ayant plus de 64 ans et ceux de moins de 14 ans sont sous représentés car le voyage dans la montagne leur demande beaucoup d'énergie, ce qui les rebute.

Du point de vue professionnel, ce sont les fonctionnaires de l'Etat et les salariés des entreprises privées qui se classent en tête des visiteurs (34,7% et 25,4% respectivement), devant les professions libérales (8,1%).

Les voyages organisés par les entreprises procurent eux aussi un fort contingent (48,2%), tandis que les excursions en famille et entre amis représentent 20,2%.

La durée de la visite est de 2 jours en moyenne.

Selon le Bureau des Statistiques de Wulingyuan, la dépense moyenne par touriste est de 1061 yuan (106 euros). Voici le graphique (graphique N 5) de la répartition de la dépense des touristes.



Graphique N 5 : La répartition de la dépense des touristes en moyenne

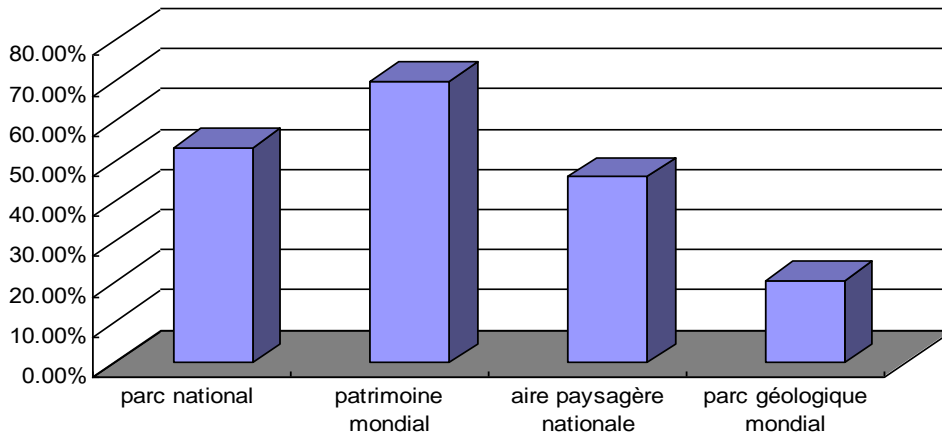
Source : Bureau des Statistiques de Wulingyuan (2005)

Ce graphique¹⁷ montre que la dépense la plus importante est celle du transport. La dépense de la visite (billet d'entrée) représente un coût assez important, devant l'hébergement et le shopping.

Notoriété des différentes appellations de Wulingyuan auprès des touristes

Nous avons remarqué que pour les touristes, la connaissance qu'ils ont des différentes appellations de Wulingyuan comme patrimoine mondial, parc national, aire paysagère d'échelon national et parc géologique mondial est très approximative (graphique N 6). 70,2% des touristes connaissent Wulingyuan en tant que patrimoine mondial, 53,6% savent qu'il est parc national, 46,3% sont au courant qu'il fait partie de l'aire paysagère nationale, seulement 20,5% savent qu'il est aussi un parc géologique national et mondial.

¹⁷ Le Bureau calcule la dépense moyenne des touristes entre 1999 et 2003. Il faut noter également que le billet d'entrée de l'APW était de 158 yuan (15,8 €) avant 2005 contre 248 yuan (24,8 euros) actuellement.



Graphique N°6 : Notoriété des différentes appellations de Wulingyuan auprès des touristes (en pourcentage)

Source : Enquête réalisée par W. XIANG en 2008

Même si les autorités locales ont beaucoup fait pour la promotion de l'APW pendant le processus de développement de la région, elles s'appuient plutôt sur son paysage et son inscription au patrimoine naturel mondial que sur son parc géologique. Certes l'appellation du parc géologique mondial est venue plus tard (en 2006), néanmoins, un travail de sensibilisation et d'éducation du public sur ce thème reste à faire.

Il s'agit d'un véritable manque de travail d'éducation scientifique et de sensibilisation du public à l'aspect géologique sachant pourtant que l'APW fait aussi partie du parc géologique mondial. Notre observation pendant les études de terrain montre que les touristes viennent pour admirer la beauté de cette région mais peu d'entre eux posent la moindre question sur l'origine géologique de ce fameux parc. En mettant plutôt l'accent sur la ressemblance de forme entre tel pic montagneux avec des personnages ou objets familiers, la prestation des guides, au cours des visites, reste anecdotique.

La mise en place d'un musée géologique dans le district de Wulingyuan pourrait être un outil de médiation pour que les touristes puissent comprendre le territoire et aller au-delà de la carte postale. Elle pourrait aussi compléter l'offre touristique et mieux répartir les touristes dans le temps et l'espace. Cela va donc créer une liaison territoire-musée et permettre de proposer un produit touristique complet. Cela élargirait l'offre touristique et assurerait une promotion plus large.

Selon Georges-Henri Rivière¹⁸, <<Le musée est un miroir où la population se regarde pour s'y reconnaître, où elle cherche l'explication du terroir auquel elle est rattachée ; jointe à celle des populations qui l'ont précédée dans la continuité ou la discontinuité

¹⁸ Rivière G-H, 1989, <<Musées et société à travers le temps et l'espace>>, in *La Muséologie selon George Henri Rivière*, Paris, Dunod, 444p

des générations. Un miroir que cette population tend à ses hôtes pour s'en faire mieux comprendre dans le respect de son travail, de ses comportements, de son intimité>>.

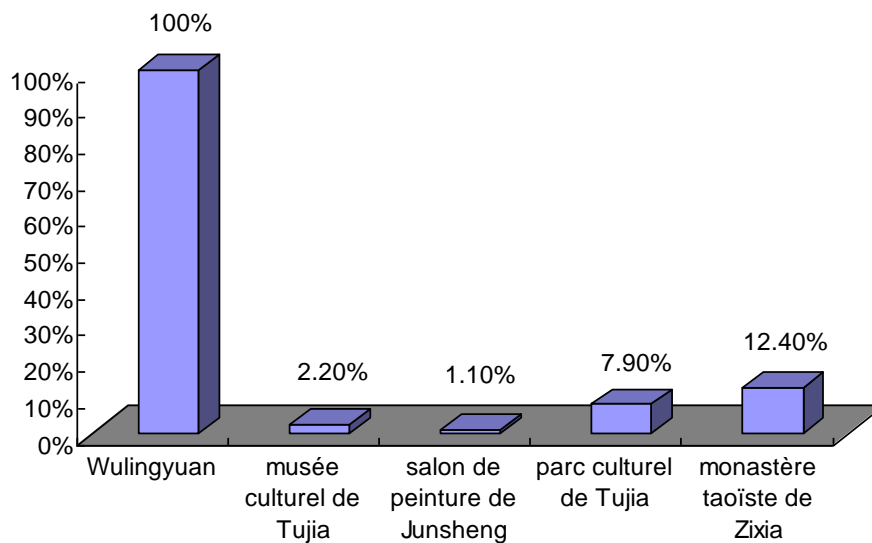
D'après Christel VENZAL¹⁹, la mise en réseau de l'offre muséale culturelle et scientifique favorise le développement touristique durable du territoire. L'affichage commun instaure une offre écotouristique respectant les habitants et l'environnement naturel d'un territoire identifié pour les besoins du projet collectif. La mise en réseau des musées d'un territoire facilite la lisibilité de cette offre et assure une promotion plus large.

Répartition des touristes dans les différents sites proposés à Wulingyuan

Nous avons expliqué précédemment qu'à part le site principal de Wulingyuan, se trouvent aussi un monastère taoïste de Zixia, situé à la proximité de la porte principale de l'APW et trois sites culturels situés dans la ville de Zhangjiajie (35 km entre les deux villes) : un musée de la culture des *Tujia* (musée privé des collections qui contient les vêtements, les outils de travail, les savoir-faire des *Tujia*) ; un parc culturel consacré aux *Tujia* (sorte de parc d'attraction dans lequel on a fait une reconstitution des maisons traditionnelles et où l'on donne des représentations de spectacles folkloriques *tujia*) et le salon de peinture de Junsheng (l'école de peinture de paysage de Wulingyuan utilisant des sables et pierres de la région, créé par M. LI Junsheng).

Notre enquête montre que sur les différents sites proposés par Wulingyuan (graphique N°7), le site principal de l'APW attire 100% des touristes. Cependant, le musée culturel de Tujia, le salon de peinture de Junsheng et le parc culturel de Tujia qui se situent dans la ville de Zhangjiajie ont beaucoup moins de succès de fréquentation par rapport à celui de l'APW (7,9% pour le parc touristique, 2,2% pour le musée culturel et seulement 1,1% pour le salon de peinture de Junsheng). Néanmoins, grâce à sa situation géographique à proximité du site principal de Wulingyuan, le monastère taoïste de Zixia connaît un peu plus de succès par rapport aux autres sites culturels (12,4%).

¹⁹ Christel V, 2005, <<Culture scientifique et tourisme: exemple du réseau des 'musées du Verdon'>>, colloque <<La culture, vecteur du développement des territoires touristiques et sportifs>>, CERMOSEM, Le Pradel, 13 et 14 octobre, 2005



Graphique N°7 : La répartition des touristes dans les différents sites de Wulingyuan

Source : enquête réalisée par W. XIANG en 2008

La plupart des touristes interrogés ne connaissent pas ou connaissent mal ces sites culturels proposés par Wulingyuan. D'une part, les gestionnaires mettent l'accent plutôt sur le site principal, l'atout absolu de la région. D'autre part, les agences de voyage recommandent plutôt le site principal que les sites culturels en fonction de la durée de voyage des touristes sachant qu'à part le monastère taoïste de Zixia, les autres sites culturels se situent dans la ville de Zhangjiajie et que la plupart des touristes restent seulement 2 jours à Wulingyuan pour visiter le site principal. La communication et la promotion de ces sites culturels sont donc très inférieurs par rapport au site principal. De plus, il s'agit aussi d'un manque de coopération en réseau des sites culturels. Il devrait être possible de mieux répartir les touristes dans l'espace et d'élargir la clientèle.

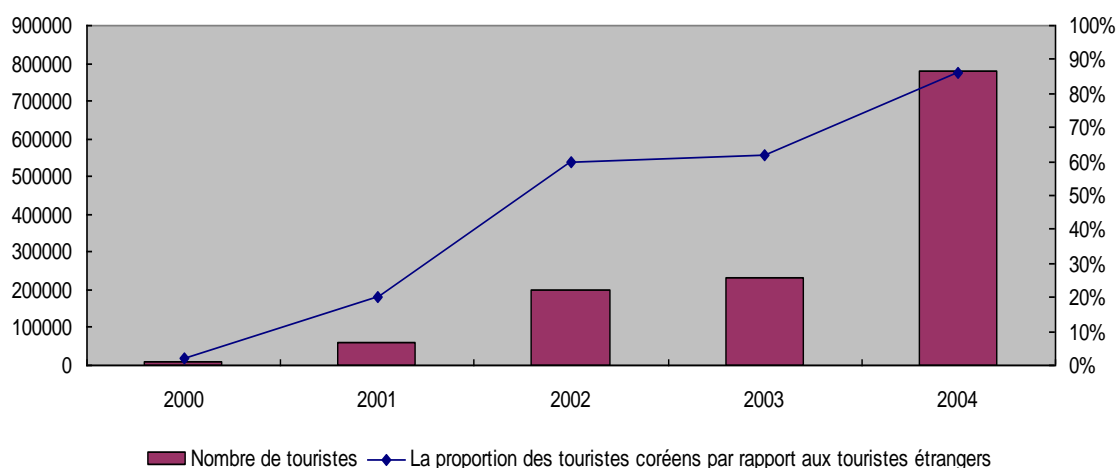
Il serait utile que les agences de voyage et les guides prennent en charge l'orientation des groupes de touristes. La création d'un centre d'information à l'intention des touristes individuels arrivant par la gare de Wulingyuan et l'aéroport de Zhangjiajie paraît indispensable. A Zhangjiajie, la plupart des visiteurs ignorent l'existence des sites culturels ou les connaissent mal. A part un centre de billetterie à la porte principale de l'APW, aucun centre d'information ne leur est pourtant actuellement destiné que ce soit à Wulingyuan comme à Zhangjiajie.

5.4-2 Le marché des touristes étrangers

Ces dernières années, le nombre des touristes étrangers augmente assez vite dans l'APW. On note surtout l'augmentation des touristes en provenance de la Corée du Sud.

En 2000, les Coréens étaient beaucoup moins nombreux que les Japonais. En 2001, ils ne représentent que 3,5% du total. Trois ans plus tard, ils formaient déjà 89% du marché des touristes étrangers (graphique N°8).

D'après l'enquête réalisée en 2006 auprès des touristes coréens par l'Université de Zhongshan, les visiteurs étaient âgés de 41 à 60 ans (soit 60,69%), devant les 21-40 ans. A la différence des Chinois, les Coréens âgés de plus de 61 ans représentent quand même 10,4%.



Graphique N°8 : Proportion des touristes coréens par rapport aux touristes étrangers de l'APW (2000-2004)

Source : Bureau des statistiques du district de Wulingyuan (2005)

Le voyage organisé en famille et entre amis est le mode principal retenu par les touristes coréens et représente 99%.

Pour eux, le moyen de promotion de l'aire paysagère de Wulingyuan comme destination touristique est principalement le bouche à oreille entre amis (40,96%) et la recommandation des agences de voyage (36,17%).

5.5 Les habitants de la région

Si l'acteur doit bien sûr viser le touriste, il doit aussi associer les habitants locaux car *eux aussi doivent connaître et sentir l'identité de leur lieu de vie pour se le réapproprier et s'en faire une image, regarder le territoire autrement.* (Luc Florent, <<*Quelle gouvernance pour les activités pédestres*>>, 2007)

Sur le plan anthropologique, la région de Wulingyuan est habitée par plusieurs ethnies telles que les *Tujia*, les *Bai* et les *Miao*, dont les *Tujia* représentent la majorité (97%) de la population. Les autochtones sont incontestablement les acteurs fondamentaux de la région. A présent, 42 communautés vivent au sein de l'Aire Paysagère de Wulingyuan.

Selon le Dictionnaire de l'Académie Française, huitième édition (1932-1935)²⁰, le mot *autochtone* désigne simplement une personne née là où elle habite (Natif, Peuple Premier). Il s'oppose non seulement à conquérant ou colon au sens historique, mais aussi, plus généralement, à étranger ou même visiteur. Dans l'administration fédérale canadienne, on met souvent la majuscule initiale au substantif (un Autochtone), ce qui est une façon d'assimiler ce mot à un nom de nationalité. En langue chinoise, le mot *autochtone* est "ben tu de".

Les *populations autochtones* sont²¹ :

a) les peuples tribaux dans les pays indépendants qui se distinguent des autres secteurs de la communauté nationale par leurs conditions sociales, culturelles et économiques et qui sont régis totalement ou partiellement par des coutumes ou des traditions qui leur sont propres ou par une législation spéciale;

b) les peuples dans les pays indépendants qui sont considérés comme indigènes du fait qu'ils descendent des populations qui habitaient le pays, ou une région géographique à laquelle appartient le pays, à l'époque de la conquête ou de la colonisation ou de l'établissement des frontières actuelles de l'État, et qui, quel que soit leur statut juridique, conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles.

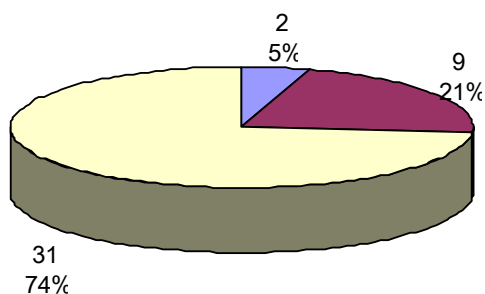
Selon leur situation géographique par rapport au site et selon la compacité de la relation avec le tourisme, nous distinguons 2 communautés à l'intérieur du site, ce qui

²⁰ source : <http://atilf.atilf.fr/academie.htm>

²¹ source : Définition appliquée à la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux peuples indigènes et tribaux. Les populations autochtones soulignent qu'il y a un degré d'auto-définition dans le processus de détermination de ce qui constitue une population autochtone ou indigène spécifique.

représente 968 personnes, 9 autres à la périphérie (8768 personnes) et enfin 31 à l'extérieur du site principal, soit 25236 personnes. Parmi les deux communautés qui se trouvent à l'intérieur du site, 384 habitants vivent dans la communauté de Yuanjiajie, 584 dans celle du Mont Tianzi (graphiques N 9 et 10).

Proportion des communautés

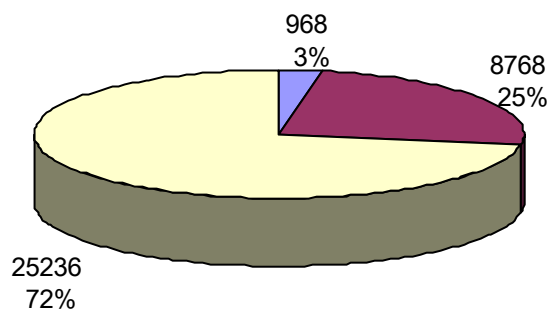


■ À l'intérieur du site ■ À la périphérie du site □ À l'extérieur du site

Graphique N 9 : Proportion des communautés dans le district de Wulingyuan

Source : Bureau des statistiques du district de Wulingyuan (2005)

Répartition des habitants



■ À l'intérieur du site ■ À la périphérie du site □ À l'extérieur du site

Graphique N 10 : Répartition des habitants par zone dans le district de Wulingyuan

Source : Bureau des statistiques du district de Wulingyuan (2005)

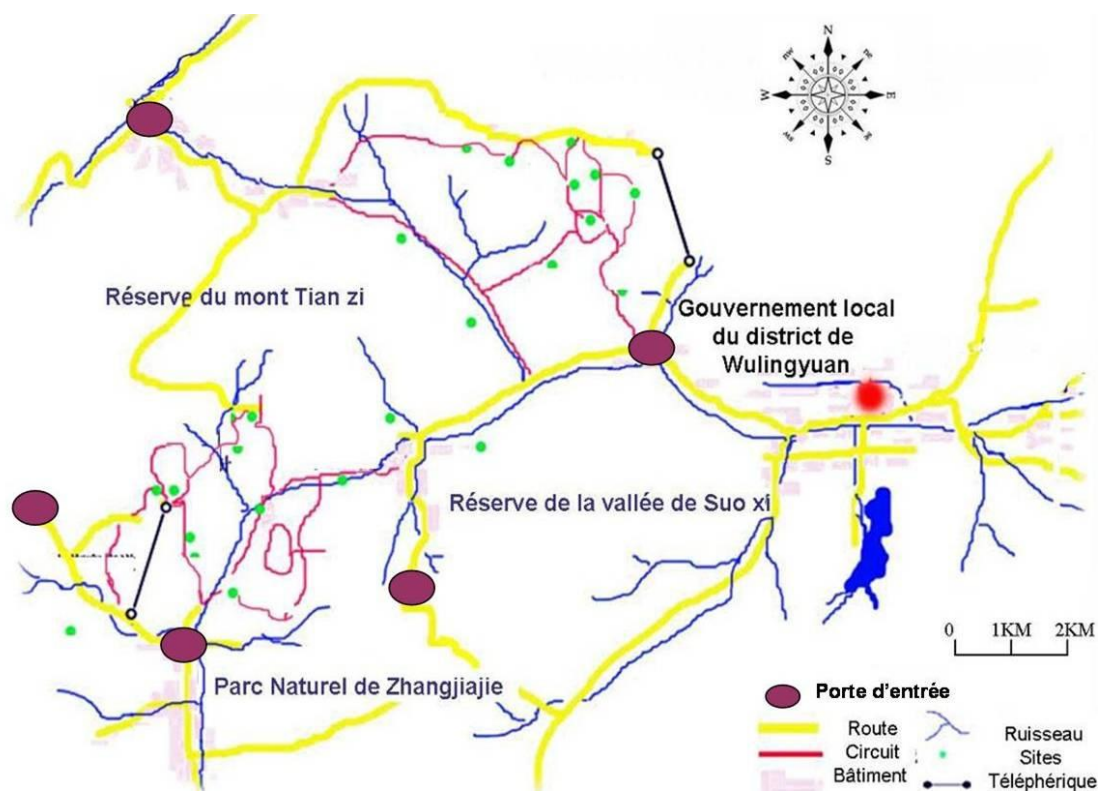
Un certain nombre d'entre eux ont été déplacés avec compensation ces dernières années et toute trace de leur occupation a été effacée. La politique de réinstallation se poursuit et des travaux de restauration importants sont en cours dans les sites les plus perturbés.

On expliquera l'influence importante de la situation géographique par rapport au site pour le développement économique des 42 communautés et l'impact de la politique de démolition dans la troisième partie de la thèse.

6. Les itinéraires de l'Aire Paysagère de Wulingyuan

6.1 Itinéraires

Il existe 5 accès à l'aire paysagère de Wulingyuan : la porte d'entrée principale à l'est, celle du Parc National de Zhangjiajie au sud-ouest, celle du Mont Tianzi au nord-ouest, celle de Zimugang au sud et celle de yangjiajie à l'ouest (carte N°7). La porte d'entrée principale, celle du Parc National de Zhangjiajie et celle du Mont Tianzi sont les plus utilisées par des touristes.

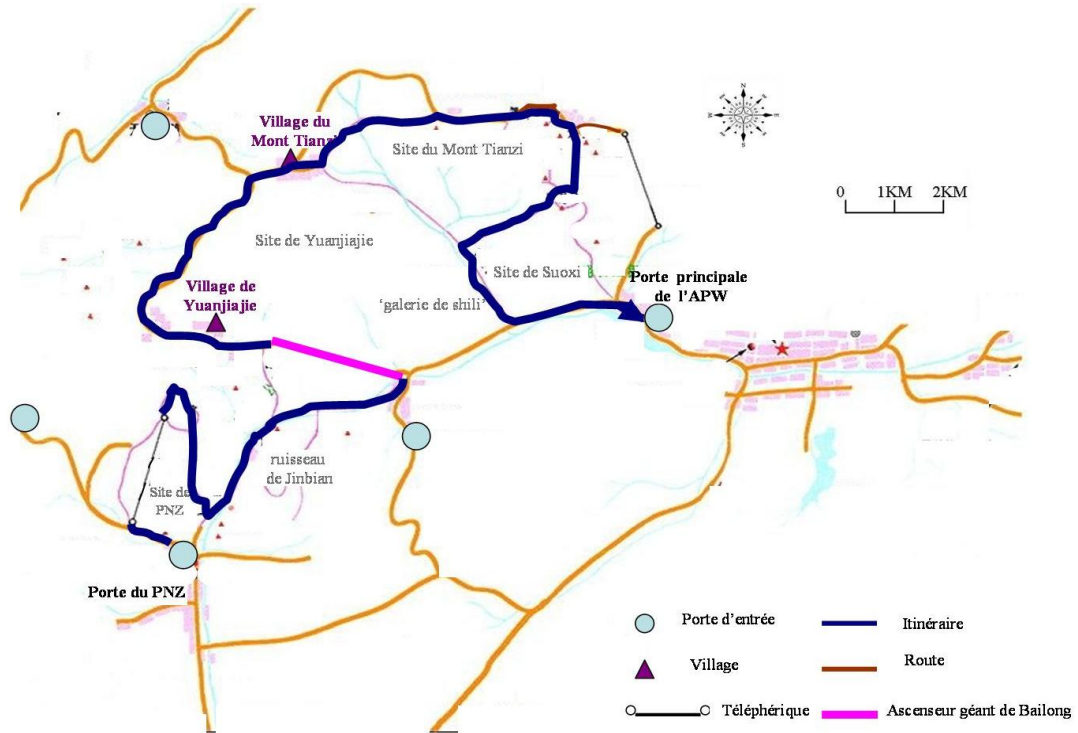


Carte N°7 : Situation géographique des 5 portes d'entrée de l'APW

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

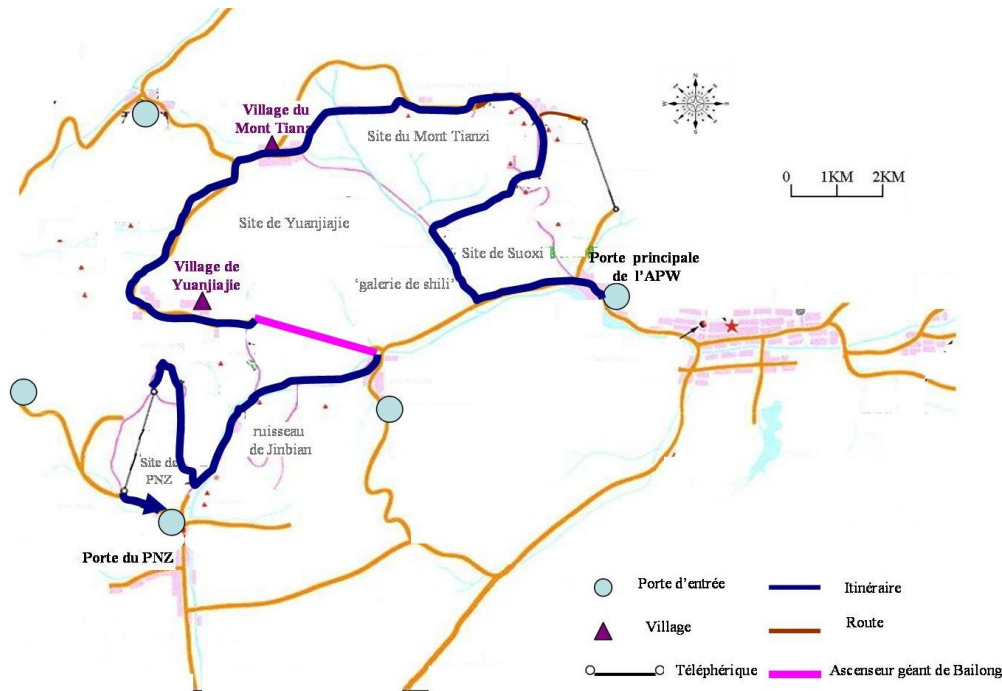
Selon la porte d'entrée retenue, on peut opter pour les trois itinéraires les plus usuels :

Premier cas (carte N°8) : entrée par la porte du Parc National de Zhangjiajie → prendre le téléphérique du PNZ → site du ruisseau de Jinbian → prendre l'ascenseur de Bailong → site de Yuanjiajie → site du Mont Tianzi → site de la 'Galerie de Shili' → sortie par la porte de Wulingyuan.



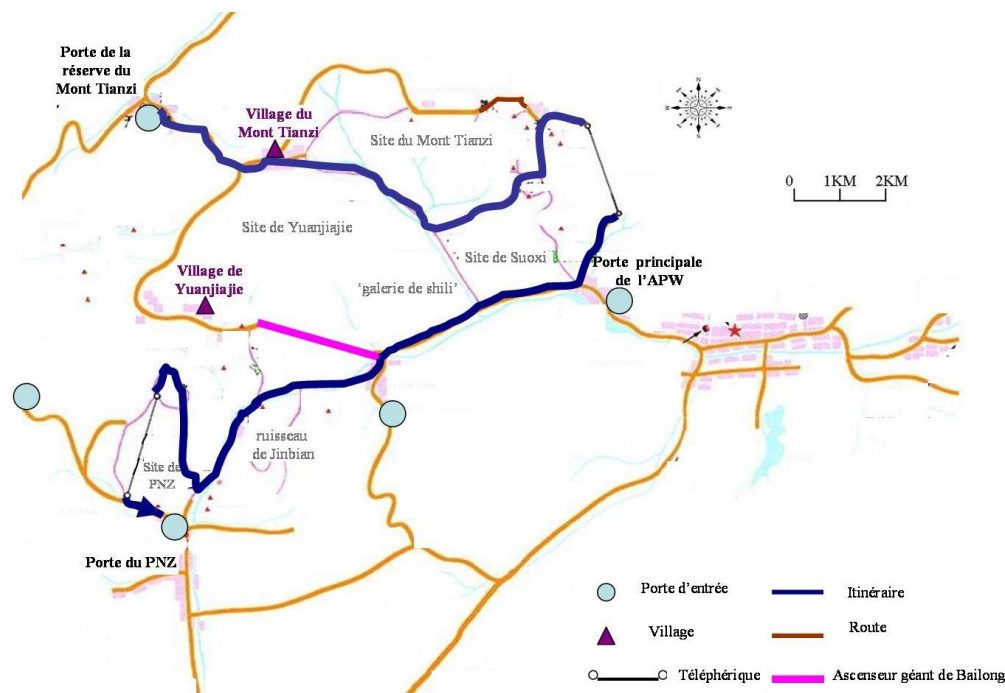
Carte N°8: Itinéraire d'entrée par la porte du Parc National de Zhangjiajie
 Réalisation : W. XIANG décembre 2010

Deuxième cas (carte N°9): entrée par la porte de Wulingyuan → site de la 'Galerie de Shili' → site du Mont Tianzi → site de Yuanjiajie → prendre l'ascenseur de Bailong → site du ruisseau de Jinbian → prendre le téléphérique du PNZ → sortie par la porte du Parc National de Zhangjiajie.



Carte N°9 : Itinéraire d'entrée par la porte principale de l'APW Réalisation : W. XIANG décembre 2010

Troisième cas (carte N°10): entrée par la porte du Mont Tianzi → site du Mont Tianzi → prendre le téléphérique du site du Mont Tianzi → site du ruisseau de Jinbian → prendre le téléphérique du PNZ → sortie par la porte du Parc National de Zhangjiajie.



Carte N°10 : Itinéraire d'entrée par la porte de la réserve du Mont Tianzi

Réalisation : W. XIANG décembre 2010

6.2 Les chemins de randonnées et leurs caractéristiques

Pour ce qui concerne l'état des routes et des chemins de randonnée de l'aire paysagère de Wulingyuan, à partir de 1983, quand les trois sites appartenaient à trois cantons différents, des routes ont été construites pour faciliter l'accès aux touristes.

A l'heure actuelle, il existe 102 kilomètres de routes pour les voitures et les bus écologiques, et 98,33 kilomètres de chemins pour les visiteurs (tableau N°7). C'est à l'initiative de l'autorité locale que l'accès à ces itinéraires a été facilité

Nom des chemins	Longueurs (km)	Année de construction	Caractéristiques
Yun Zhongjing	2,5	1983	chemins de terre et gravier
Hou Zipo	2,6	1983	Pierre irrégulière
Yao Zizhai	6,91	1983	Pierre irrégulière
Jin Bianxi	5,54	1991	chemin en mortier façon bois
Long Quan	8	1992	gravier
Bai Hougu	14	1992	Pierre
Luan Cuanpo	3,2	1993	Pierre
Wo Longling	2,7	1993	chemin standard en pierre
Hou Kamen	2,8	1993	Pierre
Si Hai	2,3	1993	Pierre
Ba Lipo	4,4	1995	chemin de terre et gravier
Mao Senjing	2,74	1995	Pierre
Rui Yingjing	5	1995	mortier de pierre
Yang Jiazhai	3,5	1997	chemin standard en pierre
Parc de Helong	0,15	1998	Pierre
Bai Lipo	0,17	1998	Pierre
Dian Jiangtai	0,46	1998	Pierre
Shen Tangwan	0,2	1998	Pierre
Hong Junlu	0,41	2002	passerelle en bois
Cha Panta	2	2002	Pierre
Bao Fenghu	1,314	1983 et 1994	Pierre
Yao Zizhai (nouveau)	12,8	2004	Pierre
Yuan Jijie	14,65	2004	Pierre

Tableau N 7 : Etat des lieux des chemins de randonnées de l'APW

Source : Bureau des statistiques de Wulingyuan



Photo N°14: Chemin en mortier façon bois



Photo N°15: Chemin en mortier de pierre



Photo N°16: Chemin de pierre irrégulière



Photo N°17: Chemin de terre et gravier

6.3 Les transports spécifiques

Des bus écologiques à moteur diesel électrique relient les principaux sites entre eux. De surcroît, deux téléphériques ont été construits dans le Parc National de Zhangjiajie ('Huangshi') et la réserve du Mont Tianzi ('Tianzi'). Un ascenseur géant ('Bailong') (qui a pourtant été beaucoup critiqué par les écologistes) et un petit train touristique ('Galerie de Shili') fonctionnent sur le site. (photos N°18, 19 et 20). Nous analyserons les impacts et les critiques de ces constructions artificielles dans la deuxième partie de la thèse.



Photo N °18: Le petit train touristique de la ‘Galerie de Shili’ Photo N °19 :Le téléphérique du site de Huangshi



Photo N °20: L’ascenseur géant du site de Shuiraosimen
(Photos prises en 2008)

6.4 Les billets d’entrée du site

Comme dans la plupart des aires paysagères en Chine, le billet d’entrée de l’APW est payant. Il coûte 248 yuan actuellement (équivalent à 24,8€), y compris 3 yuan d’assurance. Ce billet est valable 2 jours. Le prix des bus écologiques circulant dans le site est déjà inclus dans le billet d’entrée. Cependant, les autres transports spéciaux tels que téléphériques, ascenseur et petit train touristique représentent un coût supplémentaire. Par exemple, le téléphérique aller-retour du Tianzi coûte 104 yuan (équivalent à 10,4€), celui de Huangshi 96 yuan (équivalent à 9,6€), l’ascenseur géant monté-descente coûte 112 yuan (équivalent à 11,2€) et enfin le petit train touristique de la ‘Galerie de Shili’ 56 yuan (équivalent à 5,6€).

Si nous considérons tous les transports spécifiques, il faut compter 616 yuan (équivalant à 61,6€) par personne. Par rapport au revenu moyen des citoyens, c'est à dire 2000 yuan (équivalant à 200€) par mois, le prix du billet est très cher. Parmi les aires paysagères d'échelon national, le prix du billet est de 100 yuan (10€) en moyenne. Celui de l'APW est un des plus chers.

Prenons l'exemple d'un séjour de deux jours et deux nuits pour un touriste individuel de Chine, son budget sera en moyenne de 102€ se répartissant ainsi :

Prix du billet d'entrée : 24,8€

Prix du transport normal (en train ou en car):

8 – 10€ en moyenne (à l'intérieur de la province de Hunan)

Variable selon la distance

Prix des transports spécifiques dans le site : $10,4 + 9,6 + 11,2 + 5,6 = 36,8€$ (petit train, les deux téléphériques, ascenseur géant)

Prix des hébergements : 6€ en moyenne par personne

2€ (par personne) x 2 nuits = 4€ (chez les habitants)

4€ (par personne) x 2 nuits = 8€ (hôtel standard)

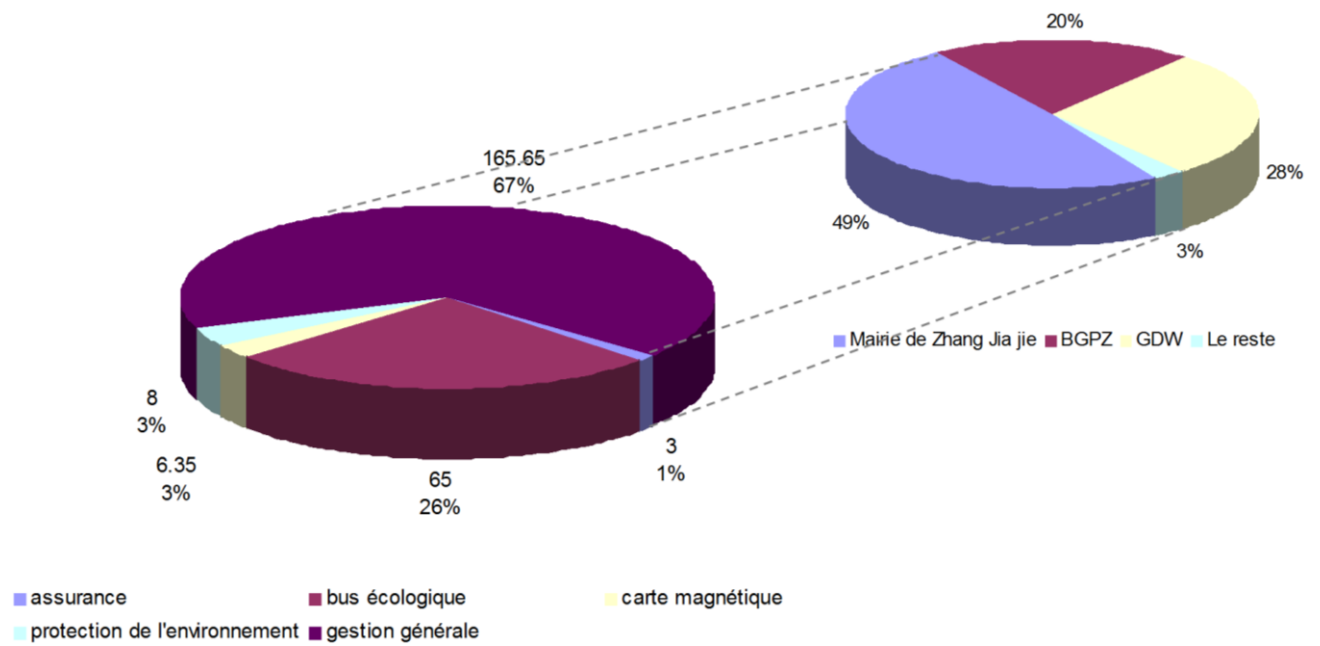
Prix du restaurant : 15€ en moyenne pour les deux jours

Prix du shopping et des loisirs : 11€ en moyenne

Le prix total pour la visite de 2 jours (2 nuits) est de 102 € par personne en moyenne.

Les touristes en groupe souvent amenés par le comité d'entreprise bénéficient d'un prix avantageux par rapport aux touristes individuels. Pour les premiers, comme il s'agit d'un forfait, le budget d'un séjour de deux jours et deux nuits est estimé entre 60 et 80 € par personne.

Si l'APW fait partie des patrimoines naturels de l'humanité, tout le monde devrait y avoir accès. Un billet aussi cher ne favorise pas l'entrée du plus grand nombre, mais des plus aisés. Cette politique de gestion contribuera-t-elle vraiment à une meilleure protection du site ?



Graphique N°11: Répartition des recettes du billet d'entrée de l'APW
 Réalisation : W. XIANG, décembre 2010
 Source : Entretien avec le responsable du BGPZ, mars 2008

Selon notre entretien avec M. Li Jun, responsable du BGPZ, sur l'ensemble de 248 yuan (24,8€), prix d'un billet, 3 yuan (30 centimes) sont destinés à l'assurance, 65 yuan (6,5€) contribuent à l'investissement en bus écologiques du site, 6,35 yuan (63,5 centimes) vont à la fabrication de la carte magnétique²² et seulement 8 yuan (0,8 €) servent à la protection de l'environnement naturel de l'APW.

Le reste de la recette se répartit ainsi: 49% pour la mairie de Zhangjiajie, 51% pour l'ADW et le BGPZ. Sur ces 51%, l'ADW obtient 40%, 55% vont au BGPZ²³.



²² Le billet d'entrée de l'APW est une carte magnétique à reconnaissance digitale qui permet aux visiteurs l'accès au site le lendemain et il a été mis en place à partir de 2001.

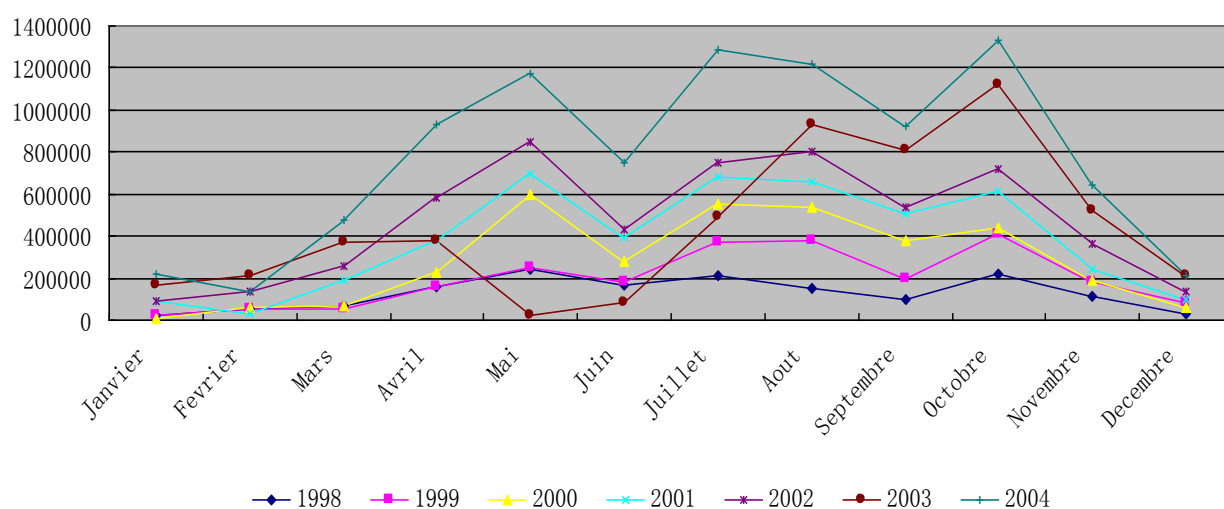
²³ Source : entretien avec M. Li Jun, responsable du BGPZ, le 18/03/2008 à 8h30

7. Les périodes de visite de Wulingyuan

Selon les chiffres de fréquentation touristique entre 1998 et 2004 (graphique N°12), on constate que les mois les plus forts sont mai, août et octobre, y compris 'les semaines d'Or' de mai et d'octobre, hormis en 2003, pour cause d'épidémie de SARS en Chine. Les moyennes saisons sont les mois de juin, septembre et novembre. Les basses saisons sont entre décembre et mars de l'année suivante. Le mois de janvier est la saison la plus basse.

La différence de la fréquentation touristique entre la haute et la basse saison est assez importante pour l'aire paysagère de Wulingyuan. A partir d'octobre 1999, date de la mise en place de la politique des *Trois Semaines d'Or*, on remarque un changement de répartition des temps de visite chez les touristes chinois. La fréquentation touristique des mois des *Trois Semaines d'Or* a beaucoup augmenté entre 1999 et 2000.

Cependant, depuis l'instauration des *Trois Semaines d'Or*, beaucoup de touristes chinois ont choisi de voyager pendant ces trois semaines, ce qui a entraîné un vrai problème de sur-fréquentation dans l'espace et dans le temps. Devant des sites comblés, des files d'attente interminables, beaucoup d'entre eux, depuis 2001, préfèrent voyager désormais hors de ces dates.



Graphique N°12: Répartition de la fréquentation touristique par mois entre 1998 et 2004

Source : Bureau des statistiques du district de Wulingyuan (2005)

Nous avons présenté dans le chapitre 1 les caractéristiques, les sites et les itinéraires de l'APW. Bénéficiant d'une réputation nationale (le premier parc national date de 1982) et internationale (inscrite au patrimoine naturel par l'UNESCO depuis 1992), l'APW est devenue un haut lieu touristique (près de trois millions de visiteurs par an actuellement). La région de Wulingyuan (infrastructures, moyen d'accès, équipements d'accueil, etc.) s'est développée rapidement grâce au tourisme.

Chapitre 2 : Le fonctionnement in situ

Après avoir fait la description de l'Aire Paysagère de Wulingyuan (APW), il est important de connaître le fonctionnement de terrain. Comment les autorités locales gèrent-elles sa promotion comme destination touristique ? Comment gèrent-elles sa protection ? Comment s'organisent les intervenants quand les touristes arrivent sur le terrain ?

1. Image et promotions de l'APW

L'autorité locale a beaucoup fait pour la promotion et l'image de l'APW depuis sa création. Parmi les activités de promotion, l'exposition de dessins était le moyen le plus utilisé au moment de la création de l'APW. Après la fondation du district de Wulingyuan, on favorise les grands événements et actuellement, on augmente la coopération avec les intermédiaires telles que les agences de voyage, par exemple.

Selon les informations collectées, nous avons réalisé un tableau (tableau N°8) concernant toutes les activités de promotions de l'APW pour mieux connaître les efforts faits par les autorités et les acteurs les plus importants.

Années	Activités de la promotion de l'APW	Par qui
janvier 1980	Publication de son article <<beauté cachée dans le fond de la montagne - Zhangjiajie>> et son tableau nommé <<Zhangjiajie>>	WuGuanzhong (peintre)
novembre 1980	Production de centaines d'œuvres par l'Association des Beaux Arts de la Province de Hunan (A.B.A.P.H.)	A.B.A.P. H. (peintures)
janvier 1981	Diffusion du documentaire <<Le paysage de la vallée de Suoxi>> réalisé par la Télévision Centrale de Chine (T. C. C)	T. C. C. (film)
automne 1981	Exposition d'œuvres personnelles réalisée par le photographe Hongkongais M. Chen à Hongkong	Chen Fuli (photographe)
juin 1982	Exposition <<les nuages au Mont Tianzi>> réalisé par le photographe Huang xiang à Tokyo	Huang xiang (photographe)
décembre 1983	Diffusion de <<L'amour de la vallée de Suoxi>> et << Perle souterraine – la grotte du Dragon Jaune >> réalisés par la Télévision de la Province de Hunan (T. P. H.)	T.P.H. (films)
juillet 1984	Exposition des photos paysagères de Zhangjiajie à Pékin, Guangzhou et Changsha	B.G.P. (exposition)
juin 1985	Exposition des photos paysagères de Wulingyuan au Palais des Beaux Arts de Pékin	gouvernement local (exposition)
janvier 1986	Exposition d'œuvres personnelles sur le thème de la vallée de Suoxi réalisée par dix photographes Hongkongais, comme M. Weng Aimin, par exemple	photographes hongkongais (exposition)
mai 1987	Diffusion du <<paysage mystère du Mont Tianzi >> réalisé par la Télévision Centrale de Chine (T.C.C) et la Télévision de la Province de Canton (T.P.C)	T.C.C et T.P.C (film)
juin 1987	Exposition de photos paysagères de Wulingyuan à Pékin, Shanghai, Nanjing, Canton, Guilin, Fuzhou, Wuhan, Nanchang et Changsha à l'initiative du gouvernement local	gouvernement local (exposition)
juin 1987	Exposition aux Etats-Unis et au Japon à l'initiative de l'Office du Tourisme de Hunan (O.T.)	O.T. de Hunan (exposition)

mai 1988	Exposition de photos de Zhangjiajie à Shanghai	B.G.P. (photo)
juillet 1991	Rencontres alpines nationales au Parc National de Zhangjiajie	B.G.P. (randonnés)
septembre 1991	Organisation du Grand Prix national de photo – le paysage de Wulingyuan	gouvernement local (photo)
novembre 1991	Organisation de la Journée Nationale de Protection de la Forêt	B.G.P.
décembre 1991	Organisation du colloque international en Ecotourisme au Parc National de Zhangjiajie	B.G.P.
septembre 1992	Organisation du Grand Prix national de photo	T.C.C
septembre 1992 - 1993	Organisation de la Journée Internationale de Protection de la Forêt	B.G.P.
novembre 1993	Contribution d'un tableau du paysage de Wulingyuan, par le Peintre Wu à l'exposition des Beaux Arts à Paris	Wu Guanzhong (peintre)
septembre 1994 - 1995	Organisation de la Journée Internationale de Protection de la Forêt	B.G.P.
juillet 1996	Grand Prix National des photos paysagères, organisé par le Département de la Construction de l'Etat (D.C.E)	D.C.E (photo)
septembre 1996 - 2001	Organisation de la Journée Internationale de Protection de la Forêt	B.G.P.
avril 2002	Participation à la Foire nationale du Tourisme à Nanjing	gouvernement local (foire)
juin 2002	Diffusion de «Wulingyuan – le Patrimoine Naturel Mondial» réalisé par la Télévision Centrale de Chine (T.C.C)	T.C.C (film)

septembre 2002 - 2003	Organisation de la Journée Internationale de Protection de la Forêt	B.G.P.
septembre 2003	Participation à la réalisation d'une émission de la Télévision de la Province de Hainan (T.P.H) visant à la promotion de Wulingyuan comme destination touristique	T.P.H et l'administration locale (émission télévisée)
octobre 2003	Participation à la réalisation d'une émission de la Télévision de Nanjing (T.N) visant à la promotion de Wulingyuan comme destination touristique	T.N et l'administration locale (émission télévisée)
novembre 2003	Participation à l'exposition des photos paysagères de Wulingyuan à Canton, Guangxi, Nanjing, Yunnan	gouvernement local (photo)

Tableau N°8: Les activités promotionnelles faites par la direction et d'autres acteurs pour l'APW

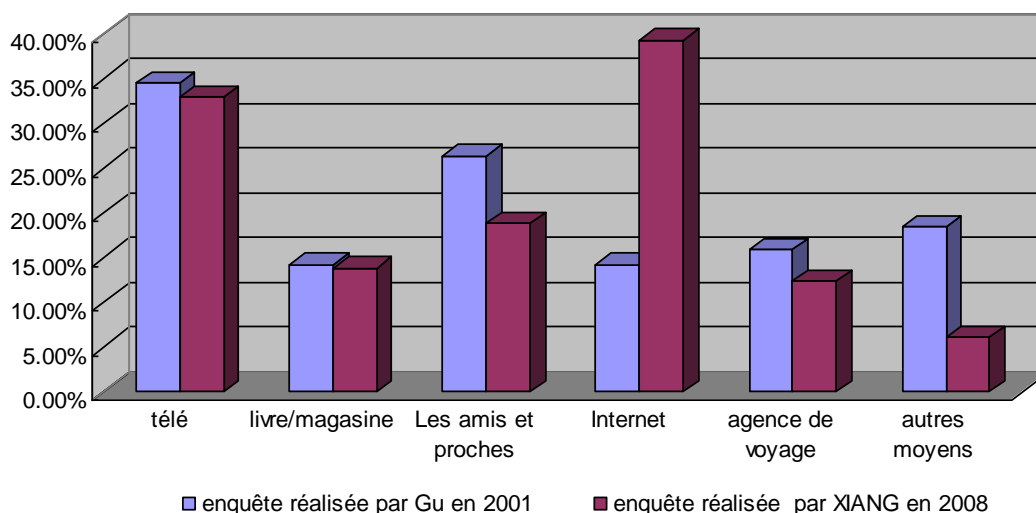
Source : Bureau de Gestion du Parc de Zhangjiajie et l'Administration du District de Wulingyuan

Le tableau N°8 montre que depuis la création du Parc National jusqu'à l'heure actuelle, les autorités, c'est-à-dire l'administration de la province du Hunan, celle du district de Wulingyuan et le Bureau de Gestion du Parc de Zhangjiajiese, se sont beaucoup investies dans la promotion du site.

Notons que la Journée Internationale de protection de la forêt a été instaurée dans le contexte de l'inscription de l'APW sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. A l'initiative du BGP, depuis 1992, on organise cet événement pour sensibiliser les visiteurs dans le but de mieux protéger l'environnement naturel de l'APW. Cela passe souvent par un dialogue entre experts invités et visiteurs, et par des spectacles de danses *Tujia* ayant pour thème la nature. Il s'agit en fait de donner une bonne image promotionnelle de l'APW : un site naturel aménagé, bien conçu, conforme à l'attente des visiteurs tout en préservant la nature.

Le moyen de promotion le plus utilisé est l'exposition de photos paysagères de Wulingyuan dans toute la Chine continentale et à Hongkong, Tokyo, voire à Paris, devant la coopération avec les chaînes régionale et nationale pour la réalisation et la diffusion d'émissions télévisées. Sans oublier l'influence des tableaux de peintres fameux comme Wu Guanzhong, exposés en Chine ou dans d'autres pays, qui jouent un rôle important.

Il est difficile de dire qu'il y a un lien direct entre la fréquentation touristique de l'APW et les promotions faites par les gestionnaires. Néanmoins, l'influence de la promotion télévisée joue un rôle important et touche un large public. Selon notre enquête réalisée auprès des touristes en 2008, les moyens de connaître l'APW pour les visiteurs sont Internet (39,3%) et la télévision (33%). En comparaison avec l'enquête réalisée par Gu Xiaoyan en 2001 (graphique N°13), nous notons une place toujours importante dévolue à la télévision même si Internet joue un rôle de plus en plus important ces dernières années (de 14,2% en 2001 à 39,3% en 2008).



Graphique N°13: Comparaison des moyens de connaissance de l'APW pour les touristes entre l'enquête réalisée par Gu en 2001 (séries 1) et par W. XIANG en 2008 (séries 2)

Ce graphique montre aussi que depuis 7 ans (de 2001 à 2008), Internet devient un instrument de plus en plus important pour la promotion de l'APW. En effet, en plus des quatre sites officiels de l'APW, existent aussi de nombreux sites Internet créés par les agences de voyages qui fournissent des informations à destination des touristes. C'est un outil très souple car on peut y faire figurer toutes sortes d'informations. C'est aussi un vecteur potentiel pour la construction de la pré-image des touristes. Le réseau web est donc non seulement un endroit où l'on peut recueillir de nombreuses informations sur l'identité du territoire, mais également un bon moyen de travail en coopération entre les différents acteurs locaux pour la promotion et l'image de l'APW.

2. Le fonctionnement du projet touristique

A l'époque où les trois sites de Wulingyuan ressortissaient à trois cantons différents, les autorités (administration des cantons de Sangzhi, Cili et Yongding) n'avaient pas pris conscience des nécessités d'une planification à long terme, chaque canton entreprenait des infrastructures de son côté. Il manquait une cohérence à l'ensemble de la gestion.

Après le regroupement de ces trois cantons et la création de l'Aire Paysagère de Wulingyuan, un besoin de planification globale s'est fait fortement ressentir. Ainsi est apparu une sorte de 'mode d'emploi' de l'A.P.W. créé par l'Université de Tong Ji sous l'appellation de '*Manuel de la Planification Touristique*' (M.P.T.) le 31 octobre 1991, étape nécessaire aux yeux des autorités à la préparation de la demande de l'adhésion de l'A.P.W dans la liste du Patrimoine Naturel Mondial de l'UNESCO.

Après avoir eu le feu vert de la délibération du *MPT* par l'autorité supérieure, les gestionnaires commencent à effectuer les démarches du projet touristique. La valorisation des investissements est souvent l'étape suivante.

Toutes les activités en faveur du tourisme doivent, normalement, respecter ce qui a été défini dans le manuel, par exemple, les réglementations dans la zone tampon, de protection et de développement, etc. (schéma N°4)

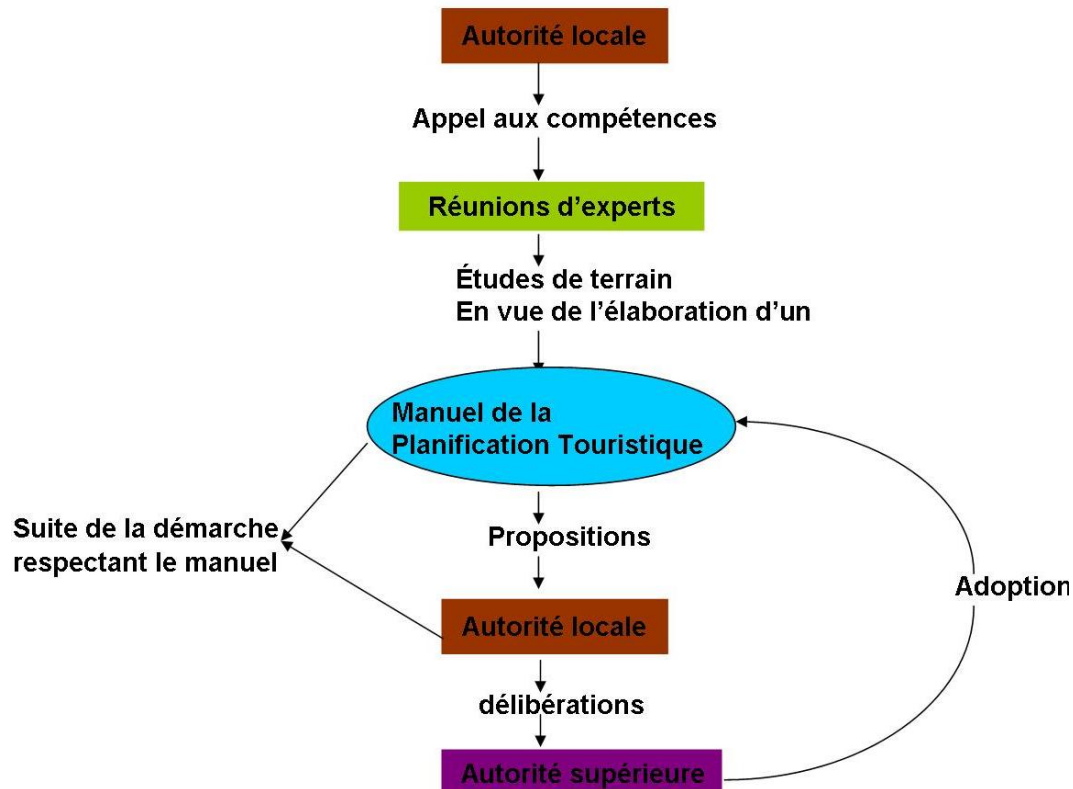


Schéma N°4 : La démarche pour le développement territorial dans les années 90

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Cependant, dans les années 80, cela ne se passait pas tout-à-fait comme indiqué dans le schéma 1. En effet, dans sa précipitation à développer la région, l'autorité locale n'a pas voulu attendre la finalisation du *M.P.T.* par les experts et l'autorité supérieure (schéma N°5). Sans le *M.P.T.*, validé dans les années 90, <<de nombreuses actions ont été mal réalisées et mal réalisées, ce qui est regrettable>>. (Xie Ninggao, 2005)

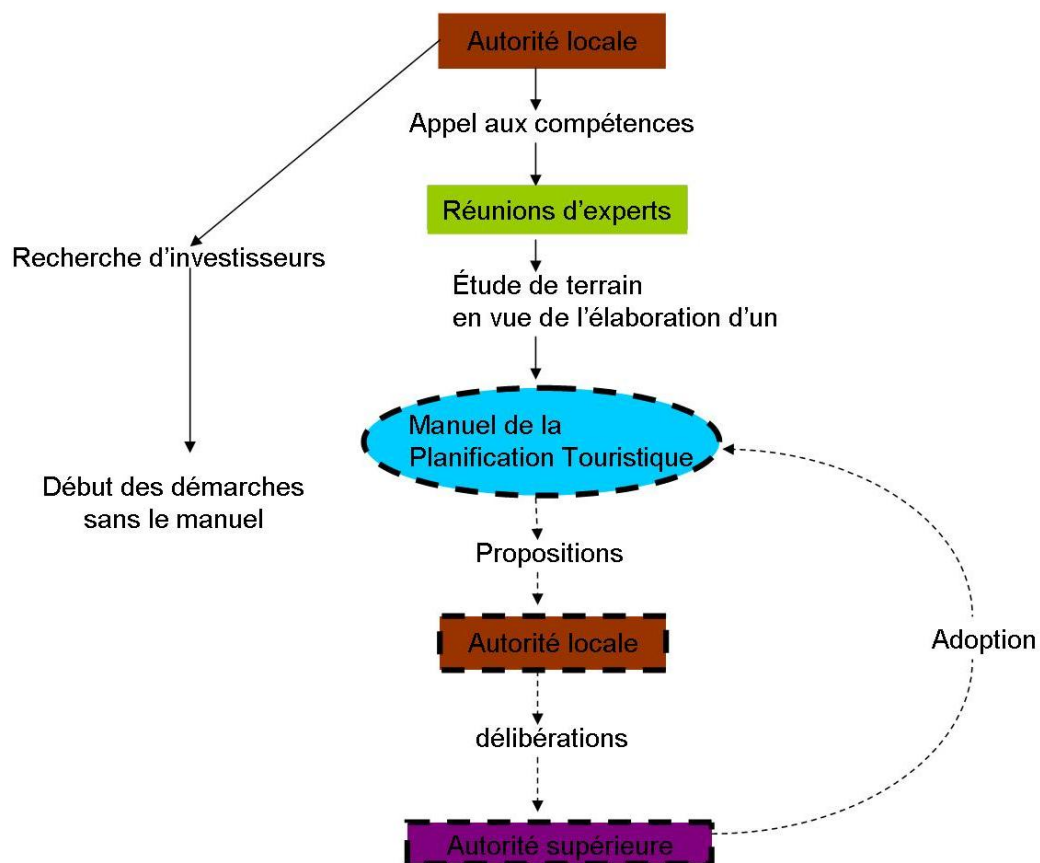


Schéma N 5 : La démarche pour le développement territorial dans les années 80

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

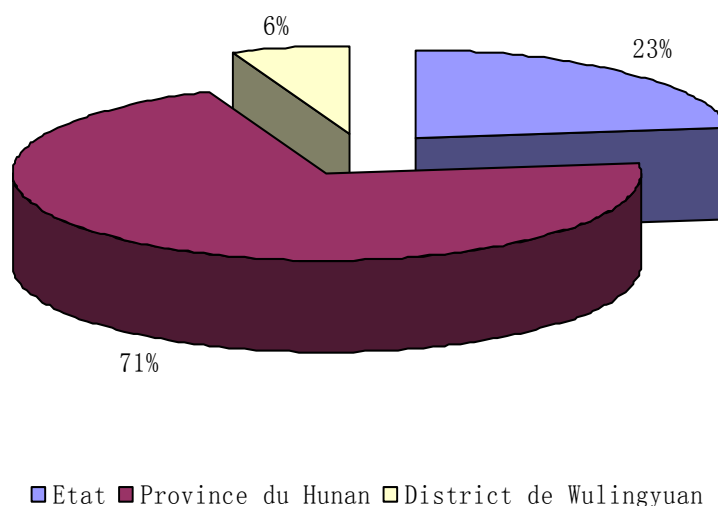
Entre 1982 et 1988, l'allocation des crédits par la Région et l'Etat est le moyen de financement principal de l'A.P.W. (tableau N 9)

sites	attribution par	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	Total (en dizaines de milliers de yuan)
Parc National de Zhangjiajie	Etat		150	100	60	20	93		423
	Région	100	300	70	20	135	119	28	772
	District								
Vallée de Suoxi	Etat								
	Région	30,35	22,7	106	64,5	107,5	65	44,32	440,37
	District	2,4	3,33	5,94	19,35	23,34	15,36	23,6	93,32
Mont Tianzi	Etat					20			
	Région			15	10	15	20	25	85
	District								20

Tableau N 9: Attribution des crédits pour l'A.P.W entre 1982 et 1988

Source : Annuaire des aires paysagères en Chine

Voici la répartition des crédits alloués par l'Etat, la région et le district pour l'APW entre 1982 et 1988.



Graphique N 14 : Répartition des crédits alloués par l'Etat, la région et le district pour l'APW entre 1982 et 1988

A l'instar d'autres aires paysagères d'échelon national, les financements alloués par l'Etat et la région pour l'A.P.W sont assez maigres. Les politiques en faveur des investissements étrangers (à la région) ont été entreprises par les autorités locales.

Après l'inscription de Wulingyuan dans la liste du Patrimoine Naturel de l'UNESCO (à partir de 1993), de nombreux investisseurs se sont proposés. Entre 1992 et 2000, la somme des investissements étrangers a même atteint 429 480 000 yuan (équivalent de 42 948 000 E). Actuellement, 14 entreprises extérieures (à la région) contribuent à l'A.P.W. (tableau N 10).

Entreprises	Année de la fondation	Montant des investissements (en dizaines de milliers de yuan)	Nature de l'entreprise
Shanzhuang de Taiwan	1992	1650	capital indépendant
Baoli	1993	8000	Joint-venture
Zeqi	1993	2893	capital indépendant
Téléphonique du Mont Tianzi	1993	8000	capital indépendant
Gangrongyuan	1994	105	Joint-venture
Zhensheng	1994	4500	capital indépendant
Téléphonique de Huangshi	1994	6000	Joint-venture
Hôtel de Bohai	1994	1300	Joint-venture
Hôtel de Wulingyuan	1995	200 (en dollar)	Joint-venture
Hôtel de Taitian	1996	50	capital indépendant
Hôtel de Baofeng	1998	350	Joint-venture
Hôtel de Sanlong	1998	500	Joint-venture
Entreprise du Développement Touristique de Wulingyuan	1998		Joint-venture
Ascenseur Géant de Bailong	1999	8000	capital indépendant
Total		42948	

Tableau N°10: Les investisseurs extérieurs à l'APW

Source : Administration du District de Wulingyuan

Il faut noter que parmi ces 14 investisseurs étrangers, l'administration locale possède une partie des actions de l'Entreprise du Développement Touristique de Wulingyuan.

3. Le déroulement de la visite

Dans le premier chapitre, nous avons observé que les voyages organisés par les entreprises procurent eux aussi un fort contingent (38,2%), tandis que les excursions en famille et entre amis représentent 20,2%. Mais comment s'organisent les intervenants à l'arrivée des touristes dans l'A.P.W. ? Quelle relation existe-il entre les touristes, les agences de voyage et les habitants ? Pour en savoir plus, c'est ce que nous allons expliquer maintenant.

Touristes en groupe :

Les touristes en groupe représentent la majorité dans l'A.P.W. Dans la plupart des cas, ces touristes sont des salariés ou des fonctionnaires. Il s'agit souvent d'un voyage organisé par l'entreprise ou les services publics, qui ont choisi une agence de voyage. Avant le départ, les agences de voyage chargées de l'organisation de leur séjour ont déjà défini le parcours des visites en fonction de la durée du voyage. Elles ont établi la liste des hôtels, des restaurants et des boutiques, avec lesquels Elles ont l'habitude de travailler. Les contacts avec la population locale sont plutôt réduits.

Schéma du séjour type 1:

L'entreprise demande à l'agence de voyage d'organiser le séjour de ses salariés à l'A.P.W. → l'agence de voyage va chercher les touristes en groupe à leur arrivée à la gare ou à l'aéroport de Wulingyuan → l'agence de voyage amène les touristes à l'hôtel avec lequel elle a l'habitude de travailler → l'agence de voyage définit le parcours des visites en fonction de la durée du séjour → les touristes en groupe visitent l'A.P.W. accompagnés d'un guide → qui leur propose un shopping dans les boutiques de souvenirs → fin de la visite et retour au domicile

Touristes individuels :

Même si le tourisme individuel représente actuellement une minorité il est en train de se développer. Il est donc important de connaître son mode de fonctionnement. Comme ils sont obligés de chercher les informations touristiques avant et pendant le voyage, les touristes individuels sont ceux qui ont le plus de contacts directs avec les habitants de la région, surtout pour ce qui concerne l'hébergement, la restauration et les circuits. C'est à cette occasion que les habitants proposent leurs chambres d'hôtes et se mettent en quête de clients, jusqu'à la porte principale de l'A.P.W même.

Schéma du séjour type 2:

Quête d'informations touristiques utiles sur Internet ou dans un guide de voyage → impression des cartes topographiques de l'A.P.W. → arrivée sur site en voiture, en train ou par avion → contact avec un guide local indépendant (dans la plupart des cas, ce sont les habitants) à l'entrée de la porte principale de l'A.P.W → le guide local propose une chambre d'hôtes et la restauration aux touristes → les touristes individuels visitent l'A.P.W. en suivant le guide local ou tout seuls sur la recommandation du guide → fin de la visite et retour au domicile

Il faut noter que peu de chambres d'hôtes possèdent un site Internet pour faciliter la réservation en ligne. Par contre, chaque agence de voyage possède le sien et peut récupérer les informations auprès des touristes.

Les touristes en groupe s'adressent majoritairement aux agences de voyage tandis que les touristes individuels ont plutôt recours aux guides locaux, et au logement chez l'habitant. L'inconvénient est que si les visiteurs utilisent de plus en plus Internet pour leurs réservations et la préparation de leur visite, les habitants, eux, ne maîtrisent pas les technologies informatiques, faute d'une éducation adéquate. Pour l'instant, aucun d'entre eux ne possède son site web et chacun se contente de faire la chasse au touriste à la porte principale de l'APW, d'une manière plus ou moins fructueuse (schéma N°6).

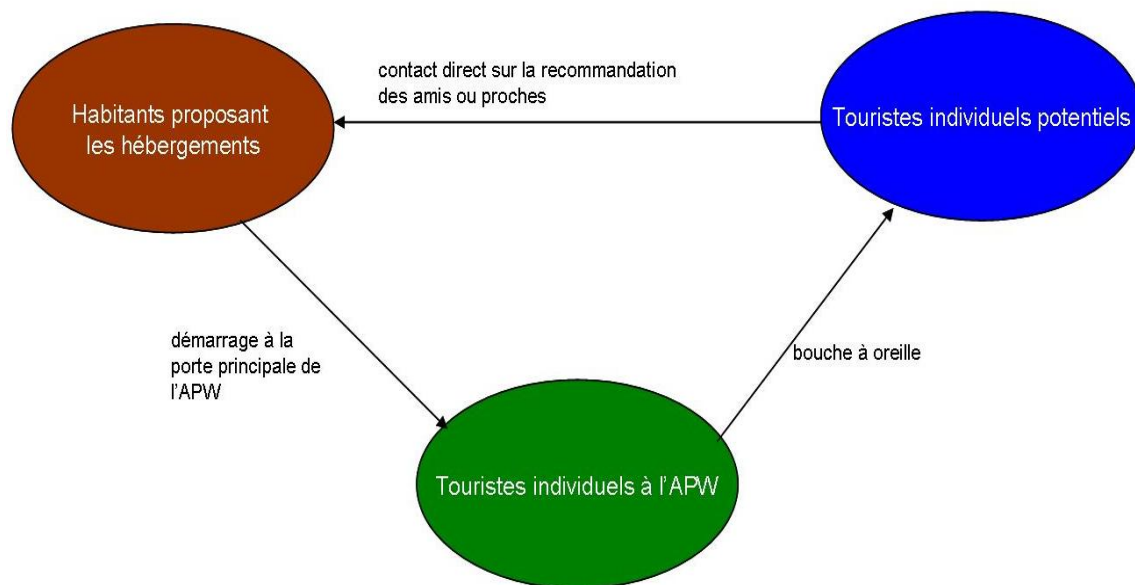


Schéma N°6: Méthode de travail actuel des habitants de Wulingyuan proposant les hébergements
Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Le schéma N° 6 montre que la méthode actuelle des habitants proposant les hébergements est très simple, non organisée inefficace. Nous estimons qu'il manque une sorte de leadership qualifié qui renforcerait les liens de travail entre les habitants et proposerait des méthodes efficaces pour attirer les touristes.

4. La protection de l'environnement

La protection de l'environnement à l'A.P.W. est réglementée par une série de lois nationales et régionales, notamment : la Constitution nationale, la loi de protection de l'environnement, la loi sur l'urbanisme et les Règles Provisoires sur les aires paysagères.

Des restrictions sont imposées aux projets de construction, à l'utilisation de certains combustibles domestiques (pour réduire la pollution), à l'agriculture itinérante sur brûlis, à la pollution des eaux, au traitement des déchets solides et à la pollution sonore. Le prélèvement de fleurs, d'herbes ou de plantes, ainsi que de spécimens animaux n'est autorisé que moyennant une autorisation et à but scientifique ou pédagogique. La coupe d'arbres et l'exploitation de carrières de calcaire sont soumises à des restrictions et l'exploitation minière est interdite.

Un bureau de la conservation a été spécialement créé dans le but de surveiller la pollution des secteurs sensibles. C'est également pour répondre à la nécessité de conservation de l'écosystème et de prévention de l'environnement contre la pollution. A l'heure actuelle, des études sont régulièrement faites par les personnes compétentes pour indiquer le degré de pollution de l'atmosphère, des eaux et du sol et suivre l'évolution des écosystèmes.

4.1 Protection de l'eau

L'eau est un des éléments les plus fragiles de l'environnement naturel de l'A.P.W., et ce, d'autant plus que la fréquentation touristique s'accroît. Les autorités locales ont fait des efforts pour protéger la qualité de l'eau à l'époque de la création de l'A.P.W. Cependant, du fait de l'augmentation de la fréquentation touristique, très importante, les autorités ont du mal à tenir les politiques de protection de l'eau. C'est la raison pour laquelle la qualité de l'eau à l'A.P.W a connu des périodes de hauts et de bas.

Il y a 5 ruisseaux à Wulingyuan, parmi lesquels le ruisseau de Jinbian est le plus important car il fait partie des sites les plus connus de l'A.P.W. Ce ruisseau a sa source dans le village de Zhangjiajie et il mesure 6 700 mètres de longueur.

Selon les données collectées pendant l'étude de terrain que nous avons réalisé en 2007 et 2008, nous avons constaté que la qualité du ruisseau de Jinbian a vécu trois périodes de hauts et de bas.

Entre 1982 et 1994, c'est la période où la qualité de l'eau a été le mieux protégée. Comme c'était la période entre la création de l'A.P.W et l'inscription sur la liste du *Patrimoine Naturel Mondial* de l'UNESCO, l'autorité locale faisait des efforts particuliers pour protéger l'environnement naturel. De plus, la fréquentation touristique se faisait moins ressentir. Selon les données du Département de l'Environnement du district de Wulingyuan, à cette époque, la qualité de l'eau était bonne et a atteint la catégorie I (classification de la qualité de l'eau selon l'Etat Chinois.)

La période entre 1994 et 2000 est une des plus mauvaises périodes concernant la qualité de l'eau de l'A.P.W. Avec l'augmentation de la fréquentation touristique, consécutive à l'inscription sur la liste du *Patrimoine Naturel Mondial* de l'UNESCO, l'édification d'hôtels s'est développée, de même que les rejets d'eaux usées dans les ruisseaux. D'après les données du Département de l'Environnement de Wulingyuan, pour ce qui concerne la partie de Laomowan (une partie du ruisseau de Jinbian), on note un changement important de C.O.D (*demande chimique en oxygène*) : de 0,7mg/l pour l'année 1984 à 2,5mg/l pour l'année 2000. De plus, les relévés de T.P (*phosphore total*) dans la partie de Zicaotan ont atteint 0,063mg/l en 2000, ce qui est largement au dessus des normes admises pour la catégorie 1 (< 0,02mg/l).

A partir de 2001, avec la mise en oeuvre de la politique de démolition, l'urbanisation outrancière a été stoppée et a même régressée, retrouvant son niveau antérieur à l'exploitation du site. Moins d'hôtels, moins de pollution : sur la partie de Luoguta, la plus affectée, la qualité de l'eau s'est nettement améliorée entre 2004 et 2009.

En 2002, l'autorité locale a en outre construit deux grandes usines de traitement des eaux usées atténuant ainsi le problème de la pollution des eaux engendré par les rejets en provenance des chambres d'hôtes, d'un grand restaurant sur le site du Mont Tianzi et de dix toilettes publiques situées sur la zone. A partir de 2007, la qualité de l'eau est redevenue de catégorie I.

Une étude réalisée par Quan Hua en 2005 sur le ruisseau de Jinbian établit le lien entre capacité de charge et pollution par le phosphore. Selon lui, le site de Luoguta (amont du ruisseau de Jinbian) peut accueillir au maximum 1186 lits au printemps, 3 057 en été, 545 en automne et 333 en hiver. Aujourd'hui, le nombre de lits est de 4 585, ce qui dépasse le maximum préconisé par Quan (3 057 en été), mais représente un progrès si l'on considère les 8 000 lits atteints en 2001 sur le site (31 000 sur l'ensemble de l'A.P.W.). C'est une des retombées positives de la politique de démolition entreprise à la fin de 2001.

4.2 Limitation et traitement des déchets

A l'Aire Paysagère de Wulingyuan, la limitation des déchets et le traitement sont les deux tâches essentielles pour maintenir la propreté du parc. Les visiteurs sont à l'origine de dépôts sauvages ainsi que de décharges brutes non contrôlées. Il ne faut pas négliger non plus la production de déchets importante par les restaurants et les hôtelleries. Face à ce problème, une équipe de nettoyage a été formée à l'initiative de l'autorité. Elle s'engage à réaliser des actions de nettoyage et de collecte des déchets, en séparant les déchets combustibles des autres (photo N 21).



Photo N 21 : Corbeille aux déchets séparant les déchets récupérables et non récupérables (photo prise en 2008)

Cependant, la quantité des déchets dépasse constamment la capacité de traitement. La seule solution pour le service concerné serait peut-être de supprimer progressivement les poubelles et les corbeilles dans le parc, et d'inciter les visiteurs à ramener leurs déchets avec eux à leur sortie du parc. Il s'agit d'une question de sensibilisation du public qui a priori demande beaucoup de temps.

4.3 Prévention des incendies de forêt

Depuis 1982, année de la création du BPIF (Bureau de la Prévention des Incendies de Forêt) jusqu'à maintenant, il y a eu peu d'incendie de forêt à l'A.P.W. D'une part, l'autorité locale est parvenue à responsabiliser des habitants volontaires pour la surveillance des points d'observation dans le parc; D'autre part, l'installation récente

d'équipements de nouvelle technologie, tel par exemple le système visuel de surveillance, est une garantie supplémentaire dans la prévention des incendies de forêt dans le parc.

4.4 Sensibilisation du public

Le rôle du public constitue l'un des éléments les plus importants en faveur de la protection de la nature. Les principales actions menées au cours des années précédentes ont été consacrées à l'installation de pancartes incitant à la protection des espèces végétales et animales sur les itinéraires de randonnée.

On y trouve également des panneaux d'explication des noms et des caractéristiques des espèces végétales et animales sur les parcours (photos N°22, 23 et 24).



Photo N°22 : Sentier botanique situé dans le chemin de randonnée (photo prise en mars 2008)



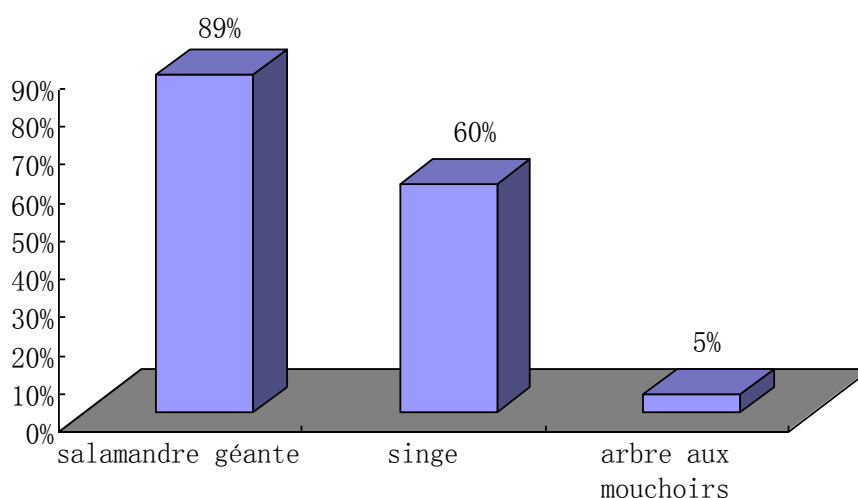
Photo N°23 : Panneau d'indication des caractéristiques du singe (photo prise en mars 2008)



Photo N°24 : Panneau d'indication des caractéristiques des salamandres géantes

Source : www.rednet.cn

Pour la connaissance des animaux et plantes de l'Aire Paysagère de Wulingyuan, notre enquête montre que 89% des touristes connaissent la salamandre géante, 60% le singe et seulement 5% , “l'arbre aux mouchoirs”.



Graphique N °15: Pourcentage de la connaissance des animaux et plantes de l'APW auprès des touristes

Source : Enquête réalisée par W. XIANG en 2008

En effet, lors de notre observation de terrain, nous avons noté l'existence d'un centre de protection des salamandres géantes construit par l'administration locale qui organise régulièrement des expositions à l'intention des touristes et des jeunes publics. Il est certes très utile de sensibiliser le public à la connaissance des animaux phares du parc, mais la préférence donnée à la protection de certains animaux ne se fait-elle pas au détriment de la protection de la biodiversité ?

En juin 1992, le sommet planétaire de Rio de Janeiro a marqué l'entrée en force sur la scène internationale de préoccupations (et de convoitises...) à l'égard de la diversité du monde vivant. Au cours de la Convention sur la diversité biologique qui s'est tenue le 5 juin 1992, la diversité biologique a été définie comme :

« La variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. »²⁴

Il faut rappeler que chaque espèce connue ou encore inconnue de nous est un prodige de la nature, le résultat et l'aboutissement d'une évolution biologique qui s'étend sur des millions d'années.

C'est là la première et la plus importante justification de la préservation de la diversité. Toutes les créatures ont le droit d'exister et les êtres humains ont le devoir de les protéger.

²⁴ Source : Article 2 de la Convention sur la diversité biologique, 1992

Le chapitre 2 nous a montré que depuis la création de l'APW, les autorités (c'est-à-dire l'administration de la province de Hunan, l'ADW et le BGPZ) favorisent des événements comme l'exposition de photos paysagères de l'APW dans toute la Chine continentale ainsi qu'à Hongkong, à Tokyo, voire à Paris, ou la réalisation et la diffusion d'émissions télévisées sur les chaînes régionales et nationales afin de faire la promotion et d'établir une bonne image de l'APW. Dans les années 80, l'allocation des crédits par la région est le moyen de financement principal de l'APW. Après l'inscription de Wulingyuan sur la liste du Patrimoine Naturel de l'UNESCO (à partir de 1993), de nombreux investisseurs se sont manifestés. Avec l'augmentation des investisseurs extérieurs à la région et la croissance de la fréquentation touristique, la région de Wulingyuan a connu des périodes de développement rapide. Cependant, la question de l'impact des activités touristiques sur l'environnement naturel de l'APW a attiré l'attention des chercheurs. De nombreuses études ont été réalisées dans ce domaine (cf. Quan Huan). Elles montrent que la période entre 1982 et 1994 est la période où la qualité de l'eau a été le mieux protégée (période de création de l'APW et de préparation d'adhésion sur la liste du Patrimoine Naturel de l'UNESCO); la période entre 1994 et 2000 est une des plus mauvaises concernant la qualité de l'eau de l'APW (période du développement rapide); à partir de 2007, la qualité de l'eau s'est améliorée après la mise en oeuvre de la politique de démolition. Mais a-t-elle été résolue pour autant ? C'est ce que nous allons analyser dans le chapitre 2 de la 2^{ème} partie.

Conclusion de la 1^{ère} partie

De nature karstique, abritant de nombreuses variétés d'arbres rares et d'espèces animales en voie de disparition, l'Aire Paysagère de Wulingyuan est très riche en ressources touristiques. Depuis sa création comme premier parc national en Chine (1982) puis comme Aire Paysagère d'échelon national (1988), cette région a profité pleinement du développement touristique. L'installation des équipements d'accueil, la construction des routes, la création des itinéraires, l'élaboration des projets touristiques ont été réalisés par les autorités locales et les autres acteurs concernés. De plus, la promotion et l'image de l'APW représentent aussi une mission importante. Afin de mieux faire connaître l'APW auprès des touristes, de nombreux événements ont été impulsés par les autorités telles que l'organisation ou l'exposition de photos paysagères de Wulingyuan dans toute la Chine et à l'étranger ou encore la réalisation d'émissions sur le site en partenariat avec les chaînes régionales et nationales. Depuis son inscription sur la liste du Patrimoine Naturel de l'UNESCO (1992), l'APW possède une réputation encore plus importante qu'avant. Cette aire paysagère attire de nombreux visiteurs chaque année. Elle est encore peu connue dans les pays occidentaux et les touristes chinois continentaux représentent la majorité des visiteurs de l'APW. Nous avons expliqué que l'éloignement et le niveau de vie économique sont les deux éléments principaux qui influencent la proportion des touristes venant des provinces extérieures. Du point de vue professionnel, ce sont les fonctionnaires de l'Etat et les salariés des entreprises qui se classent en tête des visiteurs. Les voyages organisés par les comités d'entreprise, avec un forfait de prix très avantageux, représentent une grande proportion du marché.

Cependant, le développement touristique de l'APW pose le problème de l'impact des activités touristiques sur l'environnement naturel par exemple. S'il existe bien des études sur le seuil de capacité de charge sur le site, les autorités locales s'en contentent et négligent leurs préconisations. En outre, la répartition des touristes dans l'espace n'est pas équilibrée. Les sites culturels enregistrent moins d'entrées par rapport au site principal et ils restent mal connus des touristes. La communication et la promotion de ses sites culturels sont très inférieurs par rapport au site principal. La sensibilisation du public à la protection de la biodiversité et à la connaissance scientifique sur le parc géologique restent un point faible de la part des gestionnaires de l'APW. La cherté du billet ne favorise pas l'entrée du plus grand nombre, mais des plus aisés. Tels sont les sujets de réflexion que nous a inspirés le développement touristique de l'APW.

2^{ème} PARTIE : Explication et analyse de terrain

Chapitre 1 : Contexte extérieur

Il nous paraît intéressant de mieux cerner la notion de parc naturel, son évolution et ses conséquences sur la protection environnementale dans le monde, la notion de développement durable et son application au tourisme, afin de mieux comprendre le contexte extérieur de l'Aire Paysagère de Wulingyuan à l'échelle internationale et de mieux analyser les problèmes de gouvernance rencontrés à l'APW par rapport aux notions établies à l'échelle mondiale.

1. La création des parcs naturels

1.1 L'émergence du concept de parc naturel

Le concept de parc naturel est apparu assez récemment dans le système de protection de la nature et, implicitement, dans les actes législatifs internationaux. En Amérique de Nord, et surtout aux Etats-Unis, c'est un mouvement environnementaliste promouvant la nature sauvage comme unité spirituelle entre la nature et l'homme, qui est à l'origine de ce concept, mis en place par la création, en 1872, du premier parc national dans le monde, le Parc National Yellowstone. La tendance à la protection de la nature sauvage, après le modèle américain, s'est poursuivie au XX^e siècle, par l'établissement de zones strictement protégées sur des territoires dans lesquelles l'influence de l'homme était minime, les activités anthropiques y étant ensuite interdites ou strictement contrôlées.

Dans les Parcs Naturels Régionaux, la nécessité de délimiter des nouvelles aires protégées qui permettent des activités humaines avec certaines restrictions est apparue premièrement en l'Europe Occidentale, notamment en France, où on permet des activités traditionnelles et l'utilisation des ressources sans perturber l'équilibre naturel. Dans ces aires, des bénéfices plus importants sont envisagés pour la population locale, notamment par le développement de l'écotourisme.

Les espaces dits naturels peuvent bénéficier en France de diverses identifications, telles que : Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Réserves Naturelles, Réserves de la Biosphère de l'UNESCO, Zones Natura 2000, ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), ZICO et ZPS (Zones Spéciales de Protection Edictées par des Directives Européennes), sites RAMSAR. De notables efforts sont engagés par des établissements publics (Conservatoire national du littoral et des rivages lacustres, par exemple), des collectivités territoriales (espaces naturels sensibles des départements), et des associations reconnues par les pouvoirs publics (France Nature Environnement, conservatoires régionaux des espaces naturels

regroupés dans Espaces Naturels de France ; Ligue de protection des oiseaux, par exemple), pour sauvegarder, gérer et valoriser, avec de multiples partenaires locaux, ces espaces naturels remarquables.

Les lois du 2 mai 1930 et du 1^{er} juillet 1957 en France ont permis de classer les sites naturels puis les premières réserves naturelles, d'abord dans un souci de préservation de monuments naturels, mais aussi vis à vis de milieux faunistiques et floristiques menacés. La création des parcs nationaux a été promulguée par la loi n° 60-708 du 22 juillet 1960, ensuite a été complétée par le décret n° 61-1195 du 31 octobre 1961. Elle a modernisé l'approche réglementaire des espaces protégés car elle a établi un compromis entre les exigences contradictoires de la préservation, de l'expansion économique et de la fréquentation touristique.

Les parcs nationaux français sont au nombre de neuf, dans l'ordre chronologique de leur création : Vanoise et Port-Cros (1963), Pyrénées (1967), Cévennes (1970), Ecrins (1973), Mercantour (1979), Guadeloupe (1989), La Réunion (2007) et Guyane (2007). Ils sont dotés par la loi fondatrice de 1960 d'une zone centrale de protection, limitant au minimum les activités anthropiques par des outils juridiques réglementaires, et d'une zone périphérique ouverte au développement, sur un territoire généralement assez vaste. Peu densément peuplés, ils disposent d'un patrimoine paysager, écologique et culturel internationalement reconnu.

Un concept inédit est né en 1967 de la volonté commune de l'Etat, représenté par la DATAR, et des collectivités locales, de favoriser un aménagement plus équilibré du territoire : les Parcs Naturels Régionaux (PNR), au nombre de quarante-quatre en métropole, plus deux dans les départements d'Outre-Mer. Contrairement aux parcs nationaux, le parc naturel régional ne constitue pas un cadre de protection de l'environnement et des milieux.

C'est *'un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un plan de développement fondé sur la préservation et la valorisation de ce patrimoine'*. (AFIT²⁵ 2002, p21) La création du PNR rentre aussi dans un engagement politique contractuel entre l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales d'un territoire, autour d'objectifs conjoints de protection du patrimoine et de développement local.

L'accueil des visiteurs, l'éducation et l'information du public sont des principes objectifs des PNR. Le tourisme est, par conséquent, un de leurs enjeux principaux,

²⁵ Blangy S. & Dubois G. & Kouchner F., *Ecotourism. Expériences françaises*, 2002, Cahier de l'AFIT, Collection Guide de savoir-faire, Editions Atout France

dans la perspective de retombées positives sur leurs territoires, tout en évitant les effets négatifs par une gestion adaptée des flux. Les parcs et leurs fédérations sont très impliqués dans les démarches de promotion du tourisme durable et ils ont la charge de la mise en oeuvre en France de la charte européenne du tourisme durable, initiée par EUROPARC²⁶.

1.2 UICN (Union Internationale de la Conservation de la Nature)

L'UICN a fait en 1978 une classification des aires protégées en fonction des objectifs de gestion, classification qui a été ensuite modifiée, en 1994. Ainsi, l'administration a voulu différencier les types des aires protégées en les identifiant aux catégories UICN, pour uniformiser la terminologie et pour trouver un langage accepté par la communauté internationale dans ce domaine.

CATEGORIE Ia

- Réserve naturelle intégrale: aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques.
- Espace terrestre et/ou marin comportant des écosystèmes, des caractéristiques géologiques ou physiologiques et/ou des espèces remarquables ou représentatives, gérée principalement à des fins de recherche scientifique et/ou de surveillance continue de l'environnement.

CATEGORIE Ib

- Zone de nature sauvage: aire protégée gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages.
- Vaste espace terrestre et/ou marin, intact et/ou peu modifié ayant conservé son caractère et son influence naturels, dépourvu d'établissements permanents ou importants, protégée et gérée aux fins de préserver son état naturel.

CATEGORIE II

- Parc national: aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives.
- Zone naturelle, terrestre et/ou marine, désignée (a) pour protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes dans l'intérêt des générations présentes ou futures, (b) pour exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation et (c) pour offrir des possibilités de visite, à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales.

²⁶ source : www.parc-naturels-regionaux.tm.fr

CATEGORIE III

- Monument naturel: aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques.
- Aire contenant un ou plusieurs éléments naturels ou naturels/culturels particuliers, d'importance exceptionnelle ou uniques, méritant d'être protégée du fait de sa rareté, de sa représentativité, de ses qualités esthétiques ou de son importance culturelle intrinsèque.

CATEGORIE IV

- Aire de gestion des habitats ou des espaces: aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion
- Aire terrestre et/ou marine faisant l'objet d'une intervention active au niveau de la gestion, de façon à garantir le maintien des habitats et/ou à satisfaire aux exigences d'espaces particuliers

CATEGORIE V

- Paysage terrestre/marin protégé: aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres et marins et à des fins récréatives.
- Zone terrestre, comprenant parfois le littoral et les eaux adjacentes, où l'interaction entre l'homme et la nature a, au fil du temps, modelé le paysage aux qualités esthétiques, écologiques et/ou culturelles particulières et exceptionnelles, et présentant souvent une grande diversité biologique. Préserver l'intégrité de cette interaction traditionnelle est essentiel à la protection, au maintien et à l'évolution d'une telle aire.

CATEGORIE VI

- Aire protégée de ressources naturelles gérées: aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.
- Aire contenant des systèmes naturels, en grande partie non modifiés, gérés aux fins d'assurer la protection et le maintien de la diversité biologique, tout en garantissant la durabilité des fonctions et produits naturels nécessaires au bien-être de la communauté

(Source : *Guidelines for Protected Area Management Categories*, 1994, UICN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.)

Le nombre d'aires protégées enregistrées par UICN était environ 102 000, et leur surface totale couvrait plus de 18 800 000 millions km². La plupart de la surface appartenait aux aires protégées terrestres (17,1 millions km², soit 11,5% de la surface terrestre totale), le reste de 1,64 km² était représenté par les aires protégées marines, soit 0,5% de la surface de l'Océan Planétaire. De toutes les aires protégées, 68 066

(environ deux tiers du nombre total) ont été classifiées selon les catégories UICN²⁷. Des aires protégées appartenant à la V^{ème} catégorie UICN, (6518 aires, couvrant 1,06 millions km²), la plupart se trouvaient en Europe, en nombre (2861, soit 43,9% du total dans le monde) et en surface (345 821 km², soit 32,7% de la surface des parcs naturels dans le monde). Le deuxième continent en tant que parcs naturels est le continent américain. En Amérique du Nord on trouve 2 084 aires protégées de la V^{ème} catégorie, UICN (32% du total surface du monde), mais avec une surface moins importante (135 400 km², soit 12,8% de la surface du monde). En Amérique du Sud, il y a moins de parcs naturels, seulement 250, mais leur surface est beaucoup plus étendue (au total environ 270 000 km², soit un quart de la surface des parcs naturels du monde). En Afrique de Nord et dans les pays arabes, il y a 150 parcs naturels occupant 114 350 km², soit 11% du total. L'Asie (sans l'Orient Proche et Moyen) ne représente que 10% des parcs naturels du monde)²⁸.

2. Développement durable et le tourisme durable

2.1 L'approche mondiale du tourisme durable (entre les PD et les PVD)

et les acteurs concernés :

Le tourisme durable est un concept avant tout établi par les pays du Nord suite aux constats relatifs aux conséquences néfastes de leurs déplacements irresponsables pour affaires, loisirs ou autres motifs, vers des pays dont la part des importations dans les investissements des biens et services touristiques est élevé.

Compte tenu de leur position de faiblesse économique, les Pays en Voie de Développement (PVD) ne peuvent qu'accepter les conditions dans lesquelles les pays du nord s'installent. Les investissements touristiques des Pays Développés (PD) constituent une mine d'or pour les PVD, et les entrées touristiques sont non seulement un apport de devises mais aussi une ouverture sur d'autres cultures.

Vu autrement, les plus pessimistes des économistes considèrent que ces implantations touristiques profitent des pays en voie de développement plus qu'ils ne les font bénéficier des recettes touristiques.

²⁷ Source : Dudley N. (Editeur), 2008, *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires*

²⁸ Source : Dudley N. (Editeur), 2008, *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, Gland, Suisse, UICN

En général, la plus grande part des recettes touristiques des P.D est retournée aux entreprises de l'industrie des voyages domiciliées dans le pays émetteur. Donc, les bénéfices touristiques repartent au lieu d'être investies localement.

Les écologistes avancent de leur côté que compte tenu du manque d'infrastructures adéquates pour certaines pratiques touristiques au niveau des espaces verts tels que les randonnées pédestres et autres, la dégradation du milieu naturel des PVD se fait de plus en plus sentir. Dans ce sens aussi, l'emplacement anarchique de certains établissements d'hébergement touristique porte atteinte à l'environnement naturel autour, à savoir : la nappe phréatique (pollution), forêts (déboisement), par exemple. Le côté architectural importé d'ailleurs nuit aussi à l'image esthétique des espaces touristiques, surtout aux plus naturels d'entre eux.

Suite à tous ces effets redoutables qu'un tourisme incontrôlé est susceptible d'engendrer dans des sociétés dites « d'accueil », plusieurs acteurs du tourisme ont exprimé la nécessité d'un tourisme éthique qui est connu sous le nom de « tourisme durable ».

Selon le World Travel and Tourism Council (WTTC), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Conseil de la Terre, le tourisme durable est une forme de tourisme qui : *répond aujourd'hui aux besoins des touristes et des régions qui les accueillent, tout en protégeant et en améliorant les ressources pour l'avenir. Le tourisme durable mène à une gestion de toutes les ressources de manière à combler les besoins économiques, sociaux et esthétiques tout en préservant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique et le milieu vital* (WTTC/OMT et Conseil de la Terre, 1999).

Mais quels sont les plans d'action des acteurs touristiques chacun dans son domaine d'action, et quels sont les moyens établis pour la mise en pratique d'un tourisme durable ?

Les acteurs du tourisme sont non seulement ceux qui agissent en créant ou en coordonnant une activité touristique, mais aussi ceux qui la subissent. Ainsi, toute action touristique durable devrait commencer et partir avant tout des sociétés locales. En partant de ce principe, les acteurs devraient être en premier lieu les pays en voie de développement eux-mêmes.

Et puisque ces derniers n'ont ni la connaissance des méfaits apportés par le tourisme international, ni les moyens d'y remédier, il est nécessaire de les aider et de les guider dans ce sens. En somme, dans un but touristique durable dans le rapport Nord Sud, les acteurs sont les populations locales d'un côté et puis les institutions touristiques de l'autre. (schéma N°7).

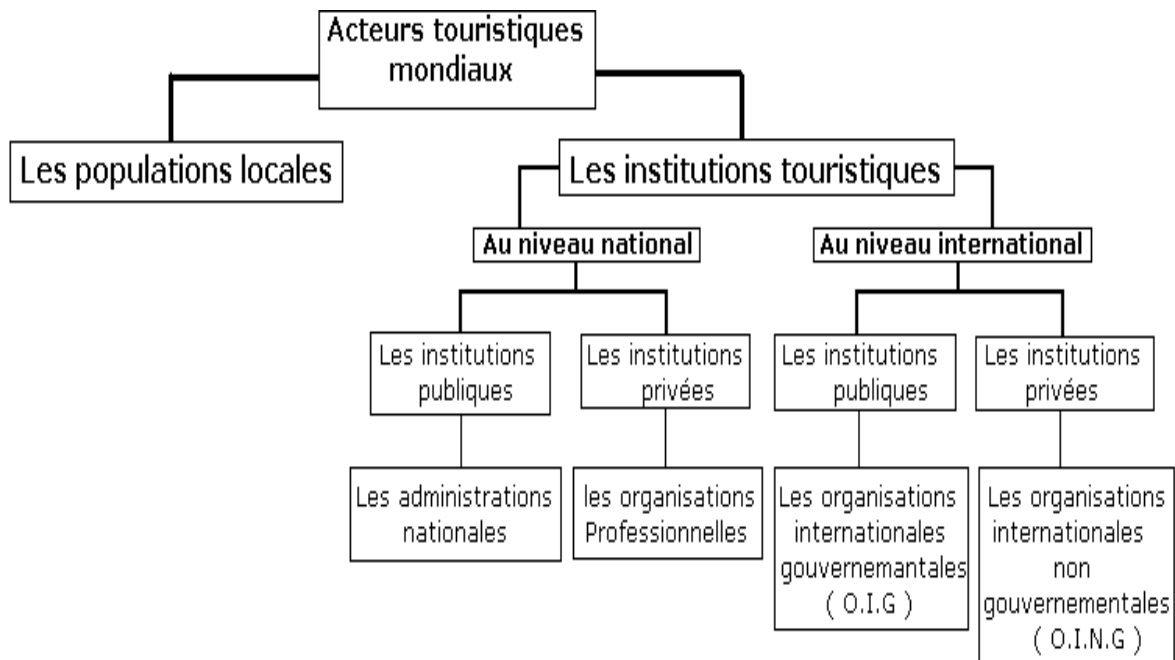


Schéma N°7 : Les différents acteurs du tourisme au niveau mondial

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Dans ce schéma explicatif, les institutions touristiques sont soit nationales, soit internationales. Puisque les administrations nationales, qu'elles soient centrales (Etat), locales (collectivités territoriales), ou encore des organismes nationaux non gouvernementaux, elles ont pour un but principal le respect des chartes du tourisme durable établies par les organisations internationales dans le cadre de leurs politiques dédiées aux PVD. De plus les politiques de développement des administrations nationales sont copiées des chartes mères des grandes organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales.

Pour ce qui est des organisations professionnelles, leur rôle principal porte sur l'image du territoire, et serait de donner un exemple aux touristes et aux populations locales pour le respect des chartes et des codes d'éthique préétablis.

En somme les organisations internationales du tourisme apportent un soutien technique majeur aux populations locales en priorité, puis aux autres acteurs touristiques nationaux. De plus, le soutien financier entre aussi dans les politiques de développement du tourisme durable des pays en voie de développement (PVD).

2.1-1 Les Organisations Internationales Gouvernementales comme acteurs mondiaux du tourisme durable (O.I.G) :

Organisations internationales à compétence touristique générale :

Vu le rôle majeur que joue l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) dans le développement du tourisme, elle est à l'origine de plusieurs chartes du tourisme durable. Et pour donner un bref aperçu de sa participation majeure au tourisme durable nous citons ses deux principales fonctions²⁹ :

- Planification et aménagement touristique : dans ce domaine d'activité elle porte un intérêt particulier pour les effets sociologiques, écologiques et économiques de l'activité touristique, pour ainsi étudier de près ou de loin toutes les représentations touristiques à l'étranger. L'OMT en général n'agit pas seule, c'est en faisant participer d'autres organisations internationales qu'elle parvient à cerner toutes les facettes d'un développement touristique durable. On peut avoir ainsi, la participation de l'OIT (Organisation Internationale de Travail), de la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) et du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement).
- Soutien technique et financier : ce soutien s'adresse principalement aux pays en développement. Pour arriver aux objectifs de développement visés, l'OMT recourt à ses propres ressources budgétaires ou à des ressources affectées avec une délégation du PNUD (programme des nations unies pour le développement).

A. Organisations internationales à compétence touristique partielle :

Chacune dans son domaine d'activité, ces organisations ont un objectif spécial ayant pour finalité le développement touristique uniquement dans le domaine d'action qui lui est attribué. Celles-ci, comme précédemment avancé, sont non seulement à compétences mondiales mais régionales aussi :

a. Au niveau mondial :

Celles-ci appartiennent au système des nations unies, et jouent un rôle complémentaire à celui de l'OMT, puisque l'ONU ne comporte pas d'organisations spécialisées dans le tourisme. Parmi ces organisations, il y a :

- La BIRD (Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement) ou la banque mondiale : son rôle pourrait être défini selon les deux filiales dont elle se compose, à savoir : l'Association Internationale de Développement (IDA) et la Société Financière Internationale (SFI).

Comme l'indiquent ses deux filiales, son rôle n'est pas dédié spécifiquement au tourisme. Mais, grâce à l'IDA, la BIRD suit et intervient au niveau des politiques économiques touristiques (travaux d'infrastructures, alimentation en eau et

²⁹ source : <http://unwto.org/en>

assainissement) d'un bon nombre de PVD. De plus, avec l'implantation de la SFI, la BIRD régularise le crédit international dans le secteur touristique privé. La CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) : sa participation au tourisme durable a consisté à pousser les Etats à s'intéresser au tourisme comme l'un des facteurs de développement, et de l'intégrer dans leur politique de développement, tout en s'adressant en priorité aux PVD.

- L'OIT (Organisation Internationale du Travail) : en intervenant dans le cadre de sa spécialité qui n'est autre que les ressources humaines, l'OIT s'est démarquée par ses multiples actions au niveau touristique, dont voici des exemples :
 - Assistance technique en consultation avec l'ONU : à la demande d'un pays intéressé des spécialistes sont mis à sa disposition pour l'aider à mener à bien son activité touristique.
 - Mise en valeur des ressources humaines : offre de formation dans tous les secteurs de l'industrie touristique et au niveau de tous les échelons.

- L'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) : son principal intérêt est pour le patrimoine culturel. Et son aide est matérialisée par l'organisation de plusieurs campagnes pour la sauvegarde du patrimoine. En outre, l'UNESCO s'est intéressée aussi au patrimoine écologique (ex : MAB programme international sur l'homme et la biosphère).

b. Au niveau régional :

Selon des critères économiques, de proximité ou encore culturels, des groupements à intérêt touristique se sont formés, c'est ce que nous pourrions appeler des « organisations régionales ». Ces organisations régionales n'ont pas cessé d'augmenter durant ces dernières décennies, d'où un intérêt particulier pour le développement éthique du tourisme. Toutefois, il existe des exemples de ces organisations au niveau des principaux pays à la fois émetteurs et récepteurs du tourisme dans le monde. Ces derniers ont créé l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique). Au niveau des stratégies du tourisme durable, l'OCDE a établi pour les Etats membres des politiques en faveur de l'environnement pour les intégrer dans leurs projets de développement touristique.

Il y a également des groupements selon les territoires qui selon les richesses communes à préserver établissent des programmes communs de développement. Et voici des exemples de ces groupements :

- ASEAN (association des Etats du Sud-Est asiatique) ;
- Entre les communautés africaines (CEAO et CEDEAO par exemple) ;

2.1-2 Les Organisations Internationales Non Gouvernementales comme acteurs mondiaux du tourisme durable (O.I.N.G) :

Vu le statut non gouvernemental de ces organisations, celles-ci regroupent non les Etats mais les professionnels dont l'activité est à but social ou encore scientifique.

Dans le cadre d'une politique internationale visant au développement du secteur touristique, ces organisations mettent en œuvre toutes les dispositions politiques et financières pour mettre en relation d'échange les professionnels de toutes les activités touristiques. Comme par exemple «International Air Transport Association» (I.A.T.A), l'Association Internationale de l'Hôtellerie, « End Child Prostitution And Trafficking » (ECPAT), la Fédération Universelle des Associations d'Agences de Voyages (F.U.A.A.V).

Pour arriver à leur but de coordination des efforts établis par les intervenants dans le domaine touristique, chacune dans son domaine d'activité ces organisations se sont dotées d'organes d'information et d'étude.

2.2 Le développement durable et son application au tourisme

La notion de développement durable s'inscrit dans une réflexion entamée à l'échelle internationale, dès la fin des années 1960.

En 1987, la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), chargée d'élaborer des recommandations pour une stratégie de développement à long terme intégrant les problèmes de l'environnement, publia le Rapport Brundtland, rendant mondialement la traduction de la locution anglaise 'sustainable development'. Les travaux de la commission Brundtland, les positionnements du monde de l'entreprise et ceux des associations écologistes et tiers-mondistes semblaient totalement inconciliables. La notion de développement durable naît justement d'un dialogue entre les deux parties et contient en elle l'idée d'un consensus entre les différents acteurs.

La notion de développement durable appliquée au tourisme conduit à formuler certaines règles concernant le caractère équitable, viable et vivable des projets touristiques :

En ce qui concerne le caractère équitable : le développement est considéré comme durable lorsque la répartition des recettes du tourisme est équilibrée entre les

différentes catégories sociales concernées. Cela implique, par exemple, une maîtrise locale, au minimum une contribution forte dans les programmes voire dans les flux financiers afférents. A cette fin, les habitants permanents devront avoir de réelles responsabilités dans le programme.

Dans ce même esprit, les retombées économiques devront bénéficier à la plus large partie de la population locale. A cette fin, l'activité touristique doit être traitée et gérée comme une activité participant à une dynamique d'ensemble de la communauté humaine concernée. Cela implique par exemple qu'elle s'appuie ou stimule l'apparition ou le développement d'autres activités économiques, telles l'artisanat, l'agriculture, l'expression culturelle, etc.

En ce qui concerne le caractère viable : il est fréquemment affirmé qu'économie et environnement sont en opposition ; pourtant le tourisme est probablement le domaine de l'économie dans lequel la voie de la compatibilité est la plus accessible. Il est en effet reconnu que la qualité paysagère, la pureté des eaux, de l'air et des écosystèmes en général constituent de réels atouts pour l'activité touristique pour peu qu'une attention particulière soit accordée à la sauvegarde de ces ressources.

Ces ressources naturelles nécessaires autant pour l'activité touristique elle-même que pour l'agrément des populations résidentes et leurs besoins vitaux ne sont pas indéfiniment disponibles. Un tourisme durable doit donc gérer raisonnablement, et non dans une pratique d'exploitation minière, que ces milieux naturels soient reconnus ou participent d'une nature ordinaire.

En ce qui concerne le caractère vivable : la capacité d'accueil est aussi à prendre en compte dans sa dimension humaine afin de faciliter l'insertion du projet d'activité dans la société locale (accepté localement).

Dès lors les exigences concernant le milieu d'accueil naturel bénéficieront autant à l'une qu'à l'autre de ces deux populations. C'est en effet à partir d'une population permanente aux activités diversifiées qu'un tourisme durable pourra s'installer conformément à la charte européenne du tourisme durable.

L'articulation entre les trois volets constitue un processus essentiel, pour assurer un développement durable ou soutenable. C'est donc par une stratégie d'interrelations, traitées dans le même temps, entre ces trois volets, qu'une politique touristique approchera d'un tourisme durable. De la sorte l'activité touristique pourra être un élément moteur du dynamisme local.

Cette dernière décennie, quelques grands textes ont posé les bases du tourisme durable. Il s'agit notamment de la charte du tourisme durable, du code mondial d'éthique et de la charte européenne du tourisme durable.

Le concept de tourisme durable est utilisé tel qu'il est défini dans la charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés par la Fédération des PNR, EUROPARC et OMT et adopté aussi par la Commission européenne : << *Toute forme de développement, aménagements ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent dans les espaces protégés.*>>³⁰

Pourtant, le tourisme est une activité encore bien mal connue dans les parcs naturels. Et c'est là un véritable paradoxe, car, soit ces parcs ont été créés dans une perspective d'utilisation touristique et récréative soit, essentiellement, pour protéger la nature, ce qui amène souvent leurs responsables à prendre des mesures contre le tourisme.

Dans quelques-uns de ces parcs, l'essor, souvent très rapide, des activités touristiques a atteint un niveau tel que désormais la question de la protection de la compatibilité entre protection et conservation de la nature et activités touristiques est devenue essentielle. Beaucoup de parcs sont aujourd'hui malades de leur succès et des décisions s'imposent qui exigeraient une très bonne connaissance non seulement des flux touristiques mais aussi de leur impact sur l'environnement et l'impact social culturel sur les populations locales.

Dans les dernières années, nombreuses réflexions ont été menées sur les modalités de fixation de seuils et de capacités d'accueil touristique, sur des stratégies de développement d'un tourisme durable et propositions en matière de gestion de ces espaces, comme les travaux de l'UICN (International Union for Conservation of Nature and Natural Resources), WCPA (World Commission on Protected Areas), WWF (World Wildlife Fund), EUROPARC, Fédération des PNR, par exemple.

³⁰ source: www.europa.eu

Une catégorie spécifique de tourisme en rapport avec la nature qui favorise la durabilité et la conservation de la nature est l'écotourisme. Sa définition est très variée.

Selon l'UICN (1996)³¹, *Voyage responsable sur le plan environnemental et visite de milieux naturels relativement peu perturbés dans le but d'apprécier la nature - ainsi que toute manifestation culturelle passée ou présente observable de ces milieux -, encourageant la conservation, ayant un impact négatif très limité et s'appuyant sur une participation active des populations locales dans le but de générer des avantages.*

Pour Honey (1999)³², *Voyages à destination de zones naturelles fragiles et intactes habituellement des aires protégées- visant un effet négatif très limité, s'adressant la plupart du temps à des petits groupes, favorisant l'éducation des visiteurs, générant des fonds pour la conservation, supportant directement le développement économique des milieux d'accueil et la prise en charge du développement par les communautés locales et favorisant le respect des différentes cultures et des droits humains.*

D'après la Société Internationale d'Ecotourisme (1991), *Forme de voyage responsable, dans les espaces naturels, qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales.*

Le premier *sommet mondial de l'écotourisme*, a lieu au Québec en 2002. Il a reconnu que l'écotourisme non seulement correspond aux principes du tourisme durable, il possède mais aussi les principes particuliers :

- l'écotourisme contribue activement à la protection du patrimoine naturel et culturel ;
- l'écotourisme inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et exploitation et contribue à leur bien-être ;
- l'écotourisme propose aux visiteurs une interprétation du patrimoine naturel et culturel ;
- l'écotourisme se prête mieux à la pratique du voyage individuel ainsi qu'aux voyages organisés pour les petits groupes.³³

³¹ source : Ceballos-Lascurain H., 1996, *Tourism, Ecotourism and Protected Areas*, Gland, Suisse, UICN

³² Honey M.S., 1999, *Ecotourism and Sustainable Development : Who owns Paradise ?*, Washington D.C, Island Press, 405P

³³ source : Tardif J., 2003, <<Ecotourisme et tourisme durable>>

3. Les politiques européennes sur le tourisme dans les espaces protégés

Il y a une grande diversité d'initiatives pour promouvoir le tourisme durable dans les espaces protégés (codes, chartes, déclarations, rapports, publications, etc.). Elles sont promues et financées par différents types d'organisations gouvernementales (PNUE, Conseil de l'Europe, UNESCO, OMT), des organisations non gouvernementales (WWF, UICN, EUROPARC), des institutions (le Secrétariat du Convention sur la Biodiversité, Commission Européenne), des organisations intergouvernementales, associations de l'industrie touristique à différentes échelles spatiales locale, régionale, nationale et internationale.

La conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro en 1992 a ouvert la voix à de nombreux séminaires, conférences ou réunions ultérieures consacrés à l'environnement et au développement durable en particulier. La conférence de Rio, qui a produit le célèbre Agenda 21, a fait office de précurseur des développements futurs dans le domaine du développement durable. L'Union Européenne, avec son 6ème programme concernant le développement durable, a mis en avant la nécessité de remettre en question les modalités du développement mondial et de soutenir l'introduction du tourisme comme l'un des facteurs clés à prendre en considération.

En 1995, la Conférence mondiale de l'UNESCO sur le tourisme durable s'est tenue à Lanzarote. Les participants ont adopté une charte du tourisme durable qui a eu un impact significatif et a permis à de nombreux pays de formuler une politique touristique fondée sur les principes du développement durable.

L'OMT a également apporté sa contribution à la mise en oeuvre de l'Agenda 21 en préparant le rapport <<Agenda 21 pour l'industrie du voyage et du tourisme : vers un développement durable respectueux de l'environnement>>. Ce document a fourni une base permettant aux membres de l'OMT d'aborder les problèmes cités, lesquels, dans leurs pays respectifs, diminuent leur capacité d'aboutir à une forme de développement plus durable.

Le Parlement Européen et le Conseil des ministres dans leurs résolutions adoptées en mai 2002 ont soutenu la proposition de la Commission Européenne de poursuivre <<la promotion d'un développement durable des activités touristiques en Europe par la définition et la mise en oeuvre d'un Agenda 21>> En 2001, répondant à l'Agenda 21 lancé dix années auparavant, l'Union Européenne a adopté la stratégie européenne pour le développement durable (SEDD), qui précise l'orientation à suivre au niveau européen en matière de durabilité, étant également une référence pour le développement territorial lié au tourisme.

4. Evolution de la protection de la nature en Chine

Grâce à son relief varié et à sa structure géologique complexe, la Chine possède de nombreux paysages naturels exceptionnels. Aujourd'hui, elle compte 30 sites inscrits dans la liste du « patrimoine mondial » par l'UNESCO, ce qui la classe troisième au niveau mondial ; trois font partie du patrimoine naturel, vingt et un du patrimoine culturel et quatre autres appartiennent au patrimoine aussi bien culturel que naturel. Ces sites comprennent l'essentiel des grandes ressources touristiques de la Chine.

4.1 protection de la nature : modalités

Le premier règlement concernant les sites paysagers est apparu en 1928 sous l'administration nationaliste chinoise qui a fixé le règlement de conservation des vestiges, des objets anciens et des sites paysagers. En 1951, l'arrêt des ministères de la Culture et de l'Intérieur concernant 'le Règlement du partage de responsabilité et de pouvoir dans la gestion des monuments historiques et sites paysagers' ; les 'Mesures pour la protection et la gestion des monuments historiques, sites paysagers et patrimoine culturel régionaux' et le 'Règlement pour l'organisation provisoire du comité local de gestion du patrimoine culturel' ont été promulgués. Entre 1954 et 1955, le premier conseil de la construction de la zone protégée a été proposé au Conseil de l'Etat par des zoologistes et des experts en botanique. En septembre 1956, la proposition de construction de la zone protégée de la forêt a été acceptée par le Conseil d'Etat.

Nous distinguons périodes importantes qui ont marqué le développement des réserves naturelles en Chine.

La création de la première réserve naturelle (réserve naturelle de Dinghushan dans la province de Guangdong) date de 1956. Cette réserve, destinée à protéger les vestiges de l'ancienne forêt primaire subtropicale de mousson, ne s'étend que sur 1 133 hectares. Après sa création, pendant la période comprise entre 1956 et 1979, le développement des réserves naturelles était dans un état de stagnation. Pour des raisons politiques, comme la Révolution Culturelle qui s'est produite à cette période, l'économie chinoise ne progressait plus et nombre d'animaux sauvages, la végétation ainsi que le patrimoine culturel ont été gravement endommagés. Certaines réserves naturelles ont même été entièrement détruites. C'est le cas de la réserve de Menglong dans la province de Yunnan. Depuis 1956, date de création de la réserve de Dinghuashan jusqu'à fin 1979, la Chine a créé et conservé 48 réserves naturelles seulement, soit un rythme annuel de 2. De plus, l'augmentation de la création des réserves d'échelon national n'a été que de 0,3 par an.

En mai 1979, un dossier spécial <<Renforcer la gestion des réserves naturelles>>, publié par le Ministère de la Sylviculture et l'Académie des Sciences de Chine a constitué un tournant. A partir de ce moment, la création de réserves provinciales a été de 55 par an et de 6 au niveau national, soit plus que pendant les 24 années précédentes. C'est aussi à cette époque que différents types de réglementations, de politiques et de lois concernant la protection d'espaces protégés ont vu le jour.

La période 1980-1996 fut une période des plus importantes pour le développement des espaces protégés. La Chine a adhéré au programme MAB (Programme International sur l'Homme et la Biosphère) en 1980 en créant ses trois premières réserves de biosphère. La même année, elle a signé la convention CITES (c'est une convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction) sur les espèces menacées. Des organismes non gouvernementaux comme le WWF (World Wildlife Fund) ont fortement contribué à faire connaître la faune sauvage du pays et à sa mise en réserves. La promulgation de la loi sur la forêt, en septembre 1984, et la loi sur la prairie en juin 1985 a été effectuée par le Congrès National du Peuple. Le Conseil des Affaires d'Etat a voté un décret concernant le management des espaces protégés de forêts et d'animaux sauvages en novembre 1985.

Durant la période 1986-1997, 93 réserves ont été créées (tableau N°11). L'élaboration d'un règlement relatif aux aires protégées en 1994 est un événement très important. C'est la directive majeure destinée à la gestion des aires protégées. Surtout consacrées à la protection des écosystèmes forestiers continentaux à l'origine, les réserves naturelles ont intégré nombre de zones humides (adhésion à la convention RAMSAR, c'est une convention sur les Zones Humides d'Importance Internationale en 1992), mais aussi des espaces non continentaux (Dongzhaigang, dans l'île de Hainan, premier parc national marin en 1986).

Année	Nombre de réserves naturelles	Hectares (x10,000)	Pourcentage de la superficie chinoise (%)
1956	1	0,1	
1965	19	64,9	0,07
1978	34	126,5	0,13
1982	119	408,2	0,4
1985	333	1 933	2,1
1987	481	2 370	2,47
1989	573	2 706,3	2,82
1990	606	4 000	4
1991	708	5 606,7	5,54
1993	763	6 618,4	6,8
1995	799	7 185	7,2
1997	926	7 697,9	7,64

Tableau N°11 : Le développement des réserves naturelles chinoises Source : www.iucn.org

Après 1997, on note une augmentation annuelle de 160 réserves provinciales et 16 au niveau national. L'élaboration d'un dossier « Guide pour la gestion des réserves naturelles en Chine entre 1996 et 2010 » mené par le Département de l'Environnement de l'Etat chinois est un élément marquant.

La Chine est entrée dans l'ère des « méga-parcs » couvrant plusieurs millions, voire dizaines de millions d'hectares : Luobupo yeluotuo (7,8 millions d'hectares) au Xinjiang, Sanjiangyuan (15,2 millions d'hectares) au Qinghai et surtout Qiantang au Tibet (29,8 millions d'hectares, soit plus de la moitié de la superficie de la France, a pu constater Guillaume Giroir en 2007 (Géocarrefour, Vol. 82/4).

4.2 Evolution de la vision de la nature pour les Chinois

Le mode de gestion de la nature dépend en grande partie de la perception qu'en ont les sociétés. La protection relève de choix sociétaux, politiques, idéologiques en rapport avec l'évolution de la vision de la nature par la société.

La notion de l'Aire Paysagère et sa protection sont récentes en Chine. Mais la tradition chinoise par rapport à la nature, au paysage et à l'esthétisme a une profonde influence sur la relation homme-nature.

4.2-1 Nature, paysage et esthétisme : la longue tradition chinoise

Les Chinois ont produit des idées originales pour ce qui concerne la relation homme nature. La relation fusionnelle des populations autochtones avec la nature, qui imprègne toute leur vie spirituelle, a un profond impact sur leur vie.

Des grands maîtres de la peinture chinoise furent parmi les premiers à s'interroger sur le paysage. Dans le cas de la peinture de paysages, "montagne et eau" ('shan shui' en chinois), l'harmonie des éléments 'yin' et 'yang', le jeu des éléments atmosphériques, des strates géologiques, des textures rendues en noir et blanc, ont pour fondement une appropriation expressionniste de la nature.

On ne peut pas parler de l'aire paysagère chinoise sans parler des anciennes dynasties chinoises qui ont un fort lien historique en ce qui concerne la nature, le paysage et l'esthétisme.

A. Les dynasties Qin et Han

De 221 av. J-C à 220 ap. J-C régnèrent les dynasties Qin et Han en Chine. Cette période très importante fut celle de l'avènement de la centralisation du pouvoir politique de la société féodale dans la Chine ancienne.

La croyance en l'existence de divinités et d'un paradis était très répandue chez les empereurs chinois de l'époque. A leur demande, de nombreux temples et routes ont été construits pour les cérémonies de sacrifices aux divinités. Ces cérémonies se déroulaient souvent sur les grandes montagnes sacrées considérées comme leur lieu de résidence, comme par exemple, les fameuses 'Cinq Montagnes Sacrées' (les Monts de Tai dans la province de Shandong, de Hua dans la province de Shanxi, de Heng dans la province de Hunan, de Heng dans la province de Shanxi et de Song dans la province de Henan). Ou encore, les Trois Iles des Divinités et le Mont de Kunlun, les plus mythologiques, vers où les empereurs Qin et Hanwu dépêchèrent à plusieurs reprises des serviteurs en quête du fameux élixir de longue vie. Face à l'insuccès de ces expéditions, ils firent édifier les Trois Iles des Divinités dans l'enceinte de leurs palais, qui leur procuraient l'image d'un paradis certes onirique, mais dont ils pouvaient jouir sur cette terre. C'est la raison pour laquelle la formule 'un étang, trois îles' devint un modèle important des jardins du royaume qui a duré jusqu'à la dynastie Qing.³⁴ (photo N°25)

La religion a commencé d'entrer dans les montagnes sacrées. Le premier temple bouddhiste nommé le Temple de Bai Ma fut érigé dans la ville de Luoyang. Vint ensuite le Temple de Dafu dans le Mont de Wutai. Les temples taoïstes sont apparus après les temples bouddhistes.

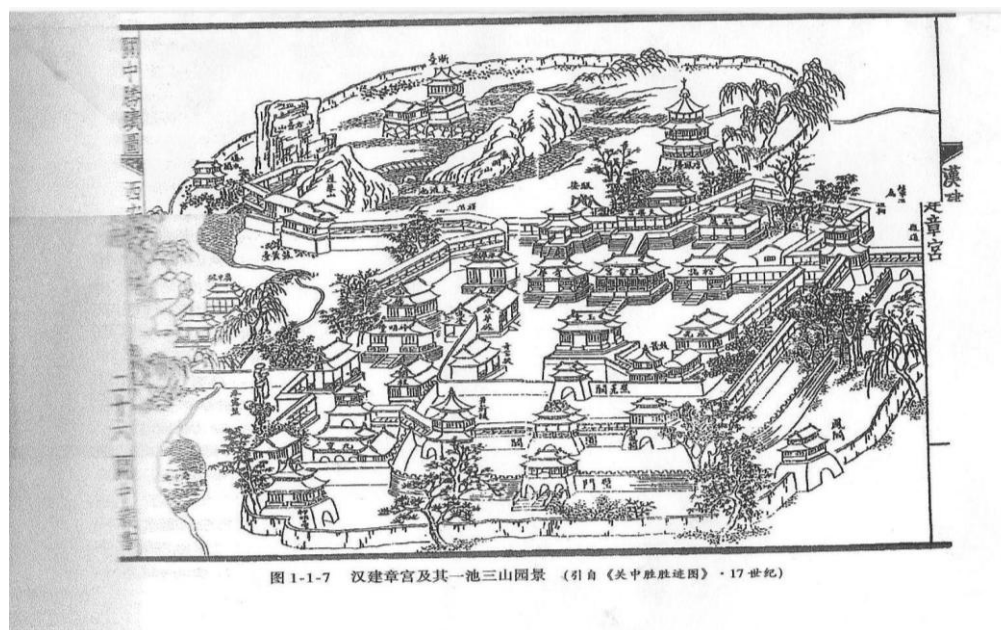


图 1-1-7 汉建章宫及其一池三山园景 (引自《关中胜迹图》·17世纪)

Photo N°25 : le jardin du royaume (dynastie Qing)

³⁴ ZHANG Guoqiang, JIA Jianzhong, 2003, Le guide du management dans les aires paysagères chinoises

La région de Shang Lin est représentative de la démesure avec laquelle s'édifia le palais royal à l'époque des Dynasties Qin et Han. Composée d'une grande ville et de quatre petites, la région de Shang Lin³⁵ s'étendait sur plus de 2 000 km². Elle possédait à l'époque 10 lacs naturels et un lac artificiel (le fameux Lac de Kunming) et plus de 2 000 sortes de plantes, où selon le récit de Guan Zhong ('*Guan Zhong ji*'³⁶), les anciens empereurs venaient faire des visites, se reposer, échapper à la chaleur de l'été et accueillir leurs invités importants.

En 120 av J-C, un autre empereur, Hanwu, a fait réparer et élargir le Palais de Ganquan, situé à 150km au nord-ouest de la ville de Chang An et à 1350 mètres d'altitude. Une aire de 9km sur 10, entre le palais de Ganquan et le sommet du Mont Ganquan, à 1809 mètres d'altitude a été édifée pour que l'empereur Hanwu puisse célébrer des cérémonies aux divinités, se défendre et accueillir ses invités.³⁷

Les Mont de Wutai, de Putuo, de Wudang, de Sanqing, de Longhu, de Heng, de Tianzhu, etc. sont des exemples des régions montagneuses ayant un lien avec les cérémonies aux divinités, ou des activités religieuses, à l'époque des dynasties Qin et Han.

B. La période entre 220-581

Entre 220 et 581, l'ère des Trois Royaumes ('*san guo*'), Dynastie des Jin de l'Ouest et Dynasties du Nord et du Sud, marque une période d'instabilité de la société et de changement historique radical. Dans un contexte de guerre incessante, de scissions politiques, de rivalités philosophiques (Ecole Confucéenne, Ecole Taoïste, Ecole Bouddhiste, etc.), l'idéologie des gens se modifiait et beaucoup d'entre eux cherchaient un mode de vie à l'écart des villes. En s'exilant dans ces endroits tranquilles à la campagne ou à la montagne, certains produisaient des articles, des poèmes à travers lesquels ils exprimaient leurs visions de la société; d'autres se livraient à des pratiques religieuses. Des activités culturelles se sont ancrées et ont prospéré dans les espaces naturels, sous différents aspects :

a. Littérature

De nombreux écrivains, artistes, peintres chinois ont laissé leurs marques associées avec la nature. Par exemple, SUN Zhuo (314-385), l'écrivain de la Dynastie des Jin

³⁵ WANG Juyuan, 1988, *Encyclopédie chinoise – Shang Lin Yuan*

³⁶ WANG Juyuan, 1988, *Encyclopédie chinoise – Shang Lin Yuan*

³⁷ ZHANG Yuncheng, 2000, *La tradition et la culture de tourisme dans les aires paysagères en Chine.*

de l'Ouest préférait s'exiler à la campagne pour produire³⁸, WANG Xizhi (320-385), grand artiste calligraphe et écrivain chinois s'inspirait beaucoup de la nature et son œuvre <<Lan Ting Ji Xu>> est toujours l'article phare de la nature et du paysage en Chine³⁹, ou encore TAO Yuanming (365-427), grand poète chinois, a produit de nombreuses œuvres sur ce thème⁴⁰.

b. Peinture, calligraphie et sculpture

La peinture et la sculpture se sont beaucoup développées à cette époque. En témoignent de nombreuses sculptures bouddhistes et des tombeaux royaux très impressionnants⁴¹.

De plus, l'École de Peinture de 'la montagne et l'eau' ('*shanshui*', le terme qui désigne ce genre) a été également initiée. Inspirée de lieux réels, ou traçant des mondes purement oniriques, le paysage chinois donne forme à un univers mental où 'la montagne et l'eau' expriment la toute-puissance de la nature au sein de laquelle apparaît l'homme, minuscule et pourtant nécessaire. Des artistes de la peinture chinoise furent parmi les premiers à s'interroger sur le paysage. ZONG Bin et WANG Wei en sont deux personnages représentatifs. Ils sont à l'origine de la théorie de la peinture de 'la montagne et l'eau'⁴². ZONG mettait l'accent sur l'ouverture d'esprit. Il pensait que les peintures de 'la montagne et l'eau' s'inspirent de la nature, à travers laquelle on s'ouvre l'esprit. WANG s'appuyait sur la représentation et le sentiment des peintres. Il pensait que la vraie valeur de la peinture de 'la montagne et l'eau' est que la peinture reflète le sentiment des peintres. Leur théorie de la peinture de 'la montagne et l'eau' a beaucoup influencé les peintres et poètes de l'époque. Dans ce contexte, peintures et poèmes de 'la montagne et l'eau' sont apparus en nombre.

c. Paysages

C'est à cette époque que la culture paysagère chinoise s'est modifiée. On est passé d'une représentation approximative des vraies montagnes et cours d'eau à une imitation plus réaliste, plus proche de la réalité naturelle. Ce n'est plus le caractère grandiose surgi du voisinage des monts et des rivières qu'on attendait. Désormais, on mettait l'accent sur la finesse et l'harmonie qui devaient naître entre la nature et l'architecture de jardin. L'École d'un 'jardin de la montagne et de l'eau', plus naturelle, en plus grande harmonie avec les montagnes, l'eau, les plantes, l'architecture etc. était née⁴³.

³⁸ ZHANG Yuncheng, 2000, *La tradition et la culture de tourisme dans les aires paysagères en Chine*.

³⁹ ZHOU Weiwan, 1996, *L'aire paysagère montagneuse en Chine*

⁴⁰ ZHANG Yuncheng, 2000, *La tradition et la culture de tourisme dans les aires paysagères en Chine*.

⁴¹ LIN Shuzhong, 1991, *la sculpture chinoise à la période de Trois royaumes (san guo), Dynastie des Jin de l'Ouest et Dynasties du Nord et du Sud*

⁴² XUE Yongnian, 1991, *La culture de la peinture chinoise à la période de Trois royaumes (san guo), Dynastie des Jin de l'Ouest et Dynasties du Nord et du Sud*

⁴³ ZHOU Weiwan, 1999, *La culture jardinière chinoise de l'ancien Chine*

d. Religion

La période de Trois royaumes (*'san guo'*), Dynastie des Jin de l'Ouest et Dynasties du Nord et du Sud est une période importante du développement du bouddhisme et du taoïsme. On comptait plus de dix mille temples bouddhistes situés dans la ville et ses alentours. Avec le soutien des empereurs, des sculptures religieuses en pierre dans la grotte ont été édifiées et devenaient dans la plupart des cas le centre des activités religieuses. Les sculptures de Mogao, de Longmen, de Yungang sont les plus connues. En même temps, le taoïsme a édifié et approfondi sa propre philosophie. Des montagnes comme celles du Mont de Kunlun, les Cinq Montagnes Sacrées, ont été consacrées comme centres des activités taoïstes, avec de nombreux temples⁴⁴. Le Mont de LU dans la province de JIANG Xi, site où co-existent Bouddhisme, Taoïsme et Confucianisme en harmonie, est un exemple de la région montagneuse nouvelle.

La construction et la mise en service des temples bouddhistes et taoïstes dans les régions montagneuses demandaient aussi l'infrastructure et les structures d'accueils adéquats pour accueillir les croyants. Des écrivains, des peintres, des poètes sensibles à la nature, s'installaient dans ces régions montagneuses pour produire, donner des cours ou accueillir leurs amis. La fusion du facteur humain et du facteur paysage joue un rôle important dans les espaces naturels redéfinis.

C. Les dynasties SUI, TANG et SONG (581-1279)

Les dynasties SUI, TANG et SONG représentent l'âge d'or de la société féodale chinoise, période de stabilité économique et politique, et d'importante ouverture sociale et culturelle. La littérature et l'art profitaient également de cette période optimale de développement. L'unification du pays de la Dynastie SUI, la puissance de la Dynastie TANG et la maturité de la Dynastie SONG ont donné naissance au système urbaniste chinois. Les espaces naturels connurent alors une période de développement rapide. Parmi les 208 aires paysagères d'échelon national actuel, plus de 30 existaient déjà à ce moment-là. Le facteur religieux est l'élément stimulant du développement des espaces naturels. L'empereur SUI Wen de la dynastie SUI a construit 3792 temples et des centaines de tours à caractère religieux durant son règne. Une trentaine de sculptures monumentales en pierre ont été trouvées dans les grottes à cette époque.

Le voyage est l'activité préférée des écrivains, des peintres des dynasties Tang et Song qui l'envisageaient comme un mode de vie désirable. 'Voyager dix milles mètres, c'est comme lire dix milles livres' (*'xing wan li lu, du wan juan shu'*) affirme un proverbe populaire en Chine.

⁴⁴ ZHOU Weiwan, 1996, *L'aire paysagère montagneuse en Chine*

Un autre élément important ne peut être écarté quand on traite des espaces naturels dans la Chine ancienne. Il s'agit de l'organisme éducatif '*shu yuan*' apparu sous les dynasties Tang et Song. C'est un organisme privé et indépendant, créé et organisé par les Confucianistes, distinct de celui de l'Etat, et qui attirait de nombreux écrivains et chercheurs de grande renommée. A la fin de la dynastie Tang et pendant les Cinq Dynasties du Nord (907-960), l'organisme éducatif de l'Etat s'affaiblissait, conséquence des guerres civiles fréquentes. '*shu yuan*' est né dans ce contexte et se trouvait souvent implanté dans des endroits discrets, calmes et sereins comme en propose la montagne. Pendant la Dynastie Song du Nord (960-1126), '*shu yuan*' se développe, celui de Si Dayuan, Bai Ludong et Song Yang sont parmi les plus connus. Durant la Dynastie Song du Sud (1127-1279), l'organisme éducatif de l'Etat se trouvait au plus bas et a fourni une bonne opportunité de développement rapide au '*shu yuan*'. Il est devenu non seulement un site paisible d'apprentissage où on conservait tous les livres, mais aussi le lieu où se pratiquaient des cérémonies religieuses. '*shu yuan*' associait les pratiques de la prédication dans les temples et les points forts de l'organisme éducatif de l'Etat tout en les intégrant à ses propres caractéristiques. Par exemple, il combinait les activités éducatives avec l'élément paysager. En tant qu'organisme dirigé par des disciples de Confucius, il est devenu un symbole humain du Confucianisme.

Au contraire de l'architecture de l'organisme éducatif de l'Etat souvent implanté au cœur de la ville et symbole de domination, '*shu yuan*' s'édifiait fréquemment au sein d'une région montagneuse⁴⁵. L'architecture de '*shu yuan*' s'intègre en harmonie avec la nature et fait lui-même partie du paysage montagnard. Bien que clos, le lieu d'enseignement semble s'ouvrir en grand sur son environnement naturel. Le contraste entre les deux affirme bien les caractéristiques du système de '*shu yuan*' : l'harmonie entre l'homme et la nature. Inspiré par la nature, les Confucianistes exprimaient leurs pensées, leurs visions du monde. Ils le considéraient comme un mode de vie optimal.

D. les Dynasties Yuan, Ming et Qing (1279-1911)

Les Dynasties Yuan, Ming et Qing sont les trois dernières dynasties de l'ancienne société féodale chinoise, sous la domination respective du Mandarin, du Mongol et du Man. L'apport culturel progressif des nations assimilées est une des caractéristiques de la Chine multi-ethnique de cette époque, marqué par plusieurs périodes de développement social et économique rapide et une grande stabilité. C'est le moment où le système d'urbanisme s'affirme et où de nombreuses villes connues apparaissent.

Concernant la littérature de '*montagne et eau*', de nombreux articles sur le paysage et le voyage développaient le goût en faveur du paysage, chez les lecteurs comme chez les auteurs. L'approche esthétique du paysage joue un rôle important pour le

⁴⁵ YANG Shenchu, 2001, *Encyclopédie d'art architectural chinoise – partie de l'architecture de 'shu yuan'*

d'éveloppement des espaces naturels.

Les savants de l'époque s'intéressaient aux sciences de la nature. Le grand géographe XU Xiake (1587-1641) et le pharmacologue et médecin LI Shizhen (1518-1593) en sont des exemples remarquables. XU a consacré sa vie à voyager, observer la nature, écrire. Il est non seulement géographe, mais aussi grand voyageur et écrivain. Son chef d'œuvre 'Récit de voyage de XU Xiake' est devenu un symbole de réussite en matière de géographie sous la Dynastie Ming. LI a écrit son chef d'œuvre 'Encyclopédie des Plantes' ('*ben cao gang mu*') en observant et en analysant différentes sortes de plantes dans la nature. Cet ouvrage est devenu le livre phare de la médecine traditionnelle chinoise.

Les traditions chinoises par rapport à la nature, au paysage et à l'esthétisme montrent qu'elles ont produit une profonde influence sur la relation harmonieuse entre homme et nature.

E. Après la fondation de la République Populaire de Chine (1949)

La notion d'aire paysagère prit corps pendant la première partie du vingtième siècle, marqué d'abord par l'apparition de sites thermaux comme ceux de Bei Daihe, Cong Hua, par exemple.

C'est avec l'expérimentation managériale de Guilin entre avril et septembre 1964 qu'on a commencé à réfléchir à la gouvernance des espaces naturels en Chine.

Le Conseil des Affaires d'Etat a promulgué les Réglementations Provisoires du Management des Aires Paysagères en 1985 ('*feng jing ming sheng qu guan li zhan xing tiao li*'). Après une série de visites et d'études des experts dans ce domaine dans toute la Chine, le Conseil des Affaires d'Etat a instauré officiellement 119 aires paysagères (actuellement, il y en a 208 au total).

Le deuxième code des Réglementations Provisoires du Management des Aires Paysagères a donné naissance à la définition de l'aire paysagère : '*Les aires paysagères sont des endroits présentant une valeur esthétique, culturelle ou scientifique, proposant des paysages naturels ou culturels assez concentrés, offrant de beaux paysages, et atteignant une certaine étendue, des endroits que les gens peuvent visiter, où ils peuvent se reposer ou se livrer à des activités scientifiques ou culturelles.*'⁴⁶ (Annexe N°1 et N°2)

⁴⁶ juin, 1985, Réglementations Provisoires du Management des Aires Paysagères en 1985 ('*feng jing ming sheng qu guan li zhan xing tiao li*')

4.2-2 Typologie de l'aire paysagère

Il y a plusieurs typologies d'aires paysagères en Chine. Celles d'échelon, de proportion d'utilisation de la terre, de caractéristiques de paysages sont les plus couramment employés.

A. Typologie des échelons

Selon leurs valeurs esthétiques, culturelles, scientifiques, selon leurs qualités eu égard à l'environnement naturel et selon leurs proportions et leurs conditions de visite, on distingue trois types d'aires paysagères :

- les aires paysagères d'échelon municipal : l'administration locale étudie les dossiers et prend les décisions.
- les aires paysagères d'échelon provincial : l'administration de la province étudie les dossiers et prend les décisions.
- les aires paysagères d'échelon d'Etat : l'administration de la province monte les dossiers soumis au gouvernement central qui prend la décision finale.

A ces trois types de classification, s'ajoutent les patrimoines mondiaux de l'UNESCO considérés comme des aires paysagères d'échelon mondial.

B. Typologie de la proportion d'utilisation de la terre

Selon la proportion d'utilisation de la terre, on distingue quatre types d'aires paysagères :

- petites aires paysagères : la proportion d'utilisation de la terre est en dessous de 20km²
- aires paysagères moyennes : la proportion d'utilisation de la terre est comprise entre 21 et 100 km²
- grandes aires paysagères : la proportion d'utilisation de la terre est entre 101 et 500 km²
- très grandes aires paysagères : la proportion d'utilisation de la terre est en dessus de 500 km²

C. Typologie des caractéristiques de paysages

Selon les caractéristiques de paysages, on distingue dix types d'aires :

- les aires montagneuses : par exemple, celle des 'Cinq Montagnes Sacrées' et celle de Wu Lingyuan
- les aires de vallée : comme celle de Chang Jiang
- les aires de grotte : (Palais de Dragon, Zhi Jin, Ben Xi)
- les aires de rivière : (Guang Guoshu, Hukou de Rivière Jaune, etc.)
- les aires de lac : (Lac Ouest de Hangzhou, Lac Est de Wuhan, Lac de Qinghai,

- etc.)
- les aires de mer : comme celle de Sanya dans la province de Hai Nan
 - les aires de forêt : (Xi Shuang Ban Na dans la province de Yunnan)
 - les aires de steppe : comme celles de l'Île du Soleil, de Zha Lan Dun
 - les aires paysagères historiques : ce sont des aires paysagères contenant des éléments historiques ou d'architecture, des tombes d'anciens empereurs chinois, etc.
 - les aires paysagères mixtes : ce sont des aires paysagères présentant à la fois un intérêt naturel et culturel, comme celle de Da Li.

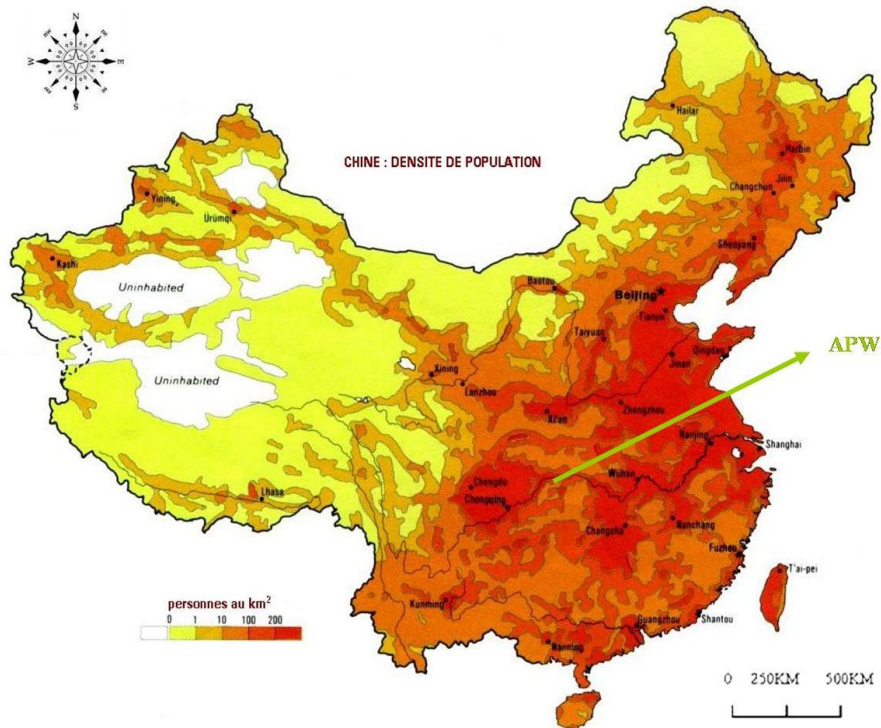
4.2-3 Evolution de la relation homme-nature en Chine

A. Contexte socio-culturel

Il ne faut pas oublier qu'en Chine, les aires paysagères sont souvent des espaces habités et qu'il existe une spécificité anthropique des aires. En outre, nous avons montré précédemment qu'historiquement, les aires montagneuses constituaient un refuge pour les religieux, notamment pour les pratiquants du bouddhisme ou taoïsme. De nombreuses aires paysagères montagneuses présentent donc encore aujourd'hui, un grand intérêt patrimonial humain et culturel.

La situation démographique du pays, moteur essentiel de l'urbanisation et du développement économique, est l'un des principaux fils conducteurs de l'aménagement du territoire, notamment touristique. Sur le plan démographique, c'est selon la répartition des terres cultivées que se mesurait la densité de la population dans la société traditionnelle, alors que de nos jours, elle est basée sur le degré de développement économique, c'est-à-dire, l'urbanisation, l'agglomération et la conurbation, etc.

La Chine représente un pays très peuplé (1 341 403 687 habitants) avec une densité de population importante (140,10 habitants /km²) (carte N°11).



Carte N°11 : Densité de population en Chine

Source : <http://www.chine-informations.com>

Cependant, le fort développement économique, lié à la politique d'ouverture en 1979, née à l'initiative d'un ancien chef d'Etat chinois, Deng Xiaoping, a conduit le pays à une urbanisation considérable. Ces dernières années, de plus en plus d'habitants des campagnes ont afflué vers les grandes villes afin d'y trouver de meilleures conditions de vie et du travail dans les usines. Cette population migrante représentait 132 millions d'individus aux conditions précaires, mais différentes selon la ville choisie, soit 10% de la population totale au dernier recensement connu (en attendant les nouveaux chiffres). Les grandes villes ont vu exploser leur démographie, souvent de manière anarchique, ainsi que les problèmes de gestion et de pollution qui y sont liés. Les inconvénients liés à la production industrielle, au 'boom' immobilier et aux conditions de travail se posent de manière aiguë, rendant de plus en plus nécessaire la création d'espaces de détente et de loisirs.

Cependant, avant les années 90, les Chinois parlaient plutôt de "se reposer" (*xiu jia*) que de "voyager" (*du jia*). A cette époque, pendant le week-end ou les vacances, la plupart d'entre eux restaient à la maison pour se reposer tandis que dans les années 90, de plus en plus de Chinois ont commencé à partir en vacances (plus ou moins loin selon leurs moyens financiers) pour voyager. Il y a aussi une évolution concernant les pratiques touristiques des Chinois. Dans les années 90, jusqu'aux premières années 2000, limités par leur budget, les Chinois préféraient voir un maximum de choses dans un minimum de temps. Nous constatons, depuis quelques années, qu'il y a une

évolution de mentalité surtout chez les touristes chinois des jeunes générations (nés après 1980), davantage soucieux de qualité et d'authenticité pour leurs voyages. Ils ne se contentent plus d'être 'photographe international' comme leurs parents qui à l'époque voyageaient de manière très organisée, pour une durée très limitée et qui se croyaient obligés de prendre des photos partout comme preuve de leur visite, sans vraiment jouir du paysage ni s'intéresser à la culture locale.

Le tourisme rural commence aussi à apparaître: l'apparition de '*nongjiale*' ('joyeuses maisons rurales' en français, une sorte de maison d'hôte dans la campagne chinoise dans laquelle on propose des repas campagnards et toutes sortes d'activités touristiques agrestes) depuis quelques années, fréquentées par des citadins venant le temps d'un week-end échapper à la pollution et au stress du cadre de vie urbain. Cela devient un phénomène très recherché par les touristes, surtout dans les aires paysagères montagneuses.

En même temps, le facteur du développement considérable des infrastructures (autoroutes, chemin de fer, avion...) favorise davantage les départs en vacances. Les politiques de congés payés donnent un coup de pouce aux pratiques touristiques des Chinois. L'instauration des congés payés⁴⁷ des trois 'Semaines d'Or' (une semaine au Nouvel An Chinois en février, une le 1er mai pour la Fête du Travailleur et une autre à l'occasion du 1er octobre de la fête nationale chinoise) à partir de 1999, le tourisme chinois intérieur s'est développé rapidement.

D'autres facteurs sont venus modifier les pratiques touristiques des Chinois, en premier lieu l'augmentation du niveau de vie des populations. De l'ancienne habitude d'épargne à la nouvelle frénésie de dépenser, on a remarqué un changement de comportement chez les Chinois. De plus en plus de gens trouvent le moyen de partir en quête de nature et de détente.

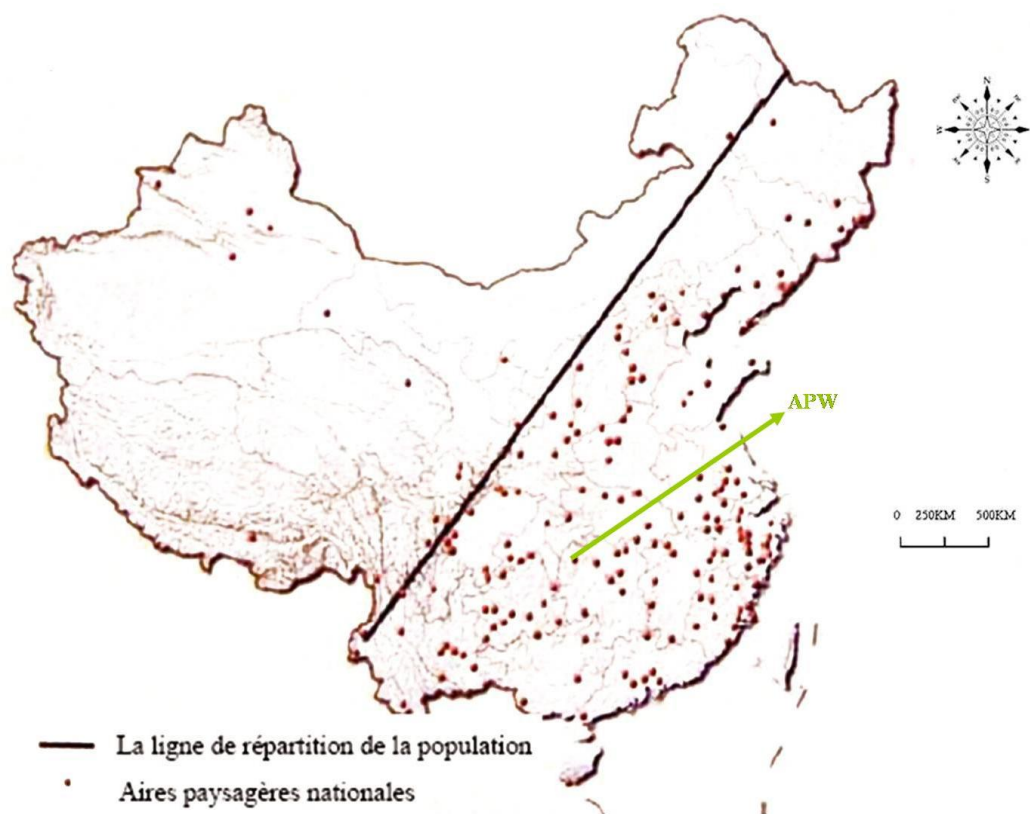
Cette tendance très forte des pratiques touristiques, liée au problème de l'urbanisation, ressentie comme une agression physique et spirituelle, révèle les besoins de loisirs et de création des populations, en dehors des lieux fréquentés au quotidien. Il a donc été nécessaire de structurer l'espace d'accueil en faveur de ces flux urbains et de les régler.

⁴⁷ Afin de désengorger les '*Trois Semaines d'Or*' de Congés, une nouvelle politique a été mise en place en 2009. La semaine de vacances qui était accordée lors de la fête du travail disparaît et ne devient plus qu'un seul jour de congé. On considère trois fêtes traditionnelles comme étant des jours fériés : la fête de Qingming (la fête des morts, en avril), la fête des Bateaux Dragons en mai et la fête des Lanternes en septembre.

4.2-4 Les typologies de la protection de la nature en Chine actuelle

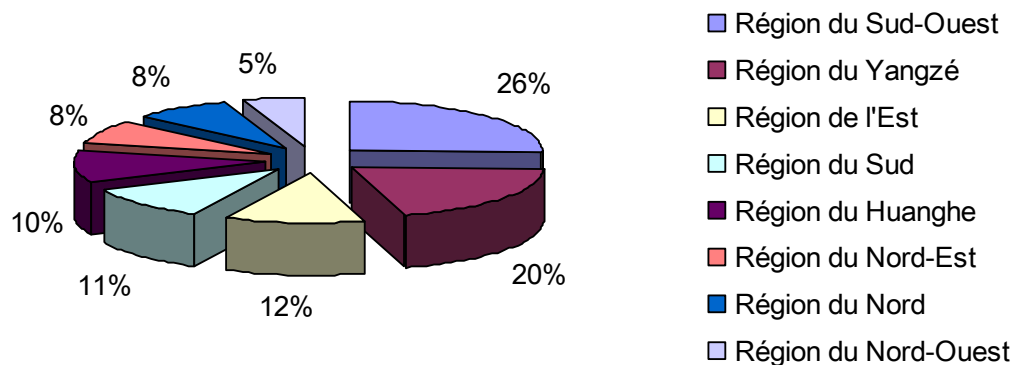
Depuis 1982, date de création de la première liste des aires paysagères nationales, jusqu'en 1994, époque de parution du << Livre Vert de la situation et de la prospérité des aires paysagères en Chine >>, c'est une période importante pour la création du système des aires paysagères en Chine qui s'inaugure. Trois listes d'aires paysagères d'échelon national ont été promulguées en 1982, 1988 et 1994.

Jusqu'à la fin 2009, la Chine possède 208 aires paysagères d'échelon national (carte N°12 et graphique N°15) et 698 classées d'échelon provincial. La surface totale des aires paysagères occupe plus d'un pour cent de la surface totale en Chine. Parmi les 208 aires paysagères nationales, 33 sites ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Carte N°12: La répartition des 208 aires paysagères d'échelon national en Chine (2009)

Source : www.NRE.cn



Graphique N°16 : La répartition des aires paysagères d'échelon national selon les régions

Source : www.NRE.cn

D'après la carte N° 12 et le graphique N° 16, on observe que les régions⁴⁸ du Sud-Ouest et celles du Yangzé représentent presque la moitié de la présence des aires (46%), les régions de l'Est, celles du Sud et celles du Huanghe représentent respectivement 12%, 11% et 10%. Et celles du Nord-Est et du Nord 8% chacune.

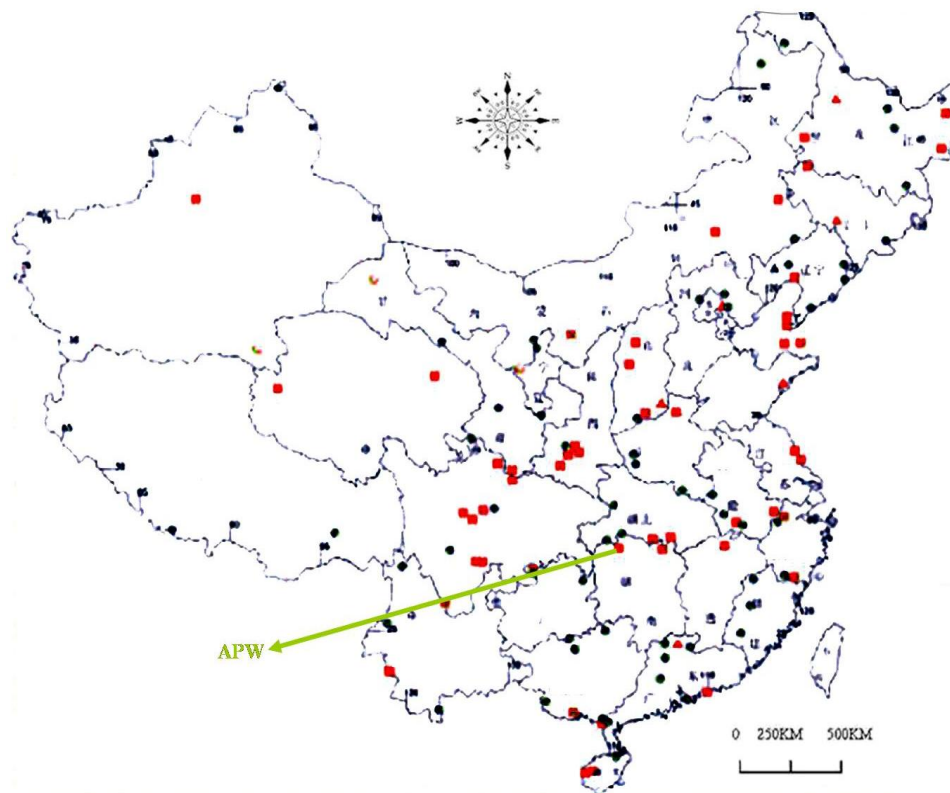
On observe aussi que la plupart des aires paysagères nationales se situent dans le Sud-est de la Chine où la répartition de la population est beaucoup plus importante. En effet, la population du Sud Est de la Chine représente 96% de la population chinoise ; quant à celle du Nord-ouest, elle ne représente que 4% de la population. C'est que la majorité des aires paysagères sont habitées en Chine et cela rend la gestion de ces aires d'autant plus difficile.

Les réserves naturelles chinoises aujourd'hui

Selon Gaoguihua (2005), *les réserves naturelles ('guo jia ji zi ran bao hu qu'), sont les endroits naturels dans lesquels on définit un domaine et préserve son écosystème et sa biodiversité dans une intention spécifique.*

⁴⁸ Notons que la région du Sud se compose des provinces de Guangzhou, de Hainan et de Fujian ; la région de l'Est est composée des provinces de Jiangsu et de Zhejiang ; la région de Yangzé se compose des provinces de Hunan, de Jiangxi, de Anhui et de Hubei ; la région du Sud-Ouest se compose des provinces de Guangxi, de Yunnan, de Sichuan, de Guizhou, de Chongqing ; la région du Nord se compose des provinces de Shandong, de Hebei et de Beijing ; la région du Nord-Est se compose des provinces de Liaoning, de Jilin et de Heilongjiang ; la région de Huanghe des provinces de Henan, de Shanxi, de Neimenggu et de Shaanxi et enfin la région du Nord-Ouest des provinces de Xinjiang, de Gansu, de Ningxia et de Qinghai.

La Chine possède aujourd'hui 1 270 réserves naturelles, dont 265 réserves naturelles nationales qui représentent 9,6% de la surface totale chinoise. La répartition de ces 265 réserves naturelles nationales est la suivante (carte N°13).



Carte N°13 : La répartition des 265 réserves naturelles nationales en Chine

Source : www.NRE.cn

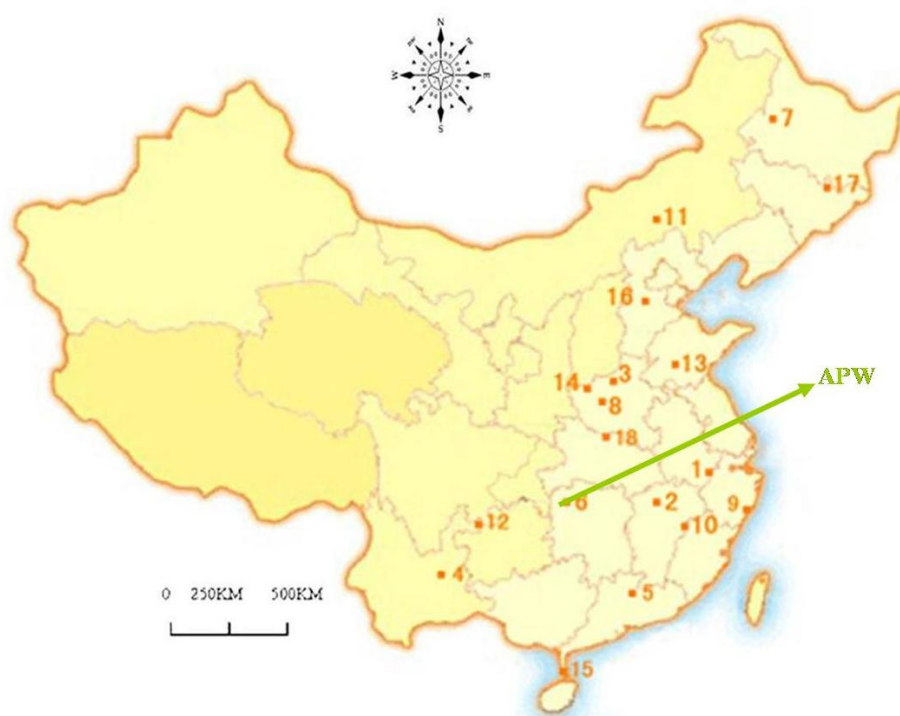
Les Parcs Géologiques et Réserves de la Biosphère en Chine

Selon l'UNESCO, un géoparc est une zone nationale protégée comprenant un certain nombre de sites du patrimoine géologique d'une importance particulière, de par leur rareté ou leur aspect esthétique. Ces sites du patrimoine de la Terre font partie d'un concept intégré de protection, d'éducation et de développement durable. Un géoparc atteint ses objectifs par le biais d'une approche à trois volets : conservation, éducation et géotourisme.⁴⁹

L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) a promu en 2004 une première liste de parcs géologiques mondiaux, parmi lesquels figurent huit aires chinoises.

⁴⁹ source: www.unesco.org

A l'heure actuelle, la Chine compte 17 parcs géologiques qui ont été inscrits dans la liste de parcs géologiques mondiaux (carte N°14). Ce sont le Mont Huangshan (province de l'Anhui, le N°1 sur la carte), le Mont Lu (province de Jiangxi, N°2), le Mont Yuntai (province de Henan, N°3), la Forêt des Pierres (province de Yunnan, N°4), le Mont Danxia (province de Guangdong, N°5), le site de **Wulingyuan (province de Hunan, N°6 sur la carte)**, Wudalianchi (cinq lacs limitrophes dans la province de Heilongjiang, N°7), le Mont Songshan (province de Henan, N°8), le Mont Yandang (province de Zhejiang, N°9), Taining (province de Fujian, N°10), Keshenketeng (Mongolie Intérieure, N°11), Xingwen (province de Sichuan, N°12), le Mont Tai (province de Shandong, N°13), le Mont Wangwu (province de Henan, N°14), Leiqiong (province de Hainan, N°15), le Mont Fang (Beijing, N°16), Jingbo (province de Heilongjiang, N°17).



Carte N°14 : Répartition des parcs géologiques mondiaux en Chine

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Dans le chapitre 3, nous avons montré l'émergence du concept de parc naturel, la classification des aires protégées en fonction des objectifs de gestion selon l'UICN, la notion de développement durable et son application au tourisme. Nous avons ensuite présenté dans ce contexte ce qui a été fait en Chine. La création des réserves naturelles (1956), des parcs naturels (1982) et des aires paysagères (1982) est relativement récente par rapport aux pays occidentaux. Mais elle s'accélère avec l'adhésion au programme MAB (Programme International sur l'Homme et la Biosphère) et à la convention RAMSAR (convention sur les Zones Humides d'Importance Internationale).

Les traditions chinoises relatives à la nature, au paysage et à l'esthétisme ont produit une profonde influence sur la relation harmonieuse entre homme et nature. Historiquement, les temples bouddhistes et taoïstes jouent un rôle protecteur dans les aires montagneuses. Cependant, avec le temps, la relation homme-nature a connu une évolution. La situation démographique du pays, moteur essentiel de l'urbanisation et du développement économique, est l'un des principaux fils conducteurs de l'aménagement du territoire, notamment touristique. Après la mise en place de la politique d'ouverture, depuis 1979 et suite au développement économique rapide pendant 20 ans, de plus en plus de citoyens ressentent le besoin d'espaces de détente, de loisirs et d'abandonner périodiquement un travail dur. Les pratiques touristiques dans les espaces naturels ont commencé à apparaître. D'où la nécessité de structurer l'espace d'accueil en faveur de ces flux urbains et de les réglementer.

Chapitre 2: Contexte interne

Après avoir présenté le contexte externe qui nous a permis de connaître le positionnement de l'APW, il nous paraît important de prendre en compte également le contexte interne sur le terrain. Afin de mieux comprendre la problématique du développement général de l'APW, nous distinguerons trois phases en fonction des événements importants apparus depuis sa création: création, développement et essor.

1. Création de l'Aire Paysagère de Wulingyuan (APW)

Avant 1988, cette région se partageait en trois cantons, celui de Sang Zhi, de Ci li et de Yong ding. Le Parc Naturel de Zhangjiajie, la Réserve de la Vallée de Suoxi et la Réserve du Mont Tianzi étaient gérés respectivement par les cantons de Da yong, Ci li et Sang zhi (schéma N°8).

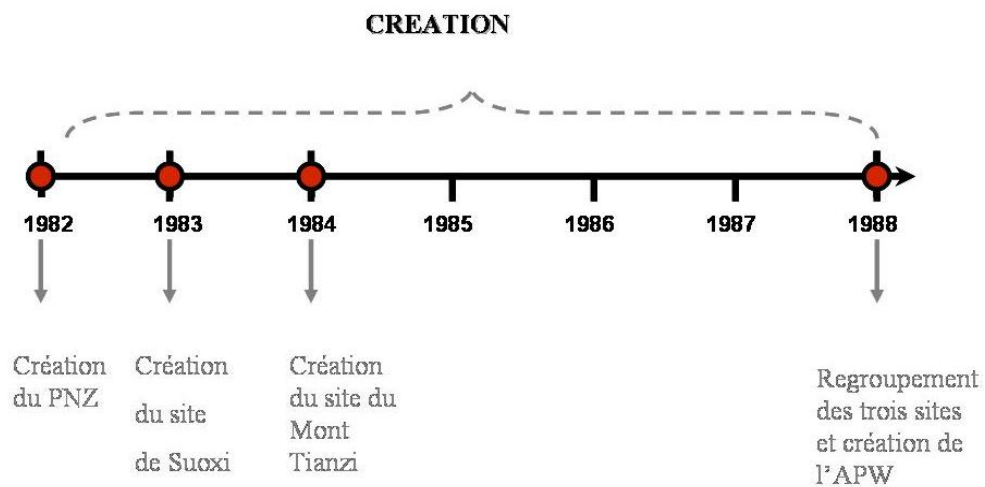


Schéma N°8 : Phase de création de l'APW

Réalisation : W. Xiang, décembre 2010

1.1 La création du Parc National de Zhangjiajie (PNZ) et son développement initial

En 1956, l'administration chinoise a lancé une politique de boisement pour 'rendre la patrie verdoyante'. Dans le cadre de cette politique, le centre de boisement de Zhangjiajie a été créé dans le canton de Da Yong en avril 1958. Pendant 20 ans, le centre a beaucoup contribué à la protection et au reboisement du PNZ. Grâce au travail que le centre a effectué pendant ces 20 ans, la couverture des arbres a atteint 97% en 1970 au lieu de 10,9% à l'époque de sa fondation. En avril 1978, le département des forêts de la province de Hunan a attribué 340 000 yuans (soit 34 000 €) pour construire l'autoroute entre les villes de Ban ping et de Zhangjiajie.

Quatre ans après, en avril 1982, le premier restaurant appelé 'Restaurant de Jin Bian' a été créé par des entreprises du canton de Da Yong. Après la fondation du premier parc national par l'Etat le 25 septembre 1982, la somme de 9 960 000 yuan (996 000€) a été attribuée par le Département national des Forêts pour développer le projet touristique du PNZ. Par la suite, l'élaboration du MPT (Manuel de la Planification Touristique) du PNZ a vu le jour à l'instigation de l'Institut de Planification d'Architecture de Hunan en 1983, en même temps que la construction de l'autoroute entre le canton de Da Yong et le PNZ. Cinq hôtels temporaires comptant 200 lits ont été construits en 1984 pour accueillir les touristes. Deux ans après, le premier hôtel appelé 'Hôtel de Zhangjiajie' a vu le jour (il comptait 300 lits).

1.2 La création du site de Suo Xi et son développement initial

Inspiré par le développement réussi du PNZ, le canton de Ci Li a fait appel aux experts dans le domaine du tourisme, pour une investigation sur place. En février 1982, l'administration de la province de Hunan a classé la réserve de Suo Xi dans la liste de la réserve provinciale. Depuis la découverte de la grotte du 'Dragon Jaune' en février 1983, la réputation de la réserve de Suo Xi a pris de plus en plus d'importance. C'est la raison pour laquelle l'administration de la Province de Hunan a attribué la somme de 3 160 000 yuans (316 000 €) pour un grand projet touristique dans cette région. En 1987, l'Etat l'a classée comme réserve naturelle nationale et 5 000 000 yuans (500 000 €) ont été versés dans le but de préserver et de développer cette réserve. De plus, sa réputation a attiré d'importants investisseurs extérieurs, et a permis la construction d'hôtels, de restaurants.

1.3 La création du site du Mont Tianzi et son développement initial

Fort de l'expérience réussie du développement touristique du PNZ et de la réserve de Suo Xi, le canton de Sang Zhi a lui aussi fait appel aux experts dans le domaine du tourisme en effectuant une étude sur place. En octobre 1983, l'office de tourisme du Mont Tian Zi a vu le jour grâce à l'initiative du canton de Sang Zhi. Un an après, l'administration de la province de Hunan a classé le Mont Tian Zi réserve naturelle provinciale.

A la fin de l'année 1982, la Réserve Naturelle du Mont Tian Zi a obtenu un versement de 300 000 yuans (30 000 €) de deux entreprises privées qui ont contribué à la construction de 25 km de route entre Bai Shi et le sommet du Mont Tian Zi. La fondation de l'Office de Tourisme du Mont Tian Zi a permis à une trentaine d'entreprises privées d'investir une somme de plus de 13 000 000 yuan (1 300 000€) dans la construction de la route, des restaurants et des hôtels, etc. Voici un tableau sur l'état de l'investissement à l'époque (tableau N°12).

Investisseurs	Montant de l'investissement (yuan)	Utilisation
Département de l'agriculture	2 080 000	construction de routes et d'hôtels
Département de la sylviculture	600 000	boisement et construction d'hôtels
Département de l'Eau et du Gaz	1 000 000	travaux d'adduction d'eau et de gaz
Département des Finances	3 000 000	construction d'hôtels
Gouvernement de la province de Hunan	290 000	Construction de la statue du Capitaine He Long (héros national)
Gouvernement local	1 000 000	travaux généraux de base
Zone de développement économique de la province de Canton	1 000 000	construction d'hôtels
Université de l'Eau et de l'Electricité	2 000 000	construction d'un centre de formation
Université de Xiang Tan	2 000 000	construction d'un centre pédagogique
Département du Logement de Pékin	1 070 000	construction d'hôtels
Département des Télécommunications	100 000	travaux de télécommunications
Canton de Sang Zhi	170 000	travaux généraux de base
Total	14 310 000 yuan (1 431 000€)	

Tableau N°12 : Montant de l'investissement à l'APW dans les années 80

Source : Shang Li Run, *le développement du Mont Tian Zi*

1.4 La création de l'Aire Paysagère de Wu Lingyuan

Le développement successif de Zhang Jiajie, Suo Xiyu et du Mont Tianzi a donné naissance à un circuit touristique commun contigu. Les touristes qui visitaient Zhangjiajie en profitaient pour visiter aussi Suo Xiyu et le Mont Tianzi, et réciproquement. Cependant, comme ces trois sites appartenaient à trois cantons différents, cela créait des conflits de délimitation de frontière, ce qui a beaucoup restreint le développement de ces trois sites. En août 1983, les habitants des cantons de Ci Li et de Sang Zhi se sont véritablement battus pour cette question de frontière.

Pour favoriser l'apaisement, l'administration de la Province de Hunan a décidé le regroupement de ces trois sites sous une même entité: 'Wulingyuan' qui a été reconnue par l'Etat en février 1985. Mais au cours des années suivantes, les litiges entre ces trois sites persistaient. En mars 1987 par exemple, des conflits entre les cantons de Ci Li, de Da Yong et de Sang Zhi se sont produits 27 fois, dont le plus grave le 17 mars 1987. Certains habitants de Suo Xiyu ont brûlé un hôtel de Da Yong. La conséquence fut 2 514 mètres carrés de terrain brûlés : 100 000 yuans (10 000€) de perdus. Après cet incident grave, pour éviter le renouvellement de ce genre de conflit, l'administration de la Province de Hunan a demandé à l'Etat de regrouper ces trois régions (août 1987).

Un an après, ce fut fait, sous la nomination officielle de 'Wulingyuan' qui fut également classé dans la liste de l'Aire Paysagère Nationale. L'APW a réglé ce délicat problème de voisinage en août 1988.

La phase de la création de l'APW est un processus de mise en valeur du patrimoine naturel pour développer l'économie locale qui était défavorisée à l'époque. Le regroupement des trois sites qui a abouti à la naissance de l'APW a réglé non seulement le problème du conflit entre les habitants des différentes communautés mais aussi celui de la gestion anarchique en établissant un véritable système gestionnaire uni qui permet à la région de se développer.

2. Consolidation de l'Aire Paysagère de Wulingyuan

Après la création de l'APW, les autorités locales cherchaient les moyens de faire connaître la région plus activement. De nombreuses actions (schéma N°9) en faveur du développement de l'APW ont été entreprises, marquées par la demande de la reconnaissance internationale du Patrimoine naturel. Pendant cette période, l'APW fut connue par de plus en plus de monde et acquit une réputation au niveau national et même international, grâce à la reconnaissance par l'UNESCO. Le site de l'APW et ses communautés ont connu un développement rapide et proportionnel, profitant des efforts consentis par les autorités locales.

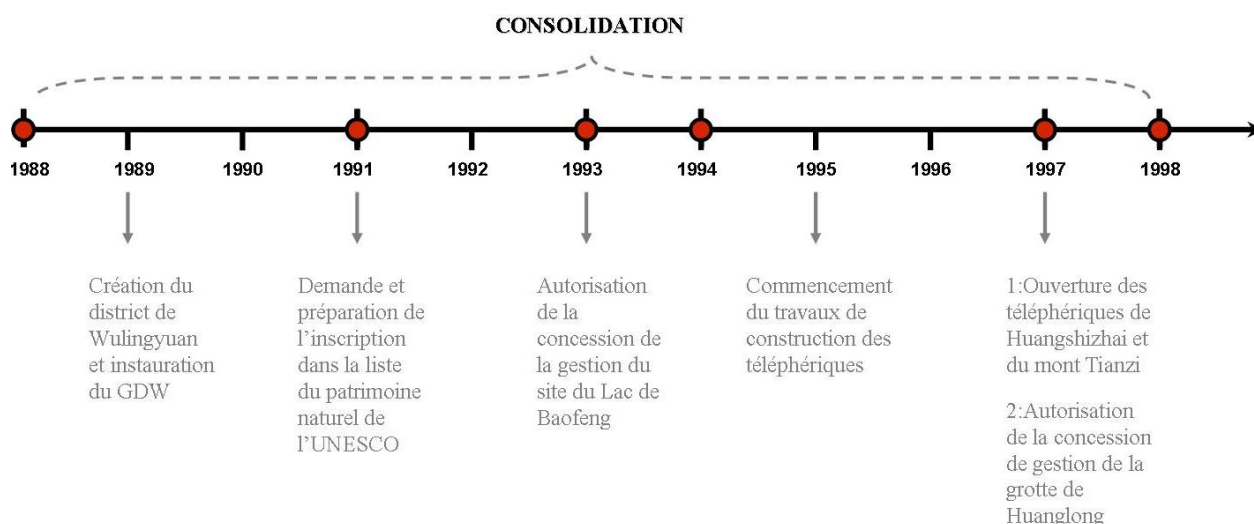


Schéma N°9: Phase de consolidation de l'APW

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

2.1 Développement du site

A la création de l'APW, l'administration du district de Wulingyuan est désigné par l'Etat comme le gestionnaire principal en 1989. Une institution chargée de la gestion de l'APW s'est formée avec la même équipe que celle de l'administration locale au nom de la politique pragmatique 'deux appellations, une équipe'. Après la création de l'APW, un besoin de planification globale se fait fortement ressentir. Ainsi est apparu une sorte de 'mode d'emploi' de l'APW créé par l'Université de Tong Ji, sous l'appellation du '*Manuel de la Planification Touristique*' (MPT) le 31 octobre 1991.

A la demande du département de la Construction de l'Etat, l'APW a demandé son adhésion sur la liste du Patrimoine Naturel de l'UNESCO en 1991. Plusieurs actions de préparation ont été effectuées à la suite de cette demande, telle que l'aménagement de quatre sentiers de grande randonnée conformes au standard du MPT de l'APW. De plus, 6 700 000 yuan (670 000€) ont été versés par l'administration locale en vue de cette préparation. Fin 1992, l'APW a été classé officiellement au Patrimoine Naturel mondial de l'UNESCO.

Pour mieux accueillir les touristes, par la suite, l'administration locale a lancé un appel d'offres auprès des investisseurs afin de développer le site. Jusqu'à la fin 1997, l'APW a reçu un investissement de 400 000 000 yuan (40 000 000€) au total. En utilisant l'investissement de 100 483 000 yuan venant de Hongkong et Taiwan, deux téléphériques ont été construits, l'un sur le site de Huang Shizhai et l'autre sur le site du Mont Tian Zi, ainsi que les infrastructures routières d'abord du site. En 1993, une grande entreprise touristique malaisienne a obtenu la concession du site du lac de Bao Feng pour une durée de 60 ans. Le 27 décembre 1997, l'administration locale a signé un contrat de gréance par location de 50 ans pour la grotte de Huanglong avec une grande entreprise touristique chinoise.

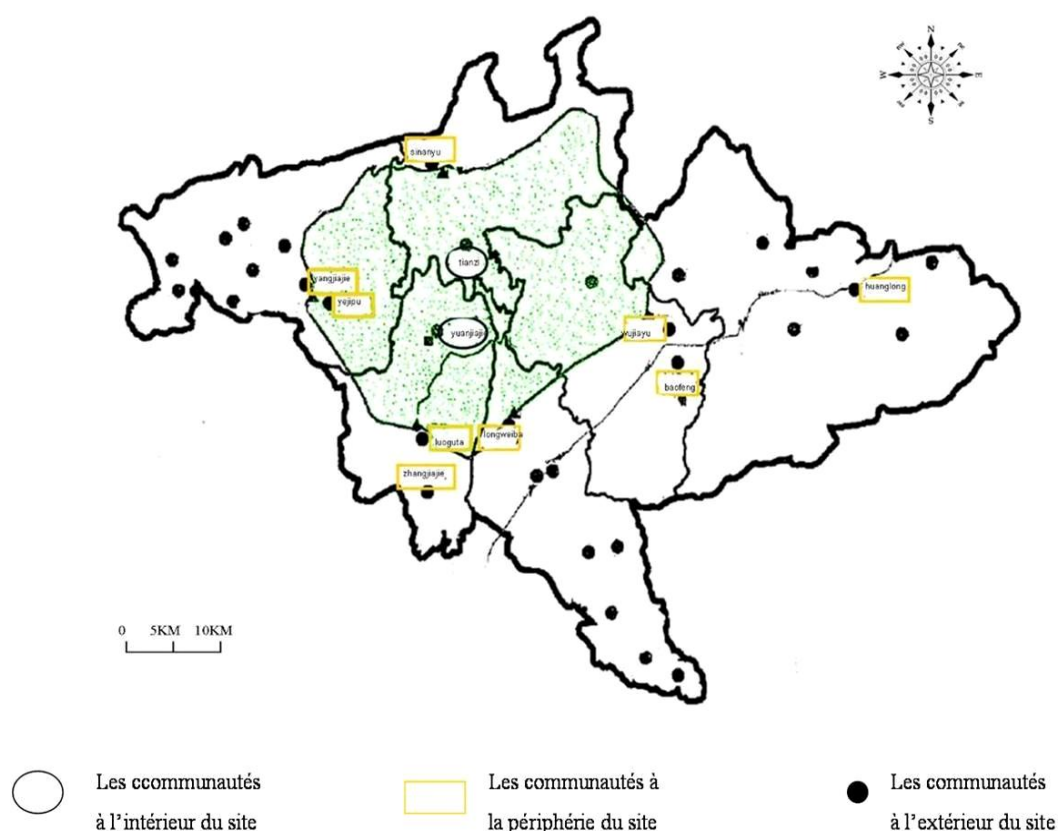
En même temps, avec le développement touristique de la Chine, lié à la croissance économique au niveau national et à l'instauration des congés payés des 'Semaines d'Or' (une semaine au Nouvel An Chinois en février, une semaine pour la Fête du Travailleur le 1er mai et une autre semaine pour la fête nationale le 1er octobre), le tourisme chinois intérieur s'est développé rapidement. Au bout d'une dizaine d'années, ayant acquis une grande réputation nationale (1^{er} parc national en Chine), l'APW bénéficiait largement de cet apport touristique.

De plus, la création de la ligne ferroviaire entre Shi Men et Chang Sha (capitale de la Province de Hunan), en octobre 1998, a beaucoup raccourci la distance et le temps de voyage entre ces deux villes. Le temps de voyage est passé de 11 heures à 5 heures, ce qui est devenu un atout pour attirer plus de touristes venant d'autres provinces chinoises. Un an après, l'aéroport de Zhang Jiajie a ouvert des lignes directes le reliant à Hongkong et Macao. A partir de la fin 1998, la fréquentation touristique de l'APW a augmenté de 40% par an et cette période est devenue la seconde période de croissance importante au niveau de la fréquentation.

2.2 Développement des communautés au sein de l'APW

Les 42 communautés au sein de l'APW ont connu également cette croissance rapide accompagnant le développement du site. Bénéficiant de l'économie venant du tourisme, les habitants se satisfaisaient de leur situation financière, supérieure à celle du reste de la population rurale.

Nous allons détailler le développement de chaque communauté lié à l'essor touristique. En fonction de leur relation avec le tourisme, nous avons classé trois types de communautés : les communautés à l'intérieur du site, celles à la périphérie et celles à l'extérieur (carte N°15). Cette distinction permet d'avoir une idée non seulement sur la position spatiale des communautés par rapport à l'APW, mais aussi sur les réalités socio-territoriales des habitants vivant dans différents endroits afin de comprendre les formes de relations entre l'APW et les habitants et entre les habitants eux-mêmes.



Carte N°15: Carte de la répartition des communautés au sein de l'Aire Paysagère de Wulingyuan

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Source : *Manuel de la Planification Touristique de l'Aire Paysagère de Wulingyuan* par l'Université de Zhong Shan (2007)

Le tableau N°13 nous montre la participation des communautés aux actions en faveur du tourisme.

Sur l'ensemble des 42 communautés du district de Wulingyuan, les deux communautés (Yuanjiajie et Mont Tianzi) qui vivent à l'intérieur du site se sont fortement impliquées dans le développement de l'APW sur les plans économique, social, culturel et environnemental. Pour mieux comprendre cette relation, nous allons expliquer et analyser le développement de chaque communauté

	noms des communautés	participation de la communauté aux actions en faveur du tourisme	revenu annuel par personne en 2005 (yuan)
Communautés à l'intérieur du site	Yuan Jiajie	41 employés en CDI dans le bureau de gestion du parc, 69 employés en CDD, 33 porteurs, 8 restaurants, 7 magasins	9 335 (933,5 €)
	Mont Tianzi	5 employés sur le site, 12 chambres d'hôtes	2 504 (250,4 €)
Communautés à la périphérie du site	Wu Jiayu	Nombreux équipements touristiques, les habitants de cette communauté ont activement participé au tourisme	5 700 (570€)
	Luo Guta	51 employés en CDI et 20 en CDD au BGPZ, 5 porteurs, 7 chambres d'hôtes, plus de 10 hôtels	absence de données
	Zhang Jiajie	52 restaurants, 49 magasins, 3 chambres d'hôtes, 78 points de vente, 26 véhicules de transport, 276 employés travaillent dans le service comme porteurs, guides ; 180 employés en CDI au BGPZ, 31 employés en CDD et 75 employés travaillent dans le bâtiment	4 976 (497,6 €)
	Huang Longlu	8 hôtels, 40 employés travaillent dans le bâtiment ; points de ventes nombreux	3 987 (398,7 €)

	Bao Fenglu	20 hôtels, 1 village de chambres d'hôtes, centre de gestion de porteurs et de services touristiques dans le site du lac de Bao Feng	3 220 (322 €)
	Ye Jipu	chambres d'hôtes, guides, porteurs, autres services touristiques (variables selon la saison, mille employés en haute saison, des centaines en basse saison)	2 848 (284,8 €)
	Long Weiba	points de vente en commun, intérêts dans le parc de stationnement partagé, porteurs, guides, 18 points de ventes	2 854 (285,4 €)
	Yang Jiajie	chambres d'hôtes, guides, porteurs, autres services touristiques (variables selon la saison, mille employés en haute saison, des centaines en basse saison)	2 782 (278,2 €)
	Si Nanyu	27 guides, 6 porteurs, 11 points de vente, 10 véhicules de transport	2 263 (226,3 €)

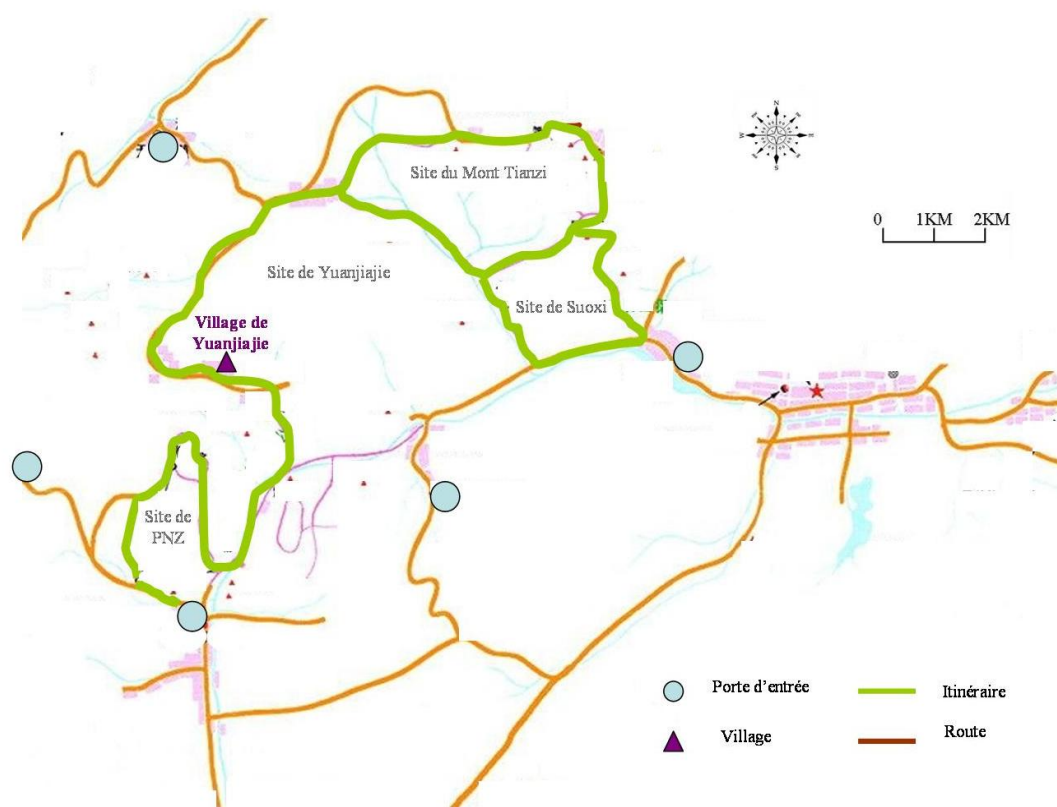
Tableau N°13 : La participation de la communauté aux actions en faveur du tourisme

Source : Bureau de Gestion des Communautés du District de Wulingyuan (2005)

2.2-1 La communauté de Yuan Jiajie

La communauté de Yuan Jiajie se situe dans le nord du PNZ et elle est à la frontière du Mont Tian Zi. A partir du moment où ont commencé le développement touristique du PNZ en 1982 et celui de la réserve de Mont Tian Zi en 1983, la communauté de Yuan Jiajie a vécu des moments de haut et de bas sur dans leur implication sur le plan touristique.

Entre 1983 et 1997, les circuits touristiques de l'APW se concentrent sur l'itinéraire du PNZ – site de Yuan Jiajie – site de Mont Tian Zi – Vallée de Suo Xi. La plupart des agences de voyage choisissaient Yuan Jiajie comme point d'observation du paysage à cause des nombreuses attractions majeures que l'on y rencontre (carte N° 16).



Carte N° 16: Itinéraire principal avant l'installation des téléphériques (avant 1997)

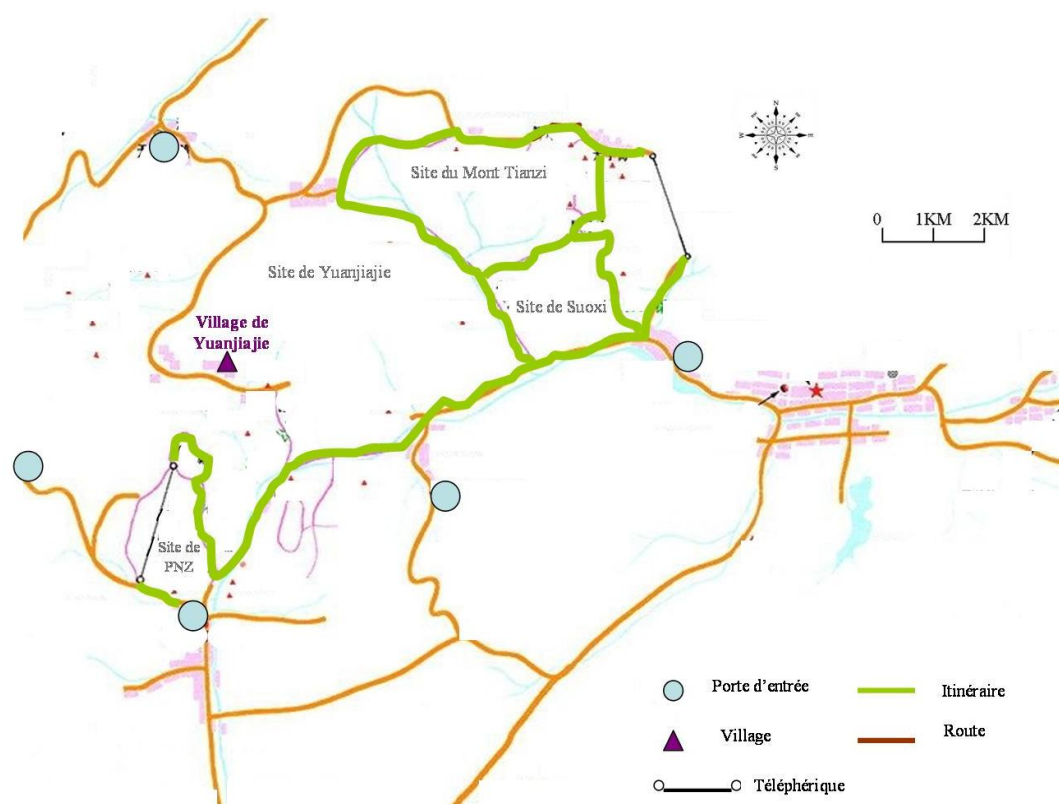
Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Comme il n'y avait ni téléphérique ni ascenseur dans le site à cette époque, après des marches très longues et fatigantes, les touristes étaient obligés de se restaurer et de se loger sur le site de Yuan Jiajie. L'existence de la communauté de Yuan Jiajie s'accordait parfaitement avec cette demande, les habitants de cette communauté pouvant aller chercher et accueillir des touristes individuels en plus de ceux fournis par les agences de voyage. Grâce à sa situation géographique favorable, la population

commençait à participer aux activités touristiques telles que la gestion de chambres d'hôtes, la vente d'objets souvenirs et de produits du terroir ou bien comme porteurs, etc.

Le développement touristique de la communauté de Yuan Jiajie est désormais rapide et diversifié. Certains habitants ont accumulé des capitaux, avec lesquels ils ont aménagé ou reconstruit des chambres d'hôtes beaucoup plus spacieuses. De plus, des restaurants de différentes catégories se sont implantés.

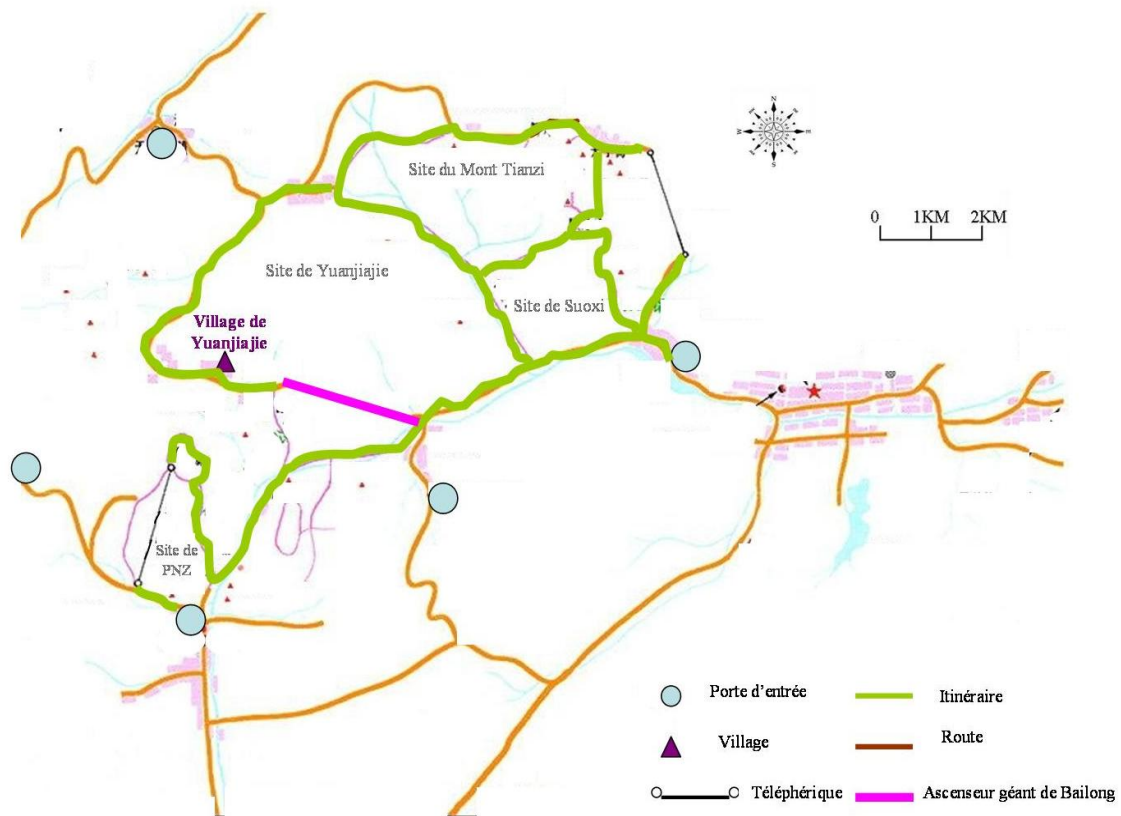
Cependant, les circuits touristiques ont été modifiés depuis la mise en service et l'exploitation des téléphériques de Mont Tian Zi et Huang Shi en 1997. Comme le téléphérique a largement permis d'économiser le temps et l'énergie des touristes ; la plupart d'entre eux, amenés par les agences de voyage, préférèrent se rendre directement au PNZ et au Mont Tian Zi plutôt que de passer par Yuan Jiajie. Par conséquent, la nuitée à Yuan Jiajie n'est plus nécessaire (carte N° 17). A partir du moment où le site de Yuan Jiajie n'était plus un choix préféré des touristes et des agences de voyage, la communauté de Yuan Jiajie a vécu une période très difficile. Malgré tout, des chambres d'hôtes, des restaurants, des magasins de souvenirs ont subsisté.



Carte N° 17: Itinéraire principal après l'installation des téléphériques (1997-2001)

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Le circuit touristique de Yuan Jiajie a retrouvé les faveurs auprès des touristes grâce à la mise en service d'un ascenseur géant sur le site de Yuan Jiajie en 2002 (carte N°18). Comme le site de Yuan Jiajie est à une altitude de 300 mètres inférieure à ceux du Mont Tian Zi et de Huang Shizhai, il est plus facile d'admirer le paysage, même par temps couvert.



Carte N°18: Itinéraire principal après l'installation de l'ascenseur géant de Bailong (à partir de 2002)
Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

En raison des nombreuses critiques émises par des chercheurs (Xie Ninggao 2000, Xu Shaoli & Xi Jianchao & Xiao Jianong 2006) au sujet de ce nouvel équipement, (que nous analyserons dans “le problème d’artificialisation du site”), cet ouvrage a été émis en sommeil pendant un an. Ses activités ont redémarqué à partir de 2003.

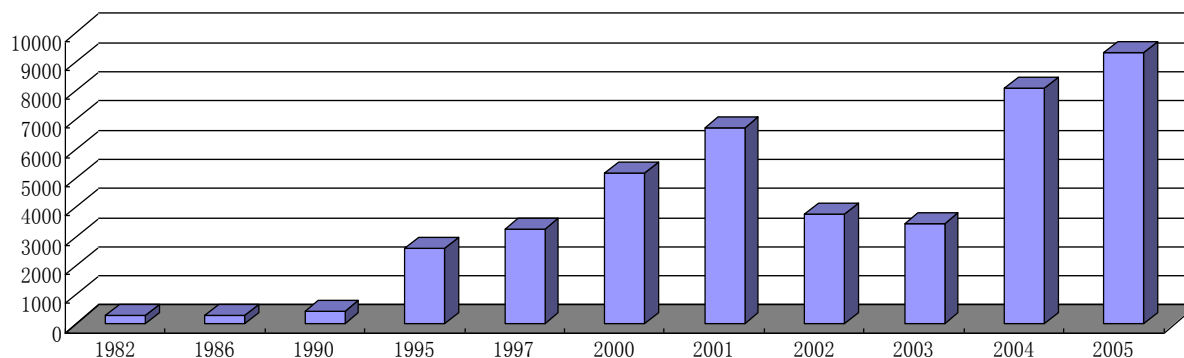
A cause du retentissement acquis par l'ascenseur géant, la communauté de Yuan Jiajie est redevenue le circuit favori des touristes et par conséquent reprenait son essor. Elle a même accueilli plus de touristes par rapport à l'époque antérieure.

En plus d'activités, telles que l'accueil des touristes, les habitants de la communauté de Yuan Jiajie travaillent aussi dans le transport touristique, dans les points de vente, ou comme guides locaux, voire aussi dans la gestion du site (tableau N°14).

Désignation des groupes	Nombre de familles	Effectifs	en CDI	en CDD	Chauffeur	Porteurs	En auto-gestion	Services touristiques	Travailleurs migrants
Shang ping	50	166	18	30	0	11	0	1	2
Zhong ping	38	112	16	25	1	3	3	0	0
Xia ping	46	147	7	14	0	19	1	2	9

Tableau N°14: La situation de l'emploi parmi les trois groupes d'habitants de la communauté de Yuan Jiajie en 2006

Source : Bureau de Gestion du Parc de Zhangjiajie (2006)

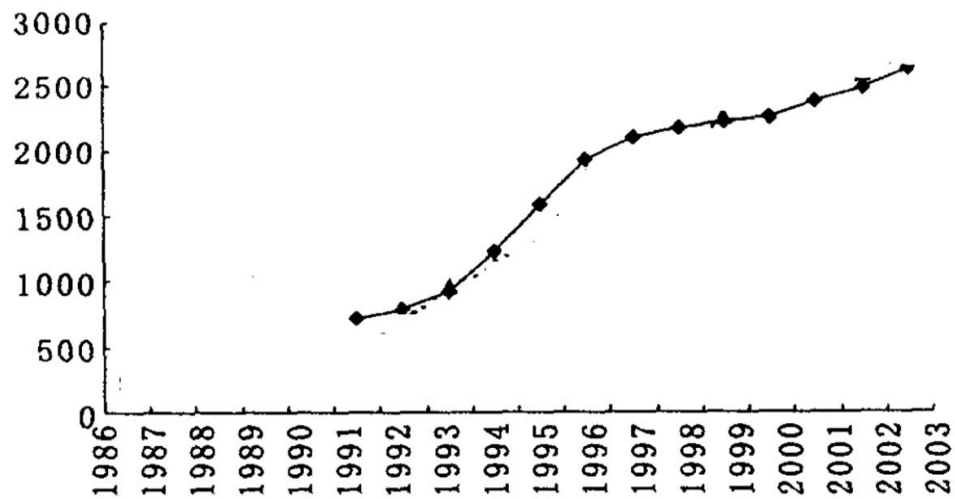


Graphique N°17 : Evolution du revenu annuel (yuan) par personne dans la communauté de Yuanjiajie entre 1982 et 2005

Source: Bureau de Gestion du Parc de Zhangjiajie (2005)

Le graphique N°17 montre l'évolution du revenu des habitants de la communauté de Yuan Jiajie pendant cette phase de consolidation qui leur a été très favorable.

Pour mieux voir l'importance de l'augmentation du revenu annuel par personne dans la communauté de Yuanjiajie, nous avons comparé celui des paysans chinois entre eux (graphique N°18).



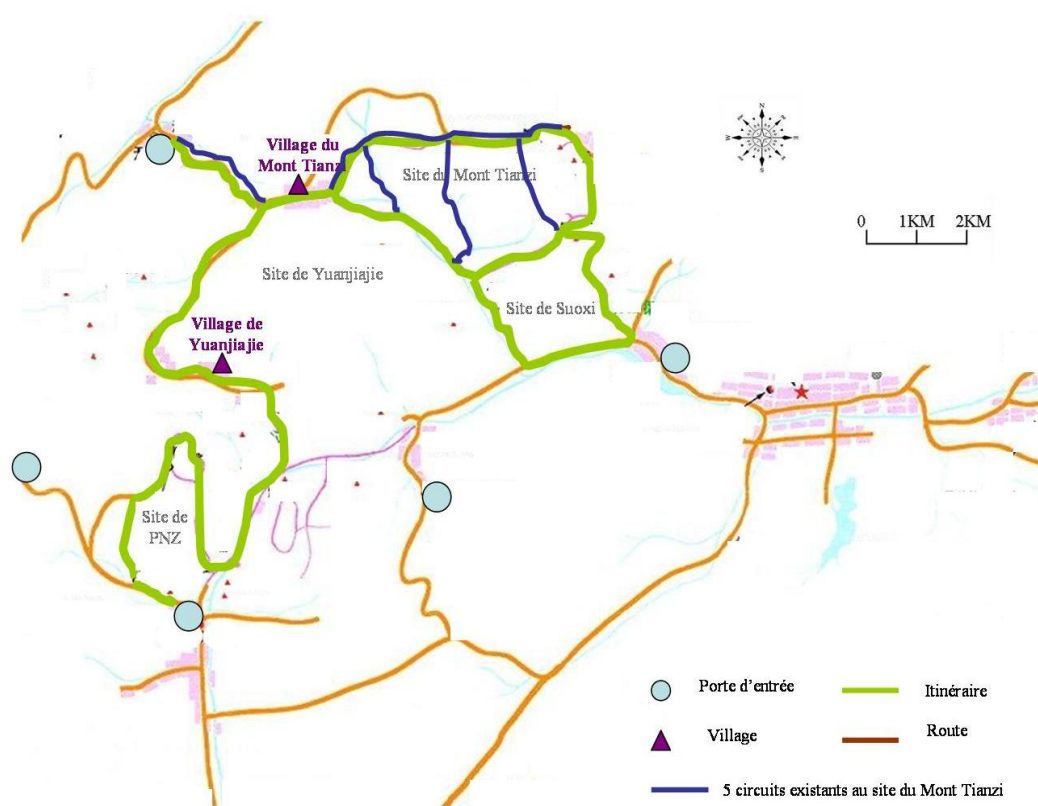
Graphique N °18: Evolution du revenu annuel par personne dans les zones rurales en Chine entre 1991 et 2003
 Source : Annuaire des Statistiques générales en Chine (2004)

Nous notons que le niveau du revenu annuel par personne dans la communauté de Yuanjiajie est largement supérieur à celui des paysans chinois. En comparaison des 300 euros de revenu annuel des paysans chinois en 2005, les communautés de Yuanjiajie s'en sortaient beaucoup mieux (plus de 900 euros). On peut dire que les habitants de la communauté de Yuanjiajie sont les bénéficiaires du développement touristique de la région, surtout par rapport à d'autres régions rurales de la Chine.

2.2-2 La communauté du Mont Tian Zi

La communauté du Mont Tian Zi se concentre dans le nord du Mont Tian Zi. Son développement touristique initial est similaire à celui de Yuan Jiajie. Elle représentait un des premiers circuits touristiques phares. Avant la mise en service du téléphérique et de l'ascenseur géant, la plupart des touristes choisissaient de passer la nuit dans le Mont Tianzi afin de récupérer de leurs efforts et de descendre le lendemain. Tout au début, trois centres de logement accueilliaient des touristes à la communauté du Mont Tianzi. Les habitants travaillaient comme serveurs, comme vendeurs de produits du terroir, etc. Avec l'augmentation de la fréquentation sur le site, le nombre de restaurants et de logements ne pouvait plus satisfaire les touristes et par conséquent les habitants de cette communauté ont pensé recevoir des touristes eux-mêmes. C'est la raison pour laquelle la communauté du Mont Tianzi s'est largement impliquée dans ces activités à partir de 1983.

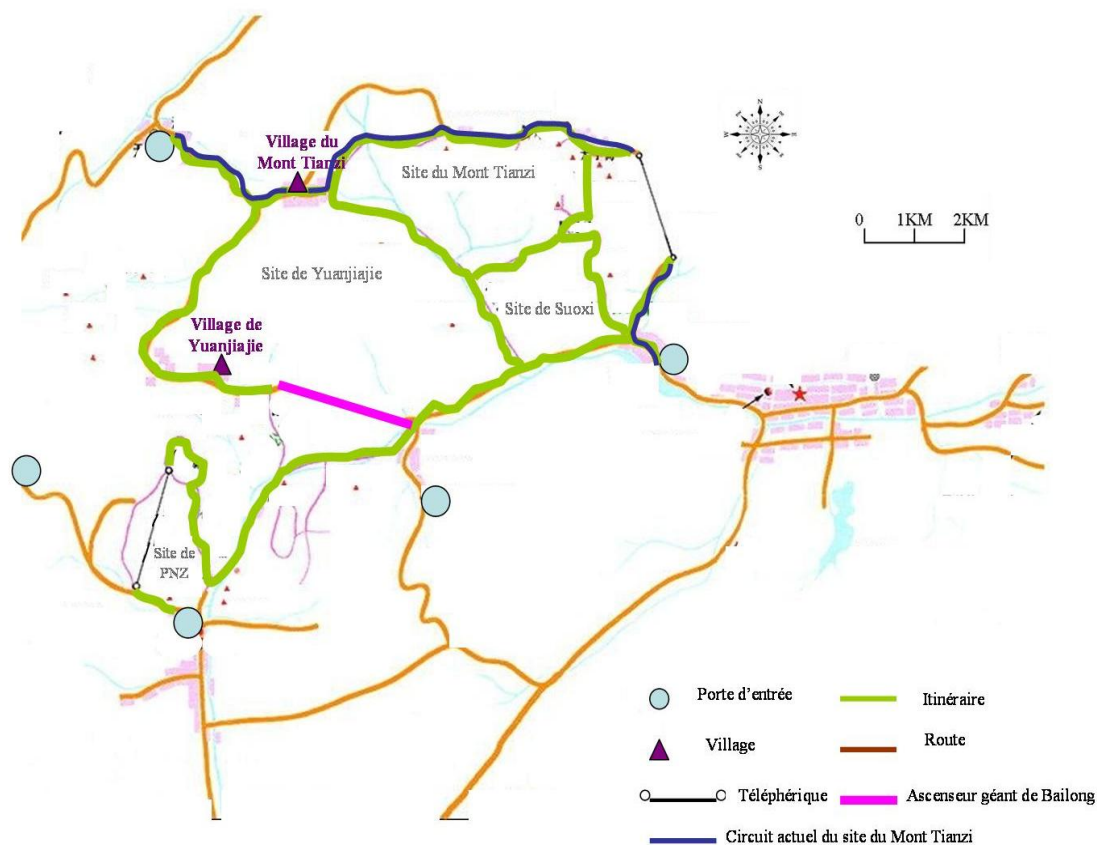
Cinq circuits touristiques classiques existaient à ce moment là sur le site du Mont Tianzi : Hong Longquan, Shi Jiayan, Yuan Yangxi, Mont Feng Xi et Cha Pan. Grâce à l'existence de ces circuits, les visiteurs ont davantage apprécié le site du Mont Tianzi que celui de Yuan Jiajie (carte N°19)



Carte N°19 : Les 5 circuits existants au site du Mont Tianzi (1982-1993)

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Avec le temps, ces cinq circuits se sont modifiés peu à peu. Par exemple, le circuit traditionnel de Yuan Yangxi – Ding Xingrong – Sommet de Tianzi a été abandonné après l'inondation de 1993. Pour la même raison, le circuit de la 'Galerie de Peinture Naturelle' – pont de Xian Ren – Sommet de Tianzi a été remplacé par celui de 'Galerie de Peinture Naturelle' – 'Colline du Dragon Couché' – Sommet de Tianzi (carte N°20)



Carte N°20: Circuit actuel au site du Mont Tianzi

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

La modification des circuits est devenue une incitation importante à la participation aux activités touristiques des habitants de la communauté locale. En face de ce changement, les habitants qui vivaient près des points de vente abandonnés ont dû modifier leur participation à ces activités. Leurs revenus touristiques ont donc chuté brutalement.

La situation économique de la communauté du Mont Tianzi a commencé à s'améliorer grâce à la mise en service du téléphérique.

situation d'emploi	agriculteurs	points de vente	accueil des touristes	porteurs	transport touristique	services touristiques
nombre de familles	13	22	39	57	32	
revenu total (x 10 000 yuan)	15	55	226,5	128	238	40

Tableau N°15: Situation de l'emploi des habitants de la communauté du Mont Tianzi

Source : Bureau de Gestion de la Communauté du Mont Tianzi (1999)

Le tableau N°15 montre que les habitants du Mont Tianzi participaient activement aux activités en faveur du tourisme. Et avec un revenu annuel par personne de 8 920 yuan (892€) en 1999, surtout comparé au 220€ de revenu annuel en moyenne des paysans chinois (graphique N°19), les habitants de la communauté du Mont Tianzi ont malgré tout bénéficié du fruit du développement de l'APW.

2.2-3 Les communautés à la périphérie du site

Ne subissant pas la même situation de dépendance que les communautés de Yuan Jiajie et du Mont Tianzi, la relation avec le tourisme des communautés à la périphérie du site est plus compliquée et variée.

Les facteurs comme la politique touristique concernant la gestion du site, l'accessibilité de la communauté, le niveau d'urbanisation, la structure de biens, etc. jouent un rôle important dans le développement touristique des communautés concernées.

Grâce à l'avantage géographique procuré par leur voisinage avec le PNZ, les communautés de Zhangjiajie et de Luo Guta participent largement aux activités touristiques. Les communautés de Bao Feng et de Huang Long bénéficient elles aussi de leur proximité respectives avec le lac de Baofeng et la grotte de Huanglong. En revanche, la mauvaise accessibilité du site et le niveau d'urbanisation très bas restreignent la participation des communautés de Yangjiajie, Yejipu, Sinanyu.

Les communautés qui participent le plus largement aux activités de tourisme : la communauté de Zhangjiajie et la communauté de Luo Guta

La communauté de Zhangjiajie et celle de Luo Guta se situent dans le sud de l'entrée du PNZ. La communauté de Zhangjiajie participe au tourisme depuis la création et le développement du PNZ en 1982. La communauté de Luo Guta est née en raison du développement du tourisme dans le parc. En effet, Luo Guta appartenait à la communauté de Zhangjiajie à l'époque. A partir de 1986, année de développement du PNZ et en raison de l'expropriation de la terre cultivée des habitants de Luo Guta par le BGPZ, les habitants de Luo Guta perdant leurs terres cultivées ont été séparés de la communauté de Zhangjiajie et une nouvelle communauté de Luo Guta a été formée. Ces deux communautés ont été les premières à développer le tourisme et ont établi une relation privilégiée avec le site en raison de leur proximité géographique.

La majorité des équipements d'accueil offerts aux touristes du PNZ se concentre sur la communauté de Luo Guta. Il y avait 54 familles à l'origine, on en recense 739 familles à l'heure actuelle. De nombreux habitants travaillent dans la gestion du site. Les nouveaux arrivés travaillent dans la restauration, les points de vente, etc. Les habitants de la communauté de Zhangjiajie sont employés non seulement dans la gestion, les services touristiques, mais aussi dans l'agriculture et l'élevage. Globalement, 88% des habitants travaillent dans les métiers du tourisme directement ou indirectement (tableau N°16).

Nom des communautés	Nombre de familles	Nombre de personnes	en CDI	en CDD	chauffeurs	Bâiments et travaux publics	porteurs	En auto-gestion	services touristiques	Travailleurs migrants
Zhangjiajie	491	1 828	180	31	28	75	215	96	79	64
Luoguta	54	164	51	20			5	1		1

Tableau N°16 : La situation de l'emploi des habitants des communautés de Zhangjiajie et de Luoguta en 2006

Source : Bureau de Gestion du Parc de Zhangjiajie (2006)

Les communautés ayant d'abord profité de l'ouverture du site, mais traversant actuellement une période de stagnation : Yang Jiajie, Ye Jipu, Si Nanyu et Long Weiba

Les communautés de Yangjiajie et de Yejipu ont commencé à participer aux activités touristiques depuis l'ouverture du site de Yang Jiajie. La communauté de Yejipu, qui représente 800 personnes, se situe à l'intérieur du site de Yang Jiajie. La communauté de Yangjiajie se trouve à l'extérieur de l'entrée du site.

Avant 1993, l'économie de ces deux communautés reposait principalement sur l'agriculture. A l'ouverture du réseau routier, les habitants de la communauté de Yangjiajie ont pris l'initiative de vendre des billets d'entrée. Le prix du billet était de 2 à 5 yuan (20 centimes à 50 centimes) par personne à l'époque. Au moment où l'administration locale en a unifié le prix, en 1996, les habitants de la communauté de Yuanjiajie n'ont plus eu le droit d'en vendre.

Entre 1993 et 1997, les habitants de ces deux communautés se sont fortement impliqués dans ces activités. En haute saison, on comptait jusqu'à plus de 2 000 lits offerts aux visiteurs. Mais les choses n'ont pas duré longtemps : à partir de 1997, l'économie touristique de ces deux communautés a commencé à chuter. D'une part, les équipements d'accueil n'étaient pas suffisamment nombreux; d'autre part, le circuit n'a pas bénéficié d'une grande publicité de la part de l'administration locale. De plus, l'ouverture des téléphériques du Mont Tianzi et de Huangshi a modifié les circuits touristiques au détriment du site de Yang Jiajie devenu moins fréquenté.

La communauté de Yangjiajie possédait 13 chambres d'hôtes et celle de Yejipu 7. Maintenant, certaines d'entre elles sont fermées du fait de la diminution de la fréquentation. Mais, les habitants participant aux activités touristiques restent assez nombreux. Toutefois leur nombre dépend beaucoup de la haute saison. Il y a plus de 2 000 personnes travaillant dans services touristiques pendant cette période. Il n'en reste que moins de 200 pendant la basse saison. La plupart d'entre eux travaillent comme guides, serveurs ou comme porteurs. De plus, de nombreux guides locaux ne possèdent pas de certificat d'habilitation et travaillent comme saisonniers. La communauté de Yangjiajie leur a proposé une formation de guide pour qu'ils puissent mieux satisfaire aux besoins des visiteurs.

Depuis le milieu de l'année 1990 quand de nombreux visiteurs étaient amenés par des agences de voyage jusqu'aujourd'hui où les touristes individuels sont rares, les communautés de Yangjiajie et de Yejipu ont vécu un changement de situation. Les habitants de ces deux communautés n'ont pas compris pourquoi l'administration

locale mettait l'accent sur les projets touristiques des autres sites, au détriment du leur. Ils pensent que c'est la politique touristique gouvernementale qui est à l'origine d'une telle situation. Malgré cela, la communauté est très désireuse de s'impliquer dans les activités touristiques. Elle est à l'origine d'un projet culturel en faveur de la minorité de Tujia (en 2005) qui a été retenu par l'administration locale.

La communauté de Sinanyu se situe à l'ouest de la communauté du Mont Tianzi. Actuellement, 53 habitants de cette communauté vivent à l'intérieur de l'entrée du site du Mont Tian Zi. A l'époque où le circuit touristique de Huang Longquan était le circuit favori des touristes qui visitaient le site du Mont Tian Zi, la communauté de Sinanyu était la bénéficiaire du tourisme.

En raison de la modification des circuits touristiques qui a surtout bénéficié aux autres communautés de la périphérie, le développement de la communauté de Sinanyu est passé au second plan, surtout pour ce qui concerne les équipements d'accueil. En 2003, il y avait quand même 1 413 touristes qui passaient l'entrée du site du Mont Tian Zi, mais aucune chambre d'hôte pour les recevoir dans la communauté de Sinanyu. Parmi les habitants occupés dans les services touristiques, 27 travaillent comme guides, 6 comme porteurs, 11 dans les points de vente temporaires et certains habitants proposaient des chambres d'hôtes dans le site de la Vallée de Suo Xi, qui a plus de fréquentation touristique.

En effet, l'économie touristique n'est pas la ressource la plus importante pour la communauté de Sinanyu. L'agriculture joue également un rôle pour l'économie de cette communauté. De surcroît, l'économie venant du transport, de la restauration et des services représente 51,4% des ressources de la communauté. Malgré une situation touristique actuelle non favorable, la communauté de Sinanyu reste optimiste pour l'avenir. Un projet en cours d'étude vise à en faire un centre attractif accessible aux automobilistes de plus en plus nombreux en Chine. Comme la communauté de Sinanyu possède le seul réseau routier pour arriver au sommet du Mont Tian Zi, elle a un atout indéniable à jouer à leurs yeux.

La communauté de Longweiba se situe à la frontière de l'ouest du PNZ et du nord du Mont Tian Zi. A la différence des autres communautés, elle était le cœur du site. Grâce à sa situation géographique au carrefour des sites principaux, la communauté de Longweiba participe aux activités touristiques à partir de 1980. Elle possède autant d'avantages par rapport aux communautés du Mont Tianzi et de Yuanjiajie. Le point de croisement des sites principaux, Shui Rao Si Men, peut recevoir de nombreux touristes. Ses habitants non seulement travaillent dans la restauration et comme porteurs, mais proposent aussi des produits de consommation alimentaire tels que des

légumes et de la viande. Ils participent donc directement ou indirectement au tourisme et sont des bénéficiaires du développement touristique de la région et de la communauté, une communauté très active dans le développement de projets touristiques visant à recevoir plus de touristes. Elle est par exemple à l'origine d'un appel d'offres auprès d'entreprises privées intéressées par le développement du tourisme agricole qui a connu un commencement d'exécution mais qui n'a finalement pas abouti.

A présent, l'exploitation de 30 points de vente des produits artisanaux sur le site de Shui Rao Si Men et les revenus générés par le parc de stationnement sont les deux sources principales de l'économie touristique de la communauté. Le travail sur les points de vente ou comme porteurs leur procure une ressource complémentaire.

Les communautés de Wu Jiayu, Bao feng et Huang long

L'avantage de la communauté de Wujiayu est sa situation géographique car elle est tout près de la porte d'entrée principale de l' APW. Les touristes qui passent par la porte d'entrée principale chaque jour représentent un atout pour le développement touristique de la communauté. L'économie principale de la communauté vient des services touristiques comme la restauration, l'hébergement, etc. Par contre, il y a peu d'habitants qui travaillent comme guide, vendeur ou vendeuse de souvenirs. La plupart d'entre eux vivent du produit de la location des logements et peu d'habitants participent aux activités touristiques directement.

Les communautés de Baofeng et de Huanglong se situent loin du site principal de l' APW. Par contre, les deux communautés sont proches du lac de Baofeng et de la grotte de Huanglong respectivement, ce qui est un avantage pour développer l'économie touristique.

La fréquentation touristique du lac de Baofeng était de plus de 300 000 visiteurs en 2003. Il y a 20 hôtels et un centre de chambres d'hôtes qui comptent 3 000 lits au total. On trouve aussi de nombreux restaurants. L'équipement d'accueil de la communauté est important car non seulement elle est située près du lac de Baofeng, mais aussi elle se trouve dans le district de Wulingyuan où de nombreux touristes choisissent de faire étape avant ou après la visite de la montagne. Comme ils ne manquent pas de visiteurs, les habitants de la communauté s'en sortent bien grâce au tourisme.

La fréquentation de la grotte de Huanglong était de plus de 600 000 visiteurs en 2003. Les 8 hôtels et chambres d'hôtes proposaient 148 lits au total à ce moment là. Et bien

qu'elle soit située près de la grotte, la communauté de Huanglong ne recevait pas plus de touristes, car trop loin du district de Wulingyuan, peu de touristes la choisissent comme lieu de repos. Actuellement la grotte de HuangLong est gérée par une grande entreprise privée qui a acquis des terrains de la communauté en échange desquels elle a offert 40 postes aux habitants à l'époque du développement du site. Nombre d'habitants font aussi commerce d'objets souvenirs ou de produits du terroir. Le tourisme a représenté 80% des ressources économiques totales de la communauté en 2005 et le revenu personnel annuel en 2005 était de 4 287 yuan (équivalent de 428,70 €), ce qui représente un bon départ par rapport aux autres communautés situées à la périphérie du site. On peut dire que l'économie de la communauté de Huanglong dépend beaucoup de l'économie touristique provenant du développement de la grotte de Huanglong.

2.2-4 Les communautés à l'extérieur du site

Selon leurs caractéristiques, on peut considérer qu'il y a trois types de ressources économiques pour les communautés extérieures au site. En premier viennent celles qui dépendent principalement du transport, de la restauration et des services, comme les communautés de Yujiazui, Wenfengcun, par exemple. Puis viennent celles qui dépendent pour moitié des services de transport, de la restauration, et pour une autre moitié de l'agriculture et de l'élevage, comme les communautés de Yehuocun, Sanjiayu, Xiangjiatai, etc. Enfin, celles qui se vouent principalement à l'agriculture et à l'élevage, comme les communautés de Baoyue, Yinjiashan, Yuchuanyu, etc.

Parmi ces premiers types de communautés, celle de Huajuanlu qui se situe dans le district de Wulingyuan bénéficie d'un avantage géographique pour recevoir des visiteurs. Un centre de chambre d'hôtes y a été édifié par l'administration locale afin d'installer les habitants des communautés du Mont Tianzi, de Yuanjiajie et de Shuiraosimen qui ont perdu leurs maisons pendant la période de démolition.

Actuellement, certaines chambres d'hôtes sont gérées par les habitants, d'autres sont louées à des personnes venant d'autres régions. Cependant, il reste encore 3 groupes de communautés qui travaillent dans l'agriculture et 2 groupes qui restent sur le site de Baizhangxia. La participation aux activités touristiques ou non reste un facteur important de disparité économique entre les habitants de cette communauté.

Les communautés comme Shijiayu, Shanmugang, Xiangjiatai, Xiangjiaping, Huanghe, Baihutang et Kangjinyan sont proches du site touristique. Les habitants de ces communautés travaillent beaucoup dans les points de vente, le transport touristique ou bien comme porteurs. Certains habitants travaillent aussi dans l'agriculture et l'élevage pour offrir l'alimentation de base aux restaurateurs.

3. Essor de l'Aire Paysagère de Wulingyuan

3.1 Les caractéristiques

Après 10 ans de développement, l'APW a acquis une réputation importante au niveau national et international et elle est entrée dans une phase de plein essor, caractérisée par son accessibilité, son investissement, sa capacité d'accueil, sa fréquentation touristique et son revenu du tourisme.

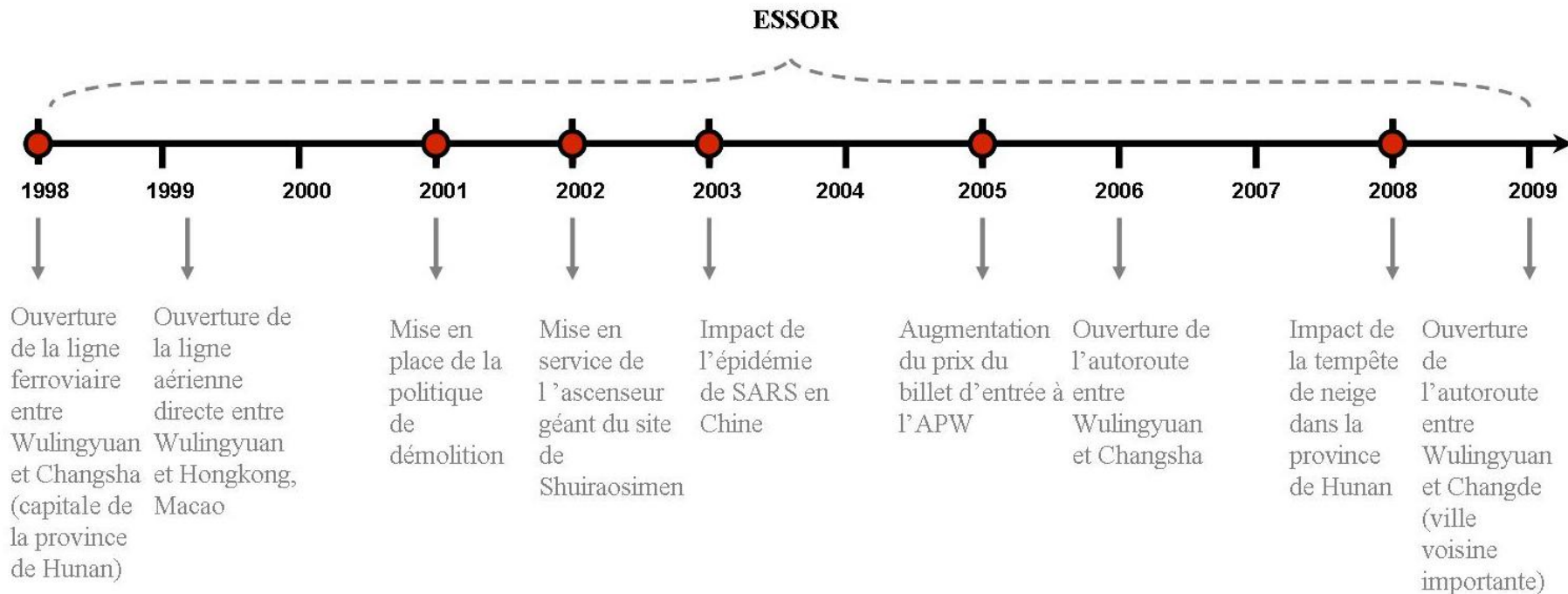


Schéma N°10: Phase d'essor de l'APW

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Accessibilité :

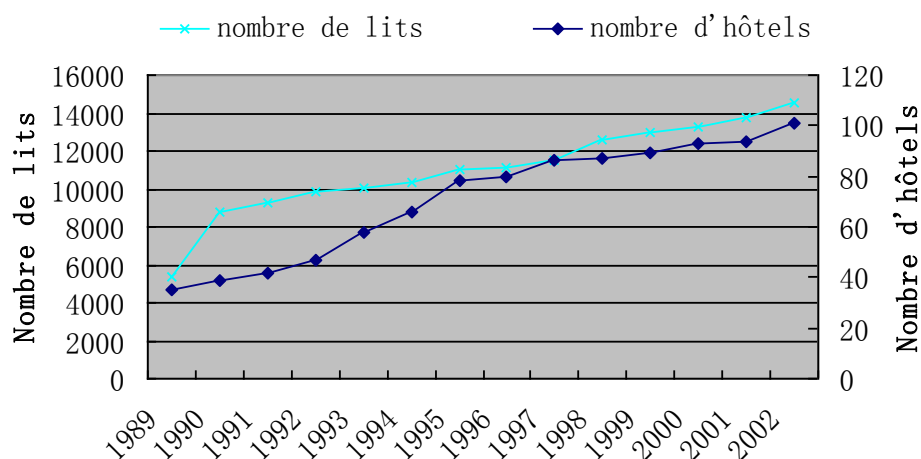
Cet essor se manifeste d'abord par le développement d'infrastructures, notamment grâce à une accessibilité accrue. Depuis 1998, l'ouverture de la ligne ferroviaire entre Wulingyuan et Changsha (capitale de la province de Hunan), de la ligne aérienne directe entre Wulingyuan et Hongkong et Macao, des autoroutes reliant Wulingyuan à Changsha et Wulingyuan à Changde (ville voisine importante) y ont beaucoup contribué. A l'heure actuelle, une vingtaine de lignes aériennes directes nationales ont été ouvertes depuis Wulingyuan. L'accessibilité en a été grandement favorisée.

Investissement :

Vient ensuite l'augmentation des investissements étrangers constatée durant cette période. Avant 1988, l'année de création de l'APW, aucun investissement étranger n'existe. Entre 1989 et 1997, 19 530 000 \$ viennent de financements étrangers contribuant davantage au développement de l'APW. Entre 1998 et 2009, ces investissements atteignent la somme de 89 190 000 \$.

Capacité d'accueil :

La construction des hôtels s'est développée aussi rapidement. Le graphique N° 19 suivant nous montre que pendant cette période, la construction d'hôtels⁵⁰ gardait une tendance à l'augmentation.



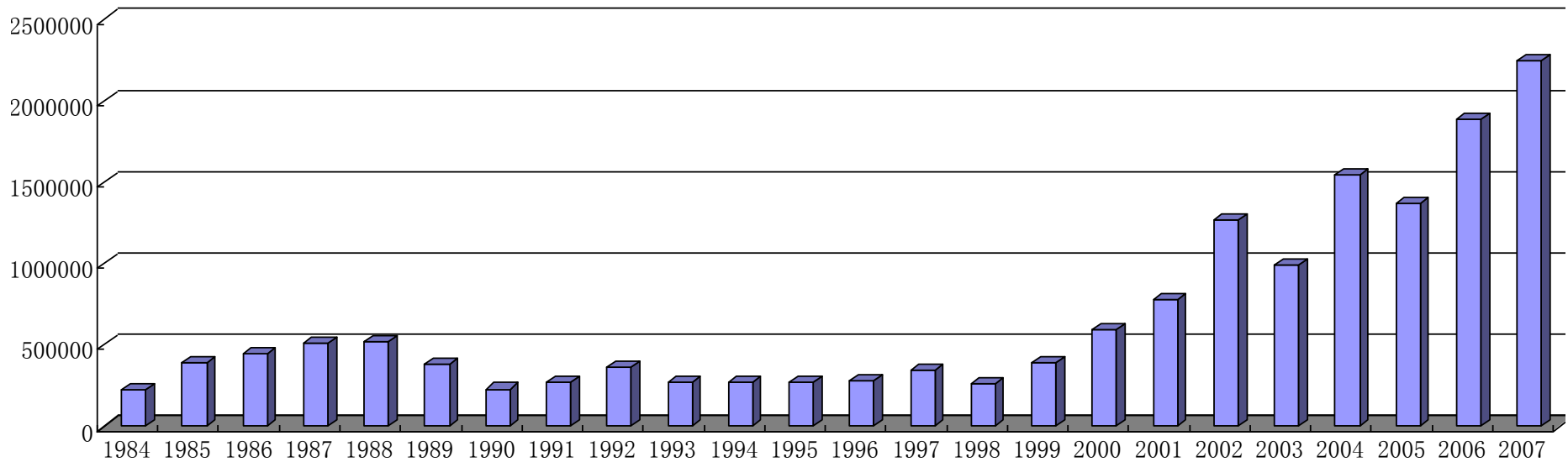
Graphique N° 19: Evolution de l'augmentation des lits et des hôtels à l'APW (1989-2002)

Source: Bureau des statistiques de Wulingyuan (2002)

⁵⁰ Le Bureau des Statistiques de Wulingyuan ne compte que les hôtels ayant plus de 100 lits.

Fréquentation touristique :

La fréquentation touristique a connu, elle aussi, une forte augmentation dans cette période (graphique N °20).



Graphique N °20 : Nombre de touristes entre 1984 et 2007 à l'Aire Paysagère de Wulingyuan

Source: Bureau de Gestion du Parc Zhangjiajie (2008)

Selon ce graphique, en effet, la première période de croissance concerne les cinq premières années de la création du Parc National de Zhangjiajie (le premier créé en Chine) entre 1984 et 1988. Pour des raisons conjoncturelles liées à la vie politique nationale, la fréquentation touristique a connu une décroissance entre 1989 et 1990 et est restée étale jusqu'en 1998. A partir de cette date et jusqu'en 2002, la fréquentation a repris, atteignant même 40% de développement par an. C'est la deuxième période de croissance.

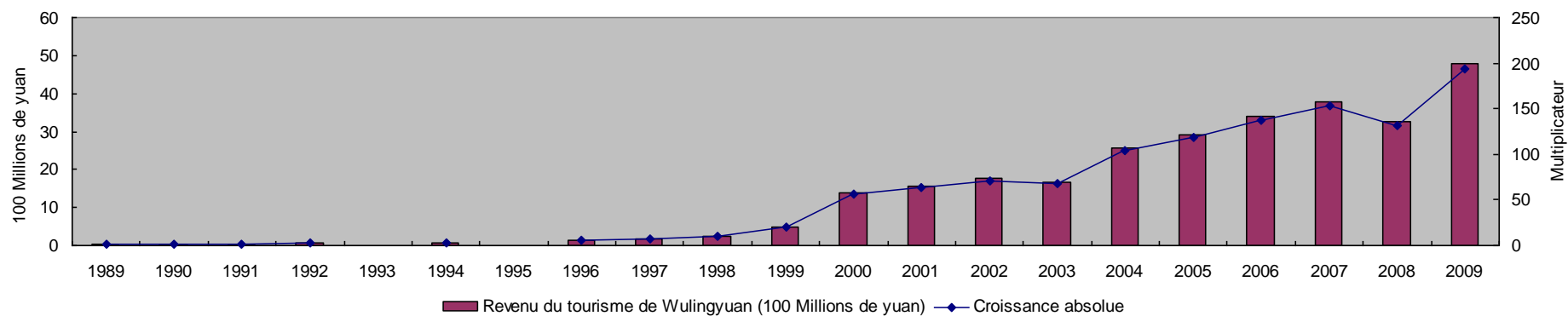
A l'occasion de leur visite en septembre 1998, les experts de l'UNESCO ont constaté un impact négatif sur l'environnement du site. Ils ont pris acte d'une tendance très forte à l'urbanisation et ont invité l'administration chinoise à une vigilance accrue face au problème environnemental et à une plus grande maîtrise de l'essor de l'APW et de ses alentours dans le cadre d'un développement durable. Le problème de l'APW a désormais retenu l'attention de l'Etat, des experts et des chercheurs dans le domaine du tourisme. Après cet événement, l'autorité locale a commencé à réfléchir à une solution possible. Plusieurs actions préparatoires à la démolition de certains bâtiments qui nuisaient au site ont été entreprises entre 2000 et 2001. Mais cet événement n'est pas devenu un obstacle à la fréquentation, le nombre de touristes continuant à augmenter jusqu'en 2003, date de l'épidémie de SRAS (Syndrome Respiratoire Aigu S év ère) dans toute la Chine. Cet événement inattendu a eu un impact considérable sur la fréquentation touristique de la région, voire sur toute la Chine.

Mais à partir de 2004, la situation générale retrouvait la normale et la région enregistrait sa troisième période de croissance forte.

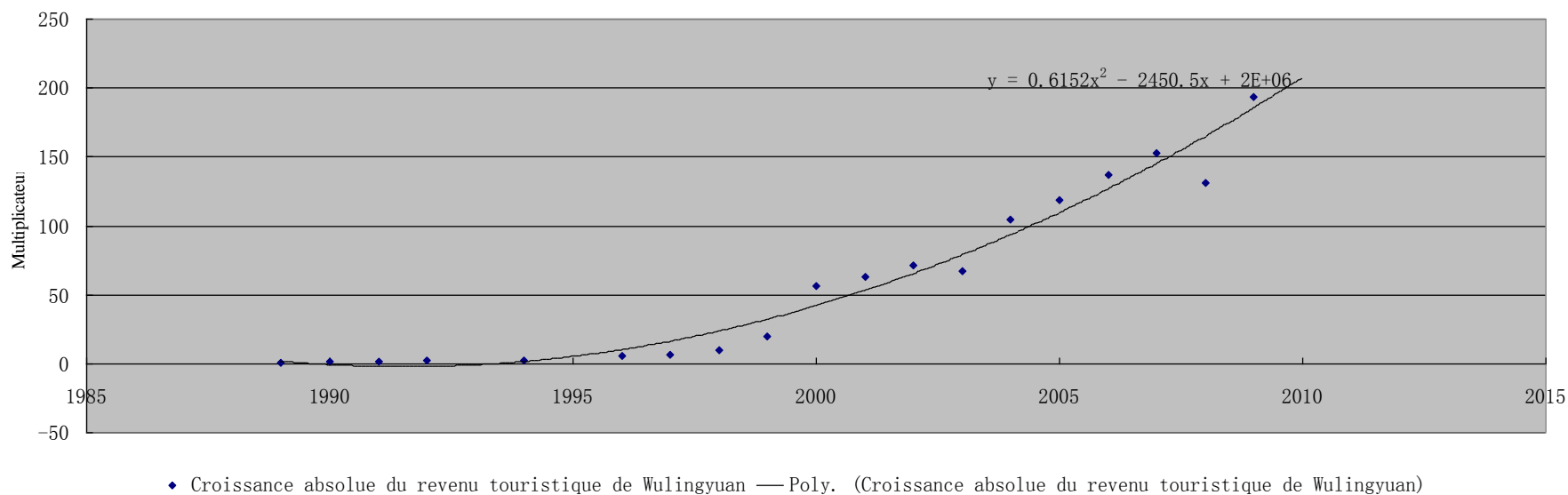
Revenu du tourisme :

Grâce à ce développement considérable, le revenu du tourisme de Wulingyuan est en plein essor pendant cette période. Le graphique N°21 montre que le revenu généré par le tourisme en 1998 (245 millions yuan) est 10 fois plus important que pour l'année 1989 (24,7 millions yuan). Le revenu venant du tourisme en 2009 (4 780 millions yuan) est de 200 fois plus important qu'en 1989.

Selon le graphique N°22, nous nous rendons compte que le revenu du tourisme de Wulingyuan a connu un fort décollage vers l'année 1998 et cette tendance reste solide.



Graphique N°21 : Croissance absolue du revenu touristique de Wulingyuan (100 millions yuan). Source : Bureau des Statistiques de Wulingyuan (2009)



Graphique N°22 : Analyse de la tendance de croissance du revenu touristique de Wulingyuan entre 1989 et 2009. Source : Bureau des Statistiques de Wulingyuan (2009)

3.2 Les problèmes

L'essor de l'APW a eu une répercussion bénéfique sur le développement économique. Cependant, il a entraîné et accentué des problèmes telles la tendance à l'urbanisation sauvage, à la mercantilisation et à l'artificialisation du site.

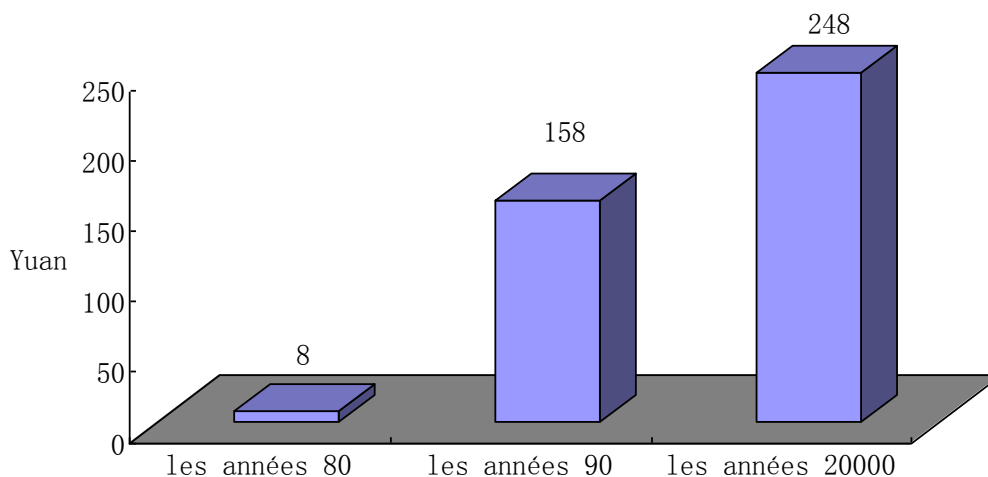
Sur le site, on trouve de plus en plus d'hôtels, de restaurants, de magasins et de nouvelles constructions, légales ou illégales. Une partie de ces constructions est due aux habitants, l'autre relève d'investisseurs extérieurs.

Pendant cette période, l'APW se trouve confronté à un problème de déséquilibre entre la protection et l'exploitation du site après un développement très rapide et mal maîtrisé. Cela a généré une urbanisation 'sauvage' et une commercialisation pléthorique, non compatible avec un développement durable du site. Ce phénomène a été ensuite constaté par les envoyés de l'UNESCO en 1998.

3.2-1 La mercantilisation du site

Pendant le processus de développement de l'APW, les gestionnaires considèrent le site comme un produit touristique 'normal'. Ils privilégient sa fonction économique et maximisent les intérêts commerciaux. C'est la raison pour laquelle la protection du site cède le pas au développement économique. Les gestionnaires se résignent à certains projets d'investisseurs qui dégradent l'environnement naturel. Le phénomène de commercialisation a un impact de plus en plus important sur le site.

L'augmentation du prix du billet (graphique N°23) est une des manifestations de cet esprit mercantiliste.



Graphique N °23: Evolution du prix du billet de l'APW

Source : Bureau du Parc National de Zhangjiajie

De 8 yuan (0,8 €) à l'époque de création de l'APW à 158 yuan (15,8€) dans les années 90 puis 248 (24,8€) à partir de 2005, le prix du billet a connu une augmentation considérable. La croissance du prix du billet entre les années 90 et les années 2000 a même atteint 53,1%. Dans le même temps, la croissance du revenu annuel des salariés et des paysans a été de 11,3% et 8,3% respectivement. L'augmentation du prix du billet de l'APW est largement supérieure à celle du revenu annuel des populations.

Cette augmentation du prix risque de poser un problème d'accès populaire. Si le prix continue de croître, les activités touristiques à l'APW resteront réservées aux plus riches. Pourtant, le patrimoine naturel est le bien de tous : nous avons tous le droit d'y accéder.

Un autre aspect de ce mercantilisme se rencontre avec la délégation d'exploitation et de gestion par l'autorité à des entreprises commerciales privées. Moins soumises au contrôle public, elles sont aussi moins regardantes parfois sur les problèmes environnementaux, leurs préoccupations étant davantage tournées vers le profit.

3.2-2 Le problème d'urbanisation de l'APW et ses impacts sur l'environnement naturel

En dépit de nombreuses actions menées par l'autorité en faveur de la protection de la nature au cours de la création de l'APW, la tendance à l'urbanisation, à la commercialisation du site reste très forte, surtout pendant la troisième phase du développement de l'APW. Comment en est-on arrivé là? Il nous paraît important de connaître le processus d'urbanisation de l'APW.

Du côté des habitants, la réussite commerciale du premier hôtel de 300 mètres carrés (30 lits) au site de Chapanta, construit en 1989, a suscité des vocations parmi la population locale. Au cours de la même année, 17 magasins ont été ouverts. Dans la seule communauté de Chapanta (118 familles et 368 personnes à l'époque), on comptait 12 familles possédant un hôtel de 400 à 500 mètres carrés et 89 pour cent des habitants travaillaient dans le secteur du tourisme.

Du côté des investisseurs extérieurs, on recensait 30 magasins et un grand hôtel de 6116 mètres carrés, construits à leur initiative sur le site de Shuiraosimen.

A partir de 1989, année de l'instauration du district de Wulingyuan, le développement des infrastructures de la région s'est accéléré. La construction des routes, des téléphériques a été réalisée dans les années 90. Tout ceci était allé trop vite. En 2001, la surface de la construction à l'A.P.W atteignait 360 000 mètres carrés, dont 30 000 hors normes.

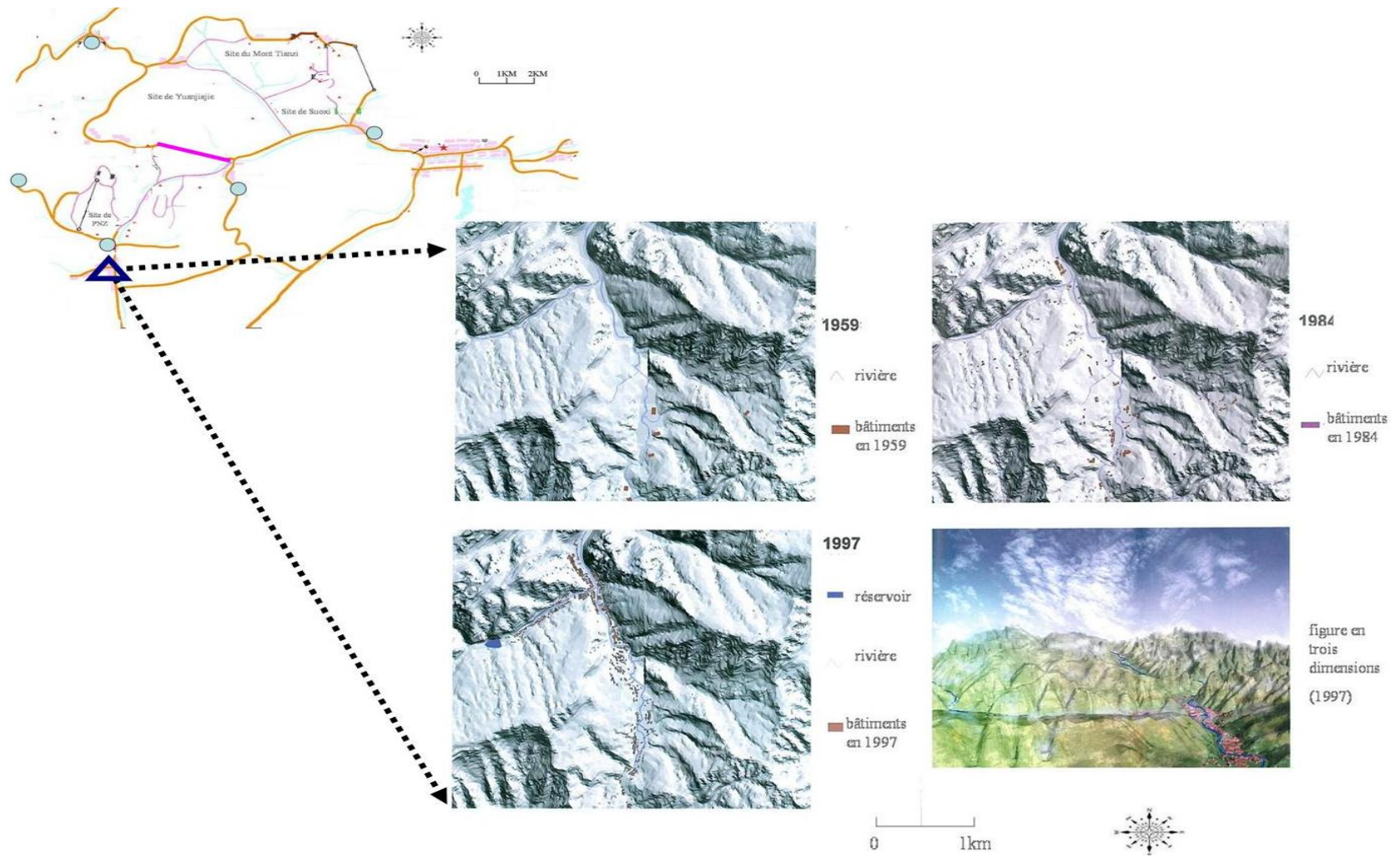
Les lieux d'urbanisation la plus importante se trouvent à:

Luoguta, situé à l'entrée du Parc National de Zhangjiajie, en amont du ruisseau de Jinbian, au sud de l'APW (3 484 lits) ;

Suoxiyu, situé à l'est de l'APW, en aval du ruisseau de Jinbian (6 731 lits) ;

et au Mont Tianzi, situé au nord de l'APW (2 875 lits, y compris ceux de Yuanjiajie et de Yangjiajie).

La carte N°21 nous montre l'évolution de l'urbanisation à Luoguta entre 1959, 1984 et 1997



Carte N 21: Evolution de l'urbanisation à Luoguta (1959, 1984, 1997) Réalisation : W. XIANG, décembre 2010 Source : Manuel de la Planification Touristique établi par l'Université de Beijing (2004)

En ce qui concerne la construction et l'aménagement des chemins de randonnée, elle s'est aussi développée très vite. En 2002, on comptait 323 kilomètres de routes sur le site (y compris les routes asphaltées et les chemins de terre), 61,5 kilomètres de chemins dallés de pierre, 104,7 kilomètres de chemins de terre. Si l'on estime la largeur de 7 mètres pour les routes, 3 mètres pour les chemins dallés de pierre et 1 mètre pour les chemins de terre, la surface d'occupation des routes et chemins atteints 2,54 kilomètres carrés. La densité des routes et des chemins dans les principaux sites atteint 2,3 kilomètres au kilomètre carré

L'augmentation de la surface des routes a eu des impacts négatifs sur l'environnement naturel du site. Selon l'étude réalisée par Shiqiang en 2000, 13 espèces d'animaux sauvages ont disparu entre les années 70 et 90 (tableau N°17).

Espèces	Années 70	Années 80	Années 90	Total
Oiseaux	0	0	0	0
mammifères	0	3	5	8
reptiles	0	2	3	5
Total	0	5	8	13

Tableau N°17 : Les animaux sauvages disparus entre les années 70 et 90 à l'A.P.W

Source : Shiqiang, <<l'impact des activités humaines sur l'environnement naturel de l'Aire Paysagère de Wulingyuan>>, 2000

Hormis la faune sauvage, l'eau est aussi un des éléments les plus fragiles de l'environnement naturel de l'A.P.W., et ce, d'autant plus que la fréquentation touristique s'accroît. Les autorités locales ont fait des efforts pour protéger la qualité de l'eau à l'époque de la création de l'A.P.W. Cependant, du fait de l'augmentation de la fréquentation touristique, très importante, les autorités ont du mal à tenir les politiques de protection de l'eau.

Actuellement, il y a 5 ruisseaux à Wulingyuan, parmi lesquels le ruisseau de Jinbian est le plus important car il fait partie des sites les plus connus et visités de l'APW. Ce ruisseau a sa source dans le village de Zhangjiajie et il mesure 6 700 mètres.

Selon les données collectées, nous avons constaté que la qualité du ruisseau de Jinbian a vécu trois périodes de hauts et de bas.

Entre 1982 et 1994, c'est la période où la qualité de l'eau a été le mieux protégée. Comme c'était la période entre la création de l'APW et l'inscription sur la liste du *Patrimoine Naturel Mondial* de l'UNESCO, l'autorité locale faisait des efforts particuliers pour protéger l'environnement naturel. De plus, la fréquentation touristique se faisait moins ressentir. Selon les données du Département de l'Environnement du district de Wulingyuan, à cette époque, la qualité de l'eau était bonne et a atteint la catégorie I (classification de la qualité de l'eau selon l'Etat Chinois.)

La période entre 1994 et 2000 est une des plus mauvaises concernant la qualité de l'eau de l'A.P.W. Avec l'augmentation de la fréquentation touristique, consécutive à l'inscription sur la liste du *Patrimoine Naturel Mondial* de l'UNESCO, l'édification d'hôtels s'est développée, de même que les rejets d'eaux usées dans les ruisseaux. D'après les données du Département de l'Environnement de Wulingyuan, pour ce qui concerne la partie de Laomowan (une partie du ruisseau de Jinbian), on note un changement important de C.O.D (*demande chimique en oxygène*) : de 0,7mg/l pour l'année 1984 à 2,5mg/l pour l'année 2000. De plus, les relevés de T.P (*phosphore total*) dans la partie de Zicaotan ont atteint 0,063mg/l en 2000, ce qui est largement au dessus des normes admises pour la catégorie 1 (< 0,02mg/l).

3.2-3 Le problème de l'artificialisation du site

L'artificialisation du site s'accroît pendant cette période. De nombreuses constructions artificielles ont été implantées dans le but d'attirer toujours plus de touristes. L'événement le plus marquant est la construction de l'ascenseur géant de Bailong sur le site de Shuiraosimen. Construit en septembre 1999, ouvert et exploité à partir d'avril 2002, il a coûté 1,8 milliard de yuan (180 millions €) versés par une grande entreprise étrangère. L'ascenseur géant de Bailong mesure 335 mètres de haut (photo N° 26). Avec une vitesse de trois mètres par seconde, on n'a besoin que de deux minutes pour réaliser un déplacement qui autrefois représentait 170 kilomètres et cinq heures de trajet à pied. Et sa capacité de charge est de 4 000 personnes par heure.

L'ouverture de l'ascenseur géant de Bailong a fortement réduit les trajets et libéré du temps pour les visites proprement dites. Evidemment, son exploitation contribue aussi à l'économie de Wulingyuan car depuis quatre ans, elle a rapporté 15 millions de yuan (1,5 millions €) de taxes à l'administration locale.

Mais à quel prix ?

Cet aménagement était déjà en projet avant la visite des envoyés de l'UNESCO. Il a été émis en oeuvre et poursuivi en dépit des nombreuses critiques.

Les chercheurs (Xie Ninggao 2000, Xu Shaoli & Xi Jianchao & Xiao Jianong 2006), parmi lesquels, le plus respecté XIE Ninggao, responsable du Bureau de Recherche des Patrimoines Naturels de l'Université de Beijing, se sont prononcés contre l'élaboration de ce projet. <<La construction de l'ascenseur géant a endommagé l'authenticité du patrimoine et a modifié le paysage. Son impact sur la morphologie terrestre et l'écosystème de l'APW est énorme.>> (Xie, 2000).

Pour le Professeur Yu Kongjian⁵¹ (2003) : <<...Ce projet a certainement facilité les trajets des visiteurs, mais qu'a-t-il apporté pour autant aux habitants?...C'est surtout l'entrepreneur qui est le grand bénéficiaire économique, mais la dégradation environnementale que cette construction a entraînée est considérable...>>.

Au cours de notre entretien avec le responsable de l'office du tourisme du district de Wulingyuan (le 20/03/2008), M. Liu déclarait :

<<... Ce projet a été élaboré et validé 5 ans avant que l'APW figure sur la liste du patrimoine naturel. A l'époque, nous avions moins conscience de l'intérêt à protéger la nature. Comme le projet a été validé et signé et toutes les mesures opérationnelles mises en place, il était vraiment difficile de le supprimer.. C'est la raison pour laquelle il a continué d'exister...>>

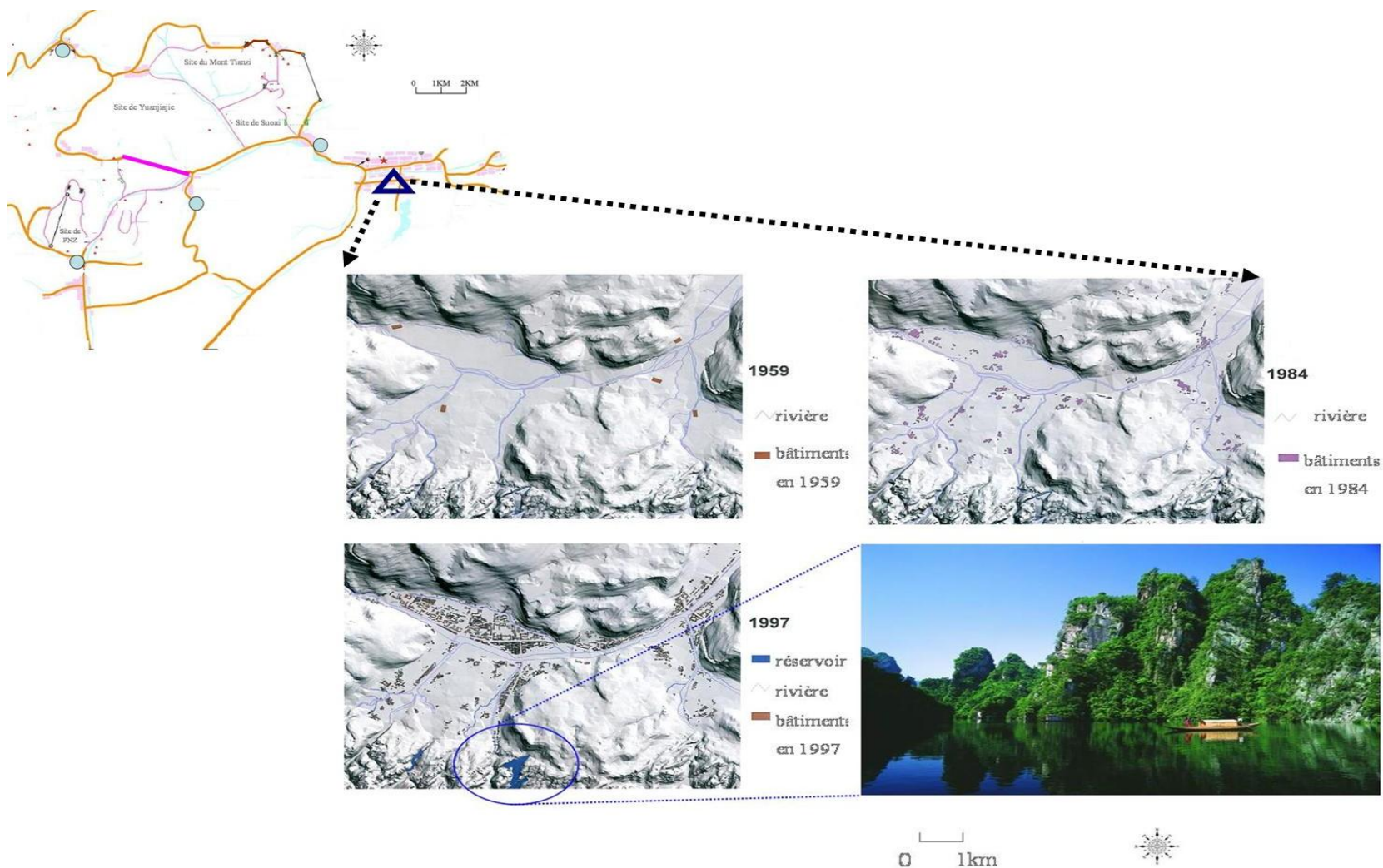


photo N°26: Ascenseur géant de Bailong

⁵¹ Source : Journal <<nan fang zhoumo>>, 21/08/2003

Vient ensuite la construction du réservoir comme site d'attraction dans les années 90, le lac de Baofeng. Situé à environ 2 km au sud de la ville de Suoxi, le lac Baofeng a 2,5 km de long. C'était encore un ravin sauvage, jusqu'à ce que les ingénieurs construisent, à son entrée, un barrage de 72 m de haut pour aider à l'irrigation. Cela a transformé le ravin en un site touristique. La carte N°17 montre l'évolution d'urbanisation à Suoxiyu en 1959, 1984 et 1997. Nous pouvons constater son absence dans les deux premières cartes. C'est sur la carte de 1997 que nous avons vu son apparition. Cette carte nous montre non seulement l'évolution d'urbanisation à Suoxiyu, mais aussi l'artificialisation du site.

Du point de vue de l'écologie du paysage, les constructions artificielles telles que l'ascenseur géant de Bailong et le lac de Baofeng sont l'un des facteurs de fragmentation écologique des habitats naturels et de dégradation qualitative des paysages.



Carte N°22: Evolution de l'urbanisation à Suoxiyu (1959, 1984, 1997) Réalisation : W. XIANG, décembre 2010 Source : Manuel de la Planification Touristique établi par l'Université de Beijing (2004)

3.3 La solution apportée par l'administration de Wulingyuan

La visite des envoyés de l'UNESCO en septembre 1998 est devenue un véritable déclencheur pour la réflexion des autorités sur la question de l'équilibre entre protection et développement de l'APW.

Le problème de l'urbanisation de l'APW a désormais attiré l'attention de l'Etat, des experts et des chercheurs dans le domaine du tourisme. En avril 2000, l'ancien premier ministre de la Chine a même fait un déplacement à l'APW.

A cette occasion, l'Institution de la Planification et de Protection du Patrimoine Naturel du district de Wulingyuan a été créée (2000) dans le but de préserver l'environnement et de planifier la construction urbaine. Un an après, la réglementation sur la protection du patrimoine naturel de l'APW a vu le jour. Un système de gestion par l'administration locale réglemente désormais la gestion touristique, le patrimoine et la sylviculture. Ensuite, une politique de protection, fondée sur la démolition a été née.

Il est donc intéressant d'analyser le texte du compte rendu des experts de l'UNESCO en 1998, qui est vraisemblablement à l'origine des politiques de démolition menées par l'autorité locale.

<<A l'issue d'une mission de l'UNESCO, le Bureau est allé à l'APW en Chine en septembre 1998. Nous avons remarqué que la présence des équipements touristiques dans le site est importante et qu'elle produit un impact esthétique négatif sur ce site.

L'administration de Wulingyuan n'a pas fait le rapport d'état des lieux de la protection des espèces du site, demandé par la commission de l'UNESCO en 1992, quand Wulingyuan a été inscrit dans la liste du patrimoine naturel. Ce rapport eût été nécessaire pour faire accéder l'APW en catégorie IV. Elle reste pour le moment en catégorie III.

Pendant notre visite, nous avons remarqué que quelques bâtiments et routes ont été endommagés par une inondation récente. Les gestionnaires du site ont demandé par conséquent une aide financière pour les espaces touchés auprès des autorités supérieures. Ils demandent également une attention particulière des autorités supérieures et centrales pour cette région relativement pauvre sur le plan économique.

Le Bureau a demandé une augmentation financière au niveau provincial et central pour une meilleure gestion du site. Une coopération entre les gestionnaires locaux et l'Académie des Sciences chinoise ou d'autres institutions compétentes serait souhaitable au sujet de la biodiversité de Wulingyuan. Le Bureau a attiré l'attention de l'Etat chinois sur la question du développement touristique dans et autour du site vers la voie du développement durable... Le rapport va être transmis aux autorités chinoises concernées. >> (Texte de l'UNESCO, 1998, traduit du texte anglais au français⁵²)

Dans ce texte, l'UNESCO relève d'abord qu'il existe un réel problème d'urbanisation sur le site, cause d'une perte de valeur esthétique. L'organisation internationale note aussi que le rapport d'état des lieux concernant les espèces protégées, demandé après l'inscription au patrimoine mondial en 1992, n'a pas été produit.

Même si le compte rendu du Bureau de l'UNESCO n'a pas recommandé la démolition, son influence reste très importante pour les gestionnaires qui craignent de perdre l'appellation de patrimoine naturel à la suite de problèmes liés à l'urbanisation du site.

La solution (schéma N°11) que les autorités de Wulingyuan ont proposé serait la démolition pure et simple des bâtiments qui nuisent au site. Cela réglerait certes le problème d'une urbanisation excessive et rendrait le site à son état primitif, mais susciterait d'autres difficultés, que nous examinerons en 3^{ème} partie.

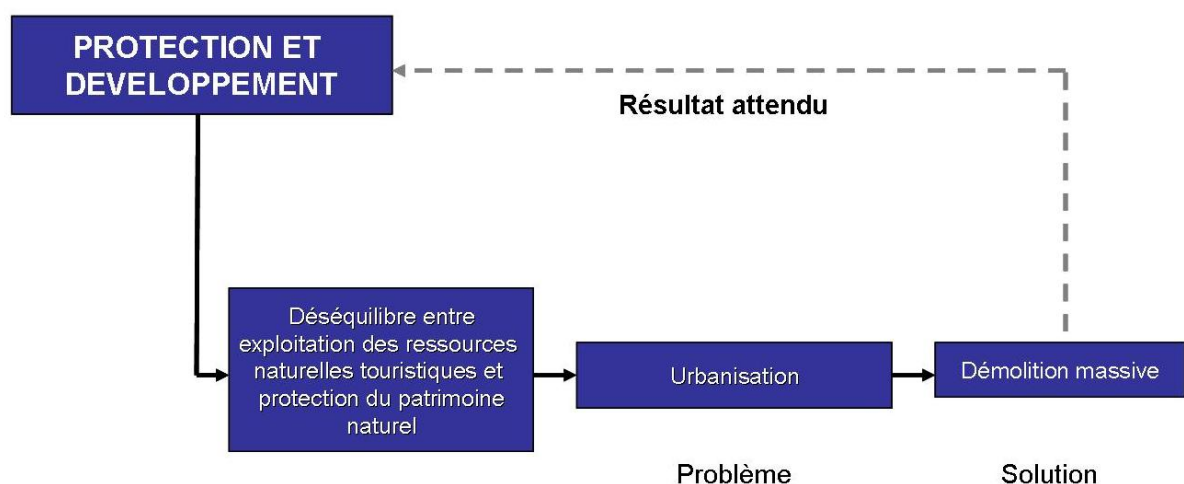


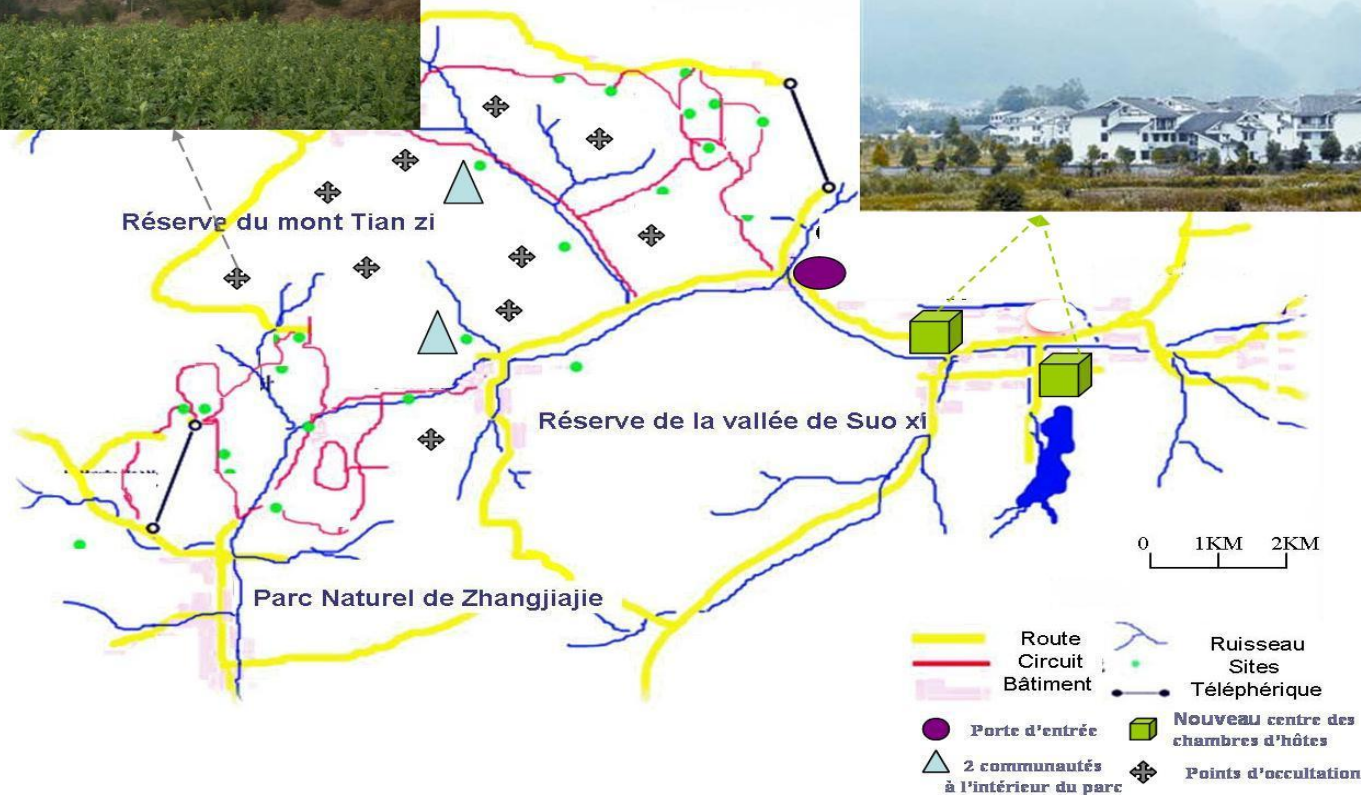
Schéma N°11 : Raisonnement des autorités locales
Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

⁵² Source : site officiel de l'UNESCO <http://whc.unesco.org/fr/list/640/documents/>

La politique de démolition a été lancée entre 2000 et 2001 sur deux périodes. La première s'adressait aux 400 équipements d'accueil non autorisés et la surface touchée était de dix mille mètres carrés. La deuxième période touchait directement les sites de Yuanjiajie, du Mont Tianzi et de Shuiraosimen. 59 équipements d'accueil ont été concernés et 130 000 mètres carrés ont été démolis, affectant 377 familles autochtones (1 130 habitants).

En fonction des différences de situation des équipements d'accueil touchés par la politique de démolition, les autorités locales ont proposé plusieurs solutions. Pour les habitants autochtones concernés, trois types d'options sont proposés (carte n°23): l' 'occultation' d'une partie d'hébergements des habitants afin de les dissimuler officiellement aux regards des experts et des touristes; la construction d'un centre des chambres d'hôtes près de la porte principale de l'APW et du site du Lac de Baofeng afin de regrouper ceux qui vivent de la location de chambres aux visiteurs ; la réinstallation d'une partie des habitants dans une nouvelle résidence construite par les autorités. Outre les politiques de compensation ci-dessus, l'ADW propose une allocation de 180€ par habitant et par an et le BGPZ 240€, aux communautés concernées.

La politique de démolition s'adresse aux trois types d'architecture préjudiciables à la zone de protection, et vise particulièrement la surface de construction des équipements d'accueil (plus de 800 mètres carrés existants dans le site), les points de vente hors-norme et les hébergements parfois sur-dimensionnés des habitants.



Carte N 23 : Carte d'explication des points de réinstallation des habitants

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Parmi les 59 équipements d'accueil touchés à l'intérieur du site, 19 appartiennent aux autochtones, le reste (40) aux investisseurs extérieurs. La politique de compensation est différente d'une catégorie à l'autre. Les 40 équipements d'accueil n'ont touché que des compensations financières. Les 19 familles de la région ont eu le droit de choisir soit un appartement dans une nouvelle résidence construite par les autorités à l'extérieur du site, soit de devenir propriétaires d'hébergements dans un centre des chambres d'hôtes situé à proximité de la porte principale de l'APW.

Au total, la politique d' 'occultation' a concerné 124 familles (500 habitants) qui ont été priées de se regrouper dans un endroit moins visible, 12 autres familles (150 habitants) ont été éparpillées et 'camouflées' ailleurs. En outre, 57 familles ont été déplacées vers le nouveau centre qui leur a été destiné et continuent de proposer leurs chambres aux visiteurs.

La politique de démolition a peut-être résolu les problèmes apparents du site car moins de bâtiments se trouvent désormais sur le site et la qualité de l'eau s'est beaucoup améliorée..

En 2002, l'autorité locale a en outre construit deux grandes usines de traitement des eaux usées atténuant ainsi la pollution des eaux générée par les rejets en provenance des chambres d'hôtes, d'un grand restaurant sur le site du Mont Tianzi et de dix toilettes publiques situées sur la zone. A partir de 2007, la qualité de l'eau est redevenue de catégorie I.

Une étude réalisée par Quan Hua en 2005 sur le ruisseau de Jinbian établit le lien entre capacité de charge et pollution par le phosphore. Selon lui, le site de Luoguta (amont du ruisseau de Jinbian) peut accueillir au maximum 1 186 lits au printemps, 3 057 en été, 545 en automne et 333 en hiver. Aujourd'hui, le nombre de lits est de 4 585, ce qui dépasse le maximum préconisé par Quan (3 057 en été), mais représente un progrès si l'on considère les 8 000 lits atteints en 2001 sur le site (31 000 sur l'ensemble de l'A.P.W.). C'est une des retombées positives de la politique de démolition entreprise à la fin de 2001.

Dans le chapitre 4, nous avons classifié le processus temporel de l'APW en trois phases : création, consolidation, essor. La phase de création est un processus de mise en valeur du patrimoine naturel pour développer l'économie locale, défavorisée à l'époque. L'établissement de l'ADW a réglé la gestion anarchique de l'époque et a formé un véritable système gestionnaire uni qui permet à la région de se développer. Le développement du site (lié à l'accessibilité, à la création d'itinéraires et à la reconnaissance par les organismes internationaux) et le développement des communautés (manifesté par une participation spontanée et active des habitants) a également bénéficié du tourisme pendant la phase de consolidation. L'essor de l'APW a eu une répercussion bénéfique sur le développement économique. Cependant, il a entraîné et accentué des problèmes telles la tendance à l'urbanisation sauvage, à la mercantilisation et à l'artificialisation du site. Ces problèmes ont été soulevés par les envoyés de l'UNESCO en 1998, qui ont demandé une attention particulière de la part des autorités locales et centrales. La solution apportée par les autorités locales fut une démolition pure et simple (entre 2000 et 2001).

Conclusion de la 2^{ème} partie

Le phénomène des Parcs Nationaux, pratiquement inconnus du grand public il y a un quart de siècle, sinon des pays nord-américains où l'apparition du premier parc est déjà ancienne (Yellowstone, 1872 ; Banff, 1887), est aujourd'hui presque universellement répandu et a pour but la protection et la conservation de biotopes et d'écosystèmes remarquables. La Chine est entrée dans ce mouvement depuis les années 80 (1982), avec la création des parcs nationaux, des réserves naturelles, des aires paysagères, des parcs géologiques de différente importance. Les objectifs visés par les nombreuses conventions internationales signées par la Chine soutiennent le principe du tourisme durable, car ils visent la protection des ressources culturelles et naturelles. La Convention sur la diversité biologique, le Traité de Ramsar, la Convention du patrimoine mondial, CITES, le Programme sur l'homme et la biosphère sont des exemples de conventions internationales qui assurent le tourisme durable et la promotion de l'écotourisme en tant que stratégie de conservation des écosystèmes et des ressources naturelles et culturelles tout en permettant le développement des économies locales.

Même si la notion de parc naturel est assez récente, les traditions et l'histoire chinoises par rapport à la nature, au paysage et à l'esthétisme montrent qu'elles ont produit une profonde influence sur la relation harmonieuse entre homme et nature. Les pratiques touristiques dans les espaces naturels ont commencé d'apparaître depuis la mise en place de la politique d'ouverture (début des années 80). Après 20 ans de développement économique rapide du pays, d'évolution de l'urbanisation des grandes villes et d'amélioration de vie des citoyens, de plus en plus de Chinois recherchent des espaces naturels de détente et de loisir afin de s'oxygéner en dehors de leur lieu de travail. Il y a donc une forte demande des pratiques touristiques dans les espaces naturels de la part des Chinois, stimulée en outre par la politique de congés payés des '*Trois Semaines d'Or*' (1999, modifiée depuis 2009).

Le développement touristique de l'APW se situe dans ce contexte là. Il est le premier parc national créé (1982) en Chine. Les phases de création et de développement ont donné l'occasion à l'APW de se développer au plan des infrastructures, de l'accessibilité, des capacités d'accueil, et lui ont procuré une plus grande visibilité nationale (aire paysagère d'échelon national) et internationale (patrimoine naturel de l'UNESCO). Cependant il nous semble que les autorités locales n'ont pas bien associé le rapport entre protection et développement du site surtout pendant la phase d'essor. Les phénomènes de mercantilisation, d'artificialisation et d'urbanisation à l'intérieur de l'APW sont très importants, et n'ont pas échappé aux envoyés de l'UNESCO. La politique de démolition menée par les autorités locales est née dans ce contexte là

3^{ème} PARTIE : Analyse des solutions apportées par l'administration locale et propositions

Les autorités locales ont bien perçu le problème du déséquilibre entre protection et développement, manifesté par le phénomène d'urbanisation du site et posé par les envoyés de l'UNESCO en 1998. Objets de nombreuses critiques, elles souhaitaient trouver une solution rapide et efficace pour corriger les erreurs commises. La politique de démolition, qui est née dans ce contexte, leur est apparue comme la solution miracle.

Sept ans après la mise en oeuvre de cette politique, sur le terrain, nous avons remarqué

D'abord, une tension qui s'est créée entre l'autorité locale (l'ADW) et les populations concernées. Nous avons noté à travers des observations directes et différents entretiens avec les autorités locales et les habitants au sein de l'APW, qu'il y avait deux discours assez différents, voire contradictoires. D'un côté, les autorités locales estiment que les habitants participent activement dans le domaine du tourisme et profitent du développement de la région. Et si la politique de démolition a affecté certains habitants, les autorités leur ont proposé différentes sortes de compensation pour qu'ils puissent continuer à vivre du tourisme. D'un autre côté les habitants trouvent qu'ils ont plus ou moins profité des retombées touristiques. Mais depuis la démolition, leur situation est devenue plus difficile qu'avant sur le plan financier. Ils sont plutôt pessimistes pour leur avenir. En outre, pendant mes entretiens avec les habitants, j'ai observé des rivalités entre les habitants des différentes communautés en raison des situations financières différentes. En effet, pour la même politique de démolition, il existe deux sortes de traitement entre le BGPZ et l'ADW.

Ensuite, selon leur dire, les autorités ont rencontré de nombreuses difficultés pendant la mise en place de la politique de démolition. Leur but au départ était de démolir tous les bâtiments à l'intérieur du site, en trois étapes. Les deux premières ont été réalisées en 2000 et 2001. Mais du fait des nombreuses pressions exercées sur elles, en provenance des habitants, cette politique est désormais au point mort.

Enfin, la tendance à l'artificialisation et à la mercantilisation subsistent et malgré de nombreuses mises en garde, les autorités locales ne semblent pas avoir pris toute la mesure du problème. Les politiques de développement mettent toujours en avant une croissance économique fondée sur l'exploitation des ressources naturelles, qui attire toujours plus de touristes, et suscite toujours plus d'installations répondant à la demande des visiteurs.

A partir de 1998 jusqu'en 2008, la fréquentation touristique a explosé surtout pendant les périodes de haute saison. L'administration locale a volontairement ou involontairement négligé cette question. Malgré l'existence des études sur le seuil de capacité très peu d'actions concrètes ont été entreprises par la direction pour mieux répartir et contrôler la fréquentation touristique.

En outre, l'ascenseur géant de Bailong a été conservé en dépit de fortes critiques. Si ses coûts de construction furent élevés, sa destruction coûterait plus cher encore. En attendant, mercantilisation et artificialisation subsistent, et prolifèrent.

D'ailleurs, plusieurs nouveaux projets⁵³ sont en cours. Un terrain pour l'accueil de camping-cars haut de gamme est prévu sur le Mont Tianzi et les berges de la rivière Suoxi devraient se meubler d'une longue galerie de bars. Ces projets entraîneraient une réurbanisation, de nouvelles constructions artificielles, dans un site de patrimoine naturel pourtant censé protégé. Quel paradoxe !

La différence de perception de la situation entre les habitants et l'administration vient surtout de la politique de démolition qui a modifié le degré de la participation des habitants dans les activités touristiques. Pourquoi une telle différence de perception? Comment s'est élaborée une telle politique? Dans quel vrai contexte est-elle née? Quels problèmes les autorités veulent-elles régler? Pourquoi cette solution? Cette solution règle-t-elle le problème de fond? Pourquoi existe-t-il deux façons de traitement pour une même politique de démolition? Quels en sont les impacts? Pourquoi la mercantilisation et l'artificialisation du site subsistent-elles? Toutes ces questions m'ont conduite à réfléchir et à étudier le contexte et les conséquences de cette politique de démolition.

⁵³ source : www.zjjwly.gov.cn/

Chapitre 1. Analyse de la solution proposée par les autorités locales de Wulingyuan

1. Conséquences de la politique de démolition

Après l'étude de terrain, nous nous sommes rendu compte que la mise en place de la politique de démolition a produit de nombreuses conséquences.

1.1 1^{ère} conséquence : diminution des emplois des habitants

concernés dans les activités en faveur du tourisme et diminution de leurs revenus

Les conséquences de la politique de démolition se manifestent d'abord par la diminution du travail proposé aux habitants concernés en matière de tourisme et leurs revenus ont chuté brutalement. Certains sont retournés à l'état de pauvreté. De bénéficiaires du développement touristique qu'ils étaient, ils sont devenus des victimes de la politique de démolition. La situation d'une partie des résidents est très critique. C'est le cas des habitants de la communauté du Mont Tianzi.

La communauté du Mont Tianzi fut l'endroit le plus contesté pendant la période de démolition car elle se situe à l'intérieur du site et attire tous les regards.

Avant la période de démolition, le tableau N°18 montre que les habitants du Mont Tianzi ont largement participé aux activités du tourisme. Ils en étaient un des principaux bénéficiaires parmi les autres communautés. Avec un revenu annuel par personne de 8 920 yuan (892€) en 1999, les habitants de la communauté du Mont Tianzi étaient contents de leur situation financière.

situation d'emploi	agriculteurs	points de vente	accueil des touristes	porteurs	transport touristique	services touristiques
nombre de familles	13	22	39	57	32	
revenu total (x 10 000 yuan)	15	55	226,5	128	238	40

Tableau N°18: Situation de l'emploi des habitants de la communauté du Mont Tianzi avant la période de démolition

Source : Bureau de Gestion de la Communauté du Mont Tianzi (1999)

Mais, pendant la période de démolition, 69 familles de la communauté du Mont Tianzi ont été obligées de déménager vers des endroits plus discrets et 23 familles ont été orientées vers le district de Wulingyuan.

Au cours de notre entretien avec la famille Zhang (08/03/2009), contrainte de déménager vers le district de Wulingyuan, Mme. Zhang déclarait :

<<Nous vivions auparavant d'un petit potager et des repas confectionnés à l'intention des touristes de passage. Après la politique de démolition, nous avons un appartement dans la ville proposé par l'ADW, nous sommes contents car nous possédons notre propre appartement mais en même temps, nous sommes inquiets pour l'avenir car sans le terrain qui nous procurait de quoi manger, la vie n'est pas assurée pour autant.>>

Après cette période, la plupart d'entre eux ont perdu leurs ressources et vivent dans une situation très difficile, ne subsistant qu'à l'aide des indemnités allouées par l'administration locale. En effet, à partir de 2003, l'ADW a attribué la somme de 1 000 yuan (équivalent de 100€) par an et par habitant, une somme qui permet à peine de survivre. Actuellement, 37 habitants travaillent comme porteurs, 35 autres dans des points de vente temporaires, ou comme employés ou sont affectés au transport des touristes.

Dans le cadre des mesures prises pour pallier les effets négatifs suscités par l'occupation prétendument occulte d'une catégorie d'habitations de la communauté du Mont Tianzi, leur occupants ont été transférés en un lieu à vingt minutes du site touristique le plus proche, moins visible des hôtes de passage.

En ce qui concerne le compromis consenti par l'ADW sur les emplois liés au tourisme dans l'administration, la communauté du Mont Tianzi n'a récupéré que quelques postes. De plus, la promesse de l'ADW garantissant des emplois dans certains restaurants n'a pas été tenue. La plupart des habitants sont obligés de rester à la maison et les autres, pour survivre, d'ouvrir un petit commerce temporaire pendant la haute saison.

Le revenu annuel de la communauté du Mont Tianzi n'était que de 2 500 yuan (équivalent de 250€) en 2005. La situation actuelle est bien différente de ce que l'ADW avait promis de faire.

Face à cette situation difficile, les habitants de la communauté du Mont Tianzi espéraient recevoir des touristes dans leurs maisons. Mais, leurs maisons actuelles reconstruites selon les nouvelles normes imposées par l'ADW n'ont plus les mêmes capacités d'accueil. De plus, la politique actuelle du gouvernement local est plutôt d'interdire la modification ou la reconstruction de leurs maisons afin d'éviter la situation qui prévalait avant la période de démolition. De ce fait, il est très difficile de recevoir plus de touristes pour les habitants de la communauté du Mont Tianzi. A présent, il n'y a plus qu'une famille de cette communauté qui propose des chambres d'hôtes aux visiteurs de passage. Les 12 autres familles reçoivent quand-même des touristes, mais elles font plutôt de la restauration à la maison. Mais leurs maisons, peu visibles, n'attirent que peu de touristes.

On comprend pourquoi les habitants du Mont Tianzi ont toujours du mal à accepter leur situation actuelle. De plus, longue et compliquée, la procédure de compensation demeure insuffisante. Ils ont demandé plusieurs fois à l'ADW de relever la compensation économique, mais leur situation reste malheureusement inchangée. Pour sortir de la situation actuelle, l'ADW a accordé certaines primes afin que les habitants de la communauté du Mont Tianzi puissent aller travailler dans la grande ville voisine. Mais cette politique n'a pas abouti car les habitants sont réticents : pourquoi aller au loin chercher un travail disponible sur place ?

Globalement, la communauté du Mont Tianzi se trouve donc dans une situation très critique. Les habitants de cette communauté ne sont pas satisfaits de leur situation et l'imputent à l'ADW qui les tient à l'écart des activités touristiques. Malgré les allocations versées par l'administration, la plupart des habitants vivent difficilement. Ils souhaiteraient vivement participer de nouveau aux activités touristiques. Cependant, la situation actuelle ne leur permet pas de le faire. La grande différence par rapport à la situation économique antérieure suscite des affrontements et des protestations entre les habitants de la communauté du Mont Tianzi et l'ADW.

1.2 2^{ème} cons équence: crise de confiance entre l'ADW et les populations concern ées

Les autorit és locales ont pris des mesures d'expropriation et de d émolition afin de vite r épondre le probl ème d'urbanisation du site et d'en faciliter le travail de gestion. A cause de cela, la participation aux activit és de tourisme des habitants concern és s'est beaucoup r éduite et bien qu'elle ait propos é une politique de compensation économi que et sociale, l'autorit é n'a pas suffisamment pris en compte l'attente des habitants. Par exemple, sur la question du mode de participation aux activit és de tourisme pour les habitants d'installations occultes du site, elle a tard é à prendre conscience de la situation. Autre exemple, le slogan lanc é par l'ADW : *'on demande simplement à survivre, pas à se d évelopper car il faut laisser place à la protection du site'* a suscité l'incompréhension voire l'hostilité des habitants du Mont Tianzi.

La crise de confiance en l'ADW vient d'abord de l'insuffisance de prise en compte des int ér êts des habitants. On se demande pourquoi ce sont les habitants qui font le sacrifice économi que pour la protection du site. Ensuite, pendant la mise en place de la politique de d émolition, des r éalisations en lien avec les promesses faites, notamment pour ce qui concerne les compensations d'emploi, n'ont pas é t é retenues par l'ADW. De plus, les r ésultats économi ques mal r épartis entre les communaut és font que la disparit é de richesse est de plus en plus importante, à la grande insatisfaction des habitants concern és. A défaut d'une r éelle communication, ils n'obtiennent pas de r éponse à leurs revendications. Aussi les conflits s'installent-ils.

En outre, la diff érence de traitement pour les communaut és du Mont Tianzi et Yuanjiajie situ és à l'intérieur et qui n'ont pas échapp é à la politique de d émolition, a produit de nouvelles rivalit és entre ces deux communaut és.

La politique touristique de la communaut é de Yuanjiajie men ée par le BGPZ et celle de la communaut é du Mont Tianzi, men ée par l'ADW, sont tr ès diff érentes, surtout pour ce qui concerne les d émarches de d émolition des b âiments. Nous mesurons bien la d éception et le ressentiment des habitants du Mont Tianzi qui consid èrent le syst ème 'Une aire paysagère, deux dirigeants' comme la cause majeure de leur situation actuelle. Pr écis ément :

- Sur la politique du lieu d'installation occulte des habitants qui ont perdu leurs maisons : la situation g éographique de ces lieux a ses avantages et ses inconvénients. Par exemple, un point d'installation 'caché' de la communaut é de

Yuanjiajie est à seulement 300 mètres d'un grand parc de stationnement et à 200 mètres à côté de l'entrée du site du Grand Pont Naturel. Depuis la route, on voit clairement qu'il y a des maisons d'hôtes et des restaurants au milieu d'une petite forêt de bambou. Il est facile à trouver pour les touristes qui cherchent logement et restauration. Par contre, l'endroit principal de l'installation des habitants de la communauté du Mont Tianzi se trouve à 20 minutes de la route en bus par rapport au site le plus proche. Il a donc moins de visibilité pour les touristes.

- En ce qui concerne le compromis sur les emplois accepté par les habitants des deux communautés, leur situation est différente. Il y a 41 postes en CDI pour la gestion du site, 69 employés en CDD dans la communauté de Yuanjiajie. Au contraire, la communauté du Mont Tianzi n'a récupéré que quelques postes sur le site. De plus, la promesse de l'ADW garantissant les postes dans certains restaurants n'a pas été tenue. La plupart des habitants sont obligés de rester à la maison et les autres, pour survivre, d'ouvrir un petit commerce temporaire pendant la haute saison.
- Sur la compensation économique : les habitants de la communauté de Yuanjiajie qui ont perdu leur emploi reçoivent 200 yuan (équivalent de 20€) d'aide financière par mois et par personne. C'est la politique menée par le BGPZ. Selon l'ADW, les habitants de la communauté du Mont Tianzi reçoivent moins de 100 yuan (équivalent de 10 €) d'aide financière par mois et par personne.
- Les politiques touristiques à destination des habitants qui restent 'cachés' dans le site, menées par l'ADW et le BGPZ, ne sont pas identiques. Les activités touristiques de la communauté de Yuanjiajie recommencent à se développer. Les habitants qui s'installent 'en cachette' sur le site exploitent tous des chambres d'hôtes ou des restaurants. Le BGPZ ferme les yeux sur ce phénomène. Grâce à cette tolérance, la communauté de Yuanjiajie recommence à participer aux activités touristiques. Au contraire, en raison de la position défavorable de l'ADW, il est très difficile de participer aux activités touristiques comme avant pour les habitants de la communauté du Mont Tianzi.
- Les politiques touristiques menées par l'ADW et le BGPZ pour développer l'économie de la communauté sont différentes. Par exemple, le BGPZ non seulement favorise l'agriculture et l'élevage sur une grande échelle, mais offre aussi des aides financières pour les enfants des habitants qui suivent des études supérieures. En revanche, il y a peu de mesures en faveur des habitants de la communauté de la part de l'ADW.

Pour ces cinq raisons, on comprend mieux l'écart des situations touristique et économique entre les deux communautés et pourquoi les habitants du Mont Tianzi ont

toujours du mal à accepter leur état actuel vis-à-vis de ceux de Yuanjiajie. Les habitants de la communauté du Mont Tianzi ont demandé plusieurs fois à l'ADW d'augmenter la compensation économique au même niveau que celle de Yuanjiajie, mais leur situation reste malheureusement inchangée.

Telle est la conséquence du système 'Une aire paysagère, deux autorités' (schéma N°12).

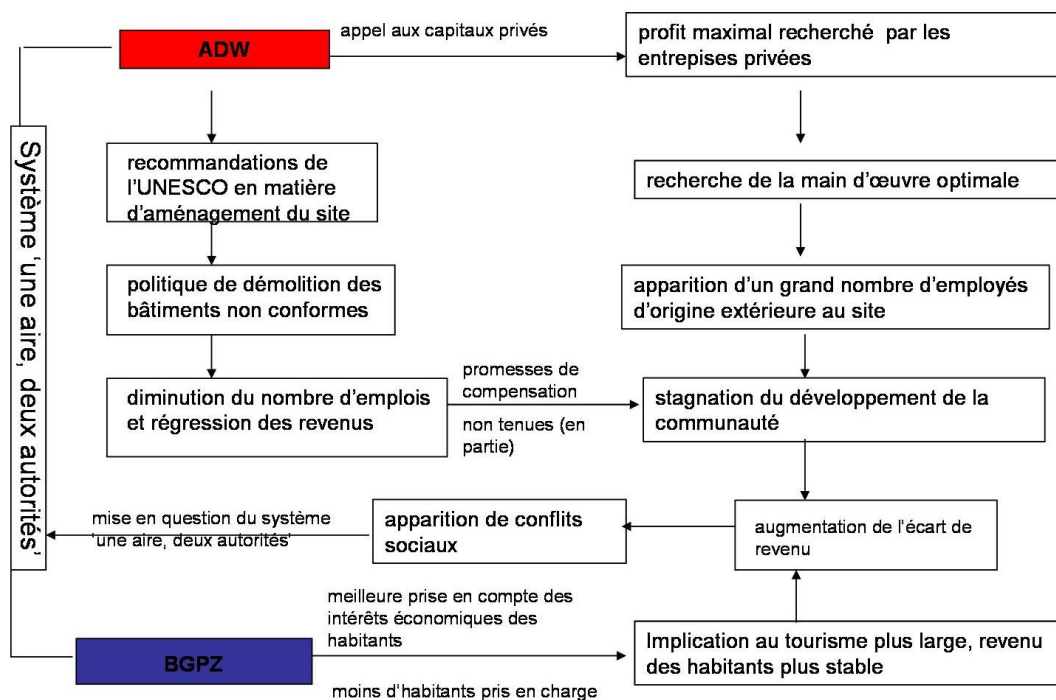


Schéma N°12: Analyse du système <<une aire paysagère, deux autorités>> de l'APW et ses conséquences
Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Par conséquent, la politique de démolition fondée sur les sacrifices demandés à une partie des habitants n'a pas résolu la question de fond, et de plus, elle a créé de nouveaux problèmes sociaux.

1.3 3^{ème} conséquence : risque de perdre l'authenticité et l'intégrité de

la culture locale

La population autochtone sur le site était intégrée naturellement et elle faisait partie du paysage de l'APW. Les Tujia sont une population ayant une culture riche et diversifiée, ils s'attachent aux valeurs culturelles de leur terroir. Ils se considèrent comme une partie indissociable de la nature où ils vivent. Le contact permanent avec la nature leur a permis de s'adapter au milieu, de se forger des perceptions de la vie et d'apprécier certains aspects de la nature.

La démolition massive risque d'altérer le mode de vie local. Sans la présence des habitants dans le site, le paysage de l'APW ne serait plus complet ni aussi vivant. Le site ne serait plus naturel. En outre, nous avons expliqué dans la deuxième partie de la thèse que la signification et la représentation du paysage en Chine représente un lien très fort entre l'homme et la nature, et cette notion a un profond impact sur le comportement des visiteurs. Les touristes viennent à l'APW, non seulement pour admirer sa beauté naturelle, mais aussi pour voir les maisons traditionnelles qui se fondent dans le paysage et pour découvrir le mode de vie des populations locales. L'harmonie entre la présence des maisons traditionnelles des Tujia, leur tradition, le silence de la montagne est comme une vraie peinture traditionnelle de paysage chinois.

La présence de la population locale a non seulement une valeur esthétique, mais aussi fonctionnelle. Celle-ci peut occuper certains emplois liés à la gestion du site, comme par exemple la surveillance des incendies forestiers.

A l'encontre de l'idée reçue localement, M. Chen, vice président de la mairie de Zhangjiajie (notre entretien du 19/03/2008) déclarait:

<<Je pense que les populations indigènes devraient rester sur le site pour deux raisons. D'abord, sur le plan de la gestion du site, surtout pour la surveillance des feux forestiers, les populations indigènes sont les meilleures personnes pour faire ce travail, car elles ont l'habitude de vivre dans la montagne et la connaissent mieux que d'autres. Ensuite, en ce qui concerne le comportement des touristes, la plupart d'entre eux viennent goûter non seulement la beauté de l'APW, mais aussi découvrir la culture des Tujia. Si aucune trace traditionnelle ne reste sur le site, c'est vraiment dommage car on ne voit plus son paysage complet et vivant. Bien sûr il faut contrôler le nombre de maisons qui restent sur le site. >>

Les habitants vivent dans un environnement culturel et naturel spécifique qui reste une source importante de leur développement socio-économique et culturel. Et cet environnement naturel et culturel forme un ensemble faisant partie des biens précieux pour les populations locales. La nature et la culture ne peuvent être séparées dans notre approche du patrimoine afin de rendre compte de la diversité des formes culturelles et particulièrement de celles où s'exprime le lien étroit de l'être humain avec son environnement naturel.

Le changement de l'environnement de vie des habitants du fait de la politique de démolition risque de leur faire perdre leur identité petit à petit, car vivre en ville va modifier leurs habitudes. Ils risquent d'y perdre leurs traditions.

La conséquence de la démolition massive serait donc un risque de perte d'authenticité et d'intégrité pour la culture locale.

En résumé, la politique de démolition menée par les autorités locales a produit de nombreuses conséquences. La diminution des emplois pour une partie des habitants dans les activités du tourisme, la chute des revenus économiques qui leur sont liés, la crise de confiance et les conflits créés entre l'ADW et les populations concernées, le risque de perte d'identité des populations locales vont mener la gestion de l'APW dans une direction critique. Même si la politique de démolition peut-être vite réglée le problème d'urbanisation du site, lui, crée plus de problèmes qu'avant.

2. Analyse de la politique de démolition

Nous nous posons donc les questions : est-ce que la politique de démolition a-t-elle corrigé les erreurs commises et recréer l'équilibre entre protection et développement du site? Si elle l'a résolu, pourquoi de nombreux nouveaux problèmes sont-ils apparus ? Il nous semble que la réponse est négative. Cependant, nous nous demanderons d'où viennent les problèmes.

En effet, les autorités locales considèrent le problème du déséquilibre entre protection et développement comme l'unique problème d'urbanisation, car ce dernier est le phénomène le plus visible. Et la démolition est une méthode rapide et efficace de résolution à leurs yeux pour rectifier les erreurs commises. Comme la direction de l'APW n'a pas pris en compte les aspects de mercantilisation et d'artificialisation du site, ils subsistent. La tendance à reproduire les mêmes erreurs demeure. L'existence des nouveaux projets de construction d'un centre de camping-cars haut de gamme au Mont Tianzi ou de bars à Suoxiyu (cf. supra) en est l'illustration.

Nous pensons que le problème de l'urbanisation est un des phénomènes majeurs, et le plus visible parmi d'autres. Le déséquilibre entre protection et développement de l'APW se manifeste d'abord par un déséquilibre entre l'exploitation des ressources touristiques naturelles et la protection du patrimoine. L'administration locale considère le patrimoine comme une ressource touristique naturelle normale dans laquelle puiser toujours des profits commerciaux et maximiser les intérêts économiques. Cependant, le patrimoine possède des caractéristiques telles que l'unicité, la fragilité, la singularité et la non-reproductibilité. Si la tendance à l'urbanisation, à la mercantilisation et à l'artificialisation continue dans le site, les conséquences en seraient la destruction du patrimoine naturel et l'épuisement des ressources naturelles touristiques.

En outre, nos observations sur le terrain nous montrent qu'il existe une tension entre l'ADW et les habitants concernés à cause de la politique de démolition massive. Elle a intensifié le problème du déséquilibre entre le développement du site et le développement des communautés, qui existait et qui a été négligé par les autorités. La dissociation du développement du site et des communautés en est la raison principale. Ce déséquilibre se manifeste par une répartition des intérêts économiques inéquitable, le risque de perdre l'authenticité et la continuité de la culture locale et l'incompatibilité de certains comportements des habitants avec la protection du site, que nous allons expliquer. (schéma N°13)

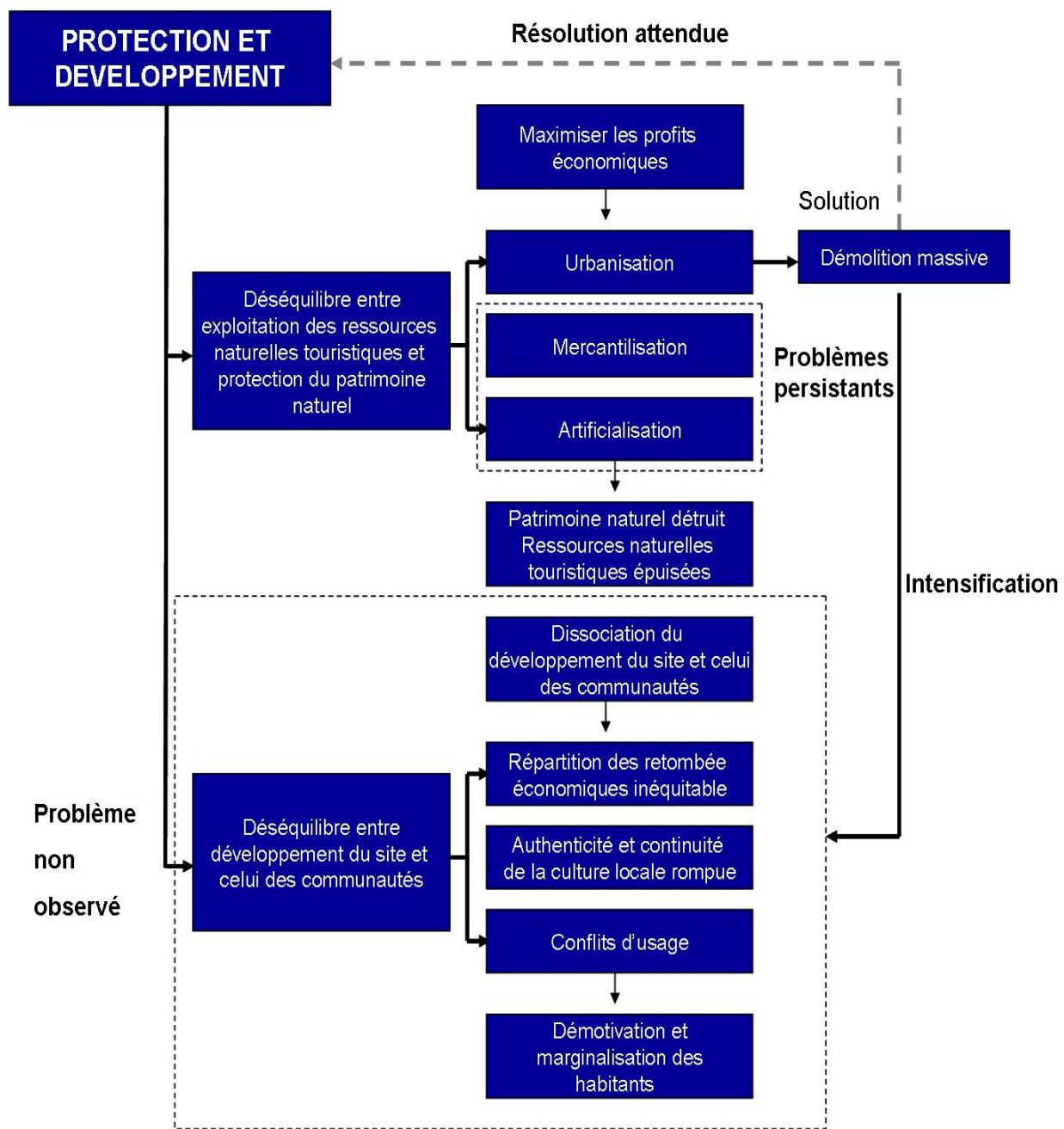


Schéma N° 13: Analyse des conséquences de la politique de démolition

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Avant d'en parler, nous pensons qu'il est important de connaître les caractéristiques de chaque phase du développement de l'APW car la problématique ne s'est pas installée d'elle-même: elle se situe bien dans le contexte du processus du développement.

Selon le schéma N°14, pendant la phase de la création de l'APW, nous avons expliqué que la fondation du gouvernement local de Wulingyuan avait réglé le problème de la gestion anarchique des trois sites. Les conflits découlant de la 'chasse aux touristes' entre les communautés ont été ainsi résolus. Les autorités recherchaient le meilleur moyen de réunir en un seul les trois sites et leurs habitants, afin de développer la région d'un même élan. Cette période s'affirme comme celle du passage des troubles (liés aux conflits inter-communautaires) à la stabilisation de la région. Elle est à inscrire à l'actif des autorités et a constitué une opportunité pour le développement de la région.

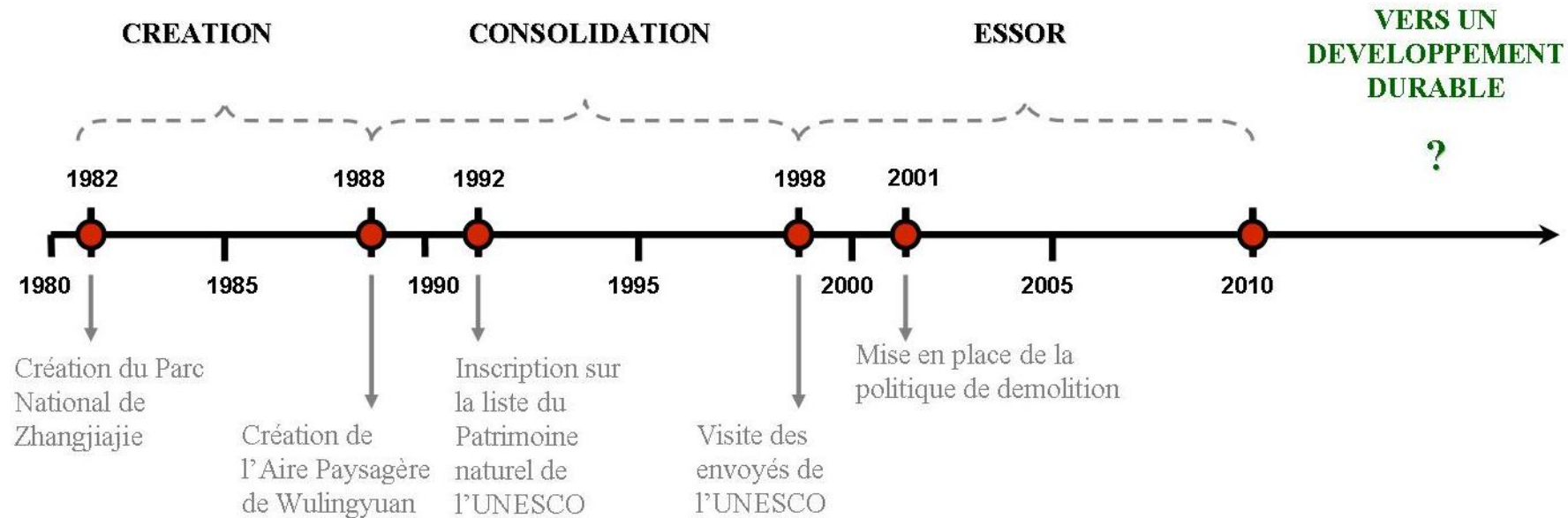


Schéma N°14 : Processus du développement de l'Aire Paysagère de Wulingyuan

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Pendant la phase du développement, les gestionnaires ont beaucoup fait pour la promotion et l'image de l'APW. Cette phase doit être divisée en deux depuis l'inscription de l'APW sur la liste du Patrimoine naturel de l'UNESCO. Avant cette inscription, la question d'équilibre entre la protection de la nature et le développement est moins problématique car : d'une part, les gestionnaires ont fait très attention à la protection de l'environnement naturel du site afin que l'APW puisse obtenir la reconnaissance internationale; d'autre part, la fréquentation touristique à l'époque était moins importante. Après l'inscription en 1992, de plus en plus d'investisseurs sont venus dans cette région afin de bénéficier des intérêts économiques liés au tourisme. La fréquentation touristique a aussi augmenté. Même si les acteurs étaient nombreux à s'en partager les profits, les habitants s'estimaient satisfaits de la part qui leur revenait. D'après ce que nous avons montré pour ce qui concerne le développement des communautés pendant cette période, on peut dire que l'APW a obtenu de bons résultats sur le plan du développement touristique. Dans cette phase, les habitants, les gestionnaires, les entreprises touristiques locales ont tous profité du développement touristique de la région.

Pendant la troisième phase, le développement du site s'accélère, mais celui des communautés n'a pas atteint le même rythme, marqué par le fait que la répartition des revenus venant du tourisme entre gestionnaires, grandes entreprises touristiques et habitants n'est pas équilibrée. En position de force, les deux premiers s'octroient la meilleure part du gâteau. En effet, le développement du site a été dissocié de celui des communautés. C'est peut-être la première erreur commise par les autorités, qui n'en ont pas suffisamment étudié l'impact. En outre, les gestionnaires considèrent abusivement le patrimoine naturel comme une ressource touristique ordinaire. Dans leur quête de touristes, ils commettent des excès. La tendance à l'urbanisation du site, phénomène majeur, s'est donc faite de plus en plus lourde dans cette période, jusqu'au moment de la visite des envoyés de l'UNESCO en 1998.

Comme la direction de l'APW n'a vu que le problème de l'urbanisation du site, elle pense qu'il sera vite réglé par la démolition. Mais, les phénomènes comme la surfréquentation, la mercantilisation et l'artificialisation sont tout aussi importants. La direction de l'APW n'en a pas pris toute la mesure. Pour elle, la démolition massive reste la solution magique, propre à régler tous les problèmes.

De surcroît, la direction de l'APW n'a pas pris conscience que la relation entre le développement du site et celui des communautés aurait dû être plus équilibrée durant cette phase. Elles ont non seulement négligé la question d'équilibre entre ces deux éléments, mais leur politique de démolition massive les a carrément dissociés, sacrifiant ainsi le développement des communautés à la protection du site.

Pendant les phases de création et du développement de l'APW, l'administration locale a toujours été en position de force pour la mise en place des politiques de développement touristique de la région. Comme les grandes entreprises touristiques privées interviennent elles aussi activement dans les projets, les populations locales, restent confinées dans une situation passive. Quand tout le monde bénéficiait peu ou prou des retombées, les divergences entre ces trois acteurs n'apparaissaient pas.

3. Les déséquilibres entre le développement du site et celui des communautés

Nous pensons que le développement du site et celui des communautés de l'APW ne sont pas équilibrés à cause d'une dissociation des deux. Ce déséquilibre se manifeste sous trois aspects : une répartition des retombées économiques inéquitable ; la perte d'authenticité et la dilution de la culture locale ; l'incompatibilité de certains comportements des habitants avec une protection du site.

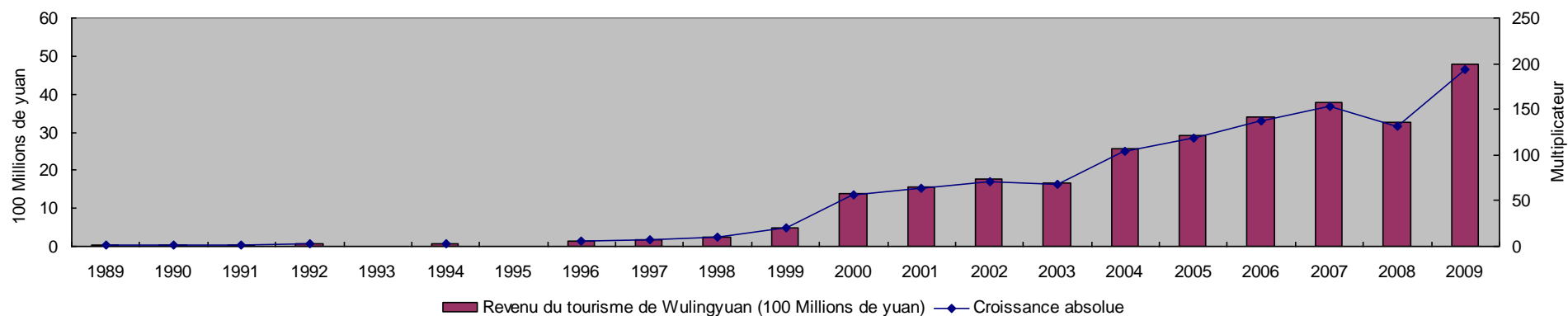
3.1 Répartition des retombées économiques inéquitables

Le site s'est bien développé pendant la phase d'essor de l'APW. Le graphique N°24 montre que l'économie venant du tourisme du district de Wulingyuan a augmenté d'avantage par rapport à la période de création. Sa croissance absolue en 2009 par rapport à l'année 1989 est même 200 fois supérieure. C'est énorme comme progression. Cependant, en observant le graphique N°25, nous remarquons que même si les revenus des habitants de Wulingyuan ont augmenté depuis la création, sa croissance en 2009 par rapport à l'année 1989 n'a été multipliée que par 17.

En rapprochant les deux croissances absolues (graphiques N°24 et N°25)⁵⁴, le graphique N°26 nous indique que la croissance absolue des revenus du tourisme de Wulingyuan est beaucoup plus importante que celle des habitants. Quelle différence ! Le graphique N°26 nous montre que s'il n'y a pas un changement dans l'avenir, cet écart va continuer à s'élargir.

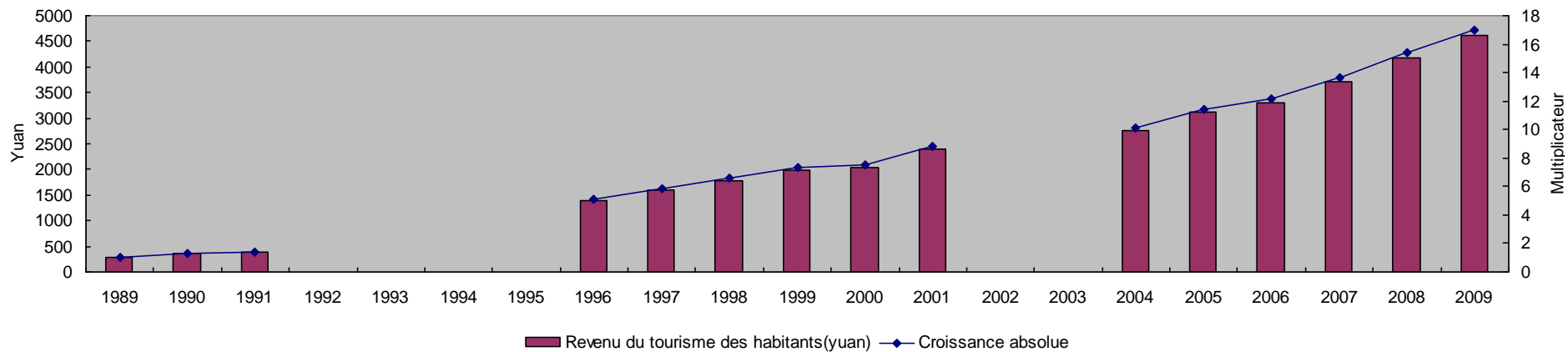
Nous avons remarqué que la différence de croissance absolue entre les deux objets de comparaison s'observe dans la phase du déséquilibre entre protection et développement de l'APW. Le graphique N°26 montre que pendant la phase du développement (1988-1998), la croissance absolue entre ces deux objets de comparaison est plutôt équilibrée. La différence a commencé à se creuser à partir de l'année 1998 et cette tendance est de plus en plus importante à l'heure actuelle.

⁵⁴ Pour des raisons diverses, nous n'avons pu nous procurer les données de 1993 et 1995 concernant les revenus du tourisme du **district** de Wulingyuan et ceux de 1992, 1993, 1994, 1995, 2002, 2003 pour les revenus du tourisme des **habitants** de Wulingyuan.



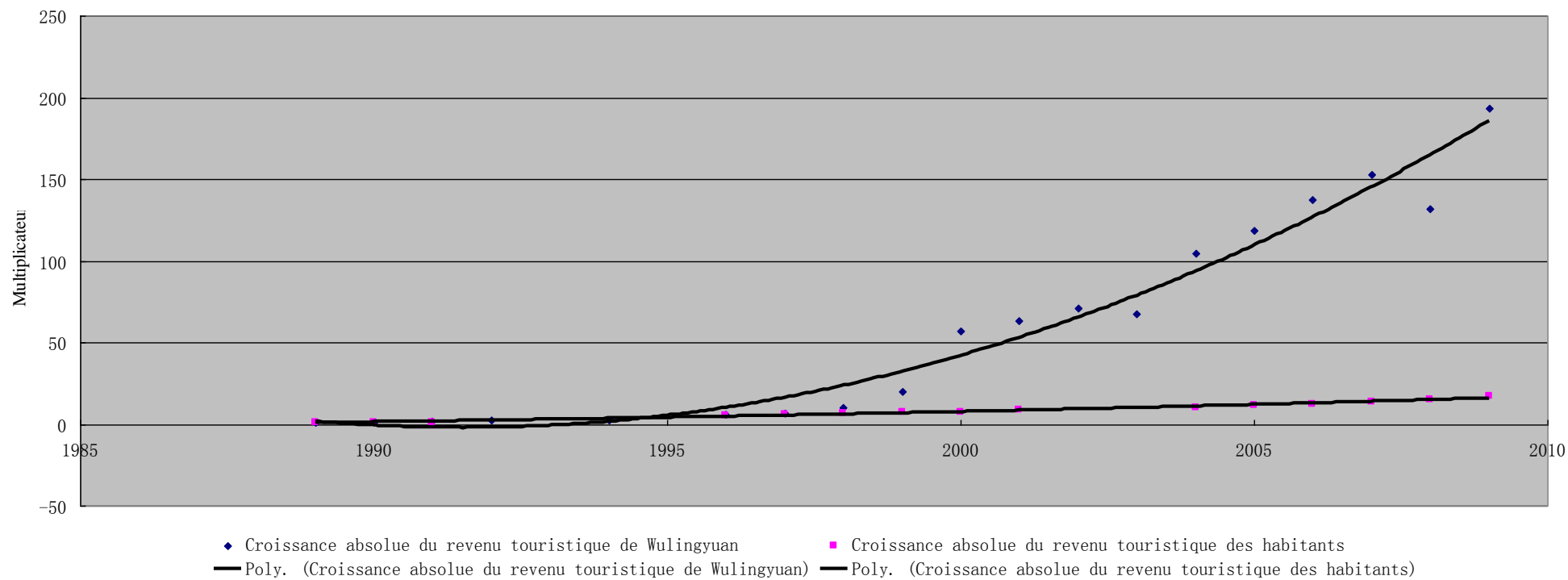
Graphique N 24: Croissance absolue des revenus venant du tourisme pour le **district** de Wulingyuan (x 100 Millions de yuan)

Source : Bureau des Statistiques de Wulingyuan (2010)



Graphique N 25: Croissance absolue des revenus venant du tourisme pour les **habitants** de Wulingyuan (en yuan)

Source : Bureau des Statistiques de Wulingyuan (2010)



Graphique N 26: Comparaison des croissances absolues des revenus venant du tourisme du **district** de Wulingyuan et ceux des **habitants**

Nous pensons qu'il s'agit là d'une question de la répartition des revenus économiques entre le district de Wulingyuan et ses habitants. Même si Wulingyuan a beaucoup bénéficié du développement touristique de la région, les retombées économiques directes pour les habitants restent faibles. Pourquoi cette grande disparité des croissances absolues entre **district** et **habitants** ? Ce sont les autorités qui, en position de force, ont la haute main sur la gestion du site. Elles ont accordé des concessions commerciales à de grandes entreprises privées de l'extérieur, lesquelles deviennent elles aussi des acteurs majeurs. Les habitants, eux, doivent se contenter d'un rôle secondaire de figuration. Leur participation dans les activités touristiques se limite à des entreprises spontanées, désorganisées. Et comme la plus grande partie des retombées économiques a été partagée entre les autorités et les entrepreneurs extérieurs, les habitants n'en recueillent que des miettes.

D'un côté, le site continue de se développer et la croissance économique due au tourisme s'envole. D'un autre, les habitants des 42 communautés, eux, n'en reçoivent que peu de fruits, la croissance de leur revenu est faible. Le grand écart entre le développement rapide du site, marqué par la croissance absolue des revenus venant du tourisme de Wulingyuan et celle de leurs propres revenus s'agrandit. Ils se ressentent comme les oubliés de la croissance. Il existe donc un vrai déséquilibre entre le développement du site et celui des communautés. En continuant sur cette voie-là, les habitants vont perdre leur motivation pour le développement du site et se marginaliser peu à peu.

Ce déséquilibre entre le développement du site et des communautés se manifeste dans la répartition des emplois liés au tourisme. Selon les données collectées après du BGPZ, le tableau N°19 montre qu'entre 1997 et 2005, seulement 300 emplois ont été créés pendant huit ans.

Année	Nombre de personnes employées dans les administrations du BGPZ	Nombre de personnes travaillant dans les services touristiques	Total
1997	577	458	1 035
1998	568	475	1 043
1999	596	532	1 128
2000	601	538	1 139
2001	623	544	1 167
2002	642	557	1 199
2003	635	626	1 261
2004	673	625	1 298
2005	672	634	1 306

Tableau N°19: Nombre de personnes travaillant dans le domaine du tourisme (1997-2005)

Source : Bureau de Gestion du Parc de Zhangjiajie

3.2 D égr é de la participation des habitants de Wulingyuan dans les activités de tourisme

La première partie de la thèse a montré que dans un processus de territorialisation, les acteurs locaux doivent bien sûr s'efforcer de satisfaire le touriste, mais il leur faut aussi associer les habitants de la région. Eux aussi doivent connaître et ressentir l'identité de leur lieu de vie afin de se le réapproprier et s'en faire une image plus positive, regarder le territoire autrement. Ceci crée le sentiment d'appartenance. Les politiques touristiques locales peuvent aussi avoir pour but de stimuler ce sentiment chez les habitants. L'implication des résidents dans la politique touristique est une étape essentielle dans le processus de construction territoriale.

Avec l'analyse de la participation des habitants dans le développement touristique de la région de Wulingyuan (deuxième partie de la thèse), nous avons montré le lien direct entre les communautés à l'intérieur et à la périphérie du site et leur intégration dans les activités en faveur du tourisme (tableau N°13). Les principaux métiers liés au tourisme, pratiqués les habitants, sont les suivants (schéma N°15).

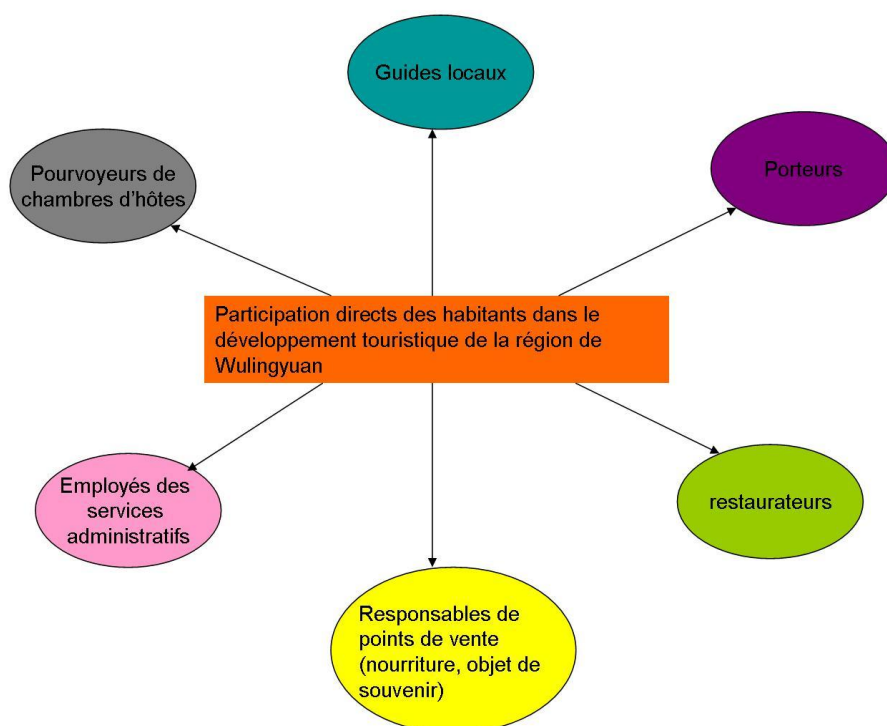


Schéma N°15 : Les métiers liés au tourisme parmi des habitants de Wulingyuan
Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Le schéma N°15 montre que les habitants de Wulingyuan exercent différents métiers liés au tourisme. Ils proposent des chambres aux hôtes de passage, servent de guides ou de porteurs, font office de restaurateurs, tiennent des points de vente (nourriture, objets-souvenirs) ou sont employés des services administratifs. Afin de mieux comprendre le degré de participation des habitants aux activités de tourisme, nous avons élaboré un tableau sur la base des données recueillies auprès du Bureau des Statistiques de Wulingyuan (tableau N°20).

Selon ces données⁵⁵, à partir du tableau N°13 (deuxième partie de la thèse), nous avons calculé le pourcentage des emplois liés au tourisme dans chaque communauté. Nous distribuons les points de 0⁵⁶ à 5 en fonction de ces pourcentages : 0 point en raison d'absence de données, 1 point pour moins de 10% de taux de participation⁵⁷, 2 points pour un taux de participation compris entre 10% et 30%, 3 points pour 30%-50%, 4 points pour 50%-80%, 5 points pour 80%-100% .

⁵⁵ Les données que nous avons récupérées auprès du Bureau des Statistiques de Wulingyuan sont de 2006.

⁵⁶ Les données des communautés de Sanjiayu et Lianfu font défaut.

⁵⁷ On calcule le taux de participation en fonction du nombre de personnes actives par communauté

	Noms des communautés	0 (absence de données)	1 (<10%)	2 (10%- 30%)	3 (30%-50%)	4 (50%-80%)	5 (80%-100%)
Communautés à l'intérieur du site	Yuanjiajie					4	
	Tianzi			2			
Communautés à la périphérie du site	Zhangjiajie					4	
	Luoguta				3		
	Yangjiajie					4	
	Yejiyu					4	
	Longweiba			2			
	Sinanyu		1				
	Wujiayu						5
	Baofenglu						5
Communautés à l'extérieur du site	Huanglonglu				3		
	Yujiazui			2			
	Huajuanlu		1				
	Wenfeng		1				
	Xiangjiaping		1				
	Qinglongya		1				
	Huanghe		1				
	Yehuo		1				
	Sanjiayu	0					
	Xiangjiatai		1				
	Yanmen		1				
	Baihutang		1				

	Baoyue		1			
	Shijiayu		1			
	Lijiagang		1			
	Yangjiaping		1			
	Yuquanyu		1			
	Wenzhuang		1			
	Shanmugang		1			
	Chaqiyu		1			
	Shuangfeng		1			
	Yinjiashan		1			
	Lianfu	0				
	Chejiayu		1			
	Shuangxing		1			
	Huangjiaping		1			
	Kangjinyan		1			
	Xiehe		1			
	Tudiyu		1			
	Baofengshan		1			
	Jinshe		1			
	Tiechang		1			

Tableau N 20 : Le degré de participation des habitants de Wulingyuan dans les activités de tourisme

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Nous avons remarqué que la répartition du degré de participation des habitants est très varié. Le degré le plus haut se trouve dans les communautés à la périphérie du site : communautés de Yujiazui et Baofenglu. Nous avons expliqué dans la deuxième partie de la thèse que c'est grâce à leur situation géographique privilégiée, dû à la proximité de la porte principale de l'APW.

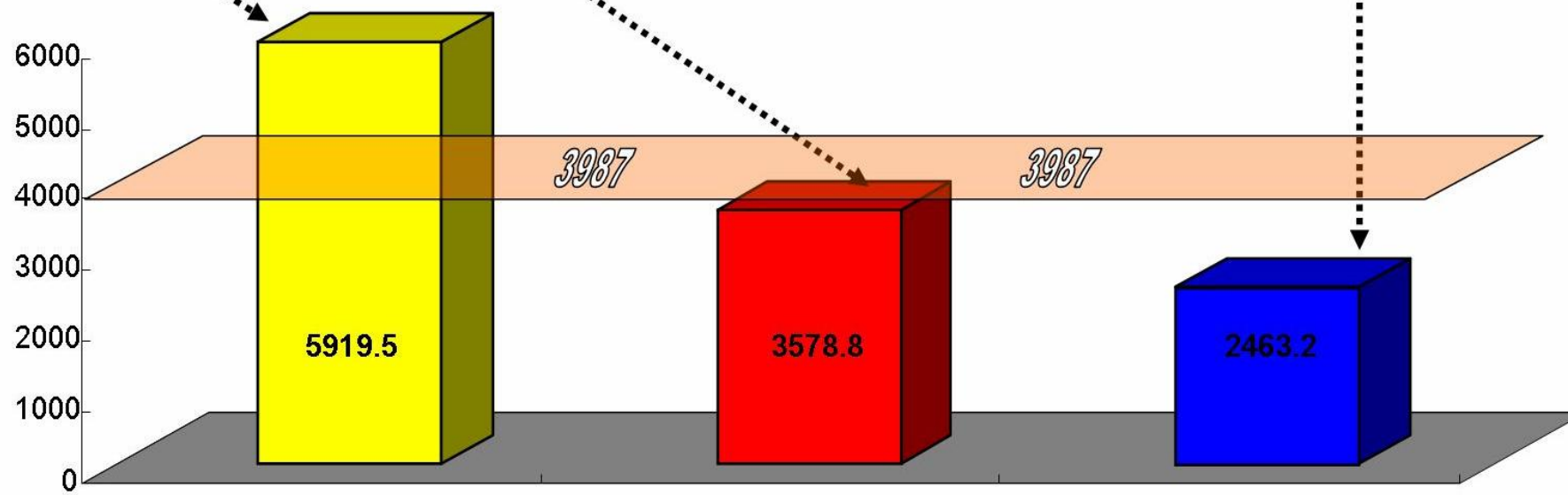
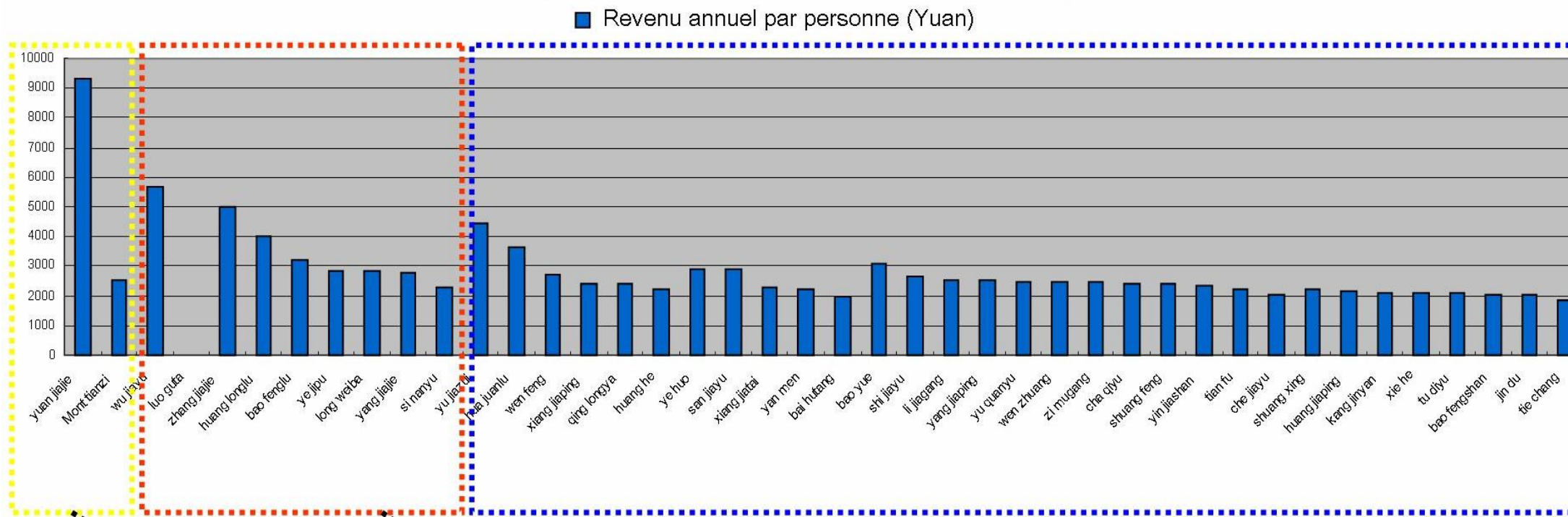
En dépit d'une situation géographique favorable à l'intérieur du site, les communautés de Yuanjiajie et Tianzi obtiennent un degré de participation moins élevé que celui relevé avant la mise en oeuvre de la politique de démolition. C'est notamment le cas de Tianzi qui s'est attiré de nombreuses critiques après la visite des envoyés de l'UNESCO. Le revenu annuel par habitant du Mont Tianzi pour la période 1999-2005 a chuté de 892€ à 250€. C'est l'une des conséquences de la politique de démolition. Outre les inconvénients liés à la politique de démolition, le site a pâti d'une différence de traitement à son égard de la part de l'ADW et du BGPZ. Le taux de participation de ses habitants a chuté (2 points de participation) tandis que celui de Yuanjiajie atteint 4 points.

Le degré de participation le plus bas se trouve principalement dans les communautés à l'extérieur du site. Nous avons expliqué dans la deuxième partie de la thèse que la distance par rapport au site joue un rôle très important en ce qui concerne la participation des habitants. Les principales ressources de ces communautés viennent de l'agriculture et de l'élevage, activités peu rentables dans cette région montagneuse.

Etablis selon les données du Bureau des Statistiques de Wulingyuan en 2005, les graphiques N°27 et N°28 montrent qu'il existe un écart de revenus entre habitants en fonction de la situation géographique des communautés où ils vivent par rapport au site. Le revenu annuel moyen des deux communautés à l'intérieur du site est de 5 919,5 yuan (591,95 €) par habitant, celui des communautés à la périphérie du site de 3 578,8 yuan⁵⁸ (357,88 €), et celui des communautés à l'extérieur du site de 2 463,2 yuan (246,32 €). Par rapport au revenu annuel moyen de l'ensemble des communautés (398,7€), celui des deux communautés à l'intérieur du site dépasse largement cette somme, celui des communautés à la périphérie est de 30,82 € inférieur tandis que celui des communautés à l'extérieur du site est de 152,38€ inférieur à cette somme.

⁵⁸ Pour diverses raisons, nous n'avons pu nous procurer les données pour la communauté de Luoguta.

revenu annuel par personne de 2005 dans le district de Wulingyuan



communautés à l'intérieur du site communautés à la périphérie du site communautés à l'extérieur du site

Graphique N 27 : Revenu annuel par personne dans le district de Wulingyuan (2005)

Graphique N 28 : Comparaison des revenus annuels moyens des communautés selon leur situation géographique par rapport au site (2005)

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Source : Bureau des Statistiques de Wulingyuan

Le tableau N 20 et les graphiques N 27 et N 28 montrent que la participation des habitants de Wulingyuan est assez importante. Mais le degré de participation et la répartition des revenus touristiques des habitants ne sont pas très équilibrés. Plus ils sont proches du site, plus la participation des habitants est importante, et plus leurs revenus augmentent. Les communautés à l'extérieur du site se trouvent dans une situation économiquement défavorisée par rapport à ceux de l'intérieur et de la périphérie.

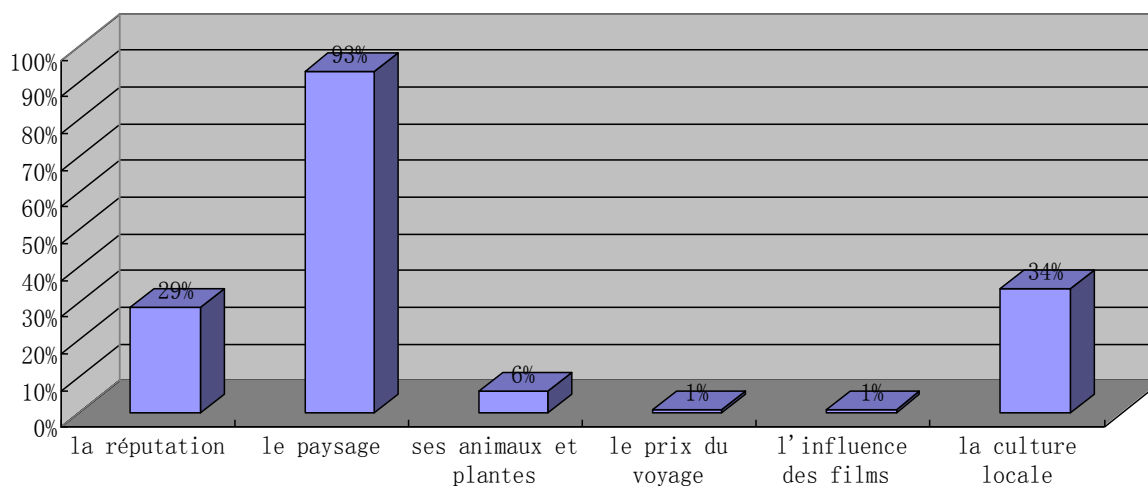
3.3 Perte d'authenticité et dilution de la culture locale

Il existe également un autre déséquilibre. Les gestionnaires privilégient la mise en valeur du patrimoine naturel. Cependant, ils n'ont pas assez pris en compte l'apport de la culture locale et sa protection. Le risque de perte d'authenticité de la culture et sa tendance à la folklorisation est important.

Les communautés sont les porteurs de la culture locale des Tujia. La mise en valeur de leur culture et sa protection devraient renforcer l'identité des populations locales et aider au développement des communautés. Il est important de la promouvoir tout en la protégeant.

L'APW est non seulement un patrimoine naturel, mais elle sert d'écrin à la culture Tujia, laquelle est un atout majeur de la région.

Selon les enquêtes réalisées à l'APW auprès des touristes en 2008, on s'est rendu compte que l'attrait des cultures locales occupe une place assez importante dans leur intérêt (graphique N 29).



Graphique N 29: Motivations de visite des touristes à l'APW

Source : enquête réalisée par Wei XIANG en 2008

On voit très bien que l'option 'culture locale' vient au deuxième rang dans l'intérêt des touristes (34%), derrière l'élément 'paysage', qui rassemble 93% des interrogés.

Les Tujia forment la majorité de la population de l' APW. Leurs maisons traditionnelles "Diao jiao" (sur pilotis), les citadelles impressionnantes des "Tusi" (chefs traditionnels) et les villages au style particulier parsèment ces paysages de montagne et d'eau et confèrent à l' APW tout son caractère.

La maison 'Diao jiao' est une résidence typique des Tujia, souvent bâtie entre rivière et montagne, la porte au sud. Afin de se protéger de l'humidité et de la faune sauvage, les maisons Diao jiao reposent sur quatre piliers supportant un plancher, entouré par des couloirs suspendus de trois niveaux avec rampes (photo N°27), permettant l'étendage du linge sous la maison et offrant une jolie vue sur le paysage alentour. Les Tujia pratiquent l'art de vivre en société. Il est rare qu'ils construisent des maisons isolées les unes des autres. La plupart d'entre elles sont en bois, avec des tuiles grises, des fenêtres grillagées et des rampes. En général, chaque foyer possède une petite cour, garnie de haies et d'un passage dallé. Les gens mènent une vie champêtre, en travaillant du lever au coucher du soleil.

Cependant, aujourd'hui, les maisons sur pilotis des Tujia ont connu un grand changement. Sans conscience de la valeur de leurs traditions et de leur patrimoine, nombre de leurs maisons ont été refaites par les habitants eux-mêmes ou par les autorités dans un style plus moderne. Elles sont désormais pourvues de l'électricité afin d'alimenter radio, télévision, téléphone et autres appareils ménagers. Ce qui leur ôte une partie de leur cachet (photo N°28).

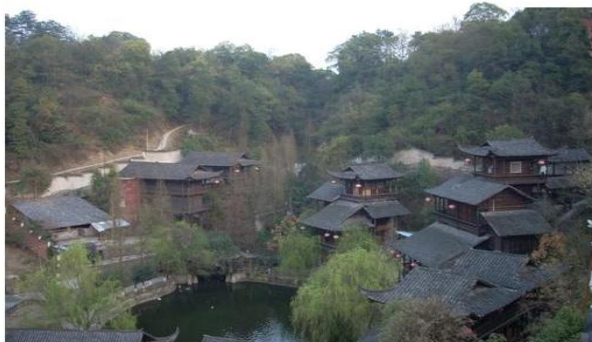
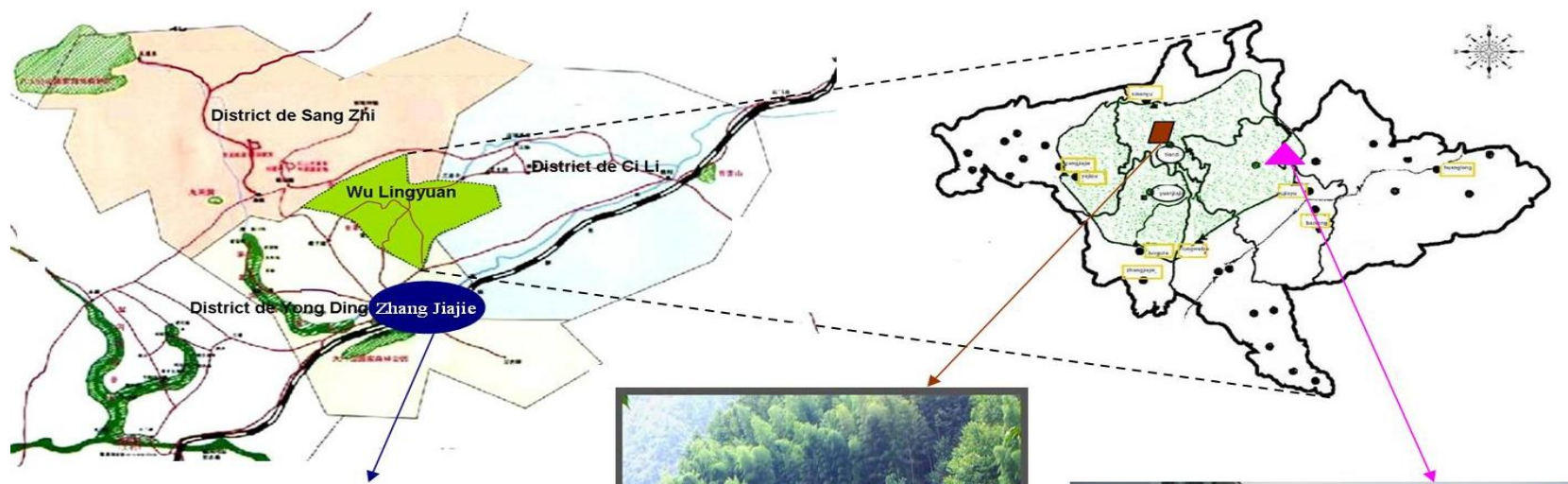


Photo N° 29: une partie du parc culturel consacré aux Tujia reconstruit à l'intention des touristes (dans le centre ville de Zhangjiajie) (Photo prise en 2008)



Photo N° 27: Les maisons originales 'diao jiao' dans l'ancien temps
Source: www.zhangjiajie.com.cn



Photo N° 28: Les maisons actuelles des résidents proposant des chambres aux touristes. (tout près de l'entrée principale de l'APW) (Photo prise en 2008)

Carte N°24 : Comparaison entre les maisons originales 'diao jiao' de l'ancien temps ; les maisons actuelles des résidents Tujia et le parc culturel Tujia

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Avec le développement touristique de la région, les gestionnaires de l'APW et les habitants ont compris au fur et à mesure que les touristes intéressés par la culture locale cherchent l'authenticité. Mais il reste très peu de maisons traditionnelles à découvrir sur place. C'est dans ce contexte que les gestionnaires ont réalisé une reconstruction des villages de style traditionnel pour la satisfaction des visiteurs. Aujourd'hui, si on veut voir des maisons traditionnelles, il faut aller dans le parc culturel consacré aux *Tujia* situé dans le centre ville de Zhangjiajie où la culture traditionnelle est mise en scène à l'intention des touristes (photo N°29).

Les photos N°27 et 28 montrent bien l'évolution du style des maisons traditionnelles. On se pose la question : sont-elles vraiment authentiques ?

La traduction en chinois de ce mot français, «authenticité», est 'zhenshixing'. Selon Cihai⁵⁹ (Encyclopédie chinoise, 2009), 'zhen' peut revêtir la signification de «soi-même», «originel» dans les textes antiques ; celle de 'shi', «vrai», «réel», s'oppose au «nom» et à la «réputation». La recherche de l'œuvre d'art authentique, alors 'zhenshi' apparaît comme une activité de la part des souverains et des lettrés, qui nous ont laissé des traces tout au long de l'histoire sous forme d'anecdotes, ou de poésie sur les œuvres d'art. Cette authentification a été appliquée également aux textes canoniques depuis les Han orientaux et a constitué le fondement traditionnel authentique de l'Antiquité. Mais cette notion d'authenticité appliquée au cadre du tourisme est relativement récente.

Des auteurs occidentaux qui traitent de la question du patrimoine, la notion d'authenticité est essentielle à leurs yeux.

Selon Yves Bonard et Romain Felli (2008), certains auteurs mettent l'accent sur le caractère unique, historique, authentique du patrimoine, qu'il s'agit de préserver et de protéger, face au rouleau compresseur du développement, de la modernité ou du capitalisme.

Le touriste vient chercher une expérience unique, authentique, qui tranche avec le monde environnant soumis à la marchandisation et à l'uniformité (Wang, 1997 ; Apostolakis, 2003 : 204).

Pour Philippe Bachimon, *le produit touristique est une matérialisation des mythes, à commencer par Disneyland.*

Et Le touriste est à la recherche de l'authenticité, mais il la tue ou, au mieux, la fige

⁵⁹ Xia Zhenglong et Chen Zhili, 2009, *Encyclopédie chinoise (Cihai)*, Shanghai Cishu Chubanshe

(2001).

Selon Fainstein et Gladstone, *« l'image l'emporte sur la réalité, le tableau historique sur l'histoire véritable, le faux sur l'original »*.

Pour Brunel, *« les tours opérateurs réussissent le prodige à la fois de créer ce mythe du paradis perdu et de répondre à notre attente en nous l'offrant : ils savent comment fabriquer le monde dont nous rêvons. Susciter un besoin, offrir le produit, une des recettes de base du capitalisme »*.

Selon Amirou, la *« chose-à-voir »*, digne d'un déplacement touristique, n'est plus qu'image : elle est détachée de son contexte habituel et ainsi *« privée de l'épaisseur, de la réalité qu'elle détenait de sa fusion avec son contexte »* (1994).

Il avait déjà pointé le fait que le tourisme exprime une quête d'authenticité, mais ailleurs, sous d'autres cieux. C'est une recherche nostalgique de la « vraie vie » dans des sociétés anciennes ou exotiques, une recherche de la « réalité » des choses. (2008)

Pour Bonard et Romain Felli (2008), *le touriste est alors présenté comme quelqu'un sans cesse trompé qui ne voit pas l'uniformité dans laquelle il est plongé, qui n'est pas capable de repérer l'arnaque dont il est la victime. Au-delà, cette Réalisation suppose encore une fois le partage entre vrai et faux, entre authentique et inauthentique.*

Dans le cas du parc naturel consacré aux Tujia (N°29), la reconstitution d'un village traditionnel donne l'illusion d'un lieu où vivent les Tujia. Mais, en réalité les Tujia n'y vivent pas, et cette représentation n'est tout simplement qu'une image aux yeux des touristes. Et même si ce village réinventé respecte le style architectural traditionnel et pourrait passer pour authentique, en l'absence de vraie vie, il ne possède évidemment pas la même fonction qu'un vrai village. La complexité de la fonction d'un village a été réduite à une simple fonction utilitariste à l'intention des visiteurs.

Deux autres exemples à l'APW illustrent cette pratique :

Bei Lou (la hotte, photo N°30) est considérée comme 'le chameau dans le sable et le navire dans le fleuve'. Parce que la déclivité est forte et les sentiers abrupts ne permettent pas aux gens du pays de porter des objets sur l'épaule, les habitants fabriquent une hotte avec des tiges de bambou. Les types de hotte sont différents en fonction de leur utilisation. Les plus grandes servent pour le transport des matériaux de construction ; d'autres, plus légères, sont destinées à l'usage quotidien, à la maison

ou aux champs. C'est un objet emblématique. Quand on part en montagne, on emporte sa hotte, quand on se marie, la hotte est le cadeau traditionnel, quand l'épouse est enceinte, ses parents lui offrent une hotte pour porter le nouveau-né

On fabrique désormais des ersatz qui n'ont plus qu'une utilité décorative, sans rapport avec l'original.



Photo N°30 : La hotte des Tujia
(photos prises en 2008)

Il en va de même pour le Bai shou wu (la danse en oscillant les bras) qui est une danse traditionnelle de l'ethnie Tujia, très expressive et chaleureuse. Elle est née dans la haute antiquité et était en vogue sous les Ming (1368-1644) et les Qing (1644-1911) et elle est aussi teintée d'une forte couleur symbolique. Les chansons des montagnards expriment la vie et le travail quotidiens. Elles sont le reflet de l'âme populaire. C'est aussi en chanson que les amoureux traditionnels, situés chacun sur un sommet montagneux, se déclarent leur flamme.

C'est devenu aujourd'hui un véritable spectacle folklorique (photo N°31). On voit que les habitants dansent et chantent sur une scène et non pas convivialement sur une place du village hors regard extérieur des touristes. Nous nous comptons que le désir d'authenticité et de '*consommer du vrai*' conduit en quelque sorte à une fabrication de l'autre qui procède souvent par une opposition binaire.



Photo N°31 : Spectacle de danses et chansons des Tujia sur le site du lac de Baofeng (photos prises en 2008)

Selon MacCannell : *Pour les modernes, la réalité et l'authenticité sont considérées comme étant ailleurs : dans d'autres périodes historiques, dans d'autres cultures, dans des styles de vie plus purs et simples* (1973 : 589-603).

Il écrit aussi que *C'est vrai qu'il est difficile de mesurer le degré d'authenticité d'une expérience touristique. Mais les touristes en quête d'authenticité sont souvent déçus, insatisfaits devant la mise en scène qui s'offre à eux.*

Les manifestations culturelles perdent de leur authenticité lorsqu'elle s'adaptent au goût et aux plaisirs des touristes. *<<La culture se réduit ainsi, pour beaucoup de touristes, aux chants et aux danses, au costume local et à l'artisanat, dans l'ignorance complète des idées, des valeurs, des systèmes de croyance ou des système de parenté des peuples concernés. La culture indigène est ainsi dévaluée, les stéréotypes renforcés et perpétués. >>*⁶⁰

La notion de folklorisation se traduit par un processus de simplification et de vulgarisation des traditions culturelles propres à chaque groupe, de ne conserver d'une culture que le pittoresque.

La Recommandation de 1989 sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire applique la définition ci-dessous aux termes 'folklore' ou 'culture traditionnelle et populaire'. Cette définition est également utilisée par l'UNESCO depuis 1989 pour désigner le 'patrimoine culturel immatériel'.

'Le folklore (ou la culture traditionnelle et populaire) est l'ensemble des créations émanant d'une communauté culturelle fondée sur la tradition, exprimées par un groupe ou par des individus et répondant aux attentes de la communauté en tant

⁶⁰ Survival international, 1999, Tourisme et peuples indigènes, un nouvel impérialisme

qu'expression de l'identité culturelle et sociale de celle-ci, les normes et les valeurs se transmettant oralement, par imitation ou par d'autres manières. Ses formes comprennent, entre autres, la langue, la littérature, la danse, les jeux, la mythologie, les rites, les coutumes, l'artisanat, l'architecture et d'autres arts.' ⁶¹

Selon Franck Michel⁶² (2006), *Lorsqu'un pays pauvre n'a que son héritage culturel à offrir aux visiteurs, le tourisme à tout prix ne peut mener qu'au folklore, vidant la culture de son essence. Avec ses formes d'appropriation et de mystification, la relation mercantile est au cœur de la touristification actuelle des sociétés les moins riches.*

La question de la folklorisation des traditions des peuples autochtones qui se trouvent confrontés au tourisme se pose dans le cadre de l'APW. Face au tourisme de masse qui entraîne une fréquentation très importante d'étrangers, les cultures locales ont subi une forte influence.

Une étude réalisée par Zhan Qunmin en 2006 (tableau N°21) montre que 13,1% des habitants de Wulingyuan seulement revêtent souvent le costume traditionnel alors que 37,4% déclarent ne jamais le porter.

Attitude des habitants	s'habillent souvent en costume traditionnel	pas très souvent	seulement à l'occasion de fêtes	ne s'habillent jamais en costume traditionnel
Pourcentage	13.1%	24.3%	25.2%	37.4%

Tableau N°21: Attitude des habitants vis-à-vis de leurs costumes traditionnels

Source : Enquête réalisée par Zhan en 2006

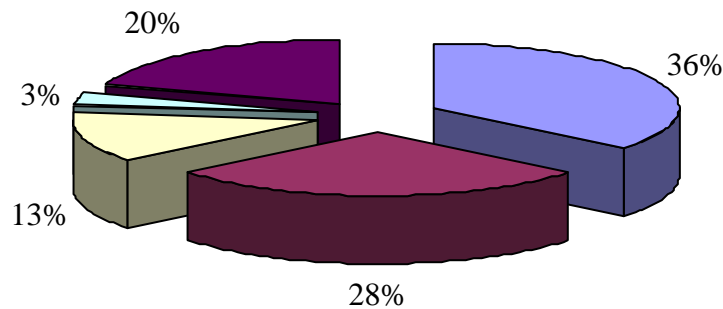
Notre enquête auprès des touristes en fait illustration.

La plupart des touristes ont bien perçu l'évolution de la culture locale, comme le montrent les graphiques N°30 et N°31.

A la question : *Selon vous, y a-t-il un changement de la culture Tujia ?* ils répondent :

⁶¹ Source : La recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire, 1989, UNESCO http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13141&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

⁶² Franck M., <<Le tourisme face à la menace de folklorisation des cultures>>, p58, in Furt J.-M. et Michel F. (dir.), 2006, *Tourismes & Identités*, Paris, L'Harmattan, 217P

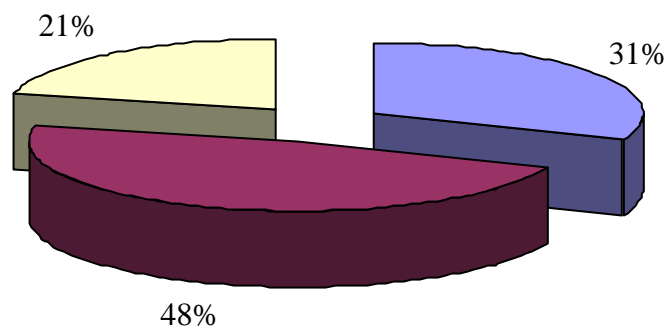


■ Oui, beaucoup ■ Oui, moyennement ■ Oui, un peu
■ Non, pas du tout ■ sans opinion

Graphique N°30: Perception de la culture locale par les touristes

Source : Enquête réalisée par W. XIANG en 2008

Et à la question : *Pensez-vous que ce changement reflète...* leur réponse est :



■ Un progrès de la culture locale ■ Un recul de la culture locale ■ sans opinion

Graphique N°31: Perception de la modification de la culture locale aux yeux des touristes

Source : Enquête réalisée par W. XIANG en 2008

Le graphique N°30 montre que 77% de personnes en ont pris conscience, et 3% seulement considèrent qu'il n'y a pas de changement, 20% sont sans opinion. Sur ces 77% des touristes qui ont pris conscience de l'évolution de la culture des Tujia, 48% d'entre eux pensent que ce changement reflète le recul de leur culture ; 31% estiment au contraire que c'est un progrès. 21% restent sans opinion (graphique N°31).

La sélection, la modification et l'invention des traditions dans un contexte touristique rejoignent la problématique de l'authenticité.

D'après Handler et Linnekin(1984), *la tradition a souvent un contenu idéologique et l'image qu'on se fait du passé varie en fonction de l'interprétation des faits. Ainsi, la tradition est une relation symbolique au passé un modèle du passé écrit au présent.*

Aujourd'hui, nous assistons donc à un nouveau phénomène de manipulation des stéréotypes touristiques, ainsi qu'à la production d'une nouvelle valeur, l'ethnicité, conséquence de l'interaction entre visiteurs et habitants. Ce phénomène pose la question du tourisme et des touristes et des risques de dénaturation qu'ils peuvent entraîner pour l'expression culturelle locale. Le tourisme répond certainement à une demande de démocratisation culturelle de la part du grand public, notion qu'il conviendrait d'élargir dans un plus grand respect de l'identité des populations auxquelles on donne accès. (Miliari H. et Obadia L. 2007)

Certaines communautés savent défendre leur propre culture et minimiser l'influence des visiteurs externes. Cependant certaines cultures peuvent adapter positivement l'influence externe tandis que les autres ne le peuvent pas.

Pour beaucoup d'autochtones, l'horizon se referme sur leurs potentialités à devenir de bons acteurs, passifs et sédentaires, de leur propre culture, elle-même figée dans le temps et dans l'espace. Transformés en figurants dépendants et dévoués au service de l'industrie touristique, ces habitants ne sont alors plus que l'ombre d'eux-mêmes, tandis que leur identité locale a été entièrement instrumentalisée au profit d'intérêts qui en grande partie leur échappent. (Franck 2006, p60)

Le tourisme à but culturel qui peut contribuer à protéger et à enrichir le patrimoine, en faisant revivre des sites abandonnés ou en justifiant la conservation de techniques ou produits artisanaux désormais obsolètes, doit prendre en compte les effets socioculturels sur la population pour pouvoir devenir une ressource économique durable qui profite à tous.

A Wulingyuan, il y a des défenseurs de la culture locale. C'est le cas de M. LI Junsheng, peintre *tujia* en Chine, grâce à ses tableaux du paysage de Wulingyuan qui utilisent la pierre et le sable de la région. A son initiative, le salon de peinture de Junsheng, situé dans la ville de Zhangjiajie a vu le jour et fait partie des sites culturels de Wulingyuan. Il y a aussi M. et Mme. CHEN, fondateurs du musée culturel des

Tujia. En 20 ans, les deux collectionneurs Tujia ont amassé de nombreux objets précieux. Ce musée se situe également dans la ville de Zhangjiajie.

Mais la plupart des Tujia n'ont pas la même passion pour leur culture que ces trois personnalités. Les nouvelles générations de Tujia qui vivent dans les communautés ne veulent plus ou n'ont plus besoin d'apprendre les anciens savoir-faire car le tourisme leur offre des opportunités d'emplois, ce qui les intéresse davantage. Une prise de conscience plus grande serait bienvenue pour la protection de leurs traditions.

L'influence culturelle extérieure pourrait être minimisée si les habitants étaient capables de s'impliquer activement dans les projets touristiques et de participer à la prise de décision sur certains points comme la défense des cultures locales ou le partage des bénéfices en provenance du tourisme.

3.4 Conflits d'usage

Avant sa création, les populations qui vivaient sur ce qui allait devenir l'Aire Paysagère de Wulingyuan, subsistaient grâce à l'agriculture et à la sylviculture, sans trop de contacts avec l'extérieur. L'APW a changé la situation, mais leurs comportements ne se sont pas toujours adaptés à la nouvelle donne, qui privilégie désormais protection du site et développement touristique.

liés à la tradition :

L'habitude de considérer le site comme un pourvoyeur de ressources naturelles fait partie de leur mode de vie traditionnel. Les habitants en usaient comme d'un réservoir naturel de moyens d'existence, leur procurant subsistance, bois pour le chauffage et la construction, etc., sans se préoccuper de leur impact sur l'environnement.

liés à l'évolution de la société :

D'un côté l'irruption de la société de consommation s'est traduite par de nouveaux comportements d'achat consécutifs à une amélioration du niveau de vie. Ce consumérisme nouveau pour eux a été un facteur de déchets et de pollution. D'un autre côté les moyens apportés par les technologies modernes ont considérablement multiplié leurs capacités de nuisance. Par manque de sensibilisation à cet aspect des choses, certains comportements des habitants portent gravement atteinte au site.

li é s au d éveloppement économic local :

Dans leur impatience à bénéficier eux aussi de l'essor touristique du site et du développement économique qui l'accompagne, les habitants défavorisés font souvent preuve d'une vision réduite et à court terme. Leurs comportements erratiques sont à l'origine de fréquents dégâts occasionnés au site. Mal organisés et souvent négligés par l'administration locale dans le processus de territorialisation du site, pas toujours d'accord entre eux, confrontés à des bouleversements culturels ou sociaux, certains habitants peuvent se sentir marginalisés et les atteintes qu'ils peuvent porter au site ne les culpabilisent pas toujours.

Il s'agit là d'un conflit d'usage. Les économistes utilisent le terme de conflit d'usage pour mettre l'accent sur la concurrence pour l'usage ou le contrôle des ressources naturelles, ou focalisent sur les problèmes de surexploitation des ressources (Hardin⁶³, 1968). Pour Point⁶⁴ (1997), lorsque l'une des deux utilisations concurrentes d'un même stock de ressource exploite l'allocation souhaitée de la ressource pour un autre usage, il s'agit d'un conflit d'usage.

Selon Caron A. (2005), l'espace rural possède trois types de fonctions qui induisent des usages concurrents : une fonction économique ou de production, une fonction résidentielle et récréative (la campagne comme cadre de vie, qu'il s'agisse d'un habitat permanent ou temporaire) et une fonction de conservation (protection de la biodiversité, du patrimoine naturel, culturel et paysager). C'est notamment le cas des usages récréatifs et résidentiels quand ils coexistent avec les usages productifs, de la difficile compatibilité de la conservation de la biodiversité avec certaines vocations productives (agriculture intensive), ou des phénomènes de coupures (infrastructures de transport) et d'artificialisation des sols (urbanisation) induits par les usages résidentiels.

L'espace rural apparaît aujourd'hui comme une source de tensions et de conflits en raison de son caractère multifonctionnel. (Caron et Torre⁶⁵, 2005)

⁶³ Hardin G., 1968, <<The tragedy of the Commons>>, *Science*, Vol. n°162, n°déc., pp. 1243-1428

⁶⁴ Point P., 1997, <<La valeur de l'eau comme actif naturel multifonction>>, compte rendu de l'Académie d'Agriculture de France, vol. 83, n°4, pp. 179-194

⁶⁵ Caron A. et Torre A., 2005, <<Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage>>, *Economie et Institutions*, N°6&7, pp. 183-220

4. Critiques sur la “mise en aire” en Chine

L'équilibre entre protection de l'environnement et développement local est difficile à maintenir. Cette difficulté n'est pas spécifique à l'APW. Après avoir connu une phase d'essor, la plupart des aires paysagères chinoises s'y sont trouvées confrontées.

Prenons l'exemple des Aires Paysagères du Mont Tai (APMT) et du Mont Song (APMS). L'APMT (province de Shandong) fait partie du Patrimoine naturel et culturel de l'UNESCO depuis 1987. Dans les années 90, le fait que plus de dix carrières à ciel ouvert existaient à l'APMT a beaucoup endommagé l'environnement naturel. L'APMS (province de Henan) a été inscrite sur la liste des parcs géologiques de l'UNESCO en 2004 et après cette date, il existait encore quelques carrières dans l'APMS. Même si les autorités ont finalement fait cesser leur exploitation, la dégradation pour la montagne reste importante (Zhao Jingming, Peng et Qiao⁶⁶, 2003 ; Xie Ninggao, 2005). Un autre exemple nous est fourni par l'Aire Paysagère de LiJiang (APLJ) (province de Yunnan). Elle fait partie du Patrimoine culturel de l'UNESCO depuis 1997. La vie locale des habitants a beaucoup changé depuis son ouverture au tourisme et la tendance à l'urbanisation du site est très importante. Sur la surface de 3,8 km² du quartier historique, elle a reçu 2,58 millions⁶⁷ de touristes en 2000 par exemple. De nombreux bars, cafés, karaokés ont été installés dans les anciennes rues de Lijiang en vue de satisfaire la demande des touristes nationaux et étrangers. C'est le cas le plus critiqué par les chercheurs (Bao Jigang et Su Xiaobo⁶⁸ 2004 ; Duan Songyan⁶⁹, 2002 ; Yang Hui, 2002, etc.) en Chine.

Selon XIE⁷⁰, le principal problème actuel occasionné par les gestionnaires dans certaines aires est *l'exploitation abusive*. *Certains gestionnaires considèrent les aires paysagères, composées de valeurs patrimoniales naturelles et culturelles, comme des ressources naturelles normales. Ils abusent de ces ressources et exploitent au maximum les sites. La tendance forte à l'urbanisation et au mercantilisme est souvent le résultat de cette exploitation excessive.*

De nombreux chercheurs chinois (Zhao&Peng&Qiao, Yanghui, Baojigang&Suxiaobo, Duansongyuan) ont remis en question la gouvernance des autorités locales. Malgré leurs préconisations en terme de gouvernance des administrations locales, les phénomènes que nous avons cités persistent toujours dans les aires paysagères d'échelon national. Nous nous posons donc la question : pourquoi le problème entre

⁶⁶ Zhao Jingming&Peng& Qiao, 2003, <<Réflexion sur le tourisme durable au Mont Tai>> (*taishan lvyou yanjiu*)

⁶⁷ Yang Hui, 2002, <<Réflexion sur la relation entre le développement touristique et le futur du quartier ancien historique de Lijiang>> (*lijiang gucheng de lvyou kafa yu jianglai gucheng weilai de sikao*)

⁶⁸ Bao Jigang et Su Xiaobo, 2004, <<Etude sur la mercantilisation des anciennes villes historiques en Chine>> (*zhongguo lishi gucheng shangyehua yanjiu*)

⁶⁹ Duan Songyuan, 2002, <<Du 'phénomène de Lijiang' au 'modèle de Lijiang'>> (*cong 'lijiang xianxiang' dao 'lijiang moshi'*)

⁷⁰ Xie Ninggao, 2005, <<Etat des lieux des aires paysagères d'échelon national et leur protection>> (*zhongguo guojiaji fengjingqu de xianzhuang yu sikao*)

protection et développement est-il si fréquent dans les aires paysagères chinoises ? L'administration locale est-elle la seule responsable? Ces interrogations nous ont conduit à réfléchir sur le rôle de l'Etat et sur l'ensemble du système des aires paysagères en Chine. Nous pensons qu'une part de responsabilité incombe aussi à l'Etat et même si la mise en aire a contribué à la protection de la nature à un moment donné, de nombreux problèmes restent pendents. Ils sont à l'origine des phénomènes tels que l'urbanisation, la mercantilisation, l'artificialisation, tant pour l'APW que pour d'autres aires.

4.1 La définition de l'Aire Paysagère

Nous allons d'abord nous interroger sur la définition de l'Aire Paysagère. Dans l'article II des <<Réglementations Provisoires du Management de l'Aire Paysagère>> en 1985 et les nouvelles <<Réglementations du Management de l'Aire Paysagère>> en 2006, la définition officielle est : <<*Les aires paysagères sont des endroits présentant une valeur esthétique, culturelle ou scientifique, proposant des paysages naturels ou culturels assez concentrés, offrant de beaux paysages, et atteignant une certaine étendue, des endroits que les gens peuvent visiter, où ils peuvent se reposer ou se livrer à des activités scientifiques ou culturelles.*>> Cette définition officielle ne nous semble pas très claire pour l'objectif de la mise en aire. Elle ne met pas l'accent sur la préservation, mais évoque '*des endroits que les gens peuvent visiter, où ils peuvent se reposer*'. Aussi nous posons-nous la question : son objectif est-il de préserver les aires ou de les développer?

Pourquoi une telle imprécision? Nous pensons qu'il y a deux raisons. D'une part, en ce qui concerne l'aspect culturel, nous avons montré dans la 2^{ème} partie de la thèse que la tradition chinoise par rapport à la nature, au paysage et à l'esthétisme a une profonde influence sur la relation homme-nature. Par exemple, dans les peintures chinoises, le paysage donne forme à un univers mental où 'la montagne et l'eau' expriment la toute puissance de la nature au sein de laquelle apparaît l'homme, minuscule et pourtant nécessaire. Ou encore, l'apparition de nombreux temples dans les montagnes sacrées, etc. Dans la tradition, les Chinois cherchent une harmonie entre la nature et l'homme (*tian ren he yi*). Non seulement l'homme vivait dans la nature, mais il pratiquait aussi de nombreuses activités en rapport avec la religion ou la philosophie dans les aires montagneuses. Cette tradition a produit un profond impact sur la relation entre les deux éléments. Elle est profondément intégrée dans la mentalité chinoise, au point de constituer une évidence pour tous. C'est peut être une des raisons pour lesquelles la définition de l'aire paysagère met l'accent sur '*des endroits que les gens peuvent visiter, où ils peuvent se reposer*'. Mais elle n'a pas pris en considération l'apparition des conflits d'usage dans les espaces naturels dans la société moderne; d'autre part, les raisons économiques entrent aussi en compte.

Comme les aires paysagères se trouvent souvent dans des espaces ruraux, plus fermés socialement et moins développés économiquement, la création de l'aire devient ainsi une opportunité pour le développement économique de la région. D'un côté, sous l'influence culturelle et religieuse, les aires paysagères favorisent harmonieusement la relation homme-nature ; d'un autre côté, sous l'influence économique se crée une opportunité de développement de la région, qui procède de la création de l'aire paysagère. Il nous semble que sous ces deux influences et par manque de prévision de l'apparition des conflits d'usage dans les aires, la définition de l'aire paysagère dans les années 80 insiste plutôt sur 'visiter' et 'se reposer' que sur 'préserver' et 'protéger'.

Cette ambiguïté n'est pas sans conséquences sur la gestion des aires en Chine. Le cas de l'APW en est une illustration car l'administration locale privilégie le développement économique du site et favorise fortement la fréquentation touristique. Le déséquilibre entre protection et développement se marque de plus en plus, surtout dans la phase d'essor. De plus, quand il s'agit des conflits d'usage entre protection de la nature et développement des communautés, paradoxalement, une solution radicale qui va à l'encontre de l'idéologie traditionnelle (harmonie entre homme et nature) a été apportée par l'administration locale.

4.2 La dénomination des espaces classés : une appellation peut en

cacher une autre

Vient aussi la terminologie employée pour désigner les espaces naturels se rapporte à des sites divers et variés qui peuvent parfois se chevaucher. A l'intérieur des aires paysagères, nous pouvons rencontrer à la fois des réserves naturelles, des parcs naturels, des parcs géologiques, des parcs de loisir, des patrimoines naturels et culturels, etc. qui ne ressortissent pas aux mêmes critères de protection des ressources naturelles. Nombre d'organismes de gestion des aires peuvent se superposer aux organismes de gestion des réserves naturelles, des parcs naturels ou géologiques, etc.

Actuellement, la superposition spatiale entre aires paysagères d'échelon national et réserves naturelles nationales n'est pas courante ; mais celle entre aires paysagères d'échelon provincial et réserves naturelles provinciales est plus fréquente. Comme les réserves naturelles provinciales ne possèdent pas d'organisme de gestion spécifique, cela pose moins de problème que la gestion des aires et des réserves. Les problèmes les plus fréquents dans les aires paysagères se posent avec la superposition entre les aires et les parcs naturels, surtout dans les aires paysagères montagneuses (le cas de l'APW en est une illustration). Leur origine est d'ordre chronologique et pratique. Dans beaucoup de régions en Chine, les parcs naturels et les aires paysagères ont été créés à la même époque. Mais les demandes d'adhésion des parcs naturels doivent

être validées par le Ministère de la Sylviculture, celles des aires paysagères par le Ministère de la Construction. Et comme la procédure se révèle plus simple via le Ministère de la Sylviculture, elle a eu et conserve la faveur des postulants. En outre, certains parcs naturels se sont substitués aux centres de boisement originels qui poursuivent toujours l'exploitation partielle du bois, qui constitue leur raison d'être. Comme les parcs naturels se superposent souvent aux sites principaux des aires paysagères, des questions telles que l'organisation de la visite, la gestion de la billetterie, la répartition des recettes mettent au jour des divergences entre le Bureau du Parc et l'organisme de gestion des aires.

Nous pensons que la distinction entre la définition de l'aire paysagère d'échelon national et d'autres échelons et entre celle de l'aire paysagère et du patrimoine mondial serait souhaitable car le degré de leur protection est différent. Actuellement en Chine, parmi les aires paysagères, il y a des parcs de niveau national ou provincial ; il y a aussi des réserves naturelles au niveau national ou provincial. Comme les degrés de protection du patrimoine mondial et celui de l'aire paysagère sont différents, il serait utile de les bien définir et distinguer.

4.3 L'insuffisance juridique

Il existe également une insuffisance de la réglementation. Depuis la promulgation des <<Réglementations Provisoires du Management de l'Aire Paysagère>> (RPMAP) en 1985 (cf. Annexe N°1), elles n'ont encore pas force de lois, et restaient toujours **provisoires** jusqu'en septembre 2006, date à laquelle les nouvelles <<Réglementations du Management de l'Aire Paysagère>> leur ont succédé (cf. Annexe N°2).

Même si les articles 8 et 15 des RPMAP mentionnent : << *Personne n'a le droit de s'approprier la terre d'une aire paysagère. L'environnement naturel d'une aire paysagère doit être strictement protégé et on n'a pas de droit de le détériorer ou de le modifier. A l'intérieur de l'aire paysagère comme à la périphérie, les constructions doivent rester en harmonie avec le paysage. Aucun équipement susceptible d'abîmer le paysage, de polluer l'environnement naturel, d'entraver les visites n'est toléré dans l'aire paysagère. Dans la zone massivement fréquentée par les touristes, on ne peut construire d'hôtels, d'équipements d'accueil ni de sanatoriums. A l'exception de certains travaux de protection indispensables, aucune construction n'est tolérée sur les sites les plus protégés.* >> << *Les atteintes aux réglementations ci-dessus et ci-dessous doivent être sanctionnées pécuniairement ou administrativement...Les atteintes aux lois concernant la forêt, la protection de l'environnement et la*

sauvegarde du patrimoine historico-culturel doivent être punies selon la législation en vigueur>>, en réalité, selon les exemples que nous avons montrés précédemment, il nous semble que peu de gestionnaires ont observé ces réglementations, et les phénomènes comme urbanisation, mercantilisation, artificialisation et sur-fréquentation sont assez répandus dans les aires paysagères chinoises.

D'où vient ce vide juridique ? Nous pensons que datée des années 80, la notion de l'aire paysagère est assez récente et ses aspects juridiques par conséquent très tardifs en Chine. Les RMAP de 1985 et les RMAP de 2006 ont produit des conséquences positives en ce qui concerne la gestion des aires à certaines périodes. Il nous semble qu'à l'heure actuelle, il est important de passer de ces réglementations, plus ou moins bien respectées, à des lois, beaucoup plus contraignantes pour les gestionnaires et le public et bénéfiques pour les aires.

4.4 Le système de gestion de l'ensemble des aires en Chine

4.4-1 Financement

Il existe un autre problème : celui du financement. En comparaison avec les Etats-Unis ou d'autres pays européens, le budget financier de l'Etat chinois réservé aux investissements destinés à l'aménagement et à la sauvegarde du patrimoine naturel et à répondre aux besoins de loisirs des citoyens, est assez restreint. Sur l'ensemble des 208 aires paysagères d'échelon national, l'Etat ne finance que 10 millions de yuan (1 million d'euros) au total. C'est-à-dire que chaque aire paysagère reçoit seulement 84 000 yuan (8 400 euros). C'est très peu pour la gestion et la protection d'une aire paysagère. La perception du droit d'entrée auprès des visiteurs constitue le fonds budgétaire le plus important des ressources de l'organisme concerné. Du coup, c'est le développement économique qui est privilégié et tous les moyens sont bons pour augmenter les ressources. Et c'est aussi pourquoi l'augmentation du prix de billet d'entrée est importante. Même si les gestionnaires considéraient au début les recettes comme le moyen de régler la question du financement, elles sont devenues au fur et à mesure, dans la plupart des cas, le but final.

4.4-2 Mode de gestion à l'échelon de l'Etat

Nous avons expliqué auparavant que le Ministère de la Construction s'occupe d'une part, du travail d'étude et de prise de décisions pour la Planification Touristique Générale des aires paysagères d'échelon national ; d'autre part, du travail de surveillance de la protection des aires.

Le travail du Ministère de la Construction de l'Etat assure :

- l'organisation des études et la prise de décision dans le dossier de demande des aires

paysagères d'échelon national ;

- l'organisation des études et la prise de décision pour la Planification Touristique Générale des aires ;
- l'organisation des études et la prise de décision pour la Planification Touristique Explicative des aires et des grands projets de construction dans les aires paysagères d'échelon national ;
- l'organisation des études des réglementations, des politiques de l'ensemble des aires ;
- le travail de surveillance et la protection des ressources naturelles dans les aires paysagères d'échelon national ou des patrimoines mondiaux ;
- la création et l'application d'un système informatique pour l'ensemble des aires paysagères d'échelon national ;
- le travail de surveillance mobile et informatique sur l'ensemble des aires paysagères d'échelon national avec l'aide des nouvelles technologies comme GIS, Internet, etc. ;
- l'organisation de la sensibilisation environnementale et scientifique pour le public ;
- les autres travaux que les autorités supérieures sollicitent.

L'organisation de la gestion des aires se décompose en trois niveaux :

- niveau de décision : ce sont les Ministères d'Etat concernés qui s'occupent des études et de la prise de décision de la création des aires paysagères d'échelon national ainsi que de la validation du Manuel de Planification Touristique des aires ;
- niveau de la planification : elle est du ressort des organismes qualifiés : universités (dans le cas de l'APW par exemple), institutions indépendantes, bureaux d'étude spécialisés, etc.;
- niveau de gestion locale : ressortit aux organismes de gestion des aires.

Le Bureau National des aires paysagères a été créé par le Ministère de la Construction ; le Bureau Provincial par le Département de la Construction de la province ; et le Bureau Municipal par le Département de la Construction de la ville concernée.

D'un point de vue global, le système de gestion de l'ensemble des aires paysagères d'échelon national fait apparaître de nombreux intervenants, et se révèle pléthorique (schéma N°16). Et ce système bureaucratique est très lourde.

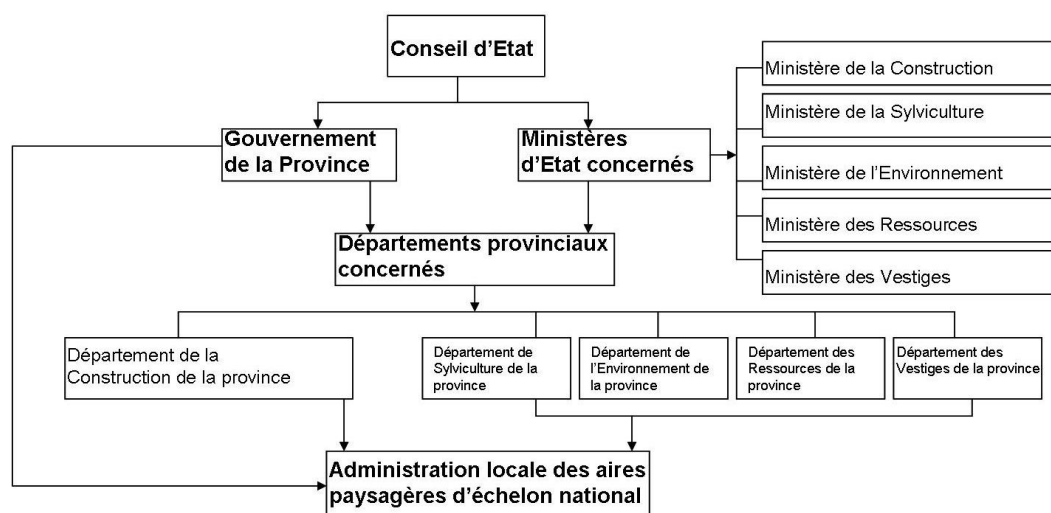


Schéma N°16: Système de gestion de l'ensemble des aires paysagères d'échelon national

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Cependant, en réalité, quelques personnes seulement travaillent dans le Bureau National des aires paysagères d'échelon national et n'assurent qu'un travail de direction pour l'ensemble des 208 aires paysagères⁷¹. Elles travaillent non seulement avec d'autres Ministères concernés, mais aussi avec le gouvernement de la Province, les administrations locales concernées. Un travail de direction très lourd pour l'ensemble des 208 aires paysagères d'échelon national destine seulement ces quelques personnes, nous pensons qu'il existe donc un vrai problème de répartition des effectifs à ce stade.

4.4-3 Mode de gestion à l'échelon local

La plupart des aires paysagères nationales possèdent un organisme de gestion, pas toujours standardisé. Il en existe quatre types : gouvernemental, de mission, non gouvernemental et mixte.

L'organisme de gestion gouvernemental : Selon l'étendue géographique de l'aire paysagère, on ajuste la zone administrative et on crée l'administration locale en charge de la gestion administrative de cette aire paysagère (schéma N°17).

⁷¹ Source : Xie Ninggao, 2005, <<Etat des lieux des aires paysagères d'échelon national et leur protection>> (zhongguo guojiaji fengjingqu de xianzhuang yu sikao)

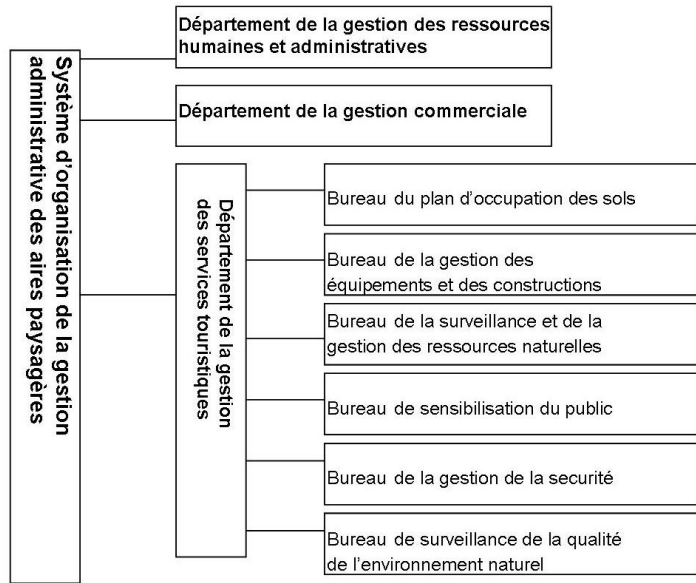


Schéma N° 17: Système d'organisation de la gestion administrative des aires paysagères
 Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Les aires paysagères du Mont Yue, de l'APW et du Mont Wutai (province de Shanxi) rattachent de ce type de gestion. L'avantage de ce type de gestion est que l'organisme gouvernemental peut mobiliser tous les moyens administratifs pour que les réglementations s'appliquent plus efficacement. L'inconvénient est qu'il est facile de confondre la fonction d'une administration locale proprement dite avec celle d'une administration locale créée spécialement pour l'aire paysagère. C'est le cas dans la plupart des aires pour lesquelles le pouvoir d'administration prime sur le pouvoir d'exécution. Conséquence : trop de fonctionnaires sans liens directs avec la gestion plombent un budget déjà lourd, au détriment des fonctions gestionnaires et de protection.

L'organisme de gestion de mission : Il intervient souvent dans les aires paysagères d'échelon national où existe déjà une administration locale. Pour résoudre un problème ponctuel (sécurité, police, etc.), une équipe de gestion détachée par l'administration locale concernée apporte ses compétences spécifiques à l'organisme de gestion. C'est le cas des aires paysagères du Mont Tai et Lu par exemple.

L'organisme de gestion non gouvernemental : C'est un organisme de gestion spécialement créé dans les aires paysagères. Il possède la même importance administrative ou inférieure que le gouvernement local concerné. Dans la plupart des cas, il assure la fonction de gestion administrative déléguée par le gouvernement local concerné. Cependant, le degré de gestion administrative varie d'une aire à l'autre. Certains organismes de gestion ont une grande latitude, d'autres beaucoup moins. Par

comparaison avec l'organisme de gestion administratif, l'organisme non gouvernemental possède des avantages (charges salariales moins élevées, pouvoir plus étendu dans la gestion des aires par exemple). Mais il a aussi des inconvénients. Son statut juridique imprécis en tant que gestionnaire lui pose un problème d'efficacité d'intervention contre les infractions aux réglementations des aires. Vient ensuite le problème du financement. Organisme non gouvernemental, il doit assurer son financement. Ses fonctions de gestionnaire des aires et de commercial sont à l'origine de nombreux conflits d'intérêts.

L'organisme de gestion mixte : Ce sont des fonctionnaires du gouvernement local et des fonctionnaires des départements de la province ou de la ville concernés qui travaillent ensemble comme gestionnaires principaux des aires paysagères. C'est le cas de l'Aire Paysagère du Lac de Dongting (Yueyang, province de Hunan). En effet, les cinq sites principaux de l'APLD sont gérés par le département des vestiges, le département de l'hydraulique, l'office du tourisme, le département paysager de la ville de Yueyang respectivement. L'inconvénient de ce type de gestion est qu'il manque d'une coordination entre eux.

A quoi tient cette complexité du système de gestion des aires ?

La notion et le système de l'aire paysagère sont assez récents, ses aspects juridiques très tardifs. Le mode de fonctionnement des organismes de gestion des aires, leur statut juridique ne sont pas clairement définis; la constitution de ces organismes n'est pas toujours conforme à la norme ; leurs noms, natures, fonctions, subordinations sont très variés. Hormis le système gouvernemental, les trois autres pâtissent d'un déficit d'indépendance, leur autorité est limitée, leur pouvoir de faire exécuter les lois est restreint.

En outre, la définition du domaine de l'aire paysagère en théorie et sa surface réelle en pratique ne sont pas toujours cohérentes. Cela pose le problème de gestion échelon local. Par exemple, le domaine de l'Aire Paysagère du Mont Qihua (province de Anhui) est de 120 km², mais sa surface réellement administrée n'est que de 13,17 km² ; Un autre exemple, sur 115 km² de l'Aire Paysagère du Mont Langya (province de Anhui), 40 km² seulement relèvent effectivement de la gestion des autorités. De plus, pour les aires paysagères ressortissant à deux provinces, l'Etat n'a pas précisé le droit et la responsabilité concrets de chacune. C'est le cas de l'Aire Paysagère du Mont Yuntai, situé entre les provinces de Henan et de Shanxi. En raison de la "chasse" aux ressources touristiques, les habitants de cette aire sont parfois entrés en conflit en 2004.

Enfin, le droit d'utilisation de la terre et des ressources naturelles n'est pas défini dès l'origine et cela rend la gestion des ressources naturelles d'autant plus compliquée et ardue. Avant les années 80, et notamment dans la région du sud de la Chine, c'est souvent le centre de boisement de la communauté (c'est-à-dire les personnels de l'ensemble du centre, y compris les gestionnaires et les habitants de la communauté) qui possédait ce droit. C'est la raison fondamentale d'instauration du système 'une aire, deux dirigeants' dans beaucoup d'aires en Chine. C'est pourquoi le Bureau de la Gestion du Parc National de Zhangjiajie (ancien centre de boisement, ne l'oublions pas) existe et prend un poids important dans une partie de la gestion de l'APW, y compris après la fondation de l'Administration du District de Wulingyuan. Cette incertitude relative à une base juridique clairement établie est une source de conflits potentiels entre les gestionnaires de l'APW entre eux.

Actuellement, il existe trois formes de relation organisationnelle entre le parc naturel et l'aire paysagère montagneuse. L'une consiste à fusionner les deux équipes : les salariés du Bureau du parc deviennent des fonctionnaires employés dans l'organisme de gestion des aires. C'est le cas de l'Aire Paysagère du Mont Langya (province de Anhui), par exemple. Une autre entérine la coexistence de ces deux organismes de gestion ('une aire paysagère, deux dirigeants') qui se partagent les recettes. C'est le cas de l'APW. Une autre enfin consacre l'autonomie du parc naturel par rapport à l'aire paysagère : le Bureau du parc naturel s'occupe de la gestion de la billetterie du parc. C'est le cas de l'Aire Paysagère de Chengde.

A travers le cas de l'APW et d'autres aires paysagères, nous nous sommes rendu compte qu'il y a non seulement une part de responsabilité des autorités locales, mais aussi une autre part de l'Etat quant à la définition des aires, du caractère juridique des réglementations, du système de l'ensemble des aires paysagères d'échelon national, du financement, de la dénomination des espaces classés, de la coordination entre administration centrale et locale. Dans le cas de l'APW, il nous semble important de clarifier la responsabilité de l'Etat et des administrations locales pour améliorer le travail de gouvernance. C'est ce que nous allons proposer dans le chapitre suivant.

5. Propositions

Nous avons montré dans ce chapitre que les politiques touristiques de l'APW n'ont pas assez associé le développement du site et celui des communautés. La politique de démolition massive n'a pas retenu le fait que la population locale vit dans un environnement culturel et naturel spécifique qui reste une source importante de son développement socio-économique et culturel. Et cet environnement naturel et culturel conjoint fait partie des biens précieux des populations locales. En perdant de vue la relation entre développement du site et développement des communautés ainsi que celle entre exploitation des ressources touristiques naturelles et protection du patrimoine naturel, la politique de démolition a porté un coup à la situation économique et culturelle des populations. Nous pensons qu'il conviendrait de renforcer la participation et l'intégration des communautés dans le processus de territorialisation de Wulingyuan. En ce qui concerne le déséquilibre entre l'exploitation des ressources touristiques naturelles et la protection du patrimoine naturel, nous pensons qu'il est impératif de comprendre la spécificité du patrimoine naturel et privilégier sa protection.

5.1 Comprendre la spécificité du patrimoine naturel et privilégier sa protection

Nous avons expliqué dans le chapitre précédent que le problème de protection et de développement de l'APW se manifeste d'abord par un déséquilibre entre l'exploitation des ressources naturelles touristiques et la protection du patrimoine naturel. L'administration locale considère le patrimoine comme une ressource naturelle touristique normale. Elle maximise les intérêts commerciaux. La protection du patrimoine cède donc le pas au développement économique. C'est la raison pour laquelle la tendance à l'urbanisation, à la mercantilisation et à l'artificialisation du site est si importante. Si l'administration locale ne prend pas en compte ce problème, les conséquences en seront la destruction du patrimoine et l'épuisement des ressources naturelles. Et ce patrimoine n'est pas renouvelable.

Nous pensons qu'il faudrait prendre en compte la spécificité du patrimoine naturel. Il nous apparaît intéressant d'approfondir cette notion.

Selon Zhang Liang, en langue chinoise, les premiers termes visant à désigner le patrimoine au sens moderne sont '*guwu*' et '*guji*', dont les traductions françaises sont

littéralement : objet ancien et vestige. Le mot ‘*guwu*’, concurrencé par celui de ‘*baowu*’ (objet précieux) qu’utilisaient à la même époque les japonais, a acquis son statut législatif au plus tard en 1927 lors de la commission nationale de protection des objets anciens. ‘*Guwu*’ (le patrimoine), comprenait essentiellement les oeuvres artistiques et les productions d’art appliqué qui englobaient les antiquités, bronzes et stèles. Mais ‘*guwu*’ en est venu à désigner aussi, par de nouvelles découvertes et catégorisations : sculptures, gravures sur pierre, fresques, livres anciens, et par extension, l’architecture ou une partie de l’architecture.

‘*Wenwu*’, dénomination la plus officielle pour désigner le patrimoine culturel ou la relique culturelle, a vu le jour dans les années 1930. La création de la commission de restauration des objets culturels de l’ancienne capitale en 1932 a sans doute joué un rôle dans la définition sémantique de ce terme. Selon son acception moderne, ‘*wenwu*’ signifie les objets transmis ou laissés par les générations des époques antérieures et ayant une valeur dans le développement de l’histoire et de la culture.

‘*Guji*’, lui aussi, sert à évoquer les traces de monuments d’autres époques. Cette signification apparut au moins à l’époque de Tang. Le mot ‘*guj*’ est souvent remplacé aujourd’hui par ‘*lishi yichan*’ (vestige et trace historique) dans le langage officiel moderne. Enfin, le patrimoine, concept nomade, a des équivalents chinois comme ‘*zuchuan*’ ou ‘*yichan*’, mots qui possèdent une dimension générale logique : héritage des biens d’ancêtres ou familial.

L’apparition du concept de patrimoine naturel comme sa mise en oeuvre est un fait historique assez récent. ‘*Yichan*’, dénomination la plus officielle pour désigner le patrimoine culturel et naturel, a vu le jour dans les années 1980. ‘*Wenhua yichan*’ signifie le patrimoine culturel et ‘*ziran yichan*’ signifie le patrimoine naturel ; quant à ‘*lishi yichan*’, il signifie le patrimoine historique.

Le mot patrimoine vient du latin *patrimonium* qui signifie littéralement « l’héritage du père ». A l’origine, il désigne l’héritage que l’on tient de son père et que l’on transmet à ses enfants. Il a alors un sens de bien individuel.

La première acception, de construction juridique, renvoie aux actifs détenus par un individu. Elle est fondée sur la notion de propriété et représente le patrimoine individuel.

La seconde possède une dimension collective. C'est le patrimoine commun, dont le titulaire n'est pas le propriétaire mais le responsable. Il est défini comme un *<<ensemble, attaché à un titulaire (individu ou groupe) et exprimant sa spécificité ensemble historiquement institué d'avoirs transmis par le passé, avoirs qui sont des actifs matériels, des actifs immatériels et des institutions>>*⁷² (Barrère, 2005).

Le patrimoine est aussi bien naturel que culturel. Il est considéré comme indispensable à l'identité et à la pérennité d'une communauté donnée et comme étant le résultat de son talent. A ce titre, il est reconnu comme digne d'être sauvegardé et mis en valeur afin d'être partagé par tous et transmis aux générations futures.

Le patrimoine naturel est pour le système français de comptabilité *« l'ensemble des biens dont l'existence, la production et la reproduction sont le résultat de l'activité de la nature, même si les objets qui le composent subissent des modifications du fait de l'Homme »* (INSEE, 1986).

En 1972, l'UNESCO a proposé un traité international intitulé *« Convention et recommandations relatives à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel »* :

Considérant que le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération encore plus redoutables.

Considérant que la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel ou naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde, [...] ⁷³

Considérant que devant l'ampleur et la gravité des dangers qui les menacent il incombe à la collectivité internationale toute entière de participer à la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle par l'octroi d'une assistance collective qui, sans se substituer à l'action de l'Etat intéressé, la complétera efficacement, [...] »

Cette convention a été ratifiée par 21 pays en 1975. Elle l'est aujourd'hui par 159 Etats.

⁷² Barrère C., 2005, *<<Les dynamiques économiques du patrimoine>>*, Barrère C., Barthélemy D., Nieddu M., Vivien F.-D. (dir.), *Réinventer le Patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris, L'Harmattan, pp. 109-120

⁷³ UNESCO, 1972, *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, Paris

La définition du patrimoine naturel que retient la Commission Interministérielle des Comptes du Patrimoine Naturel (CICPN :1986) désigne <<L'ensemble des éléments naturels, et des systèmes qu'ils forment, qui sont susceptibles d'être transmis aux générations futures ou de se transformer>>⁷⁴. Concrètement, ainsi que le précise Paul Cornière (1982) ce patrimoine naturel qui appelle une attention et une prise en compte particulières de la part de la nation, est composé de trois catégories d'objets : les éléments non renouvelables, les milieux physiques et les organismes vivants.

Pour mettre en œuvre son approche et justifier l'entrée du patrimoine dans le champ économique, X. Greffe dissocie ce qu'il appelle une << demande de service >> et une << offre de support >>. <<L'offre est au départ l'offre d'un support qui ne produit a priori qu'un seul service, le droit de regard ou, à la limite, le droit de visite ; elle ne devient offre de services et n'entre en adéquation avec la demande que si le détenteur du capital entreprend de l'organiser>>⁷⁵ (Greffe, 1990). Il met l'accent sur la dissociation entre supports patrimoniaux (non reproductibles et non substituables) et services patrimoniaux (reproductibles et substituables). Pour lui, ces biens relèveraient d'un << écosystème patrimonial >> dépassant les comportements individuels pour s'inscrire dans une réalité plus globale.

Le patrimoine pourrait être appréhendé comme une ressource, mais il possède sa spécificité

Selon Pecqueur (2002), <<les ressources ne sont pas également réparties dans l'espace, mais tous les espaces ont 'potentiellement' des ressources... à condition de les faire émerger et les valoriser au mieux>>⁷⁶.

P.-H. Jeudy (2001) souligne : <<Il faut en quelque sorte que le patrimoine se trouve exclu du circuit des valeurs marchandes pour sauver sa propre valeur symbolique>>⁷⁷.

Comme le patrimoine naturel est spécifique, unique, fragile, non reproductible, non

⁷⁴ Dans l'introduction du rapport de la CICPN (1986 :16), P. Cornière écrit : <<Les biens naturels n'étant pas entièrement appropriés, c'est par extension que la notion juridique leur est appliquée. Elle signifie principalement que les biens naturels, appropriés ou non, susceptibles d'être affectés par nos activités doivent être transmis de génération en génération, indéfiniment comme cela se fait du père au fils pour les biens privés. Les limites physiques résultant de cette extension de la notion de patrimoine ne sont pas définies explicitement par les textes, et les travaux de comptabilité patrimoniale constituent une contribution à cette définition que les juristes affineront avec le temps>>.

⁷⁵ Greffe X., 1990, *La valeur économique du patrimoine. La demande et l'offre de monuments*, Paris, Anthropos-Economica

⁷⁶ Pecqueur B., 2002, <<Dans quelles conditions les objets patrimoniaux peuvent-ils être support d'activité>>, *Revue Montagnes Méditerranéennes*, n°15, Mirable, pp. 123-129

⁷⁷ Jeudy P.H., 2001, *La machinerie patrimoniale*, Paris, Sens & Tonka

substituable et que son titulaire n'en est pas le propriétaire mais le responsable, nous pensons que le développement patrimonial devrait privilégier sa protection. Il nous semble que une des fautes commises par les autorités locales de Wulingyuan est qu'elles considèrent le développement patrimonial comme le développement productiviste. Les grands projets de la région privilégient toujours le développement économique sans prise en compte de la spécificité du patrimoine naturel et sa protection. Dès que la priorité est son aspect économique, il y a un risque de rupture d'équilibre entre protection et développement. Nous pensons que les projets touristiques de l'APW devraient privilégier la valorisation et la protection du patrimoine car son titulaire n'en est pas le propriétaire mais seulement le responsable, comme nous l'avons indiqué

5.2 La participation communautaire

En ce qui concerne la relation entre le développement du site et celui des communautés, nous pensons que la participation communautaire dans le processus de territorialisation de l'APW pourrait remotiver les habitants et les faire s'intégrer dans les projets touristiques.

La notion de développement participatif a été établie par deux spécialistes américains des aspects institutionnels du développement, Cohen et Uphoff⁷⁸, dans les années 80.

Selon Chauveau J.-P. (2006⁷⁹), les analyses de Cohen et Uphoff portaient d'un double constat. D'abord la "participation populaire" dans le développement définie comme "l'implication d'un nombre significatif de personnes dans des situations ou actions qui améliorent leur bien-être" représenterait une stratégie radicalement différente de la réalisation fondée sur une théorie privilégiant l'initiative des agences de développement et le recours au capital, qui implique la passivité de la majorité de la population. La participation populaire est conçue comme une condition et non plus comme une conséquence du processus de développement.

Ensuite, cette réalisation, centrée sur les besoins fondamentaux des populations et sur leur propre capacité d'organisation, représenterait un tournant décisif mais récent vis-à-vis des théories et des pratiques de développement antérieures.

⁷⁸ Cohen J.M., Uphoff N.T., 1980, «Participation's Place in Rural Development: Seeking Clarity through Specificity», *World Development*, 8: 213-235.

⁷⁹ Chauveau J.-P., 2006, «Le 'modèle participatif' de développement rural est-il 'alternatif' ?», *Bulletin de l'APAD*

Selon Wilcox (1994)⁸⁰, la participation peut être définie comme un procédé par lequel des individus, des groupes et des organisations jouent un rôle actif dans la prise des décisions qui pourraient les affecter. D'après Reed (2008)⁸¹, il s'agit des parties prenantes ces individus, groupes et organisations.

L'application du principe de participation peut être variable. James R.F. et Blamey R.K. (1999)⁸² ont souligné qu'il y en a sept:

- La <<participation passive>> : il s'agit d'une absence de participation des populations réelle.
- La participation sous forme d'information : les populations se contentent de fournir de l'information qui sera utilisée par les décideurs.
- La participation par une consultation : les populations sont ici invitées à donner leur opinion sur le projet. Le décideur peut prendre en compte ou pas les opinions données par les populations pour la prise de la meilleure décision possible.
- La participation continue : dans ce cas, il s'agit d'une participation par l'emploi permanent ou saisonnier répété
- La participation fonctionnelle : il s'agit d'une participation de parties prenantes à divers projets et les populations s'y unissent pour former des groupes de discussion, et leurs opinions peuvent amener à modifier les projets.
- La participation interactive : tous les participants s'assoient à une table de négociation ou de médiation et tentent ensemble d'arriver à l'élaboration et à la gestion d'un projet qui saura tous les satisfaire.
- L'auto-mobilisation : dans ce cas, les parties prenantes extérieures à la gestion régulière prennent l'initiative d'un projet.

La participation est maintenant appliquée également dans la notion de durabilité. Selon l'UICN⁸³, *une aire protégée indigène ou communautaire est un écosystème naturel ou modifié possédant une biodiversité importante et offrant des services ainsi*

⁸⁰ Wilcox D., 1994, *The Guide to Effective Participation*.

⁸¹ Reed, M.S., 2008, <<Stakeholder participation for environmental management: A literature review>>, *Biol Conserv*

⁸² James R.F. et Blamer R.K., 1999, <<Public Participation in Environmental Decision-Making – Theoretic or Reality?>>, Paper presented at the 1999 *International Symposium on Society and Resource Management Brisbane, Australia* (7-10 July 1999).

⁸³ UICN, 2009, << Indigenous and community conserved areas.>>

<http://www.iucn.org/about/union/commissions/ceesp/topics/governance/icca/>.

qu'une valeur culturelle significatifs, qui est protégé volontairement par des communautés indigènes et locales.

Les communautés sont les membres d'une unité administrative locale appartenant à un groupe culturel ou ethnique, ou à une zone rurale ou urbaine donnée. Ces communautés sont considérées comme relativement homogènes et composées de membres présentant des caractéristiques qui les distinguent des groupes extérieurs. (Mc Kinnon⁸⁴)

D'après Kothari (2008)⁸⁵, la reconnaissance des territoires communaux gérés pour leurs ressources, des terres sacrées et des territoires particuliers gérés par les communautés et leur intégration dans un réseau d'aires protégées leur permet d'avoir plus de ressources pour la gestion et rend officielle leur valeur culturelle et symbolique au niveau national.

Les zones protégées devraient donc se développer tout en tenant compte du rôle de protagoniste de la communauté locale, de ses besoins, de ses aspirations au développement, de son système socio-économique et de ses représentations culturelles tout en considérant les caractéristiques spécifiques des écosystèmes, des espèces et de leur conservation. Cet aspect met l'accent sur l'organisation de la communauté, sur l'administration intégrée du territoire, et sur la construction d'alliances et de synergies avec différents acteurs.

Torri C. (2005)⁸⁶ affirme que : *cette harmonie a été détruite à cause de facteurs déterminables : l'augmentation démographique, les changements technologiques, la disparition des institutions traditionnelles, la progression des logiques de marché les changements sociaux et l'adoption d'un style de vie urbain, l'immigration et l'ingérence de politiques étatiques inadaptées.*

Selon Beltran⁸⁷, la solution du problème serait de trouver les moyens pour recréer l'harmonie entre les communautés et leur environnement à travers des politiques capables de réintroduire l'équilibre entre les êtres humains, leurs modes de vie et la nature.

⁸⁴ Mc. Kinnon, J., 1990, *Aménagement et gestion des aires protégées tropicales*, IUCN-PNUE

⁸⁵ Kothari, A., 2008, *Protected areas and people : the futur of the past*, Parks,

⁸⁶ Torri C., 2005, Thèse <<La conservation et l'utilisation des ressources naturelles et la gestion participative. Le cas de la région de la réserve naturelle des tigres de Sariska>>, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

⁸⁷ Beltran, J., 2000, *Indigenous and traditional peoples and protected areas: principles, guidelines and case studies*, IUCN

En vue de résoudre les deux équilibres rencontrés à l'APW :
le déséquilibre entre exploitation des ressources touristiques naturelles et protection du patrimoine naturel, d'un côté ;
le déséquilibre entre développement du site et développement des communautés, de l'autre.
nous proposons deux pistes:

1. Comprendre la spécificité du patrimoine naturel et privilégier sa protection afin d'atteindre l'équilibre entre exploitation des ressources touristiques naturelles et la protection du patrimoine naturel, en vue de garder des ressources touristiques naturelles durables.

2. Favoriser une participation communautaire afin d'atteindre l'équilibre entre développement du site et développement des communautés, en vue de motiver et intégrer les populations locales.

Quels sont les moyens pour y parvenir ? C'est ce que nous allons expliquer dans le chapitre suivant.

Nous avons analysé dans ce chapitre que les autorités locales considèrent le problème du déséquilibre entre protection et développement comme l'unique problème d'urbanisation car c'est le phénomène le plus visible. Elles estiment que la démolition est une méthode rapide et efficace pour corriger les erreurs commises. Comme la direction de l'APW n'a pas pris en compte les aspects de mercantilisation et d'artificialisation du site, ils subsistent. Même si la politique de démolition peut vite régler le problème d'urbanisation du site, elle en crée plus qu'avant, comme la diminution des emplois pour une partie des habitants dans les activités du tourisme ; la chute des revenus économiques qui leur sont liés ; la crise de confiance et les conflits entre l'ADW et les populations concernées ; le risque de perte d'identité des populations locales. De plus, le problème du déséquilibre entre le développement du site et celui des communautés a été négligé volontairement ou involontairement, par la direction de l'APW. Nous estimons que comprendre la spécificité du patrimoine naturel et privilégier sa protection d'une part ; motiver la participation de la communauté d'autre part sont les moyens de résolution des deux déséquilibres.

Chapitre 2. Pour une réorganisation du développement de l'APW

Notre analyse montre que la politique de protection à l'APW, fondée sur la démolition n'a pas pu régler la question du déséquilibre entre protection et développement du site, au contraire, elle a créé de nouveaux problèmes sociaux.

Nous pensons que les politiques de protection de l'APW doivent s'adapter aux réalités locales en essayant de concilier le développement du site et celui des communautés. Pour qui et pourquoi protège-t-on réellement cette aire ? Les principaux bénéficiaires devaient être les générations futures, les touristes mais aussi la population locale. L'intégration de la population locale dans le développement touristique et la protection de l'environnement naturel est primordiale. Il faut lui faire une plus large place dans le développement touristique de l'APW.

Une réorganisation du développement de l'APW (schéma N°18) serait nécessaire et devrait passer par une planification protectrice, une séparation du droit d'exploitation de celui de gestion, une protection participative, une participation plus large des populations locales, une redistribution des retombées économiques mieux équilibrée, une mise en valeur de la culture locale et enfin par la présence d'un régulateur d'Etat.

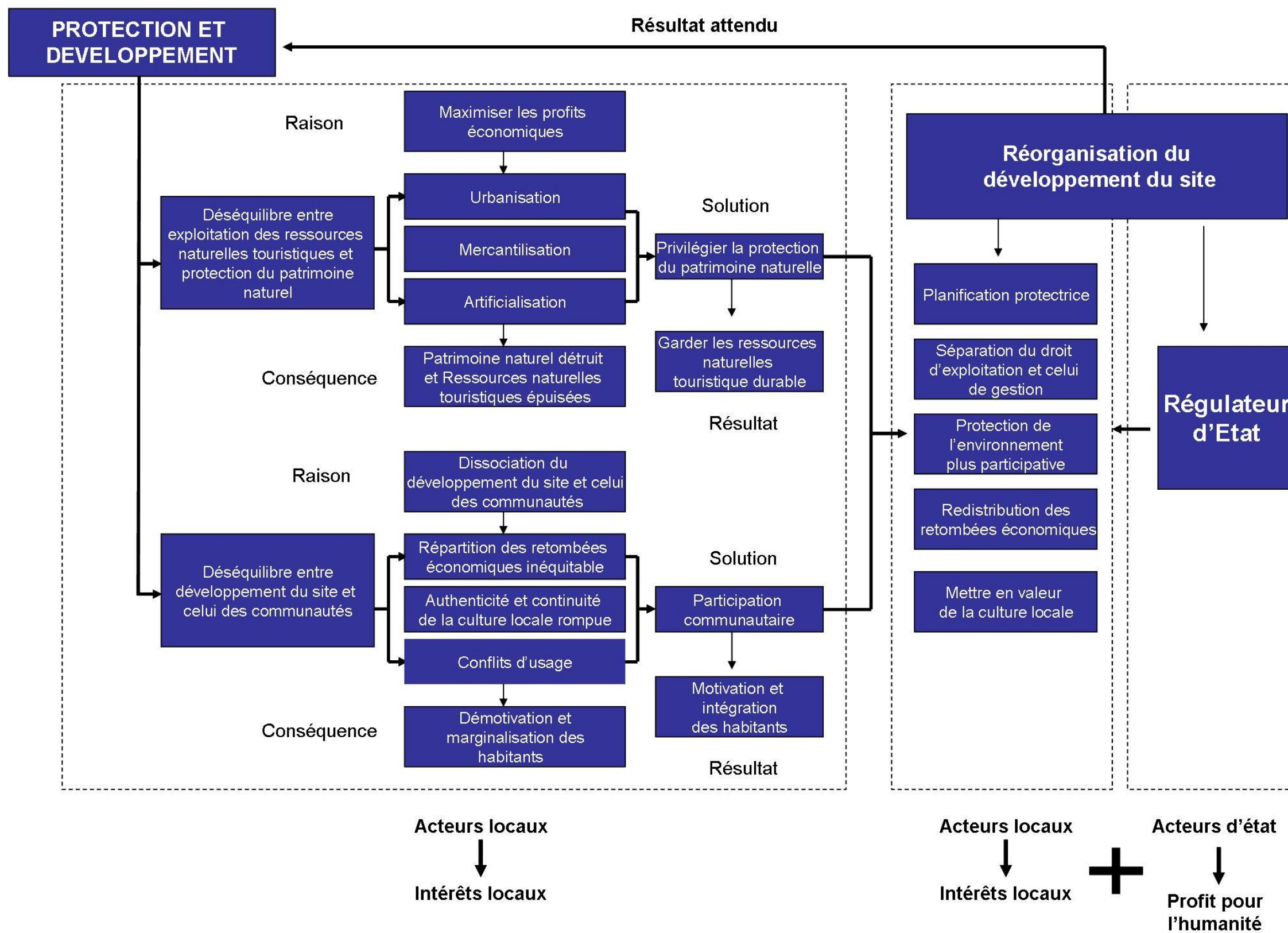


Schéma N°18 : Analyse de la problématique de l'APW et nos propositions
 Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

1. Une planification protectrice

Depuis l'essor de l'APW et la prise de conscience du problème de l'urbanisation qui s'est ensuivie, cause de déséquilibres entre la protection et le développement du site, l'administration cherche une solution à ce problème.

Comment peut-on développer l'économie locale sans trop nuire à la nature ? Mais, quand nous raisonnons avec cette logique, il nous paraît que nous nous sommes déjà trompés.

Depuis la création de l'APW, l'administration avait un but très clair : la valorisation économique de la nature. Profitant du processus de patrimonialisation de l'APW, elle a réussi à faire décoller l'économie locale et améliorer les conditions de vie des populations et l'infrastructure de la région. Depuis 20 ans, la planification quinquennale⁸⁸ a toujours mis l'accent sur la croissance économique, le développement du site étant toujours tiré par la croissance du PIB local. Le PIB est ainsi devenu un critère essentiel pour quantifier le développement du district de Wulingyuan. Le gouverneur local sous pression, privilégiait une planification exploitatrice. Dans cette optique, la protection est reléguée au second plan. Egalement souvent sacrifiée à la cause du « développement », la politique de protection est devenue une politique de réparation des dégâts. L'intérêt économique, surtout à court terme, logiquement l'emporte sur l'intérêt écologique et naturel, entraînant finalement les phénomènes décrits dans les chapitres précédents, « urbanisation, mercantilisation, artificialisation », et une utilisation abusive des ressources naturelles, pourtant vitales pour le développement soutenu du site.

Pour garder le patrimoine naturel durable qui est à la base de l'exploitation économique, il est nécessaire de renverser les priorités entre développement économique et protection du site. Pour maintenir un développement soutenu, il faut un patrimoine naturel qui reste toujours attirant, singulier, intact. Paradoxalement pour obtenir un développement économique constant à long terme, nous avons obligatoirement besoin d'une planification qui mette en avant la protection à la place de l'exploitation. Il est nécessaire d'abandonner la mesure de développement du site par le facteur économique uniquement, (PIB). Ce développement repose sur les spécificités que nous venons d'évoquer, mais il doit aussi prendre en compte les aspects sociaux, écologiques, etc. Il est impératif de mettre en avant une planification protectrice parallèlement au développement du site touristique.

⁸⁸ C'est un document de planification économique gouvernemental fixant des objectifs de production, sur une période de cinq ans. Pour les Etats utilisant des plans quinquennaux, on parle d'économie planifiée. Initialement utilisés en URSS depuis le 1er Plan (1928-1932) jusqu'au XIII^e Plan (1991), le plan quinquennal est ensuite apparu dans d'autres pays communistes comme la République populaire de Chine (où il existe toujours).

Cette planification protectrice se doit de remplacer une politique de protection réparatrice par une protection active et globale plus volontariste. En un mot, protéger le site pour qu'on puisse le développer dans son intégralité.

2. La séparation du droit d'exploitation de celui de gestion

Soucieuse de rapidement faire sortir l'APW de la pauvreté et de favoriser le développement économique de la région, une administration dirigeante et autoritaire s'est mise en place à l'occasion de la création de l'APW. Pendant les 20 ans de développement, pour favoriser l'expansion économique, cette administration très centralisée a facilité le processus administratif et amélioré l'efficacité de la prise de décision. Elle a apporté une grande contribution à la création, à la consolidation et même à l'essor du site.

Mais avec le développement du site, une administration omniprésente et multifonctionnelle a fréquemment mélangé les rôles d'exploitation, de gestion, de régulation. Peu à peu l'administration a profité de sa position dominante et de la planification pour privilégier le développement économique, focalisé sur l'exploitation. Petit à petit elle a négligé la distinction entre fonctions de gestion et de régulation. Elle participe directement aux actions très concrètes de commercialisation du site et possède en même temps des actions de certaines entreprises touristiques recherchant d'abord le profit à court terme, au détriment du service public. Les rôles de gestion et de régulation de l'administration locale sont souvent subordonnés à la recherche d'une exploitation génératrice de profit.

Certains chercheurs remettent en cause aujourd'hui les rôles antagonistes de l'administration (cf. Zhang Chaozhi 2005). Comme eux, il nous paraît utile de séparer le droit d'exploitation de celui de gestion dévolus à l'administration locale dans ce contexte. Cette séparation consiste à établir une distinction nette entre l'**exploitant** qui souvent recherche les profits économiques à court terme en s'appuyant sur les ressources naturelles, et le **gestionnaire** général dont la mission et la responsabilité sont beaucoup plus larges, aux niveaux écologique, social, culturel, économique, et pas seulement sur le court terme.

Cette séparation des deux droits pourrait mener à une distinction des rôles des différents acteurs plus claire et à un équilibre entre les différents intérêts présents sur le site.

3. Une protection de l'environnement plus participative

Selon le concept de développement durable, tout projet de conservation devrait tendre à la mobilisation de la société civile. Par ailleurs, il devrait s'appuyer sur le capital d'idées et de représentation des cultures autochtones, élaborant une stratégie d'intégration de leurs valeurs et de leurs traditions écologiques les plus efficaces et les plus valables, ouvrant ainsi un espace démographique de participation pour que ces groupes populaires aient leur part dans la solution des problèmes de l'environnement.

Tout projet de développement qui recherche la mobilisation de la société civile, la participation de la population et l'autogestion du milieu environnemental par les communautés devrait développer des stratégies de dépassement de la pauvreté et de la marginalisation pouvant porter atteinte au milieu.

Certes, la protection de l'environnement naturel de l'APW est très importante. Elle fut en partie à l'origine de la politique de démolition censée réguler les activités humaines et corriger la tendance à l'urbanisation du site.

Mais la présence des autochtones qui occupent le site n'est-elle pas légitime ? Et si l'on démolit tout, le site en deviendra-t-il plus naturel pour autant ?

L'augmentation des densités de population n'est pas mécaniquement un facteur de dégradation inévitable de l'environnement. Nous ne pensons pas que c'est la présence de la population locale qui endommage systématiquement le site.

Parmi les aires paysagères, beaucoup d'entre elles sont habitées. Les autochtones y vivent depuis le début, pratiquant l'agriculture. Avec le développement touristique et l'augmentation des visiteurs, les communautés se sont muées en lieu de réception des touristes et leurs surfaces n'ont cessé de croître. Les activités telles que l'installation des boutiques, d'hôtels non conformes à la réglementation et la reconstruction ou la modification des hébergements des habitants ont posé le problème de l'urbanisation, aggravé par les investissements extérieurs.

C'est pourquoi il faudrait mettre un frein à la construction d'équipements touristiques, en constante augmentation.

Nous pensons que l'on peut restaurer l'écosystème en régulant la construction des hébergements et en contrôlant leur nombre, mais sans effacer toute trace humaine. L'élimination des pressions anthropiques a plus de chances de susciter l'apparition d'un écosystème différent que de restaurer un écosystème naturel.

Mc Neely⁸⁹ (1992) a montré que :

<<S'il s'agit de supprimer les pressions anthropiques, la protection d'espèces est cohérente dès lors que les coûts sont jugés acceptables, économiquement et socialement. S'il s'agit seulement de dévier ces pressions, on aura recours à des incitations. Dans les deux cas, protéger la Nature revient à tenir les humains à l'écart, quitte à les motiver à travers des incitations positives ou à les dissuader par des incitations négatives.>>

La sensibilisation des habitants est donc nécessaire car leur attitude et leur action vis-à-vis de la nature jouent un rôle très important. La région de Wulingyuan était très pauvre avant l'exploitation touristique. Nombre d'habitants se sont mis à considérer le développement touristique comme l'unique voie de sortie de la pauvreté et que par conséquent tous les moyens étaient bons pour attirer les touristes. Mais comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, certains de leurs comportements liés à la tradition, à l'évolution de la société et au développement économique ont porté atteinte au site. La protection du site n'est pas seulement de la responsabilité des gestionnaires et des touristes, elle incombe aussi aux populations qui vivent et qui ont un lien direct avec l'environnement naturel. Il serait utile de leur faire comprendre et de les motiver afin qu'elles infléchissent leurs comportements dans le bon sens.

⁸⁹ MC Neely, J., 1992, *Nature and Culture : conservation needs them both*, Natural resources 28 (3)

4. Pour une participation plus large des populations locales et une redistribution des retombées économiques plus équitable

Nous avons expliqué précédemment que pendant la phase d'essor de l'APW, le problème du déséquilibre entre protection et développement s'est fait sensible. Un des raisons est le déséquilibre entre le développement du site et celui des communautés. En position de faiblesse, les communautés se trouvent dans une situation défavorable.

Les acteurs publics et privés ont commencé à intervenir activement dans les projets touristiques depuis la création de l'APW en 1988. Les habitants, derniers informés des projets, s'impliquaient d'autant moins. La mise en place de la politique de démolition n'a pas fait l'objet d'une consultation approfondie auprès des populations locales. Cette politique qui a touché de nombreux habitants aurait dû susciter leur organisation en groupement d'intérêt ou en association telle qu'il en existe par exemple en France (loi 1901). Ce ne fut pas le cas et les habitants, acteurs principaux de la vie économique régionale, se marginalisent peu à peu.

Le défaut de communication et de participation à la décision des projets touristiques reste une des raisons majeures des conflits entre les communautés, les autorités et les entreprises. Par exemple, en ce qui concerne les politiques de démolition, d'investissement dans l'hôtellerie - restauration et le projet de téléphérique sur le site, les habitants de la communauté ont été émus devant le fait accompli.

Leurs réactions sont donc passives et donnent lieu à des incompréhensions mutuelles. Sans pouvoir de décision, les habitants se détournent peu à peu de leur responsabilité en matière de protection et d'exploitation : ils estiment qu'ils ne sont plus maîtres du site. Sans prise sur les décisions, la communauté ne peut affirmer sa position ni défendre ses intérêts face aux autorités. Ainsi l'hostilité des habitants à l'encontre des autorités et des entreprises grandit-elle chaque jour. (schéma N°19)

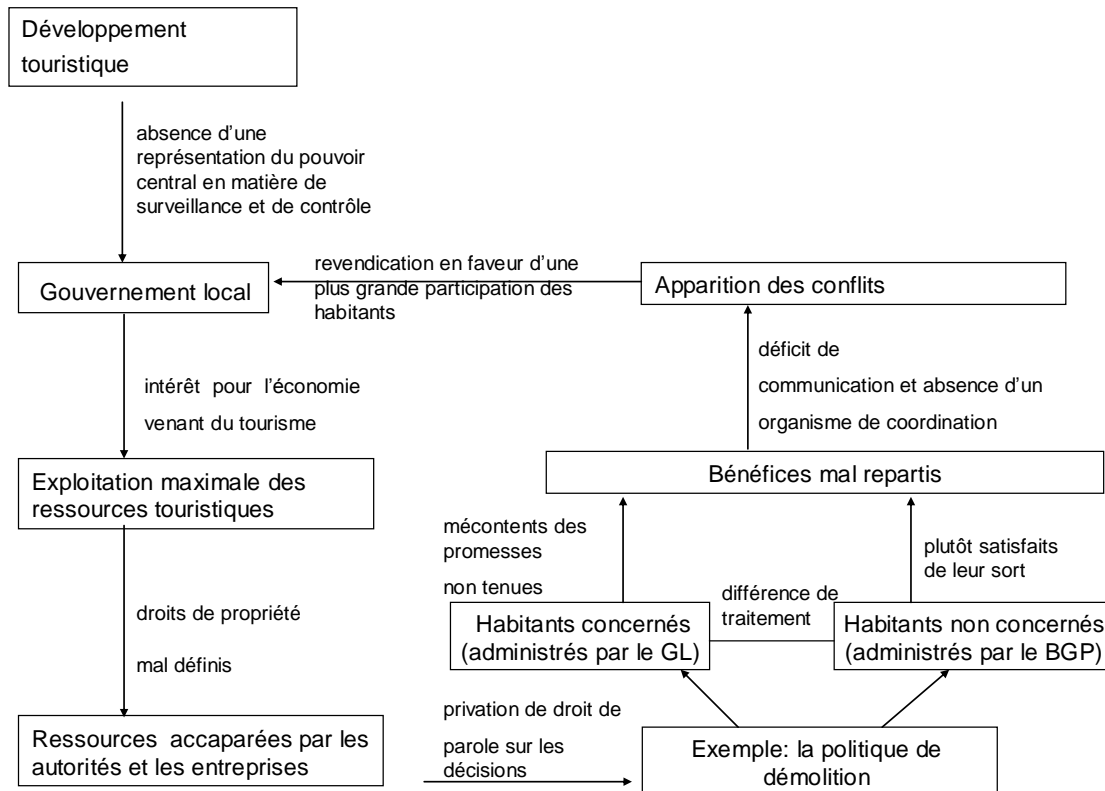


Schéma N°19 : Analyse de l'apparition des conflits dans l'A.P.W.

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Mais l'aménagement territorial ne peut pas se faire sans la participation de la population locale. C'est la dimension éthique du développement durable.

La direction de l'APW doit élargir le droit de participation dans les projets touristiques de la région. Il faut faire les efforts nécessaires pour que toutes les parties prenantes soient représentées et écouter davantage l'avis des habitants exerçant des activités liées au tourisme. On peut envisager de choisir un vrai représentant, élu par chaque communauté, qui interviendrait dans le processus d'élaboration du MPT (Manuel de la Planification Touristique) par exemple, car l'information et la consultation des habitants sont fondamentales pour leur implication et surtout pour la défense de leurs intérêts.

Cela demande une vraie participation active des habitants qui, de leur côté, doivent prendre conscience de l'importance d'un sentiment d'appartenance.

Mais il faut noter que les intérêts des communautés ne sont pas homogènes et peuvent varier de l'une à l'autre. La représentation des intérêts de toutes les communautés est difficile à atteindre et peut être source de conflits, puisque *<<des intérêts divergents sont souvent présents et rendent l'atteinte d'un consensus difficile. >>*⁹⁰ Il en est ainsi des communautés du Mont Tianzi et de Yuanjiajie que nous avons expliqué dans la 2^{ème} partie de la thèse: situation géographique différente, écart d'implication dans le tourisme, différence de traitement de la gestion par l'ADW et le BGPZ : cela est générateur de conflits internes.

Nous pensons qu'il faudrait choisir un représentant dans chacune des 42 communautés pour que, réunis dans une association, ils puissent s'intégrer dans le processus des projets touristiques de la région. C'est en suivant cette voie que l'on parviendra à trouver un compromis entre eux en cas de divergence et éviter les conflits entre gestionnaires et habitants ou entre les communautés elles-mêmes. C'est une approche qui sollicite à la fois les gestionnaires et la population locale.

Idéalement, il faudrait que les projets s'accompagnent d'opérations de sensibilisation auprès des populations de Wulingyuan afin qu'elles prennent conscience qu'il s'agit de leur territoire à tous.

Nous avons montré dans l'analyse de terrain qu'il manque un moyen de communication entre les autorités locales et la population, faute d'un vrai représentant des habitants de ces 42 communautés. A défaut de cette communication, en cas de divergence, comme pour les politiques de démolition, les conflits s'installent entre les autorités et les populations.

La création d'une association des habitants représentant les intérêts des communautés (qui se composerait de 42 personnes, soit un représentant par communauté) au sein de l'APW pourrait être un bon moyen de communication directe, non seulement avec les autorités comme l'ADW et le BGPZ, mais aussi avec l'organisme chargé du MPT et les entreprises touristiques locales.

⁹⁰ Treby, E.J. et Clark, M.L., 2004, *<<Refining a Practical Approach to Participatory Decision Making: an Exemple from Coastal Zone Management. >>*, *Coast Manage* 32, 353-372

4.1 Exemple de la gestion du Parc Naturel Régional en France

La gestion des Parcs Naturels Régionaux en France nous fournit un exemple car à la différence des Parcs Naturels Nationaux, la question de l'environnement n'est qu'une de leurs préoccupations parmi d'autres telles que le développement économique et social par exemple. Leurs habitants sont bien intégrés dans le processus de territorialisation.

Les Parcs Naturels Nationaux

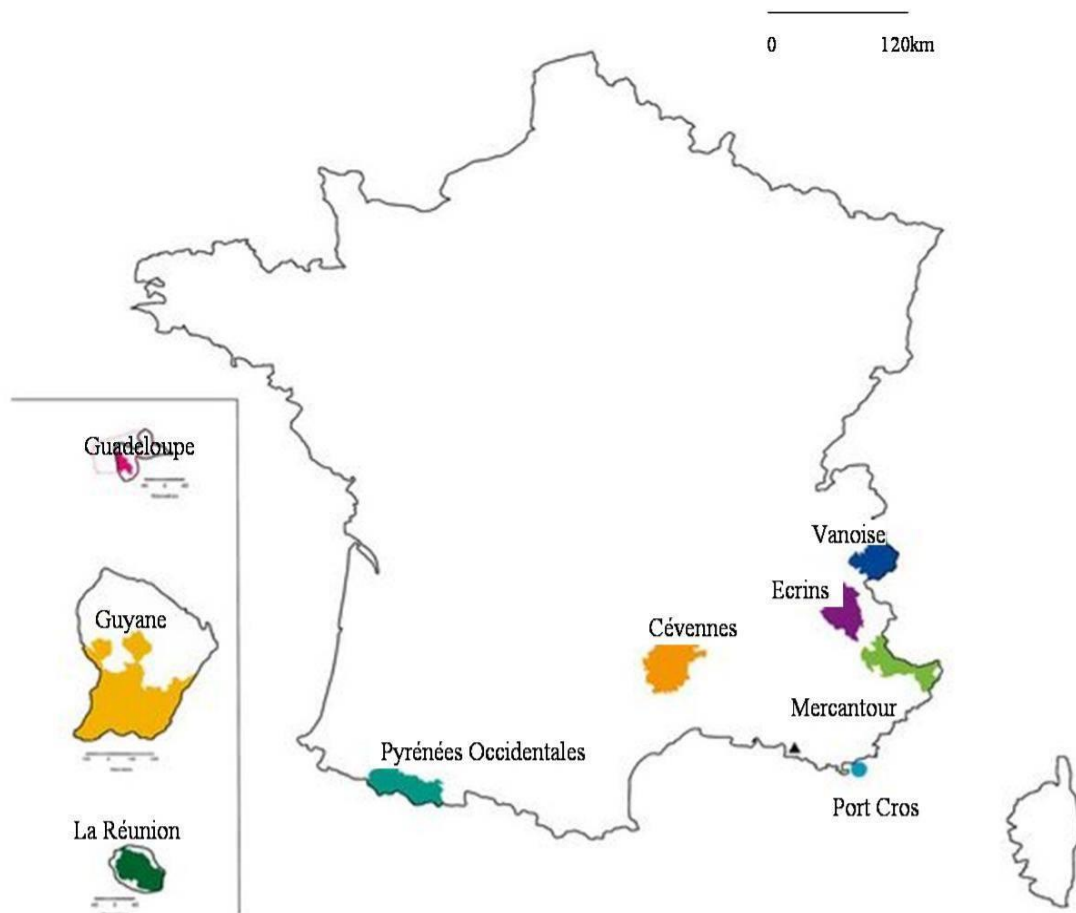
En France, le mouvement a débuté par la création du parc national⁹¹ de la Vanoise en 1963. Il existe actuellement 9 parcs nationaux : Vanoise (1963), Port-Cros (1963), Pyrénées occidentales (1970), Cévennes (1970), Ecrins (1973), Mercantour (1979), Guadeloupe (1989), La Réunion (2007) et Guyane (2007). L'ensemble des parcs nationaux français couvre 8% (48 720 km²) du territoire national (carte N°25).

Un PNN est constitué de deux zones :

- Une zone centrale où l'on retrouve une réglementation stricte spécifique au parc ;
- Une zone périphérique gérée par le parc national sous réglementation de droit commun. Elle est instituée par l'article L331-15. Les administrations en charge du parc doivent prendre « *toutes mesures pour permettre un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel tout en rendant plus efficace la protection de la nature dans le parc* ».

Des zones dites « réserves intégrales » peuvent être instituées dans un parc national afin d'assurer, dans un but scientifique, une protection plus grande de certains éléments de la faune et de la flore.

⁹¹ L'article L. 331-1 du code de l'environnement précise que peut être classé en 'parc national', le territoire de tout ou partie d'une ou plusieurs communes quand la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général du milieu naturel, présente un « *intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution* », y compris sur le domaine public maritime et les eaux territoriales et intérieures.



Carte N 25: Carte des 9 parcs naturels nationaux en France

Source : <http://www.parcsnationaux.fr/Decouvrir-Visiter-Partager/Les-neuf-parcs-nationaux>

Le PNN est sous tutelle du ministère de l'écologie et du développement durable, et institué par la loi du 22 juillet 1960 relative aux parcs nationaux. Les PNN sont régis par les articles L331 et R214 du code de l'environnement. La gestion des parcs est confiée à un établissement public à caractère administratif créé par un décret en Conseil d'Etat.

Les activités suivantes peuvent être ou sont interdites dans un parc national : « la chasse, la pêche, les activités industrielles et commerciales, l'exécution des travaux publics et privés, l'extraction des matériaux concessibles ou non, l'utilisation des eaux, la circulation du public quel que soit le moyen emprunté toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore et, plus généralement, d'altérer le caractère du parc national ».

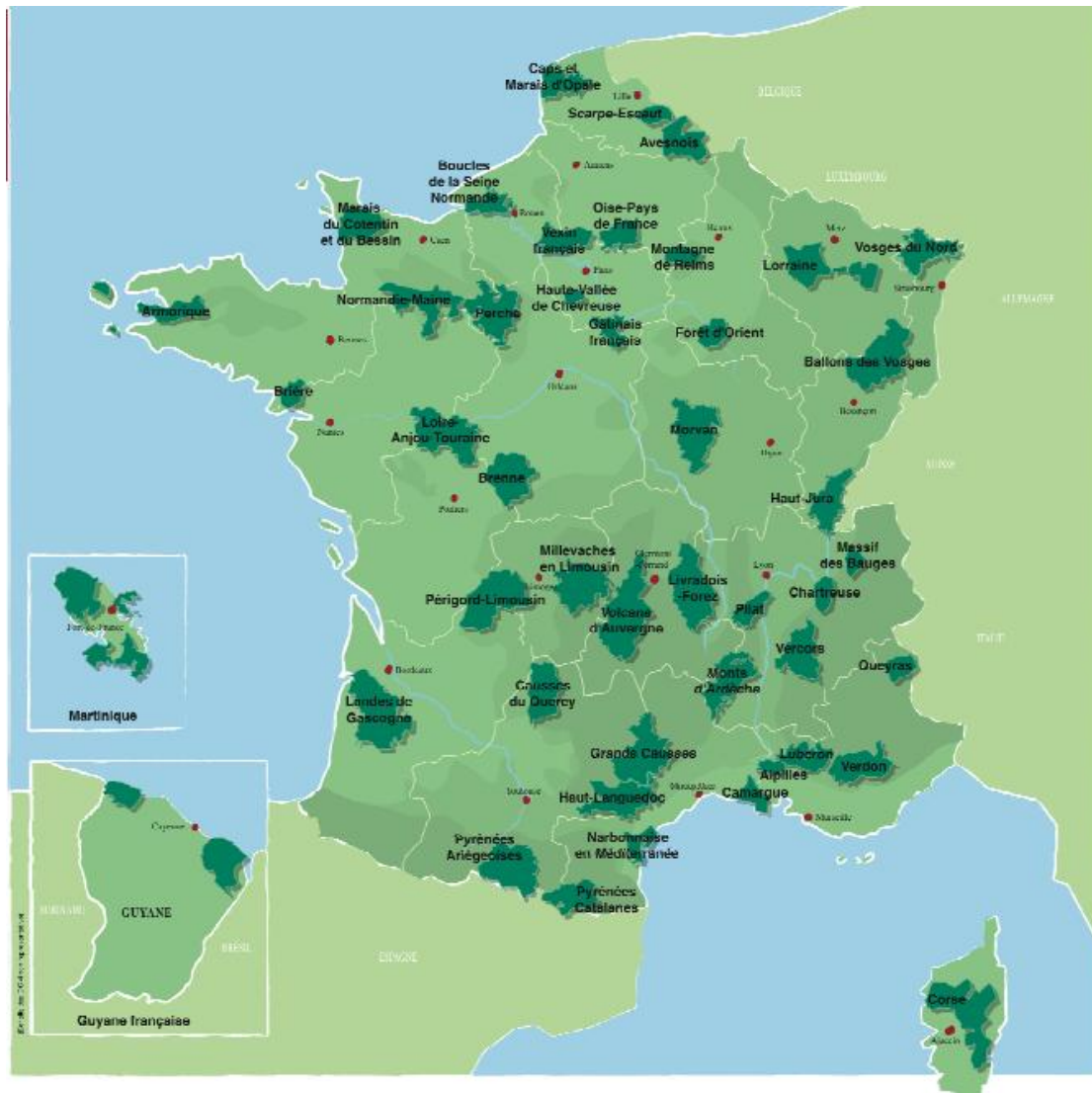
Il réglemente, en outre, l'exercice des activités agricoles, pastorales ou forestières. La publicité est interdite dans la zone centrale du parc et réglementée dans la zone périphérique.

Les Parcs Naturels Régionaux

En dehors des parcs nationaux, 46 parcs naturels régionaux (carte N°26) englobent des espaces toujours habités et allient le double objectif de conservation de la nature et de mise en valeur des régions naturelles. L'ensemble des 7 millions d'hectares des PNR couvre 13% du territoire national et plus de 3900 communes, 21 régions, 69 départements et 3 millions d'habitants sont concernés.

L'idée originelle de création des parcs naturels régionaux français était de rechercher un nouvel équilibre entre la croissance économique dont la population locale a besoin, et la conservation des milieux naturels menacés jusqu'alors par cette croissance. Ils ont été créés par le décret du premier mars 1967⁹², lequel a défini leur statut juridique. Par ailleurs, il existe une centaine de réserves naturelles riches sur le plan scientifique. La fréquentation touristique est particulièrement modérée, réservée plutôt à une clientèle à vocation éducative.

⁹² Acte de naissance, le Décret du 1^{er} mars 1967, précise : <<Le territoire de tout ou partie d'une ou plusieurs communes peut être classé en parc naturel régional, lorsqu'il présente un intérêt particulier, par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, et qu'il importe de le protéger et de l'organiser. >>



Carte N°26: Carte des 46 parcs naturels régionaux en France

Source : <http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr>

Un parc naturel régional est institué pour différents objectifs : la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, le développement économique et social et la formation et l'éducation du public. La différence avec un parc national, c'est que la protection de l'environnement n'est qu'un objectif parmi d'autres.

A la différence du PNN qui possède une réglementation spécifique propre à sa zone centrale, avec des pouvoirs de police, le PNR ne peut sanctionner contre toute infraction. Son action relève en effet prioritairement de l'information, de l'animation et de la sensibilisation à la richesse patrimoniale de son territoire des personnes y vivant, y travaillant, s'y implantant ou y passant, dans l'objectif de modifier leurs comportements.

Le fondement de chaque parc repose sur la signature ou l'adhésion à une charte entre les collectivités locales constitutives d'un parc.

Après la signature de la charte, une demande de classement en PNR est déposée auprès du Ministère de l'Environnement. Après avis du Conseil National de la Protection de la Nature, de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et des autres Ministères concernés, le PNR est classé par décret du Premier Ministre (pour une durée de dix ans renouvelable).

L'organisme en charge de la gestion, autonome et souverain, est, en règle générale, un syndicat mixte regroupant au minimum la (ou les) région(s) et les communes de son territoire (schéma N°9). Les Départements en sont en général également membres. Cet organisme n'est pas dans la plupart des cas composé de spécialistes du milieu naturel.

Un Parc naturel régional dispose d'un budget de fonctionnement qui obéit aux règles de la comptabilité des collectivités locales. Son budget de fonctionnement est alimenté par les participations statutaires des membres de son organisme de gestion. Il est complété par une contribution du Ministère chargé de l'Environnement. Selon la fédération des PNR, l'Etat représente 6%, les collectivités locales 50%, les subventions programmes 32%, les aides à l'emploi 4%, la recette propre 7%, le reste 1%. Au total, les recettes de fonctionnement sont de plus de 80 millions d'euros par an (de 2,1 millions d'euros par an en moyenne⁹³ pour chaque parc).

Pour mettre au point et réaliser ses programmes, l'organisme de gestion recrute un directeur et une équipe permanente (de 25 à 30 personnes en moyenne). Ces agents sont en général titulaires ou contractuels de la fonction publique territoriale.

La schéma N°20 montre la dynamique des acteurs dans le processus de territorialisation de la région. Les associations représentent les habitants, les visiteurs et les usagers ; les organismes socioprofessionnels et les universités et chercheurs s'intègrent au sein du comité syndical. Il en va de même pour l'intervention des élus des villes périphériques, celle des élus des communautés et inter-communautés du territoire ou encore celle des élus des régions et départements. Il s'agit bien d'un système participatif.

⁹³ Source: www.parc-naturels-regionaux.tm.fr

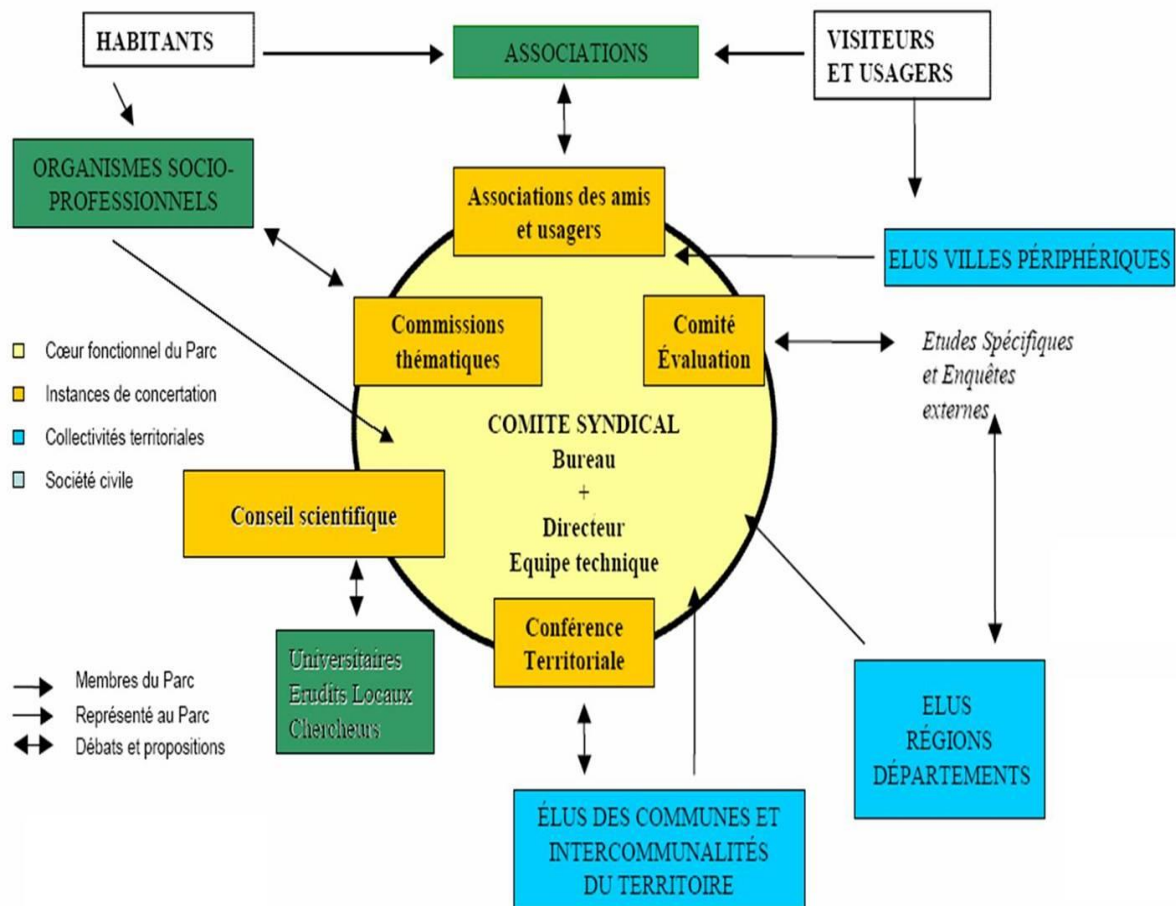


Schéma N°20: Système participatif dans le fonctionnement du parc

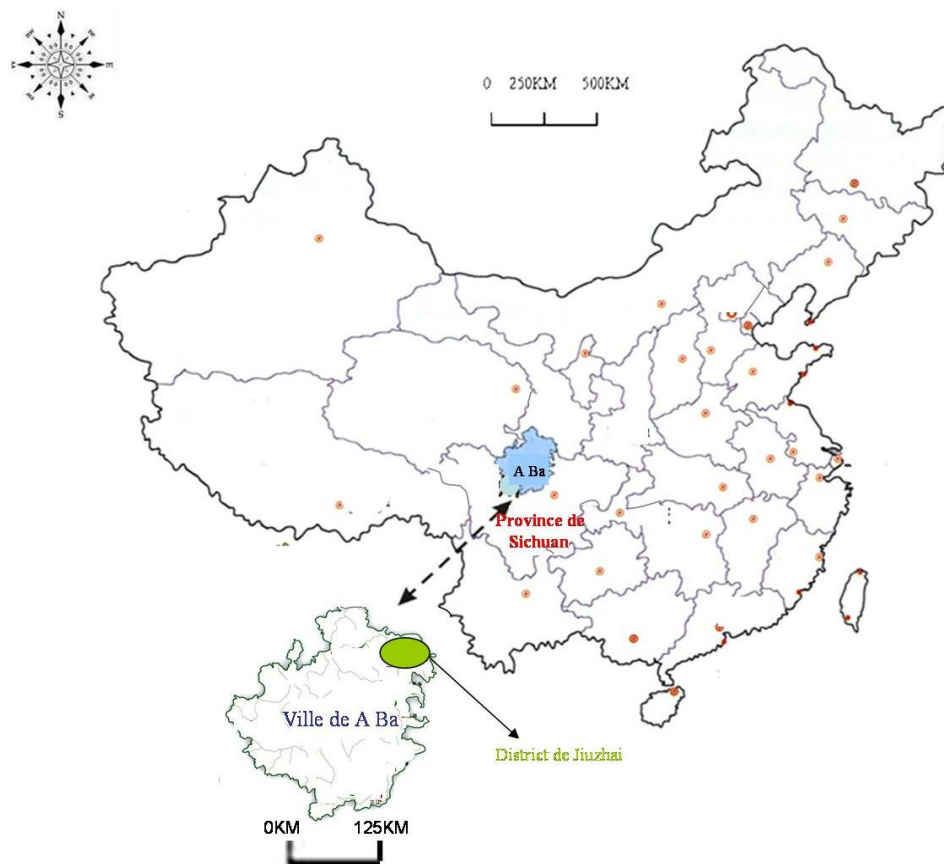
Source : <http://www.parcs-naturels-regionaux.tn.fr>

Ce système participatif dans le fonctionnement du parc en France nous inspire une nouvelle façon de penser et de pratiquer les politiques de la nature qui est visée, non plus par la seule mise en défense des lieux protégés, mais par la mise en place de sens commun, l'engagement des acteurs dans un cadre d'action plus ou moins formel, qui peut prendre la forme d'un accord, d'une convention, d'une charte.

4.2 Exemple de l'Aire Paysagère de la Vallée de JiuZhaigou (province de Sichuan, Chine)

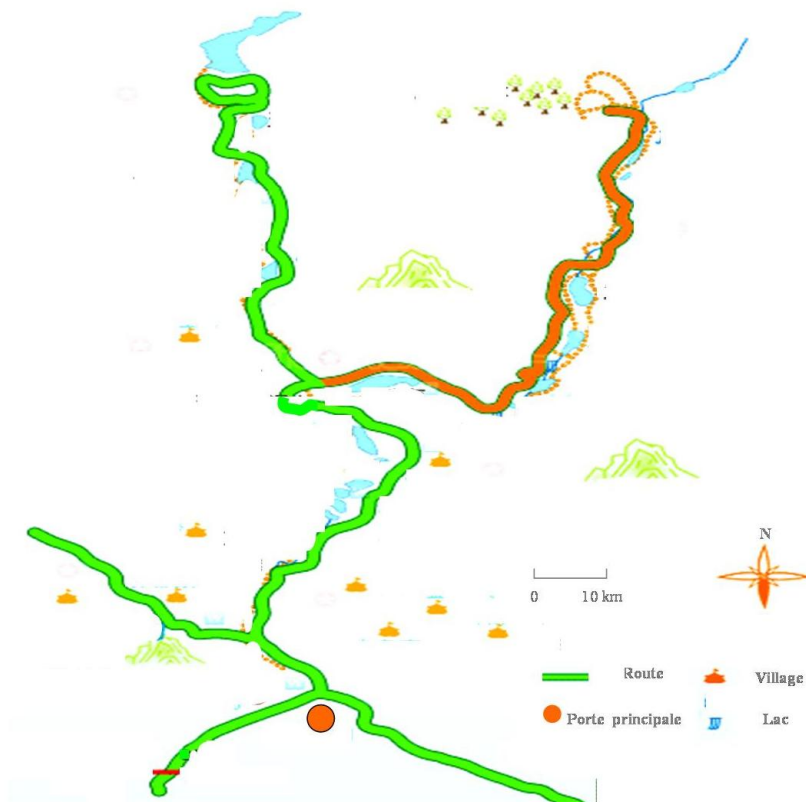
Nous pensons qu'une redistribution des revenus venant du tourisme entre les gestionnaires et les communautés et entre les communautés elles-mêmes serait souhaitable et que l'exemple de l'Aire Paysagère de la Vallée de JiuZhaigou pourrait servir d'inspiration à l'APW.

L'Aire Paysagère de la vallée de Jiuzhaigou (APVJ) se situe dans le district de Jiuzhaigou (ville de A Ba, province de Sichuan) en Chine (carte N°27). Elle se positionne entre la marge sud-est du plateau Qinghai-Tibet et la base nord de la cime de Duoerna, entre 2 000 et 3 000 mètres d'altitude et à une distance de 435 kilomètres de Chengdu, capitale de la province de Sichuan. La beauté de ses chutes d'eau, de ses lacs et la richesse de sa biodiversité font qu'elle a été classée dans la liste des Aires Paysagères nationales en Chine en 1984. Huit ans plus tard, elle a été incluse dans la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Et elle est devenue également réserve de biosphère en 1997. Sa surface est de 720 km².



Carte N°27: Situation géographique de l'APVJ

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010



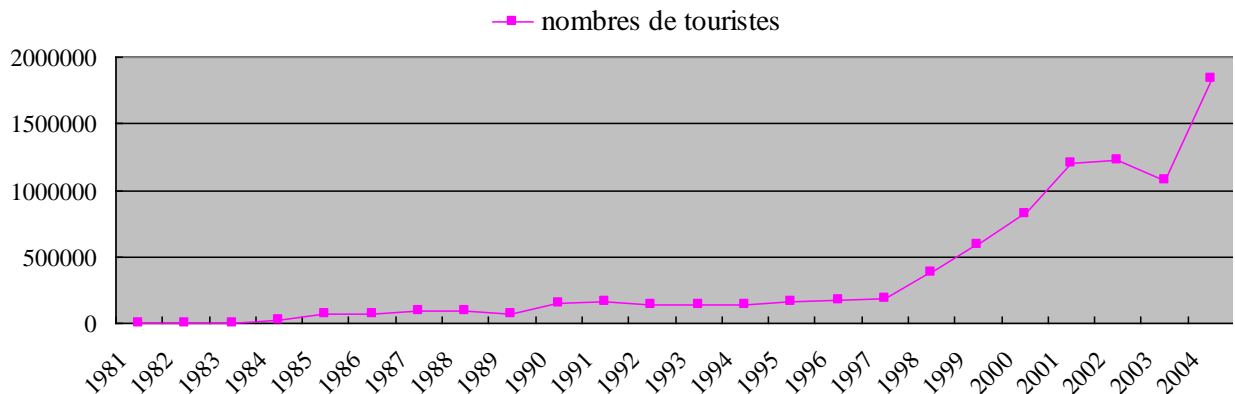
Carte 28: Carte de l'Aire Paysag ère de la Vall ée de Jiuzhaigou

Source : www.gogojz.com

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Son nom (*ravin aux neuf villages*) vient des neuf villages tibétains qui y sont disséminés. En effet, parmi les 1 007 habitants à l'intérieur de l'aire, 94,3% sont tibétains (carte N°28).

Attirés par le patrimoine naturel, de nombreux visiteurs s'y rendent pour admirer le paysage. La fréquentation touristique de la région s'accroît sans cesse. Le graphique N°32 montre l'évolution de la fréquentation touristique de l'APVJ de 1982 à 2004.



Graphique N°32: La fréquentation touristique de l'Aire Paysagère de la Vallée de Jiuzhaigou (1982-2004)

Source : www.jiuzhai.com

En tant qu'aire habitée, l'APVJ a donné lieu à certaines expériences très intéressantes en ce qui concerne la participation des communautés dans le développement touristique. Son succès dans la gestion du site associant le développement des communautés pourrait inspirer l'APW.

Le gestionnaire principal de l'APVJ est l'administration locale. Mais la création d'une entreprise touristique mixte (juillet 1992) représentant tous les habitants et le gestionnaire, qui gère l'ensemble de l'APVJ, a modifié le système de gestion traditionnel dans les aires en Chine. Le gestionnaire possède 23% des actions tandis que l'ensemble des habitants en représente 77%. L'entreprise touristique mixte s'occupe de la répartition des touristes vers l'ensemble des habitants proposant des hébergements. A la fin de l'année, elle distribue les ressources venant des hébergements aux habitants concernés. Depuis 2001, les communautés se partagent à égalité les ressources de la billetterie de l'APVJ.

En ce qui concerne l'intégration des populations locales dans le domaine de la gestion et les métiers du tourisme, l'administration locale a recruté 59 habitants, parmi lesquels une personne exerçant dans la gestion de haut niveau (6 autres dans la gestion de niveau intermédiaire). En outre, 20 habitants travaillent dans l'entreprise mixte de l'APVJ, soit 6,5% des salariés. 7 habitants travaillent dans la gestion générale, soit 50% des gestionnaires (14 gestionnaires de haut niveau au total). Les 26 habitants restants travaillent dans les entreprises touristiques privées, emplois favorisés par l'administration locale. En 2005, 497 habitants travaillaient dans les métiers du tourisme, soit 49,4% (REN Xiao, 2005)⁹⁴ des populations locales.

⁹⁴ REN Xiao, 2005, <<La participation des communautés dans le développement touristique de Jiuzhaigou>>

Le succès de la gestion de l'APVJ dénote l'intégration des habitants dans le développement de la région. Le développement du site s'harmonise bien avec le développement des communautés. Les habitants sont donc aussi les vrais bénéficiaires de l'économie venant du tourisme dans cette région car ils en partagent les intérêts économiques.

Même si la gestion de l'APVJ connaît le succès, surtout en ce qui concerne l'intégration des habitants dans le processus de territorialisation, il reste des questions non résolues. Premièrement, l'écart des ressources économiques venant du tourisme entre les habitants à l'intérieur du site et à l'extérieur reste toujours important car la politique de partage des retombées économiques concerne principalement les habitants à l'intérieur du site. De 1 200 à 1 400 yuan (120€ à 140€) par an et par personne à l'extérieur, à 20 000 yuan (2 000 €) en moyenne à l'intérieur, les revenus annuels des habitants montrent un important écart. Deuxièmement, la politique touristique concernant la mise en valeur et la préservation de la culture locale reste toujours le point faible des gestionnaires.

Il nous semble que le culturel et l'économique devraient se réconcilier dans un développement durable collectivement décidé et maîtrisé afin que l'environnement et l'humain trouvent leur place dans un art de vivre commun.

5. Pour une mise en valeur de la culture locale

Nous avons expliqué précédemment que l'influence culturelle extérieure pourrait être minimisée si les autochtones⁹⁵ étaient capables de s'impliquer plus activement dans les projets touristiques et de participer à la prise de décision sur certains points comme la défense des cultures locales ou le partage des retombées économiques en provenance du tourisme.

La culture des Tujia est un véritable patrimoine pour la région de Wulingyuan. C'est aussi un des éléments importants d'attraction pour les touristes (graphique N°26). Cependant, notre analyse montre qu'au contraire du site principal de Wulingyuan, les sites en faveur de la culture *tujia* ont rencontré peu de succès. Malgré l'existence d'un

(jiuzhaigou shequ canyu lvyou moshi), *lvyou kexue*, (19) :3

⁹⁵ Selon le Dictionnaire de l'Académie Française, huitième édition (1932-1935) (source : <http://atilf.atilf.fr/academie.htm>), le mot **autochtone** désigne simplement une personne née là où elle habite (Natif, Peuple Premier). Il s'oppose non seulement à conquérant ou colon au sens historique, mais aussi, plus généralement, à étranger ou même visiteur. Dans l'administration fédérale canadienne, on met souvent la majuscule initiale au substantif (un Autochtone), ce qui est une façon d'assimiler ce mot à un nom de nationalité. En langue chinoise, le mot autochtone se dit <<本土的”ben tu de”>>.

petit musée privé et d'un parc touristique qui leur sont consacrés dans la ville de Zhangjiajie, ils restent mal connus des visiteurs. C'est la conséquence d'un manque de promotion et d'une insuffisance de coopération entre les gestionnaires de l'APW et ceux des sites culturels. D'autre part, la participation des populations locales n'est pas assez importante dans l'exploitation de ces sites, ce qui favorise la venue d'employés extérieurs. L'intégration et la participation des habitants dans les sites culturels sont primordiales car ce sont eux les représentants authentiques de la culture locale. Dans le cas contraire, on s'éloignerait du but, qui est sa pérennisation.

Pendant notre étude de terrain, nous avons remarqué que les maisons actuelles de la population *tujia* se sont beaucoup modifiées (photos N°27, 28, 29). Evidemment, cette modification vient des influences de la modernisation et du progrès qu'elle a apporté aux habitants. Ils ont raison de rechercher plus de confort dans leurs maisons qui sont très humides et difficiles à entretenir. Mais les nouvelles constructions des *tujia* sur le site devraient respecter au maximum le style des maisons traditionnelles, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Préserver la culture locale n'est pas facile ; cela requiert d'une part la responsabilité des gestionnaires, et d'autre part, la volonté des habitants eux-mêmes. Au cours de l'entretien que nous avons eu avec M. Zhao, président de l'Association de la Culture à la ville de Zhangjiajie le 11/03/2009, il nous a confié :

<<Je travaillais dans le patrimoine culturel de l'APW depuis l'année 80 et je pense que je peux témoigner du processus de la territorialisation de la région. Les gestionnaires font des bonnes choses comme la promotion de la région par exemple pendant la période de création et du développement de l'APW, mais ils ont aussi commis des erreurs. A l'époque, nous disposions de certains éléments du patrimoine culturel dans cette région, comme la grande maison du Seigneur de Deng qui a bien conservé la tradition d'architecture des Tujia, mais qui a malheureusement été détruite. Les gestionnaires de l'époque n'étaient pas sensibilisés aux questions du patrimoine et ils n'avaient pas conscience de la nécessité de sa protection. C'est très regrettable. C'est à partir des années 90 qu'on a commencé à comprendre la valeur du patrimoine culturel et que l'on a commencé à faire attention à la sauvegarde des patrimoines de la région.>>

Les traditions, les savoir-faire des *Tujia* se perdent petit à petit. Les jeunes générations, pour la plupart d'entre elles, ne veulent plus les perpétuer et pensent qu'ils n'ont pas grand intérêt. Pendant notre entretien avec les membres de la famille Song, habitants de la communauté de Yaozizhai, à la périphérie de l'APW (07/03/2009), M Song déclare :

<<Il reste seulement moi et ma femme dans cette maison car mes deux enfants travaillent tous dans le district de Wulingyuan. Ma fille travaille à la billetterie de l'entrée du lac de Baofeng et mon fils travaille comme chauffeur de taxi. Ils ont tous acheté leur appartement en ville et ils ne veulent plus vivre comme nous dans la montagne car il y a moins de confort. On a une petite terre devant la maison pour cultiver un peu de maïs et de légumes pour manger. Ma femme sait faire la broderie Tujia et on garde toujours la tradition de la fabrication du papier à la maison. Avec l'âge, je ne fais plus la fabrication, mais je garde toujours la machine traditionnelle. Mes enfants ne veulent pas poursuivre ces vieilles traditions. Je crains qu'elles ne se perdent totalement un jour. >>

Il s'agit ici d'une question de sensibilisation et d'éducation à la valeur de leur culture. Les gestionnaires de l'APW ont une lourde part de responsabilité dans la mise en valeur et la préservation à venir de la culture locale.

La mise en place des écomusées dans les PNR en France pourrait servir d'exemple à l'APW car elle demande une vraie adhésion de la population locale.

Né d'une idée de Georges Henri Rivière dans les années 50 en France, l'écomusée est devenu un phénomène culturel d'ampleur nationale. Il répond au désir de plus en plus vif des Français de s'approprier pleinement leur patrimoine ethnographique et de rechercher ainsi le sens profond du territoire sur lequel ils vivent, dans toutes ses dimensions spatiales et temporelles.

La notion d'écomusée a été établie par le Conseil International des Musées⁹⁶ en 1971. Il se définit dans les chartes des écomusées du FEMS comme *<<une institution culturelle assurant, d'une manière permanente, sur un territoire donné avec la participation de la population, les fonctions de recherche, conservation, présentation, mise en valeur d'un ensemble des biens naturels et culturels, représentatifs d'un milieu et des modes de vie qui s'y succèdent>>*⁹⁷.

D'après Rasse (2000), l'écomusée est *<<un musée chargé de préserver les traces de ce qu'une communauté considère comme étant le témoignage de sa culture, dans la diversité de ses formes d'expression, et de le révéler>>*⁹⁸.

Il demande une participation de tous les intervenants, scientifiques, gestionnaires populations. Et l'implication, la mobilisation, et surtout l'adhésion de la population

⁹⁶ C'est une organisation internationale non gouvernementale associant les musées et professionnels de musées.

⁹⁷ www.fems.asso.fr site de la Fédération des Ecomusées et des Musées de Société (FEMS)

⁹⁸ Rasse P., 2000, *Les Musées à la Lumière de l'Espace Public. Histoire, Evolution, Enjeux*. Paris, L'Harmattan, 238p

locale sont indispensables.

Pour Wulingyuan, nous pensons qu'il serait intéressant d'y implanter un écomusée de la culture locale. Les principaux acteurs pourraient être les habitants des communautés de l'extérieur du site. Il y aurait deux avantages par rapport au *parc culturel consacré aux Tujia* qui existe déjà. D'abord, son implantation dans le district de Wulingyuan plutôt que dans la ville de Zhangajiajie, ne demanderait que peu de déplacement de la part des visiteurs. Elle permettrait aussi une participation plus active des habitants vivant à l'extérieur du site et, par suite, une meilleure répartition des ressources économiques en provenance du tourisme. Nous avons montré que tel n'est pas le cas actuellement.

5.1 Exemple de la gouvernance du Parc amazonien de Guyane

Comme exemple de mise en valeur de la culture locale, nous pouvons évoquer la gouvernance du Parc amazonien de Guyane en France d'Outre-Mer, qui a elle aussi incontestablement contribué à l'intégration des communautés locales.

Après le Congrès de Durban⁹⁹, la reconnaissance de la diversité des méthodes de gouvernance des aires protégées a été présentée comme action clé à entreprendre. La prise en compte des dimensions sociale, culturelle des aires protégées ainsi qu'une gestion participative deviennent des préalables à toute gestion d'une aire protégée¹⁰⁰.

La nouvelle loi du 14 avril 2006¹⁰¹ sur les parcs nationaux reconnaît à ce titre les liens et interactions entre communautés locales et écosystèmes. Elle indique que les êtres humains avec leur diversité culturelle font partie intégrante des écosystèmes. La loi confirme l'influence des communautés locales qui ont contribué à façonner le patrimoine naturel, culturel et paysager, à qui il est donc légitime d'ouvrir, dans le décret de chaque parc national, la possibilité, dans le cœur du parc, de bénéficier d'une adaptation de la réglementation sur certaines activités, dès lors que cette réglementation particulière est compatible avec un haut niveau de protection.

C'est le cas pour les Parcs Nationaux d'outre-mer et le Parc amazonien de Guyane bénéficie d'un régime particulier pour les populations amérindiennes¹⁰². Le Parc

⁹⁹ Recommandation n°16, la bonne gouvernance des aires protégées, Vème Congrès mondial sur les parcs, Durban, 2003

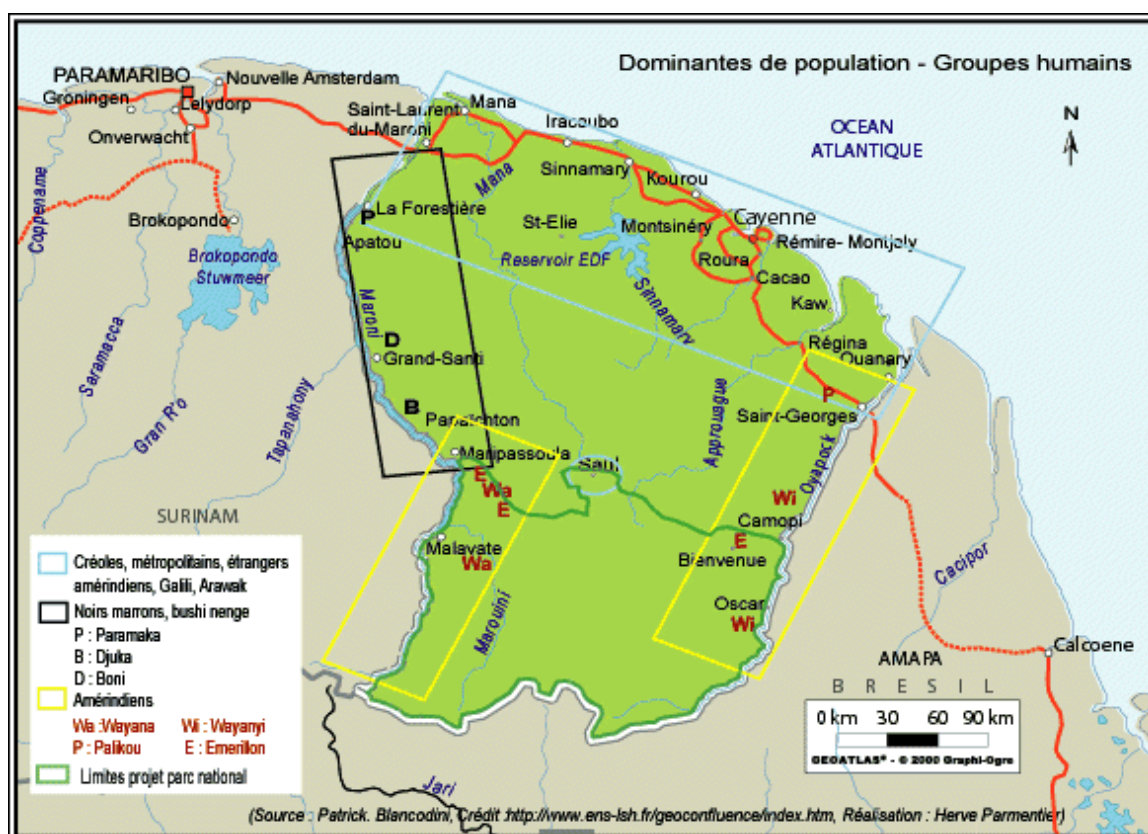
¹⁰⁰ Décisions V/6, Approche par écosystème, adopté par la Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique à sa cinquième réunion, Nairobi, 2000, UNEP/CDB/COP/5/23

¹⁰¹ www.parcsnationaux.fr/Apprendre-Comprendre/Espace-juridique/Les-evolutions-legislatives-et-reglementaires-concernant-les-parcs-nationaux

¹⁰² Le mot *Amérindien* a été écrit au milieu du XXème siècle pour distinguer les <<Indiens d'Amérique>> des <<Indiens de l'Inde>>. Il demeure couramment utilisé aujourd'hui, mais surtout lorsque l'on traite de ces peuples

amazonien de Guyane a été créé par le Décret n°2007-266 du 27 février 2007. Selon l'INSEE¹⁰³, le parc a accueilli 108 800 visiteurs en 2007 et le flux touristique a progressé de près de 17% en deux ans. Ils étaient 93 850 en 2005.

Le parc s'étend sur 33 900 kilomètres carrés et il concerne cinq communautés (Camopi, Maripasoula, Papaïhton, Saint-Elie et Saül)¹⁰⁴ où vivent environ 8 000 personnes (INSEE, 1999). La majeure partie de la population (97%) vit sur l'étroite bande côtière. Le sud de la région est peuplé principalement d'Amérindiens (Wayampi, Teko, Wayana), de Noirs Marrons (Aluku) et de quelques Créoles, descendants des premiers chercheurs d'or (Carte n°29). Le parc comprend une zone centrale de plus de 2 millions d'hectares intégralement protégée, autorisant les activités traditionnelles comme la chasse, la pêche et la cueillette pour les communautés résidentes et il comprend également une zone de plus de 1,3 millions d'hectares de « libre adhésion » où l'exploitation minière, notamment aurifère, sera autorisée.



Carte N°29 : Carte du Parc amazonien de Guyane et dominantes de population

Source :

PatrickBlancodinal, Crédit <http://www.ens-lsh.fr/geoconfluence/index.htm>, Réalisation : HerveParmentier

des points de vue culturel ou historique.

¹⁰³ Source : http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=25&ref_id=13799

¹⁰⁴ Source : <http://www.parc-guyane.gf/site.php?id=5>

Selon Martinez C.& Petit J-M & Barthode C. & Niel C.¹⁰⁵, la réglementation du Parc amazonien de Guyane prend non seulement en compte les modes de vie traditionnels et les droits d'usage collectifs des Amérindiens, mais elle institue aussi un régime de libre exercice pour de nombreuses activités des populations amérindiennes, dont la chasse et la pêche de subsistance, le troc.

Ce régime dérogatoire¹⁰⁶ bénéficie aux populations amérindiennes du parc Amazonien de Guyane, comme le souhaite le <<Décret de création du cœur du parc national prenant en compte les modes de vie traditionnels, notamment les pratiques culturelles, de ces communautés d'habitants.>>

<<Ces communautés d'habitants ne sont pas soumises à la réglementation du parc en matière :

- 1° D'accès, de circulation et de stationnement des personnes, des animaux domestiques, des véhicules et des embarcations ;
- 2° D'activités agricoles, pour la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis traditionnelle ;
- 3° De travaux, pour la création et l'entretien de nouveaux villages à leur usage ;
- 4° De protection des animaux non domestiques, pour la domestication des animaux sauvage. >>

<<Les droits d'usage collectifs qui sont reconnus à ces communautés d'habitants permettent librement à leurs membres de :

- 1° Prélèver ou défrayer des végétaux non cultivés afin de construire des carbet, d'ouvrir des layons ou des clairières et faire du feu aux fins de subsistance ;
- 2° Chasser et pêcher, sauf dans le cadre d'excursions touristiques ou d'expéditions professionnelles ;
- 3° Exercer une activité artisanale et, dans ce cadre, prélèver des roches, minéraux, végétaux non cultivés et animaux non domestiques ;
- 4° Se livrer à une activité de troc et, le cas échéant, vendre ou acheter les surplus de produits de la chasse et de la pêche exclusivement à d'autres membres des communautés d'habitants, ou aux résidents du parc au sens de l'article 23, pour leur consommation. >>

Les cinq représentants des autorités coutumières dans le conseil d'administration du parc peuvent prendre directement part aux décisions. La mise en place d'un conseil d'habitant sert à l'objectif d'intégrer pleinement l'aspect culturel du parc à sa

¹⁰⁵ Martinez C.&Petit J-M&Barthode C.&Niel C., <<Les parcs nationaux à la française : modèle original de l'importance des enjeux de gouvernance au sein de la catégorie II UICN>>

¹⁰⁶ Décret n°2007-266 du 27 février 2007 créant le parc national dénommé <<Parc amazonien de Guyane>>, JORF du 28 février 2007

gestion¹⁰⁷.

L'aspect environnemental n'est plus donc le seul critère. Les aspects économique, social et culturel sont aussi prises en compte par les projets touristiques. Cela rentre bien dans les recommandations adoptées par le V^{ème} congrès mondial des parcs pour la gouvernance et les principes de l' IUCN et du WWF sur les populations autochtones et les aires protégées¹⁰⁸.

¹⁰⁷ Martinez C.&Petit J-M&Barthode C.&Niel C., <<Les parcs nationaux à la française : modèle original de l'importance des enjeux de gouvernance au sein de la catégorie II UICN>>

¹⁰⁸ Principles of Indigenous/Traditional Peoples and Protected Areas, IUCN/WWF

6. Pour la présence d'un organisme d'Etat comme régulateur

La réorganisation de la gestion de l'APW que nous avons proposé, marqué par la mise en valeur de la culture locale, la redistribution des retombées économiques venant du tourisme entre les gestionnaires et les habitants et entre les habitants eux-mêmes, une protection de l'environnement plus participative, en motivant les populations locales, pourraient mener à un développement du site et des communautés plus équilibré.

Cependant, en tant qu'acteurs associés dans les intérêts économiques, les gestionnaires et les habitants risquent de négliger leur objectif d'équilibre entre protection et développement du site. Dans ce cas, il faudrait que l'Etat assume son rôle d'arbitre pour éviter les politiques touristiques en faveur d'un développement économique s'éloignant du but recherché : la protection.

La mise en place éventuelle d'un organisme régulateur d'Etat pourrait jouer un rôle important dans le contrôle des projets. Nous avons analysé précédemment que le manque d'un organisme de contrôle de l'Etat est une des raisons du mauvais positionnement de la gestion de l'APW.

Il est donc intéressant de connaître ce qui se pratique en matière de gestion des parcs dans d'autres pays avancés comme les Etats-Unis, afin de mieux comprendre la particularité de la gestion des aires en Chine et de proposer une solution adaptée à l'APW.

6.1 Exemple de gestion des parcs aux Etats-Unis

Les parcs apparaissent il y a plus d'un siècle sur le continent nord-américain ; désormais, les Nord-américains suivent une politique d'aménagement du territoire qui conserve sa spécificité naturelle à chaque site.

Pour comprendre l'histoire mondiale des parcs, il faut remonter à la fin du 19^{ème} siècle. La création du premier parc national¹⁰⁹ de Yellowstone, est due à l'administration fédérale des Etats-Unis, en 1872. A suivi la création du parc national de Yosemite en 1890.

¹⁰⁹ UICN a donné une définition du Parc National : << Un Parc National est un territoire relativement étendu : qui présente un ou plusieurs écosystèmes, généralement peu ou pas transformés par l'exploitation et l'occupation humaine, où les espèces végétales et animales, les sites géomorphologiques et les habitats offrent un intérêt spécial du point de vue scientifique, éducatifs et récréatif ou dans lesquels existent des paysages naturels de grande valeur esthétique. >>

Gestion fédérale des parcs

Les parcs ont été acquis par l'administration fédérale suite à des achats de terres privées. Aux Etats-Unis, c'est le Président Theodore Roosevelt qui a le premier contribué à la mise en place de mesures déterminantes pour la protection de la flore et de la faune, pour les forêts, et à la création de la première réserve fédérale et de six parcs nationaux. C'est le Service des Parcs Nationaux (NPS), fondé en 1916, sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, qui administre cet immense ensemble de réserves naturelles, de littoraux, de pistes, de monuments et de champs de bataille qui recouvrent 3,6% de la superficie des Etats-Unis.

Le pays compte aujourd'hui 57 parcs nationaux. En 2003, 34,4 millions d'hectares sont classés parcs d'Etat ou parc national. Au début du XXI^e siècle, les États-Unis possèdent 380 parcs et monuments nationaux (carte N°30).



Carte N°30 : Répartition des PN aux Etats-Unis

Source : <http://www3.nationalgeographic.com/ngm/0610/feature2/map.html>

Les parcs nationaux comprennent diverses ressources naturelles, ainsi que de vastes terres ou plans d'eau dont les caractéristiques naturelles sont ainsi protégées. Le PN des Great Smoky Mountains dans le sud-est des Etats-Unis et le Grand Canyon dans le sud ouest sont deux des sites qui attirent le plus de visiteurs dans cette catégorie.

Il y a aussi *les monuments nationaux* qui préservent au moins un site important sur le plan national. *Les parcs et sites historiques nationaux* sont des lieux importants dans l'histoire de la nation. Il peut aussi s'agir de parcs militaires et de champs de bataille. *Les mémoriaux nationaux* sont principalement des sites commémoratifs dont l'emplacement n'a pas nécessairement de rapport avec les événements évoqués. Entrent également dans cette catégorie les lieux qui évoquent le souvenir d'anciens présidents, qu'il s'agisse de statues érigées en leur honneur ou de leurs lieux de résidence.

Les routes vertes, rivages, rives de lacs, rivières, cours d'eau, pistes de randonnées pittoresques et sites de loisirs figurent parmi les autres catégories dont relèvent les quelque 400 sites gérés par le National Parks Service (NPS).

En ce qui concerne le budget de fonctionnement des parcs, les trois-quarts des crédits proviennent du gouvernement fédéral (tableau N 22). Le NPS sollicite son budget général provisoire pour le fonctionnement des PN auprès du Congrès qui le vote et le valide. Le reste vient de la donation de personnes privées ou de grands groupes financiers.

Années	2003	2004	2005	2006
Budget gouvernemental (x 100 millions\$)	22,39	22,59	23,61	22,49

Tableau N 22 : Les budgets gouvernementaux des Etats-Unis pour les PN entre 2003 et 2006

Source : www.nps.gov

L'accès aux parcs peut être gratuit, mais il est généralement payant.

C'est à partir de 1965, la publication de la loi intitulée *Land and Water Conservation Fund Act* (loi sur le fonds de préservation de la terre et de l'eau), permettra par la suite d'affecter à l'acquisition de parcs fédéraux et étatiques une partie des recettes provenant de la vente de billets d'entrée et d'autres sources de revenu (Annexe N 2). Le parc naturel devenait donc un espace accessible à condition d'y respecter le milieu naturel : l'introduction d'un droit d'entrée faisait grandir l'idée que la protection était

quelque chose de coûteux et que le parc naturel exigeait des investissements importants sur le plan économique.

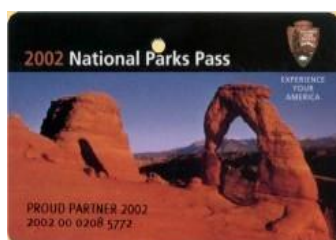
Toutefois, le NPS fournit une sorte de mode d'emploi pour le prix des billets de l'ensemble des parcs. Afin de soulager la pression inflationniste des dépenses budgétaires, le Congrès a voté une loi intitulée '*Recreational Fee Demonstration Program*' (RFDP), qui encadre les modalités d'augmentation du prix des billets d'entrée du parc à partir de 1997. Selon cette loi, un plafond est fixé: 20 dollars par billet et 50 dollars pour la carte <<*Annual Pass*>>¹¹⁰ des PN.

En 2000, une autre loi concernant les parcs a été votée par le Congrès. Elle autorise à demander un paiement supplémentaire pour l'utilisation des sites à des usages cinématographiques commerciaux dans le parc afin de compenser les dépenses de fonctionnement. Cependant, 80% des recettes de ce genre (recettes des billets, des tournages commerciaux) sont destinés directement au parc concerné. Les 20% restants vont au NPS qui les répartit ensuite entre certains parcs ayant des difficultés budgétaires.

6.2 Exemple du Parc National de Yellowstone

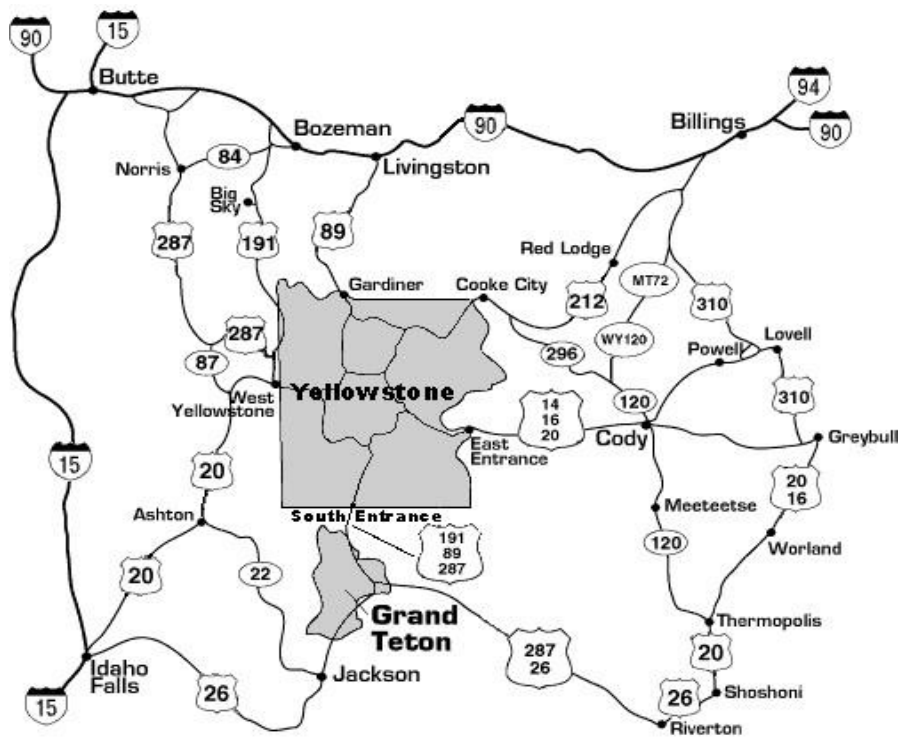
Favorisé d'abord par les chemins de fer, ensuite par un réseau routier de 735 km pavé ou gravilé y donne désormais accès, le PN de Yellowstone a une longue histoire touristique.

Selon la description de l'UNESCO, situé au Wyoming, la vaste forêt du PN de Yellowstone couvre de 8 983 km². On trouve à Yellowstone plus de 10 000 caractéristiques thermales, soit plus de la moitié des phénomènes géothermiques du monde. Le parc possède également la plus forte concentration mondiale de geysers, 300 environ qui représentent les 2/3 des geysers de la planète. Créé en 1872, le parc est également connu pour sa faune sauvage qui comprend l'ours grizzli, le loup, le bison et le wapiti.



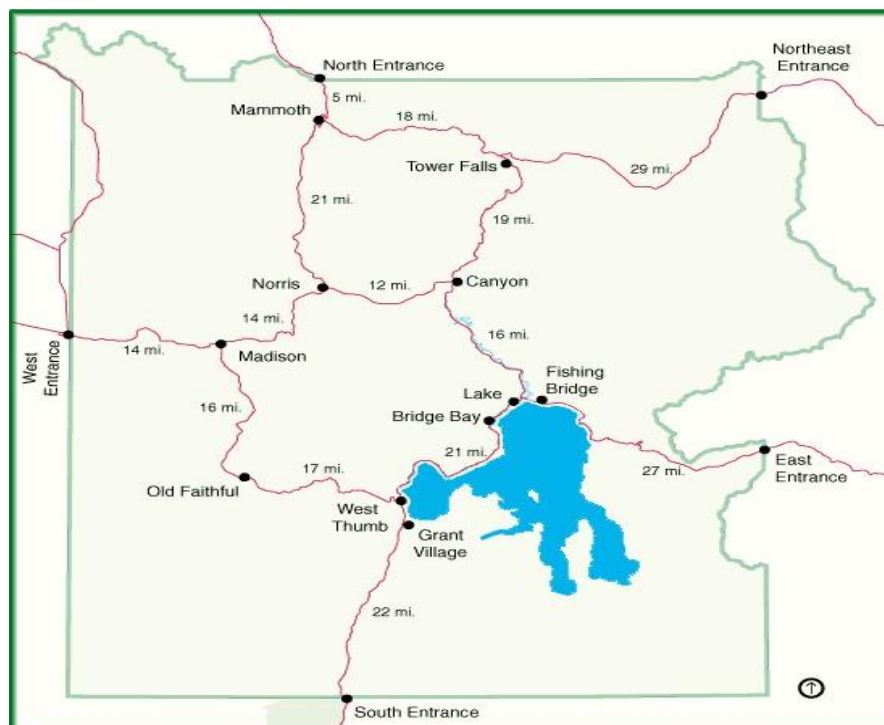
110

Cette carte annuelle donne l'accès aux parcs et monuments nationaux. Notons qu'elle coûte 80 dollars actuellement.



Carte N 31 : Le Parc National de Yellowstone et ses alentours

Source : <http://www.nps.gov/archive/yell/interactivemap/transpto.htm>

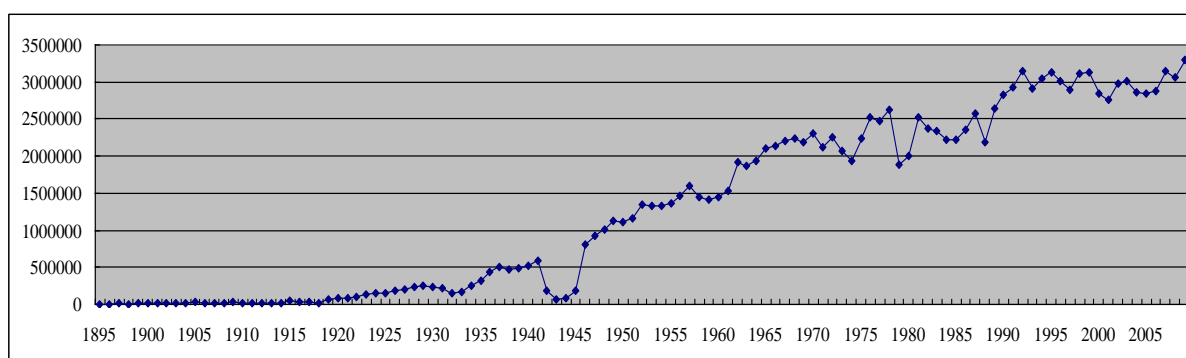


Carte N 32: Carte du Parc National de Yellowstone

Source : <http://www.nps.gov/archive/yell/interactivemap/index.htm>

Actuellement, il y a cinq grandes zones développées dans le parc (Mammoth Hot Springs, Old Faithful, Canyon Village, du Pont du Lac de Pêche et de Grant Village Thumb Ouest) pour proposer nourriture, hébergement, centres d'information, camping et stationnement aux visiteurs. Et 87 points de départ donnent accès à 1 930 km de pistes et 287 sites de camping sauvage.

Depuis sa création, le premier parc créé au monde, le PN de Yellowstone, a connu une forte croissance au niveau de la fréquentation touristique sauf pendant les années de la Deuxième Guerre Mondiale (graphique N°33). Selon les données du site officiel des parcs nationaux aux Etats-Unis, il accueille plus de 3 millions de touristes par an actuellement.



Graphique N°33 : Fréquentation touristique du PN de Yellowstone entre 1895 et 2007

Source : <http://www.nature.nps.gov/stats/viewReport.cfm>

Le prix du billet du PN de Yellowstone est de 10 US dollars. Le gestionnaire du parc contrôle le nombre des visiteurs en fonction des réservations des billets, de la période de visite.

Le personnel se compose de 380 employés permanents : spécialistes des affaires publiques, hygiénistes industriels, spécialistes et techniciens de la protection incendie, ingénieurs et architectes du paysage, biologistes, etc. organisés en sept divisions opérationnelles pour la gestion de la planification, de la sécurité et des affaires publiques, l'interprétariat, la gestion des ressources, les activités de gestion du Centre des Ressources de Yellowstone. En été le personnel est complété par quelque 450 employés saisonniers. 26 500 000 dollars ont été budgétisés pour l'année fiscale 2002.¹¹¹

¹¹¹ Cutler J. Cleveland (Eds.), 2009, *Encyclopedia of Earth*, (Washington, DC: Environmental Information Coalition, National Council for Science and the Environment).

Une communauté permanente d'environ 300 résidents, associés à l'exploitation du parc, est installée à Mammoth Hot Springs, le quartier général du parc. De petits groupes résident aussi sur dix autres sites.

La gouvernance du PN de Yellowstone a connu des périodes de succès, mais aussi des moments difficiles. Par exemple, le projet d'exploitation d'un gisement aurifère présenté par une société minière, la New World Mine, à 4,2 km de l'angle nord-est du parc, en amont de trois cours d'eau, qui a constitué pour un temps, une menace pour l'intégrité du parc. Les déchets toxiques qui en auraient résulté auraient porté atteinte à la faune sauvage. En 1998, l'administration a dû indemniser la société minière à hauteur de 65 millions de dollars afin de mettre un terme à cette menace. Un moratoire a également été institué pour empêcher l'expansion des mines existantes. L'intervention de l'Etat est donc efficace en cas de problème.

6.3 Comparaison des modèles de gestion américain et chinois

L'exemple de la gestion des parcs aux Etats-Unis nous amène à réfléchir sur le rôle, surtout l'intervention de l'Etat chinois dans la gestion de ses aires paysagères, même si le contexte de ces deux pays n'est pas identique.

La situation démographique et la répartition des PN diffèrent d'un pays à l'autre.

Selon l'INSEE en 2009, la densité de population moyenne aux Etats-Unis est de 29 habitants / km². Mais la moitié ouest a des densités inférieures à 10.

La répartition des PN américains se concentre sur l'Ouest des Etats-Unis qui présente une faible densité de population (carte N°30), tandis que celle des Aires Paysagères nationales chinoises se positionne principalement sur la région du Sud-Est de la Chine (carte N°12).

La particularité de la répartition des Aires Paysagères Nationales chinoises est qu'elles se trouvent dans les régions où la densité de population est la plus importante, le Sud-Est, qui représente 96% de la population totale, avec une densité de 140,10 habitants /km². Avec 268 habitants/ km², la densité de ces aires est plus importante que celle de la population en général. C'est une des difficultés de la gestion de ces

aires habitées.

La différence vient aussi des systèmes de gestion : les gestionnaires, les planificateurs, les budgets, etc. Même si ces modèles sont nés dans des contextes différents propres à chaque pays, il nous est néanmoins possible de les comparer. C'est ce que nous faisons dans le tableau ci-dessous (tableau N°23).

Indicateurs de comparaison	Aires Paysagères (Chine)	PN (Etats-Unis)
Date de création du parc	1982 (PN de Zhangjiajie)	1872 (PN de Yellowstone)
Quantités	208 Aires Paysagères d'échelon national (fin 2009)	380 parcs et monuments nationaux
Proportion de leurs surfaces par rapport à la surface du territoire national	1%	3,6%
Gestionnaires	Administration locale concernée ou gestion mixte	Service du Parc National (NPS)
Budgets	Budget d'Etat, du gouvernement provincial, du district (<10%) + les recettes des billets (> 50%) selon les aires ¹¹²	Budget gouvernemental (plus de 70%) + donations des groupes financiers ou personnes privées
Système de gestion	Gouvernement local concerné + intervention des entreprises touristiques	NPS(principal gestionnaire) + concession spéciale
Planificateurs	Organisme ayant un certificat national de la planification des aires paysagères	DSC ('Denver Service Center'), sous la direction du NPS

Tableau N°23: Comparaison des modèles de gestion des parcs chinois et américains.

Réalisation : W. XIANG décembre 2010

Le modèle de gestion du PN aux Etats-Unis est très centralisé. Le NPS est le gestionnaire principal de l'ensemble des PN. Il autorise la concession spéciale pour certaines créations, telles que les restaurants, les boutiques ou les hébergements dans lesquels on respecte les réglementations édictées.

A la différence des modèles américains, les recettes des billets en Chine sont principalement allouées au fonctionnement des aires (tableau N°24). Certaines d'entre elles procurent même 97% de la ressource totale. C'est le cas de l'APW en 2002, par exemple.

¹¹² graphique n°14 et tableau n°24

Aires Paysag ères Nationales	Recettes de billetterie (x 10 000 yuan)	Ressources totales (x 10 000 yuan)	Part de la billetterie par rapport à la ressource totale
Mont Huang (An hui)	14 985	56 300	27%
Wulingyuan (Hunan)	11 400	11 800	97%
Mont Lu (Jiang xi)	7 846	12 000	65%
Ba da ling (Beijing)	10 600	17 620	60%
Shi Sanling (Beijing)	15 222	16 246	94%

Tableau N °24 : Proportion de la billetterie par rapport à la ressource totale de certaines Aires Paysag ères Nationales en 2002

Source : Département de la Construction de l'Etat Chinois (2002)

De ce fait, la participation de l'Etat reste faible. Les collectivités locales chinoises sont moins bien loties par rapport à leurs homologues américaines. C'est pourquoi les gestionnaires, en Chine, privilégient le développement économique. C'est ce qui explique en partie le décalage entre la mise en aire, garante en théorie de la protection, et la réalité, marquée par l'existence de multiples atteintes aux aires, occasionnées par l'urbanisation, la commercialisation, la mercantilisation et la sur-fréquentation.

Nous avons montré dans la deuxième partie de la thèse que la majorité des aires paysagères relève de la gestion gouvernementale ou de la gestion mixte. Le problème, c'est qu'il existe trop d'institutions publiques agissant au niveau de l'Etat (Département de la Construction, Département de la Sylviculture, Département des Ressources du Territoire National, Département de l'Environnement National et Office du Tourisme de l'Etat), ce qui rend la gestion d'autant plus compliquée. Ce qu'il manque en effet c'est une véritable institution opérationnelle pour la gestion générale des aires. Il serait souhaitable de créer un organisme régulateur sur place dans chaque aire d'échelon national, qui possède un vrai pouvoir de contrôle.

Un autre problème résulte de la politique actuelle à propos de la gestion des aires. Il vient de l'insuffisance de personnel compétent et d'une carence du budget de fonctionnement. En comparaison avec des pays comme les Etats-Unis, l'allocation de l'Etat chinois (sur l'ensemble des aires paysagères d'échelon national, l'Etat ne finance qu'un million d'euros par an au total) est vraiment insuffisante au regard des besoins en main d'œuvre qualifiée, par exemple. Une amélioration quantitative des effectifs paraît aussi indispensable qu'une augmentation budgétaire. Notons également que le personnel embauché manque généralement de formation spécialisée en gestion. Cette formation devrait pouvoir être dispensée plus abondamment grâce à une plus grande collaboration avec les établissements universitaires locaux.

7. Comparaison de l'APW (Hunan, Chine), de l'APVJ (Sichuan, Chine), du Parc amazonien de Guyane (France d'Outre-Mer) et du Parc National de Yellowstone (Etats-Unis)

Précédemment, nous avons pris trois exemples concrets (l'APVJ, le PAG et le PNY) pour l'APW en ce qui concerne les questions de la répartition des ressources économiques, de la protection de la culture locale et du rôle du régulateur d'Etat respectivement.

Indicateurs de comparaison	APW (Hunan, Chine)	APVJ (Sichuan, Chine)	Parc amazonien de Guyane (France d'Outre-Mer)	Parc National de Yellowstone (Etat-Unis)
Date de création	1988	1984	2007	1872
Surface (km ²)	397,5	720	33 900	8 983
Fréquentation touristique (2007 ¹¹³)	2 248 440 ¹¹⁴	2 520 000	108 800	3 151 343
Population habitant dans le parc	34 972 (dont 1000 au cœur du parc)	1 007	8 000	300
Prix du billet d'entrée	248 yuan (24,8€)	220 yuan (22€)	gratuit (0€)	10 dollars (7,4€)
Salaire mensuel moyen des citoyens	2 000 yuan (200€)	2 000 yuan (200€)	1 572€ ¹¹⁵	3 342\$ ¹¹⁶ (2 473€)

Tableau N°25 : Tableau de comparaison entre l'APW (Hunan, Chine), l'APVJ (Sichuan, Chine), le PAG (France d'Outre-Mer) et le PNY (Etats-Unis)

Réalisation : W. XIANG, décembre 2010

Le tableau n°25 nous montre une comparaison entre l'APW et les trois autres parcs en terme de surface, de fréquentation touristique, de population habitant dans le parc, de prix du billet d'entrée et de salaire mensuel moyen des citoyens.

¹¹³ Nous avons choisi l'année 2007 comme l'année de comparaison en terme de fréquentation en fonction des données obtenues.

¹¹⁴ Comme nous avons expliqué dans le premier chapitre qu'il existe deux façons d'évaluer la fréquentation touristique auprès du Bureau des Statistiques de Wulingyuan, nous avons pris le nombre de **visiteurs** plutôt que le nombre de **visites** à l'APW afin d'éviter de biaiser des éléments de comparaison par rapport aux autres parcs.

¹¹⁵ Selon les données de l'INSEE, le salaire mensuel en Guyane (2007) est de 1 615€ et celui de la France métropolitaine est de 1 530€, nous avons pris la moyenne des deux (1 572€) comme salaire moyen des Français en 2007. Source: http://www.insee.fr/fr/insee_regions/guyane/themes/ter/ter2010/ter2010_10_gv.pdf

¹¹⁶ Selon le Census Bureau, le salaire annuel moyen américain est de 45 113\$ pour un homme et 35 102 \$ pour une femme en 2007. Nous avons calculé le salaire mensuel moyen des américains en fonction de ces données (3 342\$ par mois en moyenne). Source : www.europusa.com

Bien que 1,8 fois plus petite que l'APVJ, 85 fois que le PAG et 22,6 fois que le PNY, l'APW a accueilli 20 fois plus de visiteurs que le PAG en 2007, un peu moins que ceux de l'APVJ et le PNY. En terme de surface, elle est la plus petite des quatre. Mais en terme de fréquentation touristique, elle est l'une des plus importantes. Il faut tenir compte de la situation démographique de chaque pays. Il n'est pas facile de gérer le flux dans un pays très peuplé comme la Chine. Néanmoins, les études sur l'impact des activités touristiques pour l'environnement naturel de l'APW, que nous avons montré dans la première partie, confirme le fait de la dégradation environnementale, causée par une urbanisation et une sur-fréquentation. Nous pensons que le contrôle de la réservation des billets d'entrée et une meilleure répartition des visiteurs dans les sites pourraient réduire cette fréquentation très importante, ce qui n'est pas le cas actuellement à l'APW.

En ce qui concerne les résidents dans les parcs, l'APW est le parc le plus habité (34 972 personnes), vient ensuite le PAG (8 000 personnes) et l'APVJ (1 007 personnes) et seulement 300 personnes dans le PNY. Le contexte démographique est bien différent dans ces parcs. Nous avons expliqué auparavant que la plupart des aires paysagères d'échelon national en Chine sont habitées, l'APW et l'APVJ en sont des illustrations. En France, l'implantation des parcs nationaux n'est possible que là où s'étendent des territoires suffisamment vastes et dépeuplés (sauf le Parc National des Cévennes en France métropolitaine, 76 000 habitants en permanence et le Parc amazonien de Guyane en France d'Outre-Mer) pour que la zone centrale y trouve place sans qu'il y ait besoin de déplacer des populations. La répartition des PN américains se concentre sur l'Ouest des Etats-Unis qui représente une faible densité de population. Rappelons toutefois que la mise en place du premier parc national au monde à Yellowstone en 1872 a été associée à l'expulsion des Indiens Shoshone qui y résidaient (Kemf, 1993¹¹⁷). Cela a conduit à de violents conflits entre les autorités du parc et ces peuples¹¹⁸. Les populations autochtones, quand elles sont coupées de leurs terres et territoires ancestraux, affrontent la pauvreté, l'érosion de leurs institutions coutumières, et la perte de leur identité et culture. A l'heure actuelle, il n'y a que 300 résidents permanents dans le parc.

Parmi les aires protégées dans le monde, la Chine n'est pourtant pas le seul pays dans lequel les aires paysagères sont habitées. Respectivement 86% et 69% des aires protégées sont habitées en Amérique latine et en Inde par exemple (Kemf, 1993) et une grande majorité de ces habitants sont autochtones. Il faut donc prendre en compte cette réalité. Et la notion de conservation de la nature à l'état sauvage, dominante à l'époque de création du parc national aux Etats-Unis ne correspond plus avec cette réalité

¹¹⁷ Kemf E. (Ed.), 1993, *Indigenous people and protected areas. The law of mother earth*. London, Earthscan Publications Ltd.

¹¹⁸ Colchester M., 1996, « Au-delà de la 'participation' : peuples autochtones, conservation de la diversité biologique et gestion des zones protégées. », *Unasylva* (1996/3), p.186

Etant donné l'importance de l'effectif des résidents dans le parc, le rôle de la population autochtone dans le processus du développement touristique est donc primordial non seulement pour l'APW, mais aussi pour l'APVJ et le PAG. Nous avons montré dans ce chapitre que depuis 1992, la création d'une entreprise touristique mixte représentant tous les habitants et le gestionnaire de l'ensemble de l'APVJ, et le succès du mode de partage à égalité des ressources de billetterie depuis 2001 pourraient inspirer l'APW en ce qui concerne la gestion du site associant le développement des communautés. La gouvernance du Parc amazonien de Guyane en France d'Outre-Mer est un exemple de respect des modes de vie traditionnels et de l'importance des droits d'usage collectifs des Amérindiens, mais aussi d'adaptation de la réglementation sur certaines activités comme la chasse et la pêche de subsistance. En outre, les autorités coutumières et le conseil d'habitants jouent un rôle important dans l'intégration de l'aspect culturel du parc et sa gestion.

En ce qui concerne le prix du billet d'entrée, celui de l'APW est le plus cher, devant ceux de l'APVJ et le PNY. Notons que l'entrée du parc en France est gratuite. Pourtant, en comparant les salaires mensuels de ces trois pays, celui des Chinois est 7 fois moins élevé que celui des Français et 10 fois moindre que celui des Américains. Malgré le fait que les frais d'hébergement dans les parcs américains sont beaucoup plus élevés que ceux des aires paysagères chinoises et que le voyage des métropolitains se rendant en Guyane est très onéreux, le voyage à l'APW et à l'APVJ reste très cher pour les Chinois. Dans notre analyse, nous avons montré que l'augmentation du prix du billet d'entrée est considérable (de 0,8€ à l'époque de création de l'APW à 15,8€ dans les années 90 puis 24,8€ à partir de 2005). Les arguments avancés par les autorités sont d'abord le remboursement des investissements d'infrastructures et le paiement des salaires, vient ensuite le coût d'entretien environnemental. Pourtant, notre analyse a montré que sur les 24,8€ du billet d'entrée, seulement 0,8€ servent à la protection de l'environnement naturel. Ce qui est peu. Il y a là une disproportion qu'il conviendrait de réduire, sans doute par une plus grande participation étatique et, de la part des autorités de gestion locales, par une meilleure répartition des recettes entre investissements économiques et protection de l'environnement.

Cette comparaison nous a montré encore une fois la particularité du contexte de l'APW vu sa surface, sa densité de population habitée, sa fréquentation touristique importante et le soutien financier insuffisant de l'Etat. C'est la raison pour laquelle la question du déséquilibre entre protection et développement est d'autant plus complexe à gérer. Et c'est aussi pourquoi nous avons pris l'APW comme cas d'étude.

Comme notre objectif de départ est d'instaurer un équilibre entre protection et développement du site, un régulateur, représentant de l'Etat chinois, devrait être installé afin d'exercer une fonction de surveillance et de contrôle des projets touristiques locaux. Les gestionnaires, les habitants et les socio-professionnels ont tous des intérêts économiques directs dans le développement du site. Le risque est donc grand d'un déséquilibre au détriment de sa protection. Un organisme régulateur pourrait pallier cet inconvénient et orienter sur place les politiques touristiques de la région.

La remise en question de la 'mise en aire' en Chine à travers le cas de l'APW et d'autres aires paysagères, il apparaît que si l'administration locale a une part de responsabilité dans le mode de gouvernance des sites, l'Etat a aussi la sienne. Il nous semble donc important de clarifier les droits et les devoirs de chacun pour une gouvernance plus efficace. Nous pensons que l'Etat devrait passer d'un cadre de réglementations des aires paysagères à un cadre de lois, au caractère juridique plus contraignant. Ensuite, une classification des espaces naturels et leur degré de protection clairement défini serait aussi indispensable pour une meilleure gouvernance. Enfin, un travail de vraie coordination entre administrations centrale et locale serait souhaitable.

En vue de résoudre les problèmes rencontrés à l'APW, dans ce chapitre, nous avons proposé une réorganisation du développement du site sur six aspects. En ce qui concerne l'administration locale : une planification protectrice ; une séparation du droit d'exploitation de celui de gestion ; une protection participative ; une participation plus large des populations locales accompagnée d'une meilleure redistribution des retombées économiques et une mise en valeur de la culture locale seraient préférables. En ce qui concerne l'Etat, la présence d'un organisme régulateur sur place dans chaque aire paysagère d'échelon national, un financement plus généreux et l'attribution d'un caractère juridique, plus contraignant que les réglementations, seraient souhaitables.

L'exemple de l'Aire Paysagère de Jiuzhaigou (Sichuan, Chine) montre les avantages d'une participation plus large des populations locales et d'une redistribution des retombées économiques plus équilibrée. Le Parc National Amazonien de Guyane en France peut servir d'exemple pour une politique ouverte sur la protection et la mise en valeur de la culture locale des populations amazoniennes. Enfin l'exemple du Parc National de Yellowstone aux Etats Unis nous a montré l'importance du régulateur de l'Etat sur la gestion des parcs nationaux.

Conclusion de la 3^{ème} partie

Il nous semble que le problème d'urbanisation du site est le phénomène le plus visible pendant la phase d'essor de l'APW. En effet, la mercantilisation, l'artificialisation, la sur-fréquentation existent et subsistent. La politique de démolition appliquée par les autorités locales a été considérée comme une solution pure et simple pour résoudre le problème d'urbanisation du site. Cependant, de nombreuses conséquences socio-économiques en découlent : diminution des emplois pour une partie des habitants dans les activités du tourisme ; chute des revenus économiques qui leur sont liés ; crise de confiance et conflits créés entre l'ADW et les populations concernées ; risque de perte d'identité des populations locales. De plus, elle a renforcé le déséquilibre entre le développement du site et celui des communautés (répartition des retombées économiques inéquitable, conflits d'usage des ressources naturelles, authenticité et continuité de la culture locale rompues) cause de démotivation des populations locales et de leur marginalisation progressive.

Nous pensons qu'il faudrait d'abord mesurer la spécificité du patrimoine naturel et privilégier sa protection afin d'éviter l'apparition des phénomènes d'urbanisation, de mercantilisation, d'artificialisation et de sur-fréquentation dans le site. Il nous semble aussi important de clarifier les droits et devoirs des administrations locales et d'Etat, actuellement imprécis.

En ce qui concerne l'administration locale, une planification touristique protectrice serait préférable à une politique touristique de réparation. Afin d'assurer une gestion de l'APW plus claire et efficace, il nous semble qu'il faudrait séparer le droit d'exploitation de celui de gestion administrative pour l'autorité locale, ce qui n'est pas le cas actuellement. Vient ensuite la question de la participation communautaire, afin d'intégrer et de motiver les populations autochtones dans le processus du développement touristique de la région. Une protection de l'environnement plus participative, incluant la contribution des habitants, serait préférable à une protection de la nature appliquée strictement et sans nuance. De plus, une politique ouverte de la répartition des retombées économiques du tourisme et d'une mise en valeur de la culture locale serait bénéfique d'un point de vue socio-économique pour que les autochtones soient les vrais bénéficiaires du développement touristique de la région.

En ce qui concerne le rôle de l'Etat, il nous semble très important de passer d'un cadre de réglementations des aires paysagères à un cadre de lois, au caractère juridique plus contraignant. Ensuite, un financement plus généreux de l'Etat et la présence d'un organisme comme régulateur d'Etat seraient indispensables pour qu'il puisse surveiller et contrôler l'élaboration et surtout la réalisation des projets touristiques sur place, car pour l'instant il manque une vraie coordination entre administration centrale et locale.

CONCLUSION GENERALE

Comme les aires protégées sont souvent à la fois des paysages remarquables mais aussi des espaces où l'économie connaît des difficultés, il ne semble pas évident de concilier l'objectif du développement de la région avec la protection de ces sites, notamment dans le cadre d'un développement du tourisme dans les pays émergents.

Dans un pays en plein essor comme la Chine, la croissance économique au niveau national, l'instauration des congés payés favorisent fortement le développement des activités de loisirs parmi la population. En outre, l'importance des aires paysagères dans le pays, sur le plan touristique, se traduit par une considérable multiplication des flux touristiques nationaux vers ces destinations. L'urbanisation et la mercantilisation très importantes, la pollution environnementale et la dégradation paysagère provoquées par cette utilisation intense, ainsi que l'insuffisance de sensibilisation du public et des habitants en faveur de la protection de la nature sont les conséquences d'une gestion inadaptée. Dans ce contexte socio-économique, la plupart des aires paysagères entrent dans une phase de plein essor, marqué cependant par une confrontation permanente entre le développement économique et la protection de la nature.

L'Aire Paysagère de Wulingyuan, notre étude de cas, se situe dans ce contexte là mais elle est encore plus complexe. Non seulement c'est une aire habitée (par les Tujia entre autres), mais elle fait aussi partie du Patrimoine naturel de l'UNESCO. La protection et la gestion des patrimoines (naturel, culturel, architectural, paysager), le développement économique, la satisfaction des populations locales sont les trois objectifs fondamentaux pour la direction de l'APW. Les deux premiers ont été en partie atteints. Reste à pourvoir au troisième...

Il nous semble que, malgré les nombreux efforts consentis par les administrations locales pendant les phases de création et de consolidation de l'APW, elles n'ont pas assez pris conscience de l'entrée dans cette nouvelle phase d'essor. Certaines politiques et le système de gestion ne correspondent plus à la nouvelle situation de développement. La direction de l'APW n'a pas bien associé le rapport entre protection du patrimoine naturel et sa valorisation. Elle considère le patrimoine naturel plutôt comme une ressource touristique ordinaire. De nombreux et importants investisseurs venus de l'extérieur, se montrent souvent actifs dans la construction d'équipements touristiques et récréatifs. Certes, ces investissements sont importants pour les retombées économiques de la région. Cependant, les populations locales ne semblent pas assez bénéficier de ces retombées (les graphiques n°24,25,26 montrent une grande

disparité des croissances absolues entre **district** et **habitants**). De leur côté, bien qu'inexpérimentés dans l'organisation et la gestion, attirés par les profits économiques venant du tourisme, les habitants à l'intérieur du site se sont joints spontanément aux foules exploitant le site. Tous ces facteurs sont à l'origine de l'urbanisation sauvage et de la mercantilisation du site et des fortes modifications apportées au paysage naturel. Six ans après l'inscription sur la liste du Patrimoine naturel, ce problème a été constaté et clairement établi par l'UNESCO en 1998. Quand il s'agit des conflits d'usage entre protection de la nature et développement du site, paradoxalement, une solution radicale qui va à l'encontre de l'idéologie traditionnelle (harmonie entre homme et nature) a été apportée par l'administration locale. Face à la pression conjointe de l'organisation internationale et de l'Etat chinois, la direction de l'APW a commencé à réfléchir à cette question et essayé de trouver la solution la plus rapide et la plus efficace. La politique de démolition est née dans ce contexte.

Sans une consultation approfondie auprès des habitants concernés, la politique de démolition qui a entraîné de nombreux sacrifices pour une partie des populations locales, a recueilli une grande incompréhension, voire l'hostilité des habitants. De surcroît, la différence d'exécution de cette politique entre les gestionnaires (BGPZ et ADW) a provoqué une situation inégale des deux communautés touchées. Avec la crise de confiance entre l'ADW et les habitants concernés, et la différence de traitement apportée aux deux communautés à l'intérieur du site, les conflits s'installent.

Trop focalisée sur le sujet et pressée par le problème de cette urbanisation sauvage, l'administration locale a impulsé une mesure radicale pour résoudre le déséquilibre entre le développement et la protection du site, en mettant en oeuvre une vigoureuse politique de démolition des équipements d'accueil tant pour les habitants que pour les commerçants. Ce faisant, elle a perdu de vue et négligé les causes profondes qui avaient amené le problème d'urbanisation : le déséquilibre entre l'exploitation des ressources naturelles touristiques et la protection du patrimoine naturel d'un côté, et le déséquilibre entre le développement du site et celui des communautés, d'un autre.

La politique de démolition a donc intensifié ces déséquilibres, entraînant de nouveaux conflits sociaux. Faute d'une intégration active dans les projets touristiques, les habitants se marginalisent peu à peu. Ils perdent aussi leur motivation pour un développement du site qui dissocie le développement des communautés. Sans leur participation, le problème du déséquilibre entre la protection de l'environnement naturel et le développement économique de la région n'est pas près d'être résolu.

De ce fait, les politiques de protection, fondées principalement sur la démolition massive, n'ont pas résolu la question du déséquilibre entre protection et développement du site. De plus, elles ont créé encore des problèmes sociaux.

Le cas de l'APW et d'autres aires paysagères ne met pas seulement en cause la responsabilité des autorités locales, mais aussi celle de l'Etat. Pour ce qui concerne la définition des aires, l'autorité étatique privilégie le repos et la visite offerts aux touristes au détriment de la protection et de la préservation dues aux sites. Les réglementations souffrent de n'être pas toujours appliquées fermement et devraient être remplacées par des lois, de caractère plus contraignant. Le système de gestion de l'ensemble des aires paysagères d'échelon national pâtit d'un déséquilibre dans la répartition des effectifs : trop d'acteurs d'un côté, pénurie de l'autre. Le financement n'est pas à la hauteur de l'enjeu : 1 million € au total pour l'ensemble des 208 aires paysagères d'échelon national, inchangé depuis de nombreuses années. La dénomination des espaces classés est confuse : une appellation en chevauche parfois une autre, et le degré de protection à accorder aux espaces n'est pas toujours clairement établi. La coordination entre administration centrale et locale pour être améliorée par l'installation d'un régulateur d'Etat sur chaque aire. Il nous semble donc important de clarifier la responsabilité de l'Etat et des administrations locales pour améliorer le travail de gouvernance.

Protection et développement sont souvent antagoniques, mais pas inconciliables, à condition d'établir des priorités. Nous pensons qu'il faut favoriser la protection du patrimoine naturel car c'est d'elle que découleront les ressources touristiques d'une façon naturelle et durable, et qu'elle évitera à l'avenir les phénomènes d'urbanisation, de mercantilisation, d'artificialisation et de sur-fréquentation. Mais il nous paraît aussi important de sensibiliser et d'y intégrer les populations locales plutôt que d'imposer une protection de la nature venue d'en-haut et appliquée strictement et sans nuance en cas de conflits d'usage entre protection et développement du site. Renforcer la participation communautaire dans le processus de territorialisation de l'APW favoriserait l'intégration et la motivation des habitants pour une véritable application de tourisme durable.

Pour y parvenir, une réorganisation du développement du site serait nécessaire, en incluant six aspects importants qui consistent :

pour ce qui concerne l'Administration du District de Wulingyuan, en une planification protectrice (renversant les priorités entre développement économique et protection du site) ; une séparation du droit d'exploitation du site de celui de gestion (distinction

claire entre le rôle d'exploitant et de gestionnaire principal) ; une protection de l'environnement plus participative (recours à la sensibilisation environnementale auprès des habitants et des touristes plutôt qu'une protection de la nature rigide appliquée) ; une redistribution des retombées économiques plus équitable (en faveur des habitants), une mise en valeur de la culture locale (respect, préservation et valorisation de la culture autochtone) ;

pour ce qui concerne l'Etat, en l'installation d'un régulateur d'Etat ; en l'octroi d'un financement plus généreux et en l'adoption de lois à la place de réglementations dans le but d'amener la gestion de l'APW à un équilibre entre protection et développement.

Les cas de l'Aire Paysagère de Jiuzhaigou (Sichuan, Chine) pour une participation plus large des populations locales et une redistribution des retombées économiques plus équilibrée ; du Parc National Amazonien de Guyane en France pour une politique ouverte sur la protection et la mise en valeur de la culture locale des populations amazoniennes ; et du Parc National de Yellowstone aux Etats Unis pour l'importance du rôle de régulateur d'Etat sur la gestion des parcs nationaux peuvent servir de modèles utiles.

Comme les parties prenantes (gestionnaires, habitants, entreprises touristiques) ont toutes des intérêts économiques dans le développement du site, même quand il s'agit d'un système participatif, il est possible que le développement économique de la région s'éloigne petit à petit du but : la protection de la nature. La présence d'un organisme d'Etat comme régulateur sur place nous semble primordial. Il pourrait jouer un rôle de contrôle et de surveillance afin que les projets touristiques locaux puissent conduire à l'équilibre entre la qualité de vie des populations et la protection de la nature.

Le problème de déséquilibre entre protection et développement à l'APW est en quelque sorte un reflet de celui des aires paysagères en Chine. L'intérêt de cette thèse serait également de faire avancer les réflexions sur la gestion des aires dans une voie plus durable économiquement, socialement, culturellement, écologiquement.

BIBLIOGRAPHIE

- Alcorn J., 1993, <<Indigenous peoples and conservation>>, *Conservation Biology*, Vol.7, n°1, pp.424-426
- Amat J.-P.&Dorize L.&Le Cœur Ch.&Gautier E., *Eléments de géographie physique*, Paris Bréal, coll. Grand Amphi, 2002, ISBN 2749500214
- Amirou R., 1994, «Le tourisme comme objet transitionnel », *Espaces et Sociétés*, n° 76, pp. 149-164.
- Amirou R., 2008, «Le Paradis, c'est les autres », *Articulo* - revue de sciences humaines
- André P.&Delisle C.E.&Revêret J.P., 2003, *L'évaluation des impacts sur l'environnement – Processus, acteurs et pratique pour un développement durable*, deuxième édition, Montréal : École polytechnique de Montréal
- Apostolakis A., 2003, <<The convergence process in heritage tourism>>, *Annals of Tourism Research*, Vol 30, No. 4, pp. 795-812
- Aubertin C. et Vivien F.-D., 2006, *Le développement durable ; enjeux politiques, économiques et sociaux*, Paris, la documentation française
- Avocat Ch., 1981, <<Espaces protégés... espaces conservés ? >>, *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 56 n°3, pp 227-230
- Babou I. et Callot P., 2007, *Les dilemmes du tourisme*, Vuibert.
- Babou I. et Callot P., 2007, « CO2 et tourisme: vers de nouvelles segmentations », 12^{ème} Journées de Recherche en Marketing de Bourgogne, 8 et 9 novembre 2007, Dijon.
- Bachimon Ph., 2001, « La mise en désir des lieux ou la réinvention des lieux par le tourisme », CaféGéo, <http://www.cafe-geo.net>, n°249 (consulté le 22 octobre 2007)
- Bachimon Ph. et Amirou R., 2000, *Le tourisme local. Une culture de l'exotisme*, L'Harmattan
- Barde C., 2005, <<Culture scientifique et tourisme: exemple du réseau des 'musées du Verdon'>>, colloque <<La culture, vecteur du développement des territoires touristiques et sportifs>>, CERMOSEM, Le Pradel, 13 et 14 octobre, 2005

- Barrère C., 2005, <<Les dynamiques économiques du patrimoine>>, Barrère C. & Barthélemy D. & Nieddu M. & Vivien F.-D. (dir.), *Réinventer le Patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris, L'Harmattan, pp. 109-120
- Bao Jigang et Tang Xinmin, 1988, <<Réflexions sur le tourisme local en Chine>> (quyu lvyou chutan), *yunnan shehui kexue*, (5) :14-19
- Bao Jigang et Su Xiaobo, 2004, <<Etude sur la mercantilisation dans les anciennes villes historiques de Chine>> (zhongguo lishi gucheng de shangyehua yanjiu), *dili xuebao*, (59) :3
- Bendix et Regina, 1989, «Tourism and Cultural Displays. Inventing Tradition for whom? », *Journal of American Folklore* 102: 131-146.
- Becker L.J. et Seligman C., Fazio R.H. & Darley J.M., 1981, «Relating attitudes to residential energy use », *Environment and Behavior*, 13, 5, pp. 590-609.
- Béji-Bécheur A. et Bensebaa F., 2006, «Companies' practices and social responsibility: cases of companies in the French tourist sector », *Ethics and Economics*, 3, 2 ([http:// ethique-economique. org/](http://ethique-economique.org/)).
- Beltran, J. (Ed.), 2000, *Indigenous and Traditional People and Protected Areas : Principles, Guidelines and Cases Studies*. UICN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK and WWF International, Gland, Switzerland.
- Bessière J., 2001, *Valorisation du patrimoine gastronomique et dynamiques de développement territorial. Le haut plateau de l'Aubrac, le pays de Roquefort, le Périgord noir*, Paris, L'Harmattan
- Blamey, R.K. 1997. <<The Search for an Operational Definition>>. *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 5, p.109-130.
- Blamey, R.K. 2001. <<Principles of Ecotourism>>, *The Encyclopedia of Ecotourism*. Oxon, UK, New York, NY: CABI Pub, p. 5-
- Blanchet A. et Gotman A., 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, 125 p., Nathan Université coll. 128.
- Blangy S., 1995, «Ecotourisme, tourisme durable et tourisme rural », *Les Cahiers Espaces*, 42, 60-68.
- Blangy S. & Dubois G. & Kouchner F., 2002, *Ecotourisme. Expériences Françaises*, ODIT France, Collection Guide de savoir-faire.

- Blondiaux L.&Marcou G.& Rangeon F. (dir.) , 1999: *la démocratie locale : représentation, participation et espace public*, Paris, PUF
- Bonard Y. et Felli R., 2008, « Patrimoine et tourisme urbain. La valorisation de l'authenticité à Lyon et Pékin », *Articulo - revue de sciences humaines*, consulté le 30 avril 2010. URL : <http://articulo.revues.org/719>
- Bouchard S., Septembre 2006, *La folklorisation*, Conférence parue dans la revue << Culture Contact Info >> N°1
- Bourdin A., 1984, *La patrimoine réinventé*, Paris, PUF, Espace et liberté
- Bourdin A., 1996, « Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain? », *Les annales de la recherche urbaine*, n°72, pp. 6-13.
- Boyer M., 1996, *L'invention du tourisme*, Découvertes Gallimard Art de vivre, 160 pages
- Bozonnet J.-P., 1992, *Des monts et des mythes, l'imaginaire social de la montagne*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, collection Montagnes, 294 pages
- Bramwell et Lane, 2008, « Priorities in sustainable tourism research », *Journal of Sustainable Tourism*, 16, 1, 1-4.
- Breton J.- M. (dir.), 2004, *Tourisme, environnement et aires protégées*. Edition Karthala
- Brown D., 1999, « Des faux authentiques. Tourisme versus pèlerinage », *Terrain*, n° 33, p41-56
- Brundtland G.-H. (1989), *Notre avenir à tous*, Edition du Fleuve
- Brunel S., 2006, *La Planète disneylandisée*, Paris : Sciences Humaines.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), 1989, *Notre avenir à tous : la Commission mondiale sur l'environnement et le développement*. Montréal : Editions du Fleuve ; Québec : Les Publications du Québec
- Cadène P., 1990, <<L'usage des espaces péri-urbains. Une géographie régionale des conflits>>, *Etudes Rurales*, n°118-119, 235-267.
- Caire G. et Roullet-Caire M., 2001, « L'évolution du tourisme rural en France », in Faugère, Kartchevsky (eds), *Philosophie, travail, système(s) – hommage à Guy Caire*, L'Harmattan, 2001

Caron A. et Torre A., 2005, <<Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité: le cas des conflits d'usage et de voisinage>>, *Economie et Institutions*, Nos 6 & 7, 183-220.

Caron A. et Torre A., 2002, <<Les conflits d'usage dans les espaces ruraux: une analyse économique>>, in *Perrier-Cornet P., A qui appartient l'espace rural?*, Editions de l'Aube/DATAR, 49-78.

Cazes G., 1992, *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Bréal, Amphi, 189p

Ceballos-Lascurain H., 1991, <<Tourism, Ecotourism and Protected Areas>>. In *Parks*, Vol. 2, N°3, IUCN, Gland, Switzerland.

Ceballos-Lascurain H., 1993, *The IUCN Ecotourism Consultancy Programme*, México, DF.

Chauveau J.-P., «Le "modèle participatif" de développement rural est-il "alternatif" ? », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 3 | 1992, mis en ligne le 05 juillet 2006, Consulté le 19 décembre 2009. URL : <http://apad.revues.org/380>

Choi H. C. et Sirakaya E., 2005, «Measuring residents attitude toward sustainable tourism: development of sustainable tourism attitude scale », *Journal of Travel Research*, 43, 4, 380-394.

Chu Yifang et Qian Xiaofu, 1986, <<Réflexions sur la question de la destination touristique>> (Ivyoudi wenti de sikao), *jingji dili*, (8) :1

Cohen E., 1972, <<Towards a sociology of international tourism>>, *Social Research*, 39, 1: 164-182

___, 1979, <<Rethinking the sociology of tourism>>, *Annals of tourism research*, 6, 1: 18-35

___, 1987, << Alternative tourism. A critique>>, *Tourism Recreation Research*, 12, 2: 13-18

___, 1988, «Authenticity and Commoditization in Tourism » *Annals of Tourism Research* 15: 371-386.

Cohen J.M. et Uphoff N.T., 1980, <<Participation's Place in Rural Development: Seeking Clarity through Specificity>>, *World Development*, 8: 213-235.

Colchester M., 1996, <<Au-delà de la 'participation': peuples autochtones, conservation de la diversité biologique et gestion des zones protégées.>>, *Unasylva* (1996/3), p.186

Conférences des parties à la Convention sur la Diversité biologique, Décision V/6, document UNEP/CDB/COP/5/23, Décision VII/11 UNEP/CDB/COP/7/21.

Cravatte C., <<L'anthropologie du tourisme et l'authenticité : Catégorie analytique ou catégorie indigène ? >>, *Cahiers d'études africaines*, p603-620

Cui Fengjun, 1995, <<La capacité de charge – un des indicateurs du tourisme durable>>, *jingji dili*, 15 (5) :34

Debarbieux B., 1995, *Tourisme et montagne*, Paris, Ed. Economica, 107 pages

Deprest F., 1997, *Enquête sur le tourisme de masse (L'écologie face au territoire)*, Editions Belin, Paris, 207p.

Dimó G., 1995, <<Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle>>, *Espaces et sociétés – Méthodes et enjeux spatiaux*, Paris, L'Harmattan, 78 :15-34

Dolnicar S.&Crouch G. I.&Long P., 2008, «Environment-friendly tourists: What do we really know about them? », *Journal of Sustainable Tourism*, 16, 2, 197-210.

Dossier spécial «Vers un tourisme de proximité, riche d'expériences fortes », 2008, *La Revue Durable*, Juillet-Septembre, N°30.

Duan Songyan, 2002, <<Du 'phénomène de Lijiang' au 'modèle de Lijiang'>> (cong lijiang xianxiang dao lijiang moshi), *lilun qianyan*, 2005 (3)

Dudley N. (Editeur), 2008, *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées.*, Gland, Suisse, UICN

Dupuy G., 1985, *Système, réseau et territoires. Principes de réseautique territoriale*, Paris, Presses de l'Ecole de France, 332p

Eberlee J., 1998, <<La gestion du tourisme pour une capacité d'accueil durable>>, In *Explore*, magazine électronique du Centre de recherches pour le développement international (Canada)

http://www.idrc.ca/reports/read_article_french.cfm?article_num=252

Evrard Y.&Bourgeon D.&Petr C., 2000, «Le comportement de consommation culturelle : un état de l'art », *16ème Congrès International de l'Association Française du Marketing*, Montréal, Canada, Mai.

Fainstein S. et Glastone D., 2005, «Evaluation du tourisme urbain », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°97, pp. 127-135.

Feng Weibo, 2005, <<Réflexions sur le phénomène d'urbanisation dans les aires

paysag ères en Chine>> (zhongguo fengjingqu chengshihua xianxiang de sikao), *chongqing shifan daxue xuebao*, (22) :4

FPNNE (Fédération des Parcs Naturels et Nationaux d'Europe), 1993, *Loving them to death ? The need for sustainable tourism in Europe's nature et national parks*. Grafenau, FPNE, 300p

Francois F. (2004), «Le tourisme durable : une organisation du tourisme en milieu rural », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1, 57-80.

Franck M., <<Le tourisme face à la menace de folklorisation des cultures>>, p58, in Furt J.-M. et Michel F. (dir.), 2006, *Tourismes & Identités*, Paris, L'Harmattan

Frochot I. et Legohérel P., 2007, *Le marketing du tourisme*, Dunod, Paris.

Furt J.-M. et Michel F.(dir.), 2006, *Tourismes & Identités*, L'Harmattan, 217p

Fu Jun, 2007, *La planification touristique dans les aires paysag ères* (fengjingqu guihua), qixiang chubanshe, 213p

Galloway G., 2002, «Psychographic segmentation of park visitor markets: evidence for the utility of sensation seeking », *Tourism Management*, 23, 581-506.

Gao Guihua, 2005, *Situation des réserves naturelles en Chine* (zhongguo ziran baohuqu xianzhuang yanjiu)

Gaxie D., 2000, *la démocratie représentative*, Paris, Monchrestien

Georgeu, Y. et Jenkins, C. (dir.), 1995, *La charte paysag ère : outil d'aménagement de l'espace intercommunal*. Paris, La Documentation Française, 188p.

Giroir G., 2007, «Les impacts anthropiques dans les parcs nationaux chinois : approche géographique », *Géocarrefour*, Vol. 82/4

Gössling S.&Hall M.&Lane B.&Weaver D., 2008, «The Helsingborg Statement on Sustainable Tourism », *Journal of Sustainable Tourism*, 16, 1, 122-124.

Greenwood et Davydd J., 1989 [1977], «Culture by the Pound : An Anthropological Perspective on Tourism as Cultural Commoditization » Dans Valene L. Smith (dir.), *Hosts and Guests. The Anthropology of Tourism*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.

Greffe X., 1990, *La valeur économique du patrimoine. La demande et l'offre de monuments*, Paris, Anthropos-Economica

Guerin M., 2005, *conflits d'usage à l'horizon 2020. Quels nouveaux rôles pour l'Etat dans les espaces ruraux et péri-urbains ?*, Commissariat général du plan, la Documentation Française

Gumuchian H.&Grasset E.&Lajarge R.&Roux E., 2003, <<Les acteurs, ces oubliés du territoire>>, *Anthropos*

Handler R. et Linnekin J., 1984, «Tradition, Genuine or Spurious », *Journal of American Folklore* 97 : 273-290.

Hardin G., 1968, <<The Tragedy of the Commons>>, *Science*, Vol. n°162, décembre, pp.1243-1248

Héritier S. et Laslaz L. (Dir.), 2008, *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable.*, Paris, Ellipses.

Héritier S., <<Participation et gestion dans les parcs nationaux de montagne : approches anglosaxonnes>>, *Revue de géographie alpine*, (En ligne), 98-1, 2010, mis en ligne le 13 avril 2010, Consulté le 17 novembre 2010. URL : <http://rga.revues.org/index1128.html>

Honey M. S., 1999. *Ecotourism and Sustainable Development: Who Owns Paradise?* Washington, D.C: *Island Press*, 405 p.

Huang Yi&Wu Chucai&Liu Guoyun, 1991, *Evaluation de la qualité de l'environnement du Parc National de Zhangjiajie*, Beijing, Beijing linye chubanshe

IUCN/WWF, *Principles of Indigenous/ Traditionnal Peoples and Protected Areas*, 2003

James R.F. et Blamer R.K., 1999, <<Public Participation in Environmental Decision-Making – Thetoric or Reality?>>, Paper presented at the 1999 *International Symposium on Society and Resource Management Brisbane*, Australia (7-10 July 1999)

Jeudy P.H., 2001, *La machinerie patrimoniale*, Paris, Sens & Tonka

Kim Hyeong Seo, 1995, *La place des parcs naturels dans l'aménagement des espaces montagnards Sud-Coréens*. Directeur de thèse : Herbin, Jacky. (Université de Joseph Fourier)

Kempf E. (Ed.), 1993, *Indigenous people and protected areas. The law of mother earth*. London, Earthscan Publications Ltd.

Keller P. (1998), *Tourisme et environnement: vers une nouvelle culture*, Editions du

conseil de l'Europe.

Kothari, A., 2008, *Protected areas and people: the future of the past*. Parks 17, 23-34.

Lajarge R., 2000, *Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des parcs naturels régionaux. (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*. Grenoble, Pradel: Université Joseph Fourier, Grenoble1, CERMOSEM

Lajarge R., 1997, <<Environnement et processus de territorialisation, le cas du PNR de la Chartreuse (France)>>, in *Revue de Géographie Alpine* 1997-2, pp 131-144

Landrieu, G., 2006, <<La nouvelle loi sur les parcs nationaux français : une consolidation et un pari sur le territoire>>, revue *Parchi* n°48-2006

Lanquar R., 1985, *Sociologie du tourisme et des voyages*, édition PUF, collection <<Que sais-je ? >>, Paris

Laslaz L., 2005, *Les zones centrales des parcs nationaux alpins français (Vanoise, Ecrins, Mercantour) : des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards*. Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Savoie, 644p

Laurens L., 2005, *Les nouvelles orientations du développement local, environnement et qualité en espace rural fragile*, in *Ruralia*, 2000-06, [En ligne], mis en ligne le 25 janvier 2005. URL : <http://ruralia.revues.org/document157.html>.

Laviolette K., 2004, <<Tourisme culturel et milieu minoritaire : un voyage chez les Fransaskois>>, *Ethnologie*, Volume 26, numéro 2, 2004, p. 259-273

Lavoie G., 1986, *Identité ethnique et folklorisation : le cas des Mongols de Chine*, *Anthropologie et Sociétés*, p57-74

Lansing P. et De Vries P. (2006), «Sustainable Tourism: Ethical Alternative or Marketing Ploy » *Journal of Business Ethics*, 72, 1, 77-85.

Leclerc G., 2000, *La mondialisation culturelle : les civilisations à l'épreuve*. UPF, Paris

Lefebvre H., 2006, «Métamorphoses planétaires » *Manière de voir*, n°89, pp. 54-56.

Le Menestrel S., 1999, *La voie des Cadiens. Tourisme et identité en Louisiane*, Paris, Belin.

Lin Shuzhong et Xue Yongnian, 1991, *La sculpture chinoise à la période des Trois royaumes (san guo), Dynastie des Jin de l'Ouest et Dynasties du Nord et du Sud*

(sanguo shiqi zhongguo de diaokeshu)

Li Wenjun, 2003, *Les expériences d'écotourisme, le cas de Jiuzhaigou* (shengtai lvyou yanjiu, yi jiuzhaigou weili), Shehui kexue wenxian chubanshe

Lizet B. et Ravignan F., 1987, *Comprendre un paysage. Guide pratique de recherche*. INRA, Paris, 143p

Liu, 2003, «Sustainable tourism development: a critique », *Journal of Sustainable Tourism*, 11,6, 459- 475.

Liu Meiyun, 2004, <<Réflexions sur le développement touristique de Zhangjiajie>> (jiakuai lvyou chengshi fazhan de sikao), *human chengshi xueyuan yuanbao*, 13 (2) : 32-34

Liu Qizhi, 2002, <<Quelques pistes de réflexion sur le tourisme durable à Zhangjiajie>> (zhangjiajie lvyou kechixu fazhan de jidian sikao), *Huxiang luntan*, 12 (3) : 35-37

Lu Yunting, 1988, <<Caractéristiques, types et fonction touristique des montagnes sacrées en Chine>> (zhongguo mingshan de texing, leibie et lvyou gongneng), *lvyou xuekan*, 36-40

Mac Cannell D., 1973, «Staged Authenticity: Arrangements of Social Space in Tourist Settings » *American Journal of Sociology* 79(3): 589-603.

___, 1976, *The Tourist: A new theory of leisure class*. New York, Schocken Books.

___, 1992, *Empty meeting grounds. The tourist papers*. Londres, Routledge.

Mathieson A. et Wall G., 1982, *Tourism*. Longman House, London, UK and New York, NY.

Mari F., 1996, *La protection de l'environnement comme outil de développement touristique, l'exemple du parc régional du Verdon*.

Marien C.&Pizam A. , 1997, *Implementing sustainable tourism development through citizen participation in the planning process*. Salab Wahab, John J Pigram (eds.), *Tourism, Development and Growth*

Mc Kinnon, J., 1990, *Aménagement et gestion des aires protégées tropicales*, IUCN-PNUE

Mc Neely, J., 1992, *Nature and culture: conservation needs them both*, *Natural Resources* 28 (3)

Meng Rui&Liu Jiawei&Yang Chunyu, 2002, <<Tourisme rural et urbanisation dans les villes de L'Ouest de la Chine>> (xiangcun lvyou yu zhongguo xibu chengshi de chengshihua), *renwen dili*, 17 (2) : 47-49

Miao Hong, 2003, *Gestion du patrimoine naturel et culturel – théorie et pratique* (ziran he zenhua yichan guanli – lilun yu shijian), Shehui kexue wenxian chubanshe
Michaud G., 1978, *Identités collectives et relations interculturelles*, Complexe, Bruxelles

Murphy P., 1985: *Tourism: A community approach*. New York: Methuen

Noronha R., 1979, <<Paradise reviewed: tourism in Bali>>: 177-204, in E. De Kadt (dir.), *Tourism: Passport to development?* New-York, Oxford University Presse.

Nuryanti, W., 1996, <<Heritage and Postmodern Tourism>>, *Annals of Tourism Research*, 23(2):249-260

Orams M.B., 1995. <<Towards a More Desirable Form of Ecotourism>>., *Tourism Management*, vol. 16, p. 3-8.

Origet du Cluzeau C., 1998, *Le tourisme culturel*, PUF, coll. Que sais-je ? N°3389, P99-123

Ou Junji et Zhang Peida, 2004, <<Etude sur l'image de la ville de Zhangjiajie>> (zhangjiajie chengshi xingxiang yanjiu), *zhongwai jianzhu*, (2) : 114-116

Paoletti M., 1997, *La démocratie locale et le référendum*, paris, l'Harmattan,

Pasquier R.&Simoulin V.&Weibein J. (dir), 2007, *La gouvernance territoriale : pratiques, discours et théorie*, paris, LGDJ

Pecqueur B., 2002, <<Dans quelles conditions les objets patrimoniaux peuvent-ils être support d'activité>>, *Revue Montagnes Méditerranéennes*, n°15, Mirable

Peng Baofa&Wu Yuanfen&Chen Ruilu&Dong Minghui, 2006, <<Etude sur le tourisme en montagne, le cas de Wulingyuan>> (shandi lvyou yanjiu, yi wulingyuan weili), *jingji dili*, (26) :6

Peng Decheng, 2003, *Types de gouvernance dans les sites touristiques en Chine* (zhongguo lvyou jingqu zhili moshi), *zhongguo lvyou chubanshe*, p227

Peng Xiang, 2000, <<Etude sur la situation de l'environnement naturel de l'Aire Paysagère de Wulingyuan, origines et solutions >> (wulingyuan fengjingqu de

xianzhuang, chengyin yu duice yanjiu), *lvyou xuekan*, (1) : 43-46

Picard M., 1992, *Bali. Tourisme culturel et culture touristique*. Paris, L'Harmattan.

Picard M. et Wood R. (eds.), 1997: *Tourism, Ethnicity and the State in Asian and Pacific Societies*. Honolulu, Hawaii: University of Hawaii Press

Point P., 1997, <<La valeur de l'eau comme actif naturel multifonction>>, *compte rendu de l'Académie d'Agriculture de France*, vol. 83, n°4, pp.179-194

PV Dersen A., 2000, *Managing Tourism at World Heritage Sites: A Practical Manual for World Heritage Site Managers*, Published by UNESCO World Heritage Centre

Qian Yichun, 2007, <<Etudes sur la qualité de l'environnement du Parc National de Zhangjiajie>> (zhangjiajie guojia gongyuan shengtai huanjing zhiliang yanjiu)

Quan Hua et Yang Zhusheng, 2002, <<La relation entre les activités touristiques et la modification environnementale dans l'Aire Paysagère de Wulingyuan>> (wulingyuan fengjingqu de lvyou huodong yu huanjing yanbian zhijian de guanxi yanjiu), *zhongguo renkou ziran yu huanjing*, (12) : 3

Quan Hua, 2003, <<Evolution de l'environnement naturel de l'Aire Paysagère de Wulingyuan et analyses>> (wulingyuan fengjingqu huanjing bianhua yu fenxi), *shengtai xuebao*, 23 (5) : 939-945

Ramos Francisco M., 1999, «Du tourisme culturel au Portugal». *Ethnologie française* 29(2) : 285-293.

Rasse P., 2000, *Les Musées à la Lumière de l'Espace Public. Histoire, Evolution, Enjeux*. Paris, L'Harmattan, 238p

Reed, M.S. (2008). <<Stakeholder participation for environmental management: A literature review.>> *Biol Conserv* 141, 2417-2431.

Ren Xiao, 2005, <<Participation des communautés dans le développement touristique de Jiuzhaigou>> (jiuzhaigou shequ canyu lvyou fazhan de yanjiu), *lvyou kexue*, (19) :3

Rivière G.-H., 1989, <<Musées et société à travers le temps et l'espace>>, in *La Muséologie selon George Henri Rivière*, Paris, Dunod, 444p

Rossel P., 1998 <<Tourism and Cultural Minorities : Double Marginalisation and Survival Strategies>>, in *Tourism : Manufacturing the Exotic*, sous la direction de

- Rossel P., International Working Group for Indigeros Affairs, Copenhague, P1-20
- Ruan Yisan et Lin Lin, 2003, <<Etude sur la question de l'authenticité dans le patrimoine culturel>> (shijie wenhua yichandi yuanzhenxing yanjiu), *tongji daxue xuebao*, (2) :1-15
- Sarrasin B., 2000, Elaboration et mis en oeuvre du plan d'action environnemental à Madagascar (1987-2001) : *construction et problèmes d'une politique publique* Thèse pour le doctorat en science politique, Université de Paris 1, Panthéon -Sorbonne.
- Schiele B., 2002, *Patrimoines et identités*, MultiMondes, Québec.
- Schulte-Tenckhoff I., 1997, *La question des peuples autochtones*, Bruxelles-Paris, Bruylant- L.G.D.J.
- Segalen V., 2009, *Essai sur l'exotisme*, Biblio essais, Edition 03, p183
- Shi Qiang, 2000, <<Impact des activités humaines sur l'environnement naturel de l'Aire Paysagère de Wulingyuan>> (wulingyuan fengjingqu lvyou huodong dui ziran huanjing de yingxiang), *fujian linxueyuan xuebao*, (22) :5
- Shi Qiang, 2006, <<Evaluation sur l'environnement aquatique du Parc National de Zhangjiajie>> (zhangjiajie guojia senlingongyuan shuihuanjing pingjia), *fujian linxueyuan xuebao*, 26 (3) : 235-239
- Shi Qiang&Wu Chucai&Wu Wenzhang, 2006, <<Evolution de la faune et de la flore du Parc National de Zhangjiajie>> (zhangjiajie guojia gongyuan dongzhiwu bianqian yanjiu), *zhongnan linxueyuan xuebao*, (26) :3
- Shi Qiang et He Qingtang, 2007, <<La capacité de charge au Parc National de Zhangjiajie>> (zhangjiajie guojia gongyuan chengcailiang yanjiu), *beijing linye daxue xuebao*, (29) :4
- Simmons D. G., 1994, *Community participation in tourism planning*, Tourism Management P98-108
- Smith, J.-L., 2008, <<A critical appreciation of the "bottom-up" approach to sustainable water management: embracing complexity rather than desirability. >> *Local Environment* 13, 353–366.
- Song Rui, 2007, *L'écotourisme : théorie dans le monde et pratique en Chine* (shengtai lvyou : shijie lilun yu zhongguo shijian), Beijing, zhongguo shuili chubanshe
- Song Xiaolian, 2006, *Développement touristique et évolution culturelle : le cas de*

Lijiang (lvyou kaifa yu wenhua de bianqian :lijiang yanjiu), Beijing, zhongguo lvyou chubanshe

Song Zhenchun et Chen Fangying, 2006, <<Etude de la perception des touristes sur le patrimoine culturel du Mont Tai>> (taishan shijie wenhua yichan lvyouzhe ganzhi de yanjiu), (6) :32-36

Sournia G., 1996, *Les aires protégées d'Afrique francophone (Afrique occidentale et centrale) : Hier, aujourd'hui, demain : espace à protéger ou espace à partager.* (Université de Bordeaux III)

Sun Yueyao, 1989, <<La stratégie du tourisme local>> (quyu lvyou fazhan celue), *ningxia daxue xuebao*, (2) :81-86

Survival international, 1999, *Tourisme et peuples indigènes, un nouvel impérialisme*

Tardif J., « Écotourisme et développement durable », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 4 Numéro 1 | mai 2003, [En ligne], mis en ligne le 01 mai 2003. URL : <http://vertigo.revues.org/4575>. Consulté le 19 décembre 2009.

Taylor G., 1995: *The community approach: does it really wok?* Tourism Management

Tazim B Jamal et Donald Getz., 1995: *Collaboration theory and community tourism planning*, Annals of Tourism Research

Thenoz M., 1979, *Espaces protégés et fréquentation touristique. Le cas du Haut-Véron et du Parc National des Ecrins.* Publication du centre de recherches sur l'environnement géographique et social, Cahier N°5

Thibault J.P., 1992, <<Le développement d'une politique 'Grands sites'>> in *Tourisme et environnement*

Thurot J.M., 1980, *Capacité de charge et production touristique*, CHET, Aix-en-Provence, Vol. 43

Torri C., 2005, Thèse <<La conservation et l'utilisation des ressources naturelles et la gestion participative. Le cas de la région de la réserve naturelle des tigres de Sariska>>, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

Treby, E.J. et Clark, M.L., 2004, <<Refining a Practical Approach to Participatory Decision Making: an Exemple from Coastal Zone Management. >>, *Coast Manage* 32, 353-372

Tremblay G., 2001, <<Le tourisme, les minorité ethniques et l'environnement dans le district de Sa Pa, Vietnam : vue d'ensemble des impacts et perspectives de

- durabilité >, Série Initiative Inter-universitaire à Montréal, N°1, *Documents de Travail*, N°91
- Turgeon T., 2003, *Patrimoines méconnus. Contextes coloniaux et post-coloniaux*, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris
- UNESCO, 1972, *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, Paris
- Veschambre V., 2007, <<Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace>>, Cafés géographiques, http://www.cafe-geo.net/article.php?id_article=1180
- Wang N., 1997, « Vernacular house as an attraction: illustration from hutong tourism in Beijing », *Tourism Management*, Vol. 18, n°8, pp. 573-580.
- Wang Kai et Peng Peng, 2005, <<Développement urbain de la ville de Zhangjiajie et développement touristique>> (zhangjiajie chengzhenhua yu lvyou fazhan yanjiu), *hunan chengshi xueyuan yuanbao*,
- Wang Yuming et Zhuangzhiming, 2005, *La planification touristique de l'écotourisme dans les espaces montagneux* (zhongguo shanyuexing diqu shengtai lvyou de guihua), Beijing, zhongguo lvyou chubanshe
- Wang Zirong et He Xiaobo, 1988, <<Etude sur la modification de l'environnement naturel du Parc National de Zhangjiajie et solutions apportées>> (zhangjiajie guojia senlin gongyuan ziran huanjing bianhua yu duice yanjiu), *zhongguo huanjing kexue*, 8(4) :23-24
- Weaver, D. B. 1998. *Ecotourism in the Less Developed World*. New York: CAB International, 258 p.
- West Sellars R., 1997, *Preserving Nature in the National Parks: A History*, Yale University Press
- Western D. et Wesley H., Jul., 1979, *Economics and Conservation in Third World National Parks*, *BioScience*, Vol. 29, No. 7, pp. 414-418
- Wilcox D., 1994, *The Guide to Effective Participation*, <http://www.partnerships.org.uk/guide/>
- Wu Guoqing, 2006, *La Réalisation des itinéraires dans les sites touristiques* (lvyou xianlu sheji yanjiu), Beijing, lvyou jiaoyu chubanshe
- Wu Peng&Yuan Zhengxin&Yang Chenggang&Li Peigeng, 2005, <<Etude sur la

qualité de l'eau dans l'Aire Paysagère de Wulingyuan>> (wulingyuan shuihuanjing yanjiu), *huanjing jiance guanli yu jishu*, (17) :1

Wu Yuping&Bai Yongping&Song Xiaozhou, 2009, <<Le développement des aires paysagères d'échelon national>> (zhongguo guojiaji fengjingqu fazhan), *shanxi shifan daxue xuebao*, (23) :4

Xia Zhenglong et Chen Zhili, 2009, *Encyclopédie chinoise (Cihai)*, Shanghai Cishu Chubanshe

Xiao Yun, 1999, <<L' étude de la capacité de charge dans les aires paysagères>>, *zhongguo yuanlin*, 15 (1) : 1-3

Xie Ninggao, 2000, <<L'impact de la construction des téléphériques et des ascenseurs dans le patrimoine naturel>> (zai ziran yichandi jian suodao tianti de pohuaixing yanjiu)

Xie Ninggao, 2005, <<Etat des lieux des aires paysagères d'échelon national et protection>> (zhongguo guojiaji fengjingqu de xianzhuang he haohu yanjiu)

Xu Shaoli&Xi Jianchao&Xiao Jianong, 2006, <<L'impact de la construction des téléphériques et des ascenseurs dans les aires paysagères>> (suodao he tianti jianshe dui fengjingqu de yingxiang yanjiu), *diyuan yanjiu yu kaifa*, (25) :6

Xu Xuegong& Paul F. J. Eagles&Zhang Yin, 2000, *La gestion des aires protégées au Canada* (jianada ziran baohuqu de guanli), Beijing Daxue Chubanshe, p271

Yang Bosu&He Ping&Zhao Tongqian, 2006, <<Evolution de l'occupation du sol au Parc National de Zhangjiajie>> (zhangjiajie guojia senlin gongyuan tudi liyong geju bianhua), *shengtai xuebao*, (26) :6

Yang Hui, 2002, <<Réflexions sur la relation entre le développement touristique et le futur du quartier ancien historique de Lijiang>> (lijiang lishi jiequ de lvyong fazhan he jianglai de sikao)

Yang Meixia, 2005, << L'impact du prix des billets de Wulingyuan sur la fréquentation touristique du site>> (wulingyuan fengjingqu menpiao jiage dui youkeliang de yingxiang yanjiu), *jishou daxue xuebao*

Yang Shenchu, 2001, *Encyclopédie de l'art architectural chinois – partie de l'architecture de 'shu yuan'* (zhongguo jianzhu baikequanshu – shuyuan jianzhu), Jianzhu Gongye Chubanshe

Ye Wen, 2006, *La valeur de la Planification Touristique : culture éthique et tourisme*

durable (lvyou guihua de jiazhi : minzu wenhua yu lvyou de kechixu fazhan), Beijing, zhongguo huanjing chubanshe

Yu Kongjian, 1987, <<L'évaluation du paysage>> (fengjing pingjia yanjiu), *dili xinlun*, 2(2) : 62-76

Zhan Qunmin, 2006, <<L'impact du tourisme pour la culture locale, le cas de Zhangjiajie>> (lvyou dui zhangjiajie dangdi wenhua de yingxiang), *hunan daxue xuebao*

Zhang Chaozhi, 2004, *Protection du patrimoine et tourisme*, Beijing, zhongguo lvyou chubanshe, p255

Zhang Chengyu, 2005, <<Réflexions sur la question de l'authenticité et de l'intégrité du patrimoine>> (shijie yichan de yuanzhengxing yu wanzhengxing yanjiu), *zhongguo wenwu bao*, (2) :18

Zhang Liang, 2003, *La naissance du concept de patrimoine en Chine XIX à XX^e siècles*, Editions Recherches/Iprou, p287

Zhang Guoqiang et Jia Jianzhong, 2003, *Le manuel du management des aires paysagères chinoises* (zhongguo fengjingqu guanli shouce), Jianzhu Gongye Chubanshe, p646

Zhang Yuncheng, 2000, *La tradition et la culture de tourisme dans les parcs naturels en Chine* (zhongguo ziran gongyuan de chuantong he lvyou wenhua yanjiu)

Zhao Jingming&Peng&Qiao, 2003, <<Réflexions sur le tourisme durable au Mont Tai>> (taishan ke chixu lvyou fazhan de sikao)

Zhen Yuxin et Zhen Yisheng, 2003, *La gestion du patrimoine naturel et culturel – théorie et pratique* (ziran he wenhua yichan de guanli – lilun yu shijian), Shehui kexue wenxian chubanshe, p322

Zhou Jing&Lu Dong&Yang Yu, 2007, <<L'évolution du tourisme rural>> (xiangcun lvyou fazhan yanjiu), *ziyuan kafa yu shichang*, 23 (8) :764-765

Zhou Nianxing et Yu kongjian, 2004, <<Réflexions sur le phénomène d'urbanisation dans les aires paysagères>> (zhongguo fengjingqu chengshihua xianxiang de yanjiu), *chengshi guihua huikan*, 149(1) : 57-61

Zhou Tongqian, 2004, *L'exploitation et la gouvernance des sites touristiques* (lvyou jingqu de kaifa yu guanli), Beijing, qinghua daxue chubanshe

Zhou Weiquan, 1996, *L'aire paysagère montagneuse en Chine* (zhongguo de shandi fengjingqu yanjiu)

Zhou Weiquan, 1999, *La culture jardinière chinoise dans l'ancienne Chine* (gudai zhongguo de tingyuan wenhua)

Zhuang Dachun&Deng Xiangzheng&Zhanjinyan, 2004, <<Etude sur la qualité de l'environnement à Wulingyuan>> (wulingyuan huanjing zhiliang pinggu yu yanjiu), *dili yanjiu*, 23 (2) : 192-200

SITE INTERNET

<http://unesco.org> : Site officiel de l'UNESCO

www.insula.org : Charte du tourisme durable de Lanzarote (1995)

www.world-tourism.org : Code mondial d'éthique du tourisme (1999)

www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr : Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (1998)

www.croqnature.com : Charte du commerce équitable (2001)

www.bits-int.org : Déclaration de Montréal. Pour une vision humaniste et sociale du tourisme (1996)

www.unat.asso.fr : Charte de l'UNAT (2002)

www.fjms.net/: Site officiel de l'aire paysagère chinoise

www.nature.nps.gov/stats/ : Site officiel des statistiques du Service des Parcs Nationaux des États-Unis

www.eveil-tourisme-responsable.org: Site du tourisme responsable

www.fems.asso.fr Site de la Fédération des Ecomusées et des Musées de Société (FEMS)

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	6
SIGLES EMPLOYES	8
INTRODUCTION	10
Présentation du sujet et de la problématique de thèse :	11
Pourquoi ce terrain et ce sujet :	14
Le plan de la thèse :	15
Méthodologie de recherche :	16
1^{ère} PARTIE : Description de terrain – l’Aire Paysagère de Wulingyuan (Hunan, Chine)	18
Chapitre 1 : Présentation de l’Aire Paysagère de Wulingyuan.....	19
1. Situation géographique et caractéristiques	19
1.1 Situation géographique.....	19
1.2 Caractéristiques	21
1.3 Le domaine.....	25
2. Les sites de Wulingyuan et ses aspects paysagers	27
2.1 Le parc national de Zhangjiajie	27
2.2 La région de la vallée Suoxi	29
2.3 La réserve du Mont Tianzi	29
2.4 Le Yangjiajie	30
2.5 Les sites culturels existants dans la région du Wulingyuan.....	31
3. La fréquentation touristique	35
4. La capacité de charge	39
4.1 Notion de la capacité de charge	39
4.2 Les études de la capacité de charge dans l’APW	41
5. Les jeux d’acteurs.....	42
5.1 Les acteurs publics	42
5.2 Les acteurs institutionnels	44
5.3 Les acteurs privés	45
5.4 Les touristes	46
5.4-1 Les touristes chinois.....	46
5.4-2 Le marché des touristes étrangers	52
5.5 Les habitants de la région.....	53
6. Les itinéraires de l’Aire Paysagère de Wulingyuan.....	55
6.1 Itinéraires.....	55
6.2 Les chemins de randonnées et leurs caractéristiques.....	57
6.3 Les transports spécifiques	59
6.4 Les billets d’entrée du site.....	60
7. Les périodes de visite de Wulingyuan	63
Chapitre 2 : Le fonctionnement in situ.....	65
1. Image et promotions de l’APW	65
2. Le fonctionnement du projet touristique	70
3. Le déroulement de la visite	74

4. La protection de l'environnement	77
4.1 Protection de l'eau.....	77
4.2 Limitation et traitement des déchets.....	79
4.3 Pr évention des incendies de for êt.....	79
4.4 Sensibilisation du public	80
Conclusion de la 1 ^{ère} partie.....	83
2^{ème} PARTIE : Explication et analyse de terrain	84
Chapitre 1 : Contexte ext érieur	85
1. La cr éation des parcs naturels	85
1.1 L'émergence du concept de parc naturel	85
1.2 UICN (Union Internationale de la Conservation de la Nature).....	87
2. D éveloppement durable et le tourisme durable	89
2.1 L'approche mondiale du tourisme durable (entre les PD et les PVD) et les acteurs concern és :	89
2.1-1 Les Organisations Internationales Gouvernementales comme acteurs mondiaux du tourisme durable (O.I.G) :	92
2.1-2 Les Organisations Internationales Non Gouvernementales comme acteurs mondiaux du tourisme durable (O.I.N.G) :	94
2.2 Le d éveloppement durable et son application au tourisme.....	94
3. Les politiques europ éennes sur le tourisme dans les espaces prot ég és	98
4. Evolution de la protection de la nature en Chine	99
4.1 Protection de la nature : modalit é.....	99
4.2 Evolution de la vision de la nature pour les Chinois	101
4.2-1 Nature, paysage et esth étisme : la longue tradition chinoise.....	101
4.2-2 Typologie de l'aire paysagère	108
4.2-3 Evolution de la relation homme-nature en Chine.....	109
4.2-4 Les typologies de la protection de la nature en Chine actuelle	112
Chapitre 2: Contexte interne	117
1. Cr éation de l'Aire Paysagère de Wulingyuan (APW).....	117
1.1 La cr éation du Parc National de Zhangjiajie (PNZ) et son d éveloppement initial	118
1.2 La cr éation du site de Suo Xi et son d éveloppement initial	118
1.3 La cr éation du site du Mont Tianzi et son d éveloppement initial.....	119
1.4 La cr éation de l'Aire Paysagère de Wu Lingyuan.....	120
2. Consolidation de l'Aire Paysagère de Wulingyuan.....	121
2.1 D éveloppement du site	121
2.2 D éveloppement des communautés au sein de l'APW	123
2.2-1 La communaut é de Yuan Jiajie.....	127
2.2-2 La communaut é du Mont Tian Zi.....	132
2.2-3 Les communautés à la p ériph érie du site	134
Les communautés qui participent le plus largement aux activités de tourisme : la communaut é de Zhangjiajie et la communaut é de Luo Guta	135
Les communautés ayant d'abord profité de l'ouverture du site, mais	

traversant actuellement une période de stagnation : Yang Jiajie, Ye Jipu, Si Nanyu et Long Weiba.....	136
Les communautés de Wu Jiayu, Bao feng et Huang long	138
2.2-4 Les communautés à l'extérieur du site.....	139
3. Essor de l'Aire Paysagère de Wulingyuan	140
3.1 Les caractéristiques	140
Accessibilité :	141
Investissement :	141
Capacité d'accueil :	141
Fréquentation touristique :	142
Revenu du tourisme :	143
3.2 Les problèmes	145
3.2-1 La mercantilisation du site	145
3.2-2 Le problème d'urbanisation de l'APW et ses impacts sur l'environnement naturel	147
3.2-3 Le problème de l'artificialisation du site.....	150
3.3 La solution apportée par l'administration de Wulingyuan	154
Conclusion de la 2 ^{ème} partie	160
3^{ème} PARTIE : Analyse des solutions apportées par l'administration locale et propositions.....	161
Chapitre 1. Analyse de la solution proposée par les autorités locales de Wulingyuan.....	164
1. Conséquences de la politique de démolition	164
1.1 1 ^{ère} conséquence : diminution des emplois des habitants concernés dans les activités en faveur du tourisme et diminution de leurs revenus	164
1.2 2 ^{ème} conséquence: crise de confiance entre l'ADW et les populations concernées	167
1.3 3 ^{ème} conséquence : risque de perdre l'authenticité et l'intégrité de la culture locale	170
2. Analyse de la politique de démolition	172
3. Les déséquilibres entre le développement du site et celui des communautés	177
3.1 Répartition des retombées économiques inéquitables	177
3.2 Degré de la participation des habitants de Wulingyuan dans les activités de tourisme.....	181
3.3 Perte d'authenticité et dilution de la culture locale	187
3.4 Conflits d'usage	197
liés à la tradition :	197
liés à l'évolution de la société :	197
liés au développement économique local :	198
4. Critiques sur la "mise en aire" en Chine.....	199
4.1 La définition de l'Aire Paysagère.....	200
4.2 La dénomination des espaces classés : une appellation peut en cacher une autre	201
4.3 L'insuffisance juridique.....	202
4.4 Le système de gestion de l'ensemble des aires en Chine	203

4.4-1 Financement	203
4.4-2 Mode de gestion à l'échelon de l'Etat	203
4.4-3 Mode de gestion à l'échelon local	205
5. Propositions	209
5.1 Comprendre la spécificité du patrimoine naturel et privilégier sa protection..	209
5.2 La participation communautaire	213
Chapitre 2. Pour une réorganisation du développement de l'APW	218
1. Une planification protectrice	220
2. La séparation du droit d'exploitation de celui de gestion	221
3. Une protection de l'environnement plus participative	222
4. pour une participation plus large des populations locales et une redistribution des retombées économiques plus équitable	224
4.1 Exemple de la gestion du Parc Naturel Régional en France	227
Les Parcs Naturels Nationaux	227
Les Parcs Naturels Régionaux	229
4.2 Exemple de l'Aire Paysagère de la Vallée de JiuZhaigou (province de Sichuan, Chine)	233
5. Pour une mise en valeur de la culture locale	236
5.1 Exemple de la gouvernance du Parc amazonien de Guyane	239
6. Pour la présence d'un organisme d'Etat comme régulateur	243
6.1 Exemple de gestion des parcs aux Etats-Unis	243
Gestion fédérale des parcs	244
6.2 Exemple du Parc National de Yellowstone	246
6.3 Comparaison des modèles de gestion américain et chinois	249
7. Comparaison de l'APW (Hunan, Chine), de l'APVJ (Sichuan, Chine), du Parc amazonien de Guyane (France d'Outre-Mer) et du Parc National de Yellowstone (Etats-Unis)	252
Conclusion de la 3 ^{ème} partie	257
CONCLUSION GENERALE	258
BIBIOGRAPHIE	262
SITE INTERNET	279
TABLES DES ILLUSTRATIONS	284
Table des cartes	285
Table des graphiques	286
Table des tableaux	288
Table des photos	289
Table des schémas	290
LEXIQUE	291
TABLE DES ANNEXES	292

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Table des cartes

Carte N°1 : Situation géographique de Wulingyuan	20
Carte N°2 : Carte de l'Aire Paysagère de Wulingyuan	21
Carte N°3 : Carte du district de Wulingyuan et ses alentours.....	25
Carte N°4 : Carte de la zone de protection de Wulingyuan (zone de développement, zone de protection, zone tampon)	26
Carte N°5 : La répartition des 6 premiers sites les plus visités en Chine (2002).....	34
Carte N°6 : Répartition des touristes à l'APW selon leur province d'origine	46
Carte N°7 : Situation géographique des 5 portes d'entrée de l'APW	55
Carte N°8: Itinéraire d'entrée par la porte du Parc National de Zhangjiajie	56
Carte N°9 : Itinéraire d'entrée par la porte principale de l'APW	56
Carte N°10 : Itinéraire d'entrée par la porte de la réserve du Mont Tianzi	57
Carte N°11 : Densité de population en Chine	110
Carte N°12: La répartition des 208 aires paysagères d'échelon national en Chine (2009)	112
Carte N°13 : La répartition des 265 réserves naturelles nationales en Chine	114
Carte N°14 : Répartition des parcs géologiques mondiaux en Chine	115
Carte N°15: Carte de la répartition des communautés au sein de l'Aire Paysagère de Wulingyuan.....	123
Carte N°16: Itinéraire principal avant l'installation des téléphériques (avant 1997).....	127
Carte N°17: Itinéraire principal après l'installation des téléphériques (1997-2001).....	128
Carte N°18: Itinéraire principal après l'installation de l'ascenseur géant de Bailong (à partir de 2002).....	129
Carte N°19 :Les 5 circuits existants au site du Mont Tianzi (1982-1993)	132
Carte N°20:Circuit actuel au site du Mont Tianzi	133
Carte N°21: Evolution de l'urbanisation à Luoguta (1959, 1984, 1997)	148
Carte N°22: Evolution de l'urbanisation à Suoxiyu (1959, 1984, 1997)	153
Carte N°23 : Carte d'explication des points de réinstallation des habitants.....	157
Carte N°25: Carte des 9 parcs naturels nationaux en France.....	228
Carte N°26: Carte des 46 parcs naturels régionaux en France	230
Carte N°27: Situation géographique de l'APVJ	233
Carte 28: Carte de l'Aire Paysagère de la Vallée de Jiuzhaigou	234
Carte N°29 : Carte du Parc amazonien de Guyane et dominantes de population	240
Carte N°30 : Répartition des PN aux Etats-Unis	244
Carte N°31 : Le Parc National de Yellowstone et ses alentours	247
Carte N°32: Carte du Parc National de Yellowstone.....	247

Table des graphiques

Graphique N°1: Nombre de visiteurs à l'APW entre 1996 et 2004.....	37
Graphique N°2: Nombre de visites à l'APW entre 1996 et 2004	37
Graphique N°3: Comparaison de la fréquentation touristique du district de Wulingyuan, de la province de Hunan et du pays entier (1998-2006).....	38
Graphique N°4 : Comparaison des ressources économiques venant du tourisme entre le district de Wulingyuan, la province du Hunan et le pays entier	39
Graphique N°5 : La répartition de la dépense des touristes en moyenne	48
Graphique N°6 : Notoriété des différentes appellations de Wulingyuan auprès des touristes (en pourcentage).....	49
Graphique N°7 : La répartition des touristes dans les différents sites de Wulingyuan	51
Graphique N°8 : Proportion des touristes coréens par rapport aux touristes étrangers de l'APW (2000-2004).....	52
Graphique N°9 : Proportion des communautés dans le district de Wulingyuan.....	54
Graphique N°10 : Répartition des habitants par zone dans le district de Wulingyuan	54
Graphique N°11: Répartition des recettes du billet d'entrée de l'APW	62
Graphique N°12: Répartition de la fréquentation touristique par mois entre 1998 et 2004	63
Graphique N°13: Comparaison des moyens de connaissance de l'APW pour les touristes entre l'enquête réalisée par Gu en 2001 (séries 1) et par W. XIANG en 2008 (séries 2).....	67
Graphique N°14 : Répartition des crédits alloués par l'Etat, la région et le district pour l'APW entre 1982 et 1988	73
Graphique N°15: Pourcentage de la connaissance des animaux et plantes de l'APW auprès des touristes.....	81
Graphique N°16 : La répartition des aires paysagères d'échelon national selon les régions	113
Graphique N°17 : Evolution du revenu annuel (yuan) par personne dans la communauté de Yuanjiajie entre 1982 et 2005	130
Graphique N°18: Evolution du revenu annuel par personne dans les zones rurales en Chine entre 1991 et 2003.....	131
Graphique N°19: Evolution de l'augmentation des lits et des hôtels à l'APW (1989-2002).....	141
Graphique N°20 : Nombre de touristes entre 1984 et 2007 à l'Aire Paysagère de Wulingyuan.....	142
Graphique N°21 : Croissance absolue du revenu touristique de Wulingyuan (100 millions yuan).	144
Graphique N°22 : Analyse de la tendance de croissance du revenu touristique de Wulingyuan entre 1989 et 2009.	144
Graphique N°23: Evolution du prix du billet de l'APW	146
Graphique N°24: Croissance absolue des revenus venant du tourisme pour le district de	

Wulingyuan (x 100 Millions de yuan).....	178
Graphique N 25: Croissance absolue des revenus venant du tourisme pour les habitants de Wulingyuan (en yuan).....	178
Graphique N 26: Comparaison des croissances absolues des revenus venant du tourisme du district de Wulingyuan et ceux des habitants.....	179
Graphique N 27 : Revenu annuel par personne dans le district de Wulingyuan (2005)	186
Graphique N 28 : Comparaison des revenus annuels moyens des communautés selon leur situation géographique par rapport au site (2005).....	186
Graphique N 29: Motivations de visite des touristes à l'APW	187
Graphique N 30: Perception de la culture locale par les touristes.....	195
Graphique N 31: Perception de la modification de la culture locale aux yeux des touristes.....	195
Graphique N 33 : Fréquentation touristique du PN de Yellowstone entre 1895 et 2007	248

Table des tableaux

Tableau N °1 : La superficie de construction des bourgades dans la zone de développement	26
Tableau N °2 : Les aires paysagères dont la fréquentation touristique est de plus d'un million (2002)	35
Tableau N °3 : La fréquentation touristique de l'APW entre 1996 et 2004. L'écart entre le nombre de visiteurs et le nombre des visites est dû à la méthode de comptage utilisé	37
Tableau N °4 : Capacité de charge par jour dans les chemins de randonnées	41
Tableau N °5: Différentes appellations du site de Wulingyuan	43
Tableau N °6 : La répartition des marchés touristiques selon la région d'origine (en pourcentage) dans l'A.P.W. entre 1990 et 2000	47
Tableau N °7 : Etat des lieux des chemins de randonnées de l'APW	58
Tableau N °8: Les activités promotionnelles faites par la direction et d'autres acteurs pour l'APW.....	68
Tableau N°9: Attribution des crédits pour l'A.P.W entre 1982 et 1988	73
Tableau N°10: Les investisseurs extérieurs à l'APW.....	74
Tableau N °11 : Le développement des réserves naturelles chinoises	100
Tableau N °12 : Montant de l'investissement à l'APW dans les années 80	119
Tableau N °13 : La participation de la communauté aux actions en faveur du tourisme	126
Tableau N°14: La situation de l'emploi parmi les trois groupes d'habitants de la communauté de Yuan Jiajie en 2006	130
Tableau N°15: Situation de l'emploi des habitants de la communauté du Mont Tianzi	134
Tableau N °16 : La situation de l'emploi des habitants des communautés de Zhangjiajie et de Luoguta en 2006	135
Tableau N °17 : Les animaux sauvages disparus entre les années 70 et 90 à l'A.P.W	149
Tableau N°18: Situation de l'emploi des habitants de la communauté du Mont Tianzi avant la période de démolition	164
Tableau N °19: Nombre de personnes travaillant dans le domaine du tourisme (1997-2005).....	180
Tableau N °20 : Le degré de participation des habitants de Wulingyuan dans les activités de tourisme.....	184
Tableau N °21: Attitude des habitants vis-à-vis de leurs costumes traditionnels.....	194
Tableau N °22 : Les budgets gouvernementaux des Etats-Unis pour les PN entre 2003 et 2006	245
Tableau N °23: Comparaison des modèles de gestion des parcs chinois et américains.	250
Tableau N °24 : Proportion de la billetterie par rapport à la ressource totale de certaines Aires Paysagères Nationales en 2002.....	251
Tableau N °25 : Tableau de comparaison entre l'APW (Hunan, Chine), l'APVJ (Sichuan, Chine), le PAG (France d'Outre-Mer) et le PNY (Etats-Unis).....	252

Table des photos

Photo N °1 : Paysage de Wulingyuan.....	22
Photo N °2 : Salamandre géante chinoise.....	23
Photo N °3 : Chien sauvage d'Asie.....	21
Photo N °4 : Ours noir d'Asie.....	23
Photo N °5 : Panthère nébuleuse.....	21
Photo N °6 : Hydropote ou Cerf d'eau chinois.....	24
Photo N °7 : Le monastère taoïste de Zixia (photo prise en 2008).....	32
Photo N °8 : Lit traditionnel sculpté et des poteries exposés au musée.....	33
Photo 9 : La broderie des Tujia exposé au musée.....	33
Photo 10 : Le brocart des Tujia exposé au musée.....	33
Photo N °11 : Le parc culturel consacré aux Tujia.....	34
Photo 12 : Les touristes participent à la danse traditionnelle au parc ethnique consacré aux Tujia.....	32
Photo N °13 : Le salon de peinture de Junsheng.....	34
Photo N °14 : Chemin en mortier façon bois.....	59
Photo N °15 : Chemin en mortier de pierre.....	57
Photo N °16 : Chemin de pierre irrégulière.....	59
Photo N °17 : Chemins de terre et gravier.....	57
Photo N °18 : Le petit train touristique de la 'Galerie de Shili'.....	60
Photo N °19 : Les têtes éphémères des sites de Huangshi et Tianzi l'APW.....	58
Photo N °20 : L'ascenseur géant du site de Shuiraosimen.....	60
Photo N °21 : Corbeille aux déchets séparant les déchets récupérables et non récupérables.....	79
Photo N °22 : Sentier botanique situé dans le chemin de randonnée.....	80
Photo N °23 : Panneau d'indication des caractéristiques du singe.....	80
Photo N °24 : Panneau d'indication des caractéristiques des salamandres géantes.....	80
Photo N °25 : le jardin du royaume (dynastie Qing).....	102
photo N °26 : Ascenseur géant de Bailong.....	151
photo N °27 : Les maisons de Diao jiao dans l'ancien temps (original).....	187
photo N °28 : Les maisons actuelles des résidents (actuel).....	187
photo N °29 : Une partie du parc touristique de Tujia (Reconstitution).....	187
Photo N °30 : La hotte des Tujia.....	192
Photo N °31 : Spectacle de danses et chansons des Tujia sur le site du lac de Baofeng.....	193

Table des schémas

Schéma N°1 : La relation de la situation géographique des sites par rapport au site principal de l'APW.....	31
Schéma N°2 : acteurs publics dans l'APW.....	43
Schéma N°3: Les gestionnaires de l'APW et son système.....	45
Schéma N°4 : La démarche pour le développement territorial dans les années 90	71
Schéma N°5 : La démarche pour le développement territorial dans les années 80	72
Schéma N°6: Méthode de travail actuel des habitants de Wulingyuan proposant les hébergements	76
Schéma N°7 : Les différents acteurs du tourisme au niveau mondial.....	91
Schéma N°8 : Phase de création de l'APW	117
Schéma N°9: Phase de consolidation de l'APW.....	121
Schéma N°10: Phase d'essor de l'APW.....	140
Schéma N°11 : Raisonnement des autorités locales.....	155
Schéma N°12: Analyse du système <<une aire paysagère, deux autorités>> de l'APW et ses conséquences	169
Schéma N°13: Analyse des conséquences de la politique de démolition.....	173
Schéma N°14 : Processus du développement de l'Aire Paysagère de Wulingyuan .	174
Schéma N°15 : Les métiers liés au tourisme parmi des habitants de Wulingyuan ...	181
Schéma N°16: Système de gestion de l'ensemble des aires paysagères d'échelon national	205
Schéma N°17: Système d'organisation de la gestion administrative des aires paysagères.....	206
Schéma N°18 : Analyse de la problématique de l'APW et nos propositions	219
Schéma N°19 : Analyse de l'apparition des conflits dans l'A.P.W.....	225
Schéma N°20: Système participatif dans le fonctionnement du parc	232

LEXIQUE

Climat subtropical : c'est un climat de la zone géographique comprise sur chaque hémisphère entre environ 35° et 40° altitude. Il s'agit d'une zone climatique caractérisé par des été chauds et humides ainsi que des hivers frais.

C.O.D. : 'Demande Chimique en Oxygène', c'est la consommation en oxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau. Elle permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées.

Ecomusée : C'est une institution culturelle assurant, d'une manière permanente, sur un territoire donné avec la participation de la population, les fonctions de recherche, conservation, présentation, mise en valeur d'un ensemble des biens naturels et culturels, représentatifs d'un milieu et des modes de vie qui s'y succèdent.

Géoparc : C'est une zone nationale protégée comprenant un certain nombre de sites du patrimoine géologique d'une importance particulière, de par leur rareté ou leur aspect esthétique. Ces sites du patrimoine de la Terre font partie d'un concept intégré de protection, d'éducation et de développement durable.

Parc National : Un parc national est un territoire relativement étendu : qui présente un ou plusieurs écosystèmes, généralement peu ou pas transformés par l'exploitation et l'occupation humaine, où les espèces végétales et animales, les sites géomorphologiques et les habitats offrent un intérêt spécial du point de vue scientifique, éducatif et récréatif ou dans lesquels existent des paysages naturels de grande valeur esthétique.

Relief karstique : C'est l'ensemble de formes développées dans une région où prédominent des roches sédimentaires sensibles à la dissolution, calcaires en premier lieu.

Zone tampon : Elle contribue à fournir un degré supplémentaire de protection à un bien du patrimoine mondial.

Le plan quinquennal : C'est un document de planification économique gouvernemental fixant des objectifs de production, sur une période de cinq ans. Pour les États utilisant des plans quinquennaux, on parle d'économie planifiée. Initialement utilisé en URSS depuis le I^{er} Plan (1928-1932) jusqu'au XIII^e Plan (1991), le plan quinquennal est ensuite apparu dans d'autres pays communistes comme la République populaire de Chine (où il existe toujours).

TABLE DES ANNEXES

- Annexe N °1: Réglementations Provisoires du Management de l'Aire Paysagère (juin, 1985)
- Annexe N °2: Réglementations du Management de l'Aire Paysagère (septembre, 2006)
- Annexe N °3: Les Parcs nationaux des Etats-Unis : Chronologie
- Annexe N °4: Les Parcs Naturels Régionaux en France : Chronologie
- Annexe N °5: Chartes des écomusées
- Annexe N °6: Arrêté du 23 février 2007 arrêtant les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux
- Annexe N °7: Le système de la division administrative en Chine
- Annexe N °8: Questionnaires auprès des touristes
- Annexe N °9: Fiche d'entretien (2008 et 2009)

Annexe N°1 : Réglementations Provisoires du Management de l'Aire Paysagère

(7 juin, 1985)

Article 1 : C'est dans le but de mieux gérer les aires paysagères, préserver, utiliser et exploiter les ressources touristiques qu'on a promulgué ces réglementations.

Article 2 : Les aires paysagères sont des endroits présentant une valeur esthétique, culturelle ou scientifique, proposant des paysages naturels ou culturels assez concentrés, offrant de beaux paysages, et atteignant une certaine étendue, des endroits que les gens peuvent visiter, où ils peuvent se reposer ou se livrer à des activités scientifiques ou culturelles.

Article 3 : Selon leurs valeurs esthétiques, culturelles, scientifiques, selon leurs qualités eu égard à l'environnement naturel et selon leurs proportions et leurs conditions de visite, on distingue trois types d'aires paysagères :

- les aires paysagères d'échelon municipal : le gouvernement local étudie les dossiers et prend les décisions.
- les aires paysagères d'échelon provincial : le gouvernement de la province étudie les dossiers et prend les décisions.
- les aires paysagères d'échelon d'Etat : le gouvernement de la province monte les dossiers soumis au gouvernement central qui prend la décision finale.

Article 4 : Le département de l'Environnement et de la Construction Urbaine et Rurale de l'Etat a en charge la gestion générale de l'aire paysagère du pays. Le département de l'Environnement et de la Construction Urbaine et Rurale de gouvernement local est responsable de la gestion de l'aire paysagère de sa région.

Article 5 : Un gouvernement local doit être créé dans chaque région où se trouve une aire paysagère. Il a en charge la gestion générale de l'aire paysagère pour tout ce qui concerne la préservation, l'utilisation, le projet et la construction. L'aire paysagère n'ayant pas de gouvernement local doit créer un organisme de gestion qui sera responsable de la gestion sous la direction du gouvernement supérieur. Tous les acteurs impliqués dans l'aire paysagère sont sous la direction d'organisme local pour les projets et pour la gestion.

Article 6 : Un projet touristique doit être effectué dans chaque aire paysagère contenant les points suivants :

- définir la nature d'aire paysagère
- prendre la mesure de l'aire paysagère et de sa zone de protection extérieure
- différencier la zone de visite et les autres
- prendre des mesures de protection et d'exploitation des ressources touristiques

- évaluer la capacité d'accueil et organiser la gestion des activités touristiques
- mettre en place les équipements de service, publics ou autres
- estimer les investissements et sa rentabilité
- autres mesures nécessaires

Article 7 : Le projet touristique d'une aire paysagère doit être établi par les experts concernés, sous la direction du gouvernement local. L'avis des experts, des populations locales et l'évaluation des projets est nécessaire. Après la présentation d'un projet d'aire paysagère mené par le département concerné, sa validation dépend du gouvernement local.

Article 8 : Personne n'a le droit de s'approprier la terre d'une aire paysagère. L'environnement naturel d'une aire paysagère doit être strictement protégé et on n'a pas le droit de le détériorer ou de le modifier. A l'intérieur de l'aire paysagère comme à la périphérie, les constructions doivent rester en harmonie avec le paysage. Aucun équipement susceptible d'abîmer le paysage, de polluer l'environnement naturel, d'entraver les visites n'est toléré dans l'aire paysagère. Dans la zone massivement fréquentée par les touristes, on ne peut construire d'hôtels, d'équipements d'accueil ni de sanatoriums. A l'exception de certains travaux de protection indispensables, aucune construction n'est tolérée sur les sites les plus protégés.

Article 9 : Les activités comme le boisement, la prévention du feu, la prévention des maladies forestières dans une aire paysagère sont nécessaires pour qu'on puisse mieux préserver les arbres et les plantes, les animaux et leurs habitats. Les arbres dans l'aire paysagère et à la périphérie doivent être protégés selon les règles et l'abattage des arbres est interdit. Des activités comme l'herborisation seraient possibles à condition que ce soit avec l'accord de l'organisme de gestion et de respecter les normes de cueillette émanant des autorités.

Article 10 : Un travail d'investigation et d'identification sur les arbres et plantes rares et sur les sites culturels dans une aire paysagère doit être effectué. Les réglementations concernées doivent être élaborées et appliquées.

Article 11 : L'exploitation des ressources touristiques, l'amélioration des infrastructures, des équipements d'accueil, des conditions de visite dans une aire paysagère n'est permise que si on respecte les étapes d'un projet touristique dûment validé. Le nombre de visiteurs dans une aire paysagère est limité. On doit respecter la capacité d'accueil prévue par le projet.

Article 12 : Certaines activités exaltant le patriotisme, promouvant les connaissances en matière de sciences, d'histoire et de culture sont encouragées dans une aire paysagère.

Article 13 : L'organisation de la sécurité doit être renforcée dans une aire paysagère.

afin de mieux protéger les visiteurs et le site. Les habitants et les visiteurs doivent respecter les réglementations, prendre soin du site, des arbres, des plantes, des animaux et de tous les équipements d'accueil.

Article 14 : Les individus ou l'unité administrative apportant une contribution importante dans la protection de l'aire paysagère doivent recevoir une prime attribuée par le gouvernement local et l'organisme de gestion concerné.

Article 15 : Les atteintes aux réglementations ci-dessus et ci-dessous doivent être sanctionnées pénalement ou administrativement :

- Les actions comme l'appropriation illégale de la terre d'une aire paysagère et la construction illicite doivent être punies financièrement selon leur gravité
- Les dommages apportés au site, ou aux plantes, la chasse et la pollution au sein de l'aire paysagère doivent être punis financièrement selon leur gravité.
- L'organisme de gestion concerné doit avertir et punir les auteurs d'actions visant à troubler l'ordre ou la sécurité du site. La police l'interviendra selon la gravité de la situation.

Les atteintes aux lois concernant la forêt, la protection de l'environnement et la sauvegarde du patrimoine historico-culturel doivent être punies selon la législation en vigueur.

Article 16 : Le département de l'Environnement et de la Construction Urbaine et Rurale de l'Etat a l'obligation d'explication pour les réglementations ci-dessus. Les modalités d'exécution seront édictées sous son autorité.

Article 17 : L'exécution de ces réglementations se fera à partir du jour de la publication.

**Annexe N 2 : Réglementations du Management de l'Aire Paysagère (septembre
2006)**

1^{ère} Partie : Règlement Général

Article 1 : Afin de renforcer la gestion des aires paysagères ; de protéger efficacement et d'exploiter raisonnablement les ressources naturelles des aires paysagères, cette réglementation a été élaborée.

Article 2 : Cette réglementation est valable pour la fondation, la planification générale, la préservation, l'exploitation et la gestion des aires paysagères. Les aires paysagères sont des endroits présentant une valeur esthétique, culturelle ou scientifique, proposant des paysages naturels ou culturels assez concentrés, offrant de beaux paysages, et atteignant une certaine étendue, des endroits que les gens peuvent visiter, où ils peuvent se reposer ou se livrer à des activités scientifiques ou culturelles.

Article 3 : L'Etat gère les aires paysagères dans une optique de planification scientifique, de gestion synthétique, de protection générale et pour une utilisation durable.

Article 4 : L'administration locale veille à la protection, sur l'utilisation et la gestion générale de ces aires.

Article 5 : Le Ministère de la Construction du Conseil de l'Etat joue le rôle de contrôle et de gestion générale de l'ensemble des aires dans tout le pays. Les autres Ministères du Conseil de l'Etat concernés jouent aussi leur rôle de contrôle et de gestion générale dans les aires concernées selon leur responsabilité

Article 6 : Ministère ou simple particulier, chacun se trouve investi d'une responsabilité dans la protection des ressources naturelles des aires paysagères, et a le droit d'interdire ou d'intervenir contre toute action d'endommagement des ressources naturelles des aires.

2^{ème} partie : La création

Article 7 : C'est dans le but de protéger et d'utiliser raisonnablement les ressources naturelles qu'on a créé les aires paysagères. Les aires paysagères nouvellement créées ne doivent pas se chevaucher ou se substituer, même partiellement à des réserves naturelles. Pour les aires paysagères déjà créées et qui recoupent des réserves naturelles, la planification des deux sortes d'espaces doit être adaptée à la fois à l'une et à l'autre.

Article 8 : Les aires paysagères relèvent de deux échelons : national et provincial. Les sites naturels et culturels reflétant de grands événements historiques nationaux, et restant plus ou moins à l'état naturel, peuvent faire une demande d'adhésion à la liste des aires paysagères d'échelon national. Ceux ayant une valeur du niveau provincial peuvent faire une demande d'adhésion dans les aires paysagères d'échelon provincial.

Article 9 : La demande d'adhésion dans les aires paysagères doit fournir les documents ci-dessous :

- L'état général des ressources naturelles des aires ;
- La surface demandée pour les aires générales et pour la zone de protection ;
- Les caractéristiques et les objectifs de la protection des aires paysagères demandées ;
- Les conditions de visite dans les aires paysagères demandées ;
- Le contenu et le résultat de la négociation avec les propriétaires ou utilisateurs des ressources ou maisons à l'intérieur des aires ;

Article 10 : Pour demander l'adhésion dans les aires paysagères d'échelon national, il faut que les autorités locales de niveau provincial en fassent la demande. Ensuite le Ministère de la Construction du Conseil d'Etat, le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Sylviculture, le Ministère du Patrimoine se réunissent pour étude et validation. C'est le Conseil d'Etat qui va prendre la décision pour les aires paysagères d'échelon national.

Pour demander l'adhésion dans les aires paysagères d'échelon provincial, il faut que l'autorité locale du niveau de la ville en fasse la demande. Ensuite, le gouvernement provincial, le Ministère de la construction niveau provincial et les autres Ministères concernés se réunissent pour étude et validation. C'est le gouvernement provincial qui prendra la décision pour les aires paysagères de niveau provincial.

Article 11 : Le droit de propriété et d'utilisation des ressources naturelles ou des habitations dans les aires paysagères doit être protégé. Avant la demande d'adhésion dans les aires paysagères, il faut négocier suffisamment avec les utilisateurs ou les propriétaires des ressources naturelles des aires. Le préjudice subi par les utilisateurs ou les propriétaires en raison de la création des aires paysagères doit être suffisamment compensé financièrement.

3^{ème} partie : Planification

Article 12 : La planification des Aires Paysagères se compose d'une planification générale et d'une planification explicative.

Article 13 : La planification générale doit assurer l'harmonie entre homme et nature, le développement régional et l'évolution économique et culturelle. Il faut privilégier la protection de la nature dans les aires. En cas de conflit entre le développement et la protection, le développement doit céder le pas à la protection. De plus, l'aire

paysagère doit accentuer ses caractéristiques naturelles, culturelles.

La planification générale est chargée

- de l'évaluation des ressources paysagères ;
- des actions de protection des ressources biologiques, de la répartition des constructions importantes;
- de la structure fonctionnelle et de la répartition spatiale des aires;
- de la surface d'autorisation d'exploitation et d'interdiction d'exploitation;
- de la capacité d'accueil ;
- de la planification de certains projets spécifiques.

Article 14 : La planification générale d'une aire paysagère doit être effectuée dans les deux ans suivant sa création officielle. Et cette planification est valable pendant 20 ans.

Article 15 : La planification explicative doit adapter les conditions de la zone de protection stricte et celles de la zone tampon. Il faut définir le choix du lieu, la répartition de la construction des infrastructures, des équipements de loisirs dans les aires ; il faut également définir la surface de la construction et la condition de la planification des aires. La planification explicative doit respecter la planification générale.

Article 16 : L'élaboration d'une planification touristique des aires paysagères d'échelon national doit être organisée par l'autorité locale de niveau provincial. Celle des aires paysagères d'échelon provincial doit être organisée par l'autorité locale du niveau de la ville.

Article 17 : L'organisme qui prend en charge l'élaboration de la planification touristique des aires paysagères doit être très qualifié et le moyen de choisir l'organisme adéquat doit donner lieu à une compétition équitable. Cette planification touristique des aires paysagères doit être élaborée en respectant les lois du pays.

Article 18 : Les avis des organismes et experts concernés et du public sont très importants pour l'élaboration d'une planification touristique. En cas de nécessité, une réunion publique entre l'administration locale, les experts, le public peut être organisée pour régler les problèmes. Dans les documents de la demande d'adhésion dans les aires paysagères, il faut également concilier les avis des experts concernés et du public. Le compte rendu des avis acceptés et ou rejetés doit être effectué et justifié.

Article 19 : Après avoir été étudiée et validée par le gouvernement provincial concerné, la Planification Touristique Générale des aires paysagères d'échelon national doit être transmise au Conseil d'Etat qui rendra la décision finale. Après avoir été étudiée et validée par le Ministère de la construction de niveau provincial, la Planification Touristique Explicative des aires paysagères doit être transmise au Ministère de la Construction d'Etat qui rendra la décision finale.

Article 20 : Le gouvernement provincial étudie la Planification Touristique Générale des aires paysagères d'échelon provincial et rend la décision finale. En ce qui concerne la Planification Touristique Explicative des aires paysagères d'échelon provincial, c'est le Ministère de la Construction de niveau provincial qui rendra la décision finale.

Article 21 : Après avoir eu le feu vert, la Planification Touristique des aires paysagères est portée à la connaissance du public. Les organismes ou les personnels à l'intérieur des aires doivent respecter la Planification Touristique des aires paysagères validée.

Article 22 : Il est interdit de modifier la Planification Touristique des aires paysagères validée. En cas de nécessité de modification, il faut attendre l'aval des autorités supérieures concernées. Une compensation financière pour les individus ou les organismes concernés en raison de cette modification pourra éventuellement être proposée.

Article 23 : Deux ans avant l'expiration de la Planification Touristique Générale des aires paysagères, l'organisme concerné doit organiser une étude d'évaluation afin de déterminer s'il y a lieu d'en établir une nouvelle. Avant l'élaboration et la validation de la nouvelle planification, elle reste toujours valable.

4^{ème} partie : La protection

Article 24 : Les sites et l'environnement naturel des aires paysagères doivent être strictement protégés en fonction des principes du développement durable et il est interdit de les modifier ou de les détruire. Les réglementations concernant la protection des ressources naturelles des aires doivent être élaborées par l'organisme de gestion. Les habitants dans les aires et les visiteurs doivent respecter l'environnement naturel.

Article 25 : L'organisme de gestion doit faire une étude approfondie sur les sites importants et élaborer les réglementations de protection qui les concernent.

Article 26 : Les activités ci-dessous sont interdites dans les aires paysagères :

- l'exploitation des mines et des carrières, la construction de tombes endommageant la topographie et l'habitat des plantes et des animaux ;
- l'installation d'équipements explosifs, inflammables, radioactifs, toxiques, corrodants ;
- le rejet de déchets.

Article 27 : Il est interdit de contrevenir à la Planification Touristique Générale des aires. Dans la zone de protection des aires, il est interdit de construire des hôtels, des

centres de formation ou d'autres équipements sans rapport avec la protection des ressources naturelles. En ce qui concerne les équipements existants, ils devront être démolis au fur et à mesure selon les réglementations en vigueur.

Article 28 : Les activités à l'intérieur des aires qui ne contreviennent pas aux articles 26 et 27 peuvent être autorisées par l'organisme de gestion des aires sous réserve de respecter les réglementations concernées. Les grandes constructions comme celle des téléphériques dans les aires doit être autorisée par le Ministère de la Construction d'Etat.

Article 29 : Les activités décrites ci-dessous doivent avoir l'autorisation de l'organisme de gestion des aires.

- l'affichage de publicités commerciales ;
- l'organisation d'activités de loisir ;
- l'organisation d'activités pouvant modifier l'environnement aquatique ;
- les activités pouvant dégrader l'environnement écologique.

Article 30 : Les projets de construction dans les aires doivent respecter la Planification Touristique Générale des aires et s'harmoniser dans le paysage. Ils ne doivent pas endommager les sites, polluer l'environnement et déranger la visite. Les entreprises de construction dans les aires doivent fournir les projets de prévention de la pollution et de réparation éventuelle. Les ressources naturelles comme l'eau, les plantes, les animaux ainsi que la topographie doivent être respectées au maximum dans le cas de nouvelles constructions.

Article 31 : L'Etat établit le système informatique de gestion de l'ensemble des aires paysagères d'échelon national dans un but de surveillance et de contrôle de la protection des ressources naturelles. L'organisme de gestion doit établir un rapport sur l'état de la planification des aires et la protection des ressources naturelles comme la terre et la forêt par exemple chaque année au Ministère de la Construction du Conseil d'Etat.

5^{ème} partie : L'utilisation et la gestion

Article 32 : L'organisme de gestion des aires paysagères doit protéger la culture locale et sensibiliser les visiteurs aux traditions et à l'histoire de la région.

Article 33 : L'organisme de gestion des aires paysagères est tenu d'utiliser raisonnablement les ressources, d'améliorer le transport et l'accessibilité, d'offrir l'équipement d'accueil et d'améliorer les conditions de visite. L'installation de panneaux de signalisation, d'alerte et de sécurité est recommandée pour une meilleure visibilité auprès des visiteurs.

Article 34 : Les activités religieuses sont autorisées si elles respectent les lois

concernés. La protection des vestiges ou des réserves naturelles à l'intérieur des aires paysagères doit respecter les lois du pays.

Article 35 : Le Ministère de la Construction de l'Etat doit évaluer, examiner, surveiller et contrôler l'application de la Planification Touristique Générale des aires et la protection des ressources naturelles. En cas de problème, le Ministère de la Construction intervient et l'organisme de gestion corrige.

Article 36 : La sécurité est une préoccupation majeure : il faut la garantir aux visiteurs. Les activités touristiques n'offrant pas cette garantie sont interdites dans les aires.

Article 37 : La vente des billets d'entrée est du ressort de l'organisme de gestion. Le prix du billet d'entrée s'établit selon les procédures en vigueur. L'organisme de gestion doit lancer des appels d'offres pour les projets de transport et de services afin de choisir le mieux disant tout en respectant la Planification Touristique Générale. Un contrat doit être signé entre l'organisme de gestion et l'exploitant dans le but de bien définir les droits et les devoirs de chacun. L'exploitant doit verser une contribution pour l'utilisation des ressources naturelles des aires.

Article 38 : Les recettes des billets d'entrée et celles d'utilisation des ressources naturelles doivent être claires. Les deux recettes sont destinées à la protection et à la gestion des ressources naturelles et pour la compensation financière des dommages éventuels de leurs propriétaires ou utilisateurs. Le procédé concret doit être établi par les Ministères des Finances et de la Construction de l'Etat.

Article 39 : Les activités commerciales sont interdites à l'organisme de gestion qui n'a pas non plus le droit de confier la planification touristique, la gestion et la surveillance des aires à des entreprises privées ou à un individu. Les gestionnaires ne peuvent pas travailler dans des entreprises privées.

6^{ème} partie : La responsabilité juridique

Article 40 : En cas d'infraction comme décrit ci-dessous, l'organisme de gestion possède le droit d'intervenir pour faire cesser les activités qui contreviennent aux lois, faire démolir dans un certain délai, infliger des amendes entre 500 000 yuan (50 000€) et 1 000 000 yuan (100 000 €).

Sont répréhensibles :

- les activités qui endommagent les sites, les plantes et la topographie des aires, comme l'exploitation de la montagne, de carrières, de mines ;
- la construction d'équipements explosifs, inflammables, radioactifs, toxiques, corrodants ;
- la construction d'hôtels, de centres de formation par exemple, dans la zone de

protection d'une aire paysagère ;

Article 41 : En cas d'infraction comme des constructions interdites dans les aires, l'organisme de gestion des aires peut faire arrêter les constructions, les faire démolir dans un certain délai, réquérir des amendes entre 20 000 yuan (2 000€) et 50 000 yuan (5 000€) contre l'individu concerné ou de 200 000 yuan (20 000€) à 500 000 yuan (50 000€) contre les entreprises concernées.

Article 42 : En cas d'infraction comme la construction de téléphériques dans les aires paysagères d'échelon national sans l'autorisation du Ministère de la Construction de l'Etat, les responsables seront recherchés et les gestionnaires concernés seront sanctionnés. En cas d'infraction aux lois, la responsabilité juridique devra être établie.

Article 43 : En cas d'infraction comme la construction de tombes, les personnes concernées subiront des amendes entre 1 000 yuan (100 €) et 10 000 yuan (1 000€).

Article 44 : Les rejets de déchets sont passibles d'une amende de 50 yuan (5€).

Article 45 : En cas d'infraction, les activités décrites ci-dessous et entreprises sans l'aval de l'organisme de gestion, les personnes ou les entreprises concernées sont passibles d'amendes entre 50 000 yuan (5 000€) et 100 000 yuan (10 000€) pour les infractions les plus graves, les amendes sont comprises entre 100 000 yuan (10 000€) et 200 000 yuan (20 000€). Il s'agit de :

- l'affichage de publicités commerciales ;
- l'organisation d'activités de loisir ;
- l'organisation d'activités pouvant modifier l'environnement aquatique;
- les activités pouvant nuire à l'environnement écologique.

Article 46 : Les activités de construction pouvant occasionner des dommages aux sites, à l'eau, aux animaux et aux plantes, à la topographie dans les aires sont punies d'amendes entre 20 000 yuan (2 000€) et 100 000 yuan (10 000€).

Article 47 : En cas de manquement à leurs obligations, le Ministère de la Construction, les administrations ou les personnes concernées peuvent être sanctionnés pour :

- la construction de zones d'exploitation économique à l'intérieur des aires ;
- la Planification Touristique Générale qui n'aurait pas été définie dans un délai de deux ans suivant la création des aires ;
- le choix d'organisme de planification non qualifié ;
- le commencement des activités d'exploitation des aires avant l'acceptation par la Planification Touristique Générale ;
- la modification de la Planification Touristique Générale sans autorisation ;
- la négligence du devoir de contrôle de gestion des aires.

Article 48 : En cas d'infraction, les activités décrites ci-dessous doivent être corrigées par l'organisme de gestion ou l'administration locale concernée. Dans les cas les plus graves, les gestionnaires concernés doivent être punis.

- l'accueil de visiteurs dépassant le seuil de capacité ou l'autorisation de visites dans des endroits non sécurisés ;
- le manque d'installation des panneaux d'indication, d'explication, d'investigation;
- les activités commerciales ;
- confier le devoir de la planification touristique, la gestion et la surveillance des aires aux entreprises privées ou à un individu ;
- l'admission du travail cumulé des gestionnaires dans les entreprises touristiques privées ;
- l'admission de certaines constructions qui ne correspondent pas avec les instructions de la Planification Touristique Générale ;
- négligence des infractions aux lois dans les aires.

Article 49 : En cas d'infraction, les activités contre le premier alinéa de l'Article 40, les Articles 41, 43, 44, 45 et 46 déjà sanctionnées par l'organisme concerné, ne seront pas sanctionnées par l'organisme de gestion des aires.

Article 50 : En cas d'infraction, les activités contre le premier alinéa de l'Article 40, les Articles 41, 43, 44, 45 et 46 qui ont lésés les intérêts personnels, du public ou du pays, les personnes ou les entreprises concernées sont responsables civilement.

Article 51 : Selon cet article, la démolition des constructions non conformes à l'intérieur des aires doit être acceptée par les personnes ou les entreprises concernées, qui peuvent déposer un recours auprès du tribunal quinze jours avant la date de démolition prévue.

7^{ème} partie : Additif

Article 52 : Cette réglementation est applicable à partir du 1^{er} décembre 2006.

Annexe N°3 : Les Parcs nationaux des Etats-Unis Chronologie¹¹⁹

1872 : Le Congrès américain décide de la création du parc national de Yellowstone, sur plus de 800 000 hectares de terre du Wyoming et du Montana. Il s'agit d'un « parc public ou terrain de loisirs mis à la disposition de la population à des fins récréatives ».

1890-1916 : Le Congrès autorise la création de treize autres parcs aux paysages spectaculaires, dont les parcs nationaux de Mount Rainer dans l'Etat du Washington, de Yosemite en Californie et de Rocky Mountain ou Colorado. Tous les sites ainsi désignés se trouvent dans l'Ouest américain.

1906 : L'adoption de la loi intitulée *Antiquities Act* (loi relative aux monuments anciens) reconnaît l'importance de préserver les sites amérindiens précolombiens et donne aux présidents américains carte blanche pour déclarer comme monuments nationaux des sites importants. En 1909, 18 sites avaient été inscrits sur la liste des monuments nationaux par le président Theodore Roosevelt.

1916 : Le Congrès adopte une loi portant création du Service des parcs nationaux (PNS), qui relève du ministère américain des affaires intérieures et des domaines et a pour mission de gérer les 35 parcs et monuments dépendant de ce ministère.

1926 : Le Congrès autorise la création des parcs nationaux de Shenandoah, Great Smoky Mountains et Mammoth Cave dans les Appalaches. L'établissement de parcs dans l'est des Etats-Unis permet à une plus grande partie de la population de profiter des parcs et accroît le soutien accordé au système des parcs au Congrès.

1930 : Pour la première fois, des lieux sont inscrits sur la liste des parcs pour leur importance dans l'histoire nationale plus que pour leur beauté naturelle. Il s'agit notamment du lieu de naissance de George Washington en Virginie et de l'endroit où les Anglais se sont rendus aux forces américaines en 1783, mettant ainsi fin à la guerre d'Indépendance.

1933 : La gestion des parcs et des monuments nationaux est regroupée au sein du Service des parcs nationaux, qui occupe dorénavant des sites relevant auparavant du ministère de la Guerre et du Service des forêts.

Le Corps civil de conservation (CCC) est créé dans le cadre du programme du New Deal, mis en place par le président Franklin D. Roosevelt pour lutter contre la dépression économique. En l'espace de quelques années, plus de 120 000 membres du CCC construisent dans les parcs nationaux des pistes de randonnée, des chalets et des installations touristiques.

¹¹⁹ Source: *The National Parks: Shaping the system*. 2005, Service des parcs nationaux.

1935 : La loi intitulée *Historic Sites Act* (loi sur les sites historiques) est adoptée. Elle porte création d'une <<politique nationale de préservation, pour l'usage du public, des lieux, bâtiments et objets historiques revêtant une importance sur le plan national, sources d'inspiration et d'intérêt pour le peuple des Etats-Unis>>. Le Service des parcs nationaux est doté de vastes pouvoirs afin de mettre en œuvre cette politique.

1936 : La loi intitulée *Park, Parkway, and Recreation Study Act* (loi sur l'étude des parcs, routes naturelles et loisirs) est adoptée. Elle permet au Service national des parcs de coopérer avec d'autres organismes publics pour planifier des routes et des installations dans les parcs, à l'échelle fédérale, étatique et locale.

1941-1945 : La Seconde Guerre mondiale réduit considérablement le budget accordé aux parcs, ainsi que les visites du public dans les parcs.

1958-1962 : Le Congrès établit la Commission d'études des loisirs en plein air, chargée d'effectuer une étude quadriennale portant sur plusieurs questions : les désirs et besoins du peuple américain en matière de loisirs en plein air, les possibilités de loisirs existants pour répondre à ces besoins et les mesures et programmes nécessaires à l'avenir.

1963 : Un comité consultatif dirigé par le biologiste A. Starker Leopold recommande de réformer en profondeur la gestion des ressources naturelles et des systèmes écologiques pratiquée par le Service national des parcs.

1964 : La loi intitulée *National Wilderness Preservation System Act* (loi sur le système de préservation de la nature sauvage nationale) est adoptée. Elle vise à protéger les zones << où la terre et ses formes de vie ne sont pas encombrées par l'homme, où l'homme lui-même n'est qu'un visiteur qui ne fait que passer >>.

1965 : La loi intitulée *Land and Water Conservation Fund Act* (loi sur le fonds de préservation de la terre et de l'eau) est adoptée. Elle permettra par la suite d'affecter à l'acquisition de parcs fédéraux et étatiques une partie des recettes provenant de la vente de billets d'entrée et de biens excédentaires et d'autres sources de revenu.

1966 : La loi intitulée *National Historic Preservation Act* (loi sur la préservation des sites historiques nationaux) place tous les parcs historiques sur le registre national des lieux historiques et autoriser les responsables de la préservation, à l'échelle étatique et fédérale, à passer en revue la gestion des sites historiques.

1968 : Le président Lyndon Johnson promulgue les lois intitulées *National Trails System Act* (loi sur le système national des pistes et sentiers) et *National Wild and Scenic Rivers System Act* (loi sur le réseau national des rivières sauvages et touristiques). La première loi prévoit, pour la première fois, la création de pistes de randonnée accessibles depuis les zones urbaines et de pistes touristiques dans des

régions reculées. La loi sur les rivières définit la politique nationale de préservation de certaines rivières qui « présentent des caractéristiques remarquables sur le plan des paysages, des loisirs, de la géologie, de la vie aquatique et de la faune et de la flore, de l'histoire ou de la culture ou pour toute autre raison similaire ».

1970 : Le Congrès adopte la loi intitulée *General Authorities Act* (loi sur les pouvoirs généraux), qui officialise les mesures du Service des parcs nationaux nécessitant une approche différente de la gestion des sites naturels et historiques et des lieux de loisirs.

1978 : La loi intitulée *National Parks and Recreation Act* (loi sur les parcs nationaux et parcs de loisirs) ajoute 15 nouveaux sites au système des parcs. Le Parc national de loisirs des montagnes de Santa Monica, en Californie, figure parmi ces sites. Il offre des paysages allant de terrains montagneux accidentés à des plages de sable et des rivages rocailloux.

1980 : La loi intitulée *Alaska National Interest Lands Conservation Act* (loi sur la préservation des terres présentant un intérêt pour la nation en Alaska) est adoptée. Elle augmente de 50% la superficie des terres dépendant du Service des parcs nationaux, qui atteint ainsi près de 20 millions d'hectares.

1981 : Le programme de restauration et d'amélioration des parcs est lancé. Plus d'un milliard de dollars seront consacrés sur cinq ans au maintien et à la modernisation des ressources et des installations des parcs.

2006 : L'ancien président George W. Bush a présenté l'initiative du centenaire des parcs nationaux, qui crée à l'intention des parcs un fonds de contrepartie des contributions versées par les pouvoirs publics et des dons philanthropiques, à l'approche du centième anniversaire de la création du système.

Annexe N°4 : Les Parcs Naturels Régionaux en France :Chronologie¹²⁰

Décret du 1er mars 1967 : instituant les Parcs naturels régionaux

Décret du 24 oct.1975 : En modifiant le décret de 1967, régions ont l'initiative de la création des Parcs

Loi de janvier 1982

- Décentralisation confirmant la compétence des Régions en matière de PNR
- Maintien du classement national par décret

Décret du 25 avril 1988 relatif aux Parcs naturels régionaux

- Renouvellement du classement tous les 10 ans
- Reconnaissance rôle socio-économique et mission d'expérimentation

Loi du 8 janvier 1993 : Protection et la mise en valeur des paysages. Portée juridique des Chartes / Procédure et critères de classement

«**Loi Barnier** » **du 2 février 1995** : Renforcement de la protection de l'environnement : Obligation du syndicat mixte de gestion

«**Loi Voynet** » **du 25 janvier 1999** pour l'aménagement et le développement durable du territoire « Parc outil d'aménagement du territoire, contrat de Parc »

Loi du 13 décembre 2000 (SRU) : Solidarité et renforcement urbain
Compatibilités des documents d'urbanisme avec la Charte

Loi n°2003-591 du 2 juillet 2003 : Soumission de la Charte à enquête publique

Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux, Parcs naturels marins, Parcs naturels régionaux. Durée de classement portée à 12 ans.

¹²⁰ Source : <http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil/>

Annexe N ° 5 : Chartes des écomusées¹²¹

Définition

Article I : L'écomusée est une institution culturelle assurant, d'une manière permanente, sur un territoire donné avec la participation de la population, les fonctions de recherche, conservation, présentation, mise en valeur d'un ensemble de biens naturels et culturels, représentatifs d'un milieu et des modes de vie qui s'y succèdent.

Objectifs

Article II : Les missions définies à l'article I sont réalisées par la mise en œuvre notamment des actions suivantes :

- Etablissement de l'inventaire du patrimoine mobilier et immobilier de l'écomusée.
- Conservation physique et présentation des collections d'objets et de documents relatifs à ce territoire.
- Organisation d'expositions, animations et autres manifestations.
- Enrichissement des collections sous forme d'achats, dons ou legs, mise en œuvre de collectes, conclusion de conventions, après avis de la direction des musées de France avec les personnes possédant une fraction de ce patrimoine.
- Etude, en liaison avec les services régionaux de l'Inventaire général, des éléments significatifs du patrimoine local, mobilier, immobilier, situés sur l'aire de rayonnement de l'écomusée.
- Proposition aux instances compétentes des mesures de protection nécessaires pour des biens in situ qu'il n'est pas envisagé d'acquérir.
- Définition et mise en œuvre de programmes de recherche, conduites avec l'aide des organismes d'enseignement et de recherche, si possible à l'échelon régional, dans le cadre de l'écomusée, sur les pratiques, les savoirs, l'organisation sociale des habitants.
- Formation de spécialistes (conservateurs, enseignants, chercheurs, techniciens) en coopération avec les organismes d'enseignement et de recherche.
- Conservation et communication des données de la recherche.
- Elaboration et mise en œuvre avec l'aide des établissements scolaires et universitaires d'actions de sensibilisation et de diffusion.
- Présentation pédagogique du territoire sur lequel est installé l'écomusée.

Statut de l'écomusée

Article III : La maîtrise d'ouvrage d'un écomusée peut-être assurée par une collectivité locale, un établissement public, un syndicat mixte, une association, une

¹²¹ source: www.fems.asso.fr site de la Fédération des Ecomusées et des Musées de Société (FEMS)

fondation.

Statut des collections

Article IV : Le patrimoine naturel et culturel de l'écomusée se compose de biens mobiliers et immobiliers fongibles et immatériels.

Il est aliénable et imprescriptible. Pour les biens fongibles ces caractères s'attachent à l'espèce ou la race dont ils sont représentants. Pour les biens mobiliers qui témoignent du monde industriel, ils s'attachent à la série dont ils se présentent comme exemplaire.

Les acquisitions, l'acceptation définitive d'un don ou d'un legs par un écomusée, doivent être précédées d'un avis du ministère de la Culture après consultation du conseil artistique de la Réunion des musées nationaux.

En cas de fermeture définitive de l'écomusée ou de dissolution de l'organisme propriétaire, ses biens sont attribués, après avis de la direction des musées de France, à un organisme ayant des fins, un statut analogue et situé sur le même territoire.

Fonctionnement de l'écomusée

Article V : Le fonctionnement de l'écomusée est déterminé par les règles qui régissent la gestion des établissements qui en ont la charge.

Toutefois, la spécificité des écomusées se traduira par la mise en place de trois comités devant garantir la qualité scientifique de l'entreprise et assurer la participation effective de tous les intervenants.

Selon la nature juridique de l'écomusée, selon son importance, le système des trois comités pourra recevoir une formalisation plus ou moins poussée.

Article VI : les trois comités évoqués ci-dessus sont les suivants :

Le comité scientifique

Reflète de l'interdisciplinarité propre aux écomusées, il se compose des spécialistes de disciplines fondamentales et appliquées utiles à l'action de l'écomusée, telles que l'agronomie, l'archéologie, biologie, écologie, économie, ethnologie, géologie, histoire,

histoire de l'art, sociologie, etc ;

Il élabore le programme scientifique de l'écumusée, assiste le directeur de l'écumusée dans la mise en œuvre des actions arrêtées, il veille à la rigueur scientifique des propositions émanant du comité des usagers.

Le comité des usagers

Expression de la participation de la population à l'écumusée, il se compose des représentants des associations, et autres organismes qui font un usage régulier de l'écumusée et acceptent de collaborer à ses activités.

Il propose un programme d'actions, procède à l'évaluation et à l'appréciation des résultats obtenus.

Le comité de gestion

Il se compose de représentants des organismes qui financent l'écumusée, mettent à sa disposition des services, ont passé avec lui une convention portant concession de biens (départements ministériels, collectivités locales, secteur privé et autres organismes publics).

Sur le rapport du directeur, le comité examine le budget de l'écumusée, en contrôle l'administration et la gestion.

Article VII : Dans le cas de statut associatif le conseil d'administration est composé de représentants des trois comités ci-dessus.

Le directeur de l'écumusée

Article VIII : Il dirige l'écumusée, veille à l'étude, la conservation, la mise en valeur de son patrimoine assure la préparation et l'exécution du budget. Il assiste, avec voix consultative, aux réunions des trois comités.

Il est recruté sur la liste d'aptitude aux fonctions de conservateur de musées contrôlés dans les conditions fixées par le décret du 31 août 1945.

Il est choisi par l'organisme propriétaire de l'écumusée selon les procédures prévues par le statut de cet organisme.

Il peut être assisté d'un adjoint scientifique recruté selon les mêmes conditions.

Les autres personnels relèvent entièrement de l'écumusée et sont sous sa seule autorité. Leur statut obéit au droit commun de l'organisme employeur.

L'intervention du ministère de la Culture

Article IX : Elle est assurée conjointement par la direction des Musées de France et la direction du Patrimoine représentées localement par le directeur régional des Affaires culturelles. Elle peut prendre en particulier les formes suivantes :

La direction des Musées de France assure le contrôle scientifique de la conservation et de la présentation des biens de l'écomusée, apporte son aide scientifique et financière pour la réalisation des activités muséographiques suivantes : expositions, animations, restauration, acquisitions, catalographiques.

Elle peut également accorder des crédits d'investissement pour les travaux de gros œuvre ou d'aménagement intérieur entrepris par l'écomusée (rénovation, réaménagement de bâtiments existants, extensions, construction).

En revanche, elle ne peut apporter d'aide pour le fonctionnement courant de l'écomusée (dépenses de personnel en particulier).

La direction du patrimoine, sur proposition du Conseil du patrimoine ethnologique en liaison avec la direction des musées de France, apporte son concours scientifique et financier aux programmes d'actions de recherche et de sensibilisation entrepris dans le territoire de l'écomusée sur les pratiques, savoirs, organisations sociales et devenir de ses habitants.

La direction du Patrimoine instruit les mesures de protection et conservation in situ.

Parallèlement à l'action de ces deux directions, la Mission de développement culturel peut participer au montage administratif et financier d'opérations particulières.

L'aide de l'Etat en faveur des écomusées sera également mise en œuvre dans le cadre de procédures interministérielles pouvant associer d'autres départements ministériels (industrie, environnement, universités, agriculture, éducation, Datar et le fond d'intervention culturelle-FIC, etc).

**Annexe N°: Arrêté du 23 février 2007 arrêtant les principes fondamentaux
applicables à l'ensemble des parcs nationaux (FRANCE)**

NOR : DEVN0750092A (JORF du 6 avril 2007)

La ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu les résolutions Nos 713 et 810 du Conseil économique et social des Nations unies des 22 avril 1959 et 24 avril 1961 relatives aux parcs nationaux ;
Vu la convention sur la diversité biologique, adoptée à Rio de Janeiro le 22 mai 1992, publiée par le décret n°95-140 du 6 février 1995, ensemble notamment les décisions V/6 et VII/28 des conférences des Parties ;
Vu la convention européenne du paysage, adoptée à Florence le 20 octobre 2000 et publiée par le décret N°2006-1643 du 20 décembre 2006 ;
Vu la convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée à Paris le 17 octobre 2003 et approuvée par la loi n°2006-791 du 5 juillet 2006 ;
Vu le code de l'environnement, notamment son article R.-331-1 ;
Vu les Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées définies par l'Union mondiale pour la nature en 1994 ;
Vu le rapport intitulé <<Principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux>>, approuvé par le conseil d'administration de l'établissement public Parcs Nationaux de France en date du 5 décembre 2006 ;
Vu l'avis du comité interministériel des parcs nationaux en date du 15 janvier 2007 ;
Vu l'avis du Conseil national de protection de la nature en date du 16 janvier 2007 ;
Vu l'avis du conseil d'administration de l'établissement public Parcs nationaux de France en date du 24 janvier 2007 ;

Considérant que la politique emblématique des parcs nationaux s'inscrit dans le cadre d'une éthique de la responsabilité et participe la mise en œuvre de la charte constitutionnelle de l'environnement ;

Considérant que la reconnaissance internationale des parcs nationaux français est fonction de la compatibilité des principes fondamentaux qui leur sont applicables avec les Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées définies par l'Union mondiale pour la nature ;

Considérant que la promotion par l'Etat d'une gouvernance locale des parcs nationaux autour de projets de territoires, conçus à partir d'espaces à protéger, doit être conciliée avec le respect des engagements internationaux des parcs nationaux dont il est le garant,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La création d'un parc national vise à protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, dont la composition est déterminée en partie par certaines activités humaines respectueuses des espaces naturels qui concourent au

caractère du parc, tout en prenant en compte la solidarité écologique entre les espaces naturels du cœur et les espaces environnants concernés par une politique de protection, de mise en valeur de développement durable.

L'Etat promeut une protection intégrée exemplaire ainsi qu'une gestion partenariale à partir d'un projet de territoire afin de garantir une évolution naturelle, économique et sociale compatible avec le caractère du parc.

Art. 2. – La charte du parc national exprime un projet de territoire pour le cœur et le territoire des communes ayant vocation à adhérer à la charte du parc national, selon des modalités différentes pour ces deux espaces.

Elle prend en compte les grands ensembles écologiques fonctionnels afin de définir pour cet espace de vie une politique concertée de protection et de développement durable exemplaire, dans une vision partagée, adaptée aux espaces classés et, au terme d'évaluations périodiques, évolutive.

Elle tend à valoriser les usages qui concourent à la protection des paysages, des habitats naturels, de la faune et de la flore et du patrimoine culturel et à prévenir les impacts négatifs sur le patrimoine compris dans le cœur du parc. Elle définit des zones, leur vocation et les priorités de gestion en évaluant l'impact de chaque usage sur le patrimoine.

Elle structure en outre la politique de l'établissement public du parc national.

Art. 3. – Le cœur du parc national constitue un espace de protection et de référence scientifique, d'enjeu national et international, permettant de suivre l'évolution des successions naturelles, dans le cadre notamment du suivi de la diversité biologique et du changement climatique. Il est aussi un espace de découverte de la nature, de ressourcement et de tranquillité. La conservation des éléments matériels du caractère du parc, et notamment, à ce titre, la conservation de la faune, de la flore, des formations géologiques, du patrimoine culturel compris dans le cœur du parc ainsi que la préservation des pluralités de perception et de valeurs qui leur sont rattachées offrent aux générations présentes et futures une source d'inspiration, de culture et de bien-être dont l'Etat est garant.

Art. 4. – La gestion conservatoire du patrimoine du cœur du parc a pour objectif de maintenir notamment un bon état de conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore, les fonctionnalités écologiques et la dynamique des écosystèmes, d'éviter une fragmentation des milieux naturels et de garantir le maintien d'une identité territoriale. La maîtrise des activités humaines, dont la fréquentation du public, doit être suffisante pour garantir la protection du patrimoine du cœur du parc et garantir la conservation du caractère de celui-ci.

La charte du parc national doit notamment en ce sens :

1. Identifier les principaux éléments constitutifs du caractère du parc national ;
2. Identifier les espaces naturels de référence significatifs dans le cœur pouvant faire l'objet d'un classement en réserves intégrales ;
3. Encadrer l'exercice des activités pour garantir leur concours ou leur compatibilité

avec les objectifs de protection du patrimoine du cœur, en promouvant des pratiques respectueuses du milieu naturel ;

4. Définir et valoriser des bonnes pratiques environnementales favorables au maintien de la diversité biologique, notamment dans le secteur agricole, pastoral et forestier ;

5. Définir des règles d'esthétique dans le cœur en rapport avec le patrimoine culturel et paysagers ;

6. Prévenir un impact notable sur le patrimoine du cœur du parc, constitutive d'une altération du caractère du parc, par l'effet cumulé d'autorisation individuelles ;

7. Prendre en compte, le cas échéant, la culture, les modes de vie traditionnels, les activités et des besoins des communautés d'habitants vivant dans le cœur du parc, tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance des milieux naturels, et notamment forestiers.

L'établissement public du parc national promeut une gestion conservatoire du patrimoine du cœur du parc et organise sa mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs concernés. Il est responsable de la mise en œuvre des objectifs de protection et de la réglementation des activités.

L'Etat et l'ensemble de ses établissements publics contribuent à la mise en œuvre des objectifs de protection du patrimoine compris dans le cœur du parc, par leur implication scientifique, technique et, le cas échéant, financière.

Art. 5. – L'adhésion d'un organe délibérant d'une commune aux orientations et mesure de protection, de mise en valeur et de développement durable définies dans la charte du parc national pour le territoire des communes ayant vocation à adhérer à la charte du parc national a pour objectif de maintenir l'interaction harmonieuse de la nature et de la culture, en protégeant le paysage et en garantissant le maintien des formes traditionnelles d'occupation du sol et de construction, ainsi que l'expression des faits socioculturels.

Elle a également pour objectif de participer à la sauvegarde d'équilibres naturels fragiles et dynamiques compris dans le cœur du parc et le territoire des communes ayant vocation à adhérer à la charte du parc national qui déterminent notamment pour l'aire d'adhésion, quantitativement et qualitativement, le maintien et l'amélioration du cadre de vie et des ressources naturelles.

Par son adhésion, la commune :

1. S'engage à mettre en cohérence les activités projetées sur son territoire avec le projet de territoire défini par la charte et à prendre en compte les impacts notables de celles-ci sur le patrimoine du cœur du parc ;

2. Bénéficie de l'appellation protégée de commune du <<parc national>>, liée à une richesse patrimoniale de rang international, permettant une valorisation du territoire communal ainsi que des produits et services s'inscrivant dans un processus écologique participant à la préservation ou la restauration des habitats naturels, de la faune et de la flore ;

3. Bénéficie de l'assistance technique et de subventions de l'établissement public du parc national pour la mise en œuvre d'actions concourant à la mise en œuvre des

orientations et mesures prévues par la charte ;

4. Bénéficie de la prise en compte particulière du statut d'aire d'adhésion dans la programmation financière de l'Etat, notamment dans le cadre des contrats de projets Etat-régions ;

5. Rend les personnes physiques et morales situées sur son territoire mettant en œuvre des bonnes pratiques environnementales éligibles à certaines exonérations fiscales.

Art. 6. – L'aire d'adhésion, par sa continuité géographique et sa solidarité écologique avec le cœur, concourt à la protection du cœur du parc national, tout en ayant vocation à être un espace exemplaire en matière de développement durable.

Art. 7. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 février 2007

Annexe N 7: Le système de la division administrative en Chine

Un système à trois échelons: **province, district et canton** est appliqué aujourd'hui en Chine. La division en provinces, régions autonomes et municipalités relevant directement de l'autorité centrale couvre tout le pays. Les unités administratives au-dessous de l'échelon de la province et de la région autonome sont **les départements autonomes, les districts, les districts autonomes et les municipalités**. Au-dessous de l'échelon du district et du district autonome, les unités administratives sont **les cantons, les cantons ethniques et les bourgs**.

Les municipalités relevant directement de l'autorité centrale et les autres grandes municipalités sont divisées en arrondissements et districts. Dans les départements autonomes, s'applique la division en districts, districts autonomes et municipalités. Dans les régions autonomes, les départements autonomes et les districts autonomes, est appliqué l'autonomie régionale ethnique. Conformément à la Constitution de la République populaire de Chine, l'Etat peut créer en temps voulu une région administrative spéciale. Cette dernière relèvera directement du gouvernement central.

Aujourd'hui, la Chine est divisée en **23 provinces, 5 régions autonomes, 4 municipalités relevant directement de l'autorité centrale et 2 régions administratives spéciales** (voir le tableau suivant).

Unit és administratives de Chine

Nom	Chef-lieu	Superficie (km2)	Population à la fin de 2003 (million)
Municipalité de Beijing	Beijing	16 800	14,56
Municipalité de Tianjin	Tianjin	11 300	10,11
Province du Hebei	Shijiazhuang	190 000	67,69
Province du Shanxi	Taiyuan	156 000	33,14
Région autonome de Mongolie intérieure	Hohhot	1 183 000	23,80
Province du Liaoning	Shenyang	145 700	42,10
Province du Jilin	Changchun	187 000	27,04
Province du Heilongjiang	Harbin	469 000	38,15
Municipalité de Shanghai	Shanghai	6 200	17,11
Province du Jiangsu	Nanjing	102 600	74,06
Province du Zhejiang	Hangzhou	101 800	46,80
Province de l'Anhui	Hefei	139 000	64,10
Province du Fujian	Fuzhou	120 000	34,88
Province du Jiangxi	Nanchang	166 600	42,54
Province du Shandong	Jinan	153 000	91,25
Province du Henan	Zhengzhou	167 000	96,67
Province du Hubei	Wuhan	187 400	60,02
Province du Hunan	Changsha	210 000	66,63
Province du Guangdong	Guangzhou	186 000	79,54
Région autonome zhuang du Guangxi	Nanning	236 300	48,57
Province de Hainan	Haikou	34 000	8,11
Municipalité de Chongqing	Chongqing	82 000	31,30
Province du Sichuan	Chengdu	488 000	87,00
Province du Guizhou	Guiyang	170 000	38,70
Province du Yunnan	Kunming	394 000	43,76
Région autonome du Tibet	Lhasa	1 220 000	2,70
Province du Shanxi	Xi'an	205 000	36,90

Province du Gansu	Lanzhou	450 000	26,03
Province du Qinghai	Xining	720 000	5,34
Région autonome hui du Ningxia	Yinchuan	66 400	5,80
Région autonome uygur du Xinjiang	Urumqi	1 600 000	19,34
Région administrative spéciale de Hongkong	Hongkong	1 092	6,80 (au milieu de 2003)
Région administrative spéciale de Macao	Macao	24	0,45 (au milieu de 2003)
Province de Taiwan		36 000	22,61

Source : china.org.cn

Annexe N °8 : Questionnaire sur les touristes

- 1、 Votre sexe :
- 2、 Votre âge :
- 3、 D'où venez-vous:
- 4、 Votre niveau d'étude:
 - A. Lycée
 - B. Bac+1 ou +2
 - C. Bac+3
 - D. Bac+4
 - E. Bac+5 ou plus
- 5、 Votre profession :

A. étudiant	F. employé
B. agriculteur	G. militaire
C. professeur	H. commerçant
D. fonctionnaire	I. retraité
E. gestionnaire	J. autre profession
- 6、 C'est la première fois que vous visitez ce parc ?
 - A. Oui (passez à la question 8)
 - B. Non
- 7、 Vous êtes venu(e) combien de fois ?
 - A. 1 fois
 - B. 2 fois
 - C. 3 fois
 - D. plus de 3 fois
- 8、 Vous venez visiter ce parc avec qui ?
 - A. vos amis
 - B. votre famille
 - C. vos collègues
 - D. tout(e) seul(e)
- 9、 Avant de venir ici, avez-vous collecté des informations concernant l'aire paysagère de Wulingyuan ?
 - A. oui, beaucoup
 - B. oui, un peu
 - C. non (passez à la question 11)

10、 Par quels moyens connaissez vous l'Aire Paysagère de Wulingyuan? (choix multiple)

- A. télévision
- B. livre/magazine
- C. les amis et proches
- D. internet
- E. agence de voyage
- F. autres moyens

11、 Vous êtes venu et attiré par: (choix multiple)

- A. sa réputation
- B. son paysage
- C. ses animaux et ses plantes
- D. son prix
- E. l'influence des films tournés
- F. la culture locale

12、 Quels sites avez-vous visités ? (choix multiple)

- A. le site principal
- B. le musée culturel des Tujia
- C. le salon de peinture de Junsheng
- D. le parc culturel de Tujia
- E. le monastère taoïste de Zixia

13、 Sous quelles appellations connaissez-vous Wulingyuan ? (choix multiple)

- A. parc national
- B. patrimoine mondial
- C. aire paysagère d'échelon national
- D. parc géologique mondial

14、 Listez quelques animaux et plantes que vous connaissez de l'Aire Paysagère de Wulingyuan?

15、 Vous avez reçu des informations sur ces animaux et plantes par... (choix multiple)

- A. l'explication du guide local
- B. le panneau d'explication sur le site
- C. Internet
- D. des livres les concernant
- E. d'autres moyens (citez les ? _____)

16、 Pensez-vous que la construction de routes, d'hôtels et de téléphériques sur le site a beaucoup endommagé l'environnement naturel ?

- A. oui
- B. non

17、 Selon vous, y a-t-il un changement de la culture Tujia:

- A. Oui, beaucoup

- B. Oui, moyennement
- C. Oui, un peu
- D. Non, pas du tout
- E. Sans opinion

18、 Pensez-vous que ce changement reflète :

- A. Un progrès de la culture locale
- B. Un recul de la culture locale
- C. Sans opinion

19、 Reviendrez-vous une prochaine fois?

- A. Oui (expliquez) _____
- B. Non (expliquez) _____

20、 Allez-vous recommander la visite à vos amis et à vos proches?

- A. Oui
- B. Non

Merci de votre participation à cette enquête et nous vous souhaitons un bon voyage !

Annexe N 9 : Fiches d'entretiens (2008 et 2009)

1. Entretiens avec les gestionnaires

Objectifs des entretiens :

Comprendre le fonctionnement de la gouvernance de l'APW tant pour l'Administration du District de Wulingyuan que pour le Bureau de Gestion du Parc de Zhangjiajie ;

Comprendre aussi la coopération et la divergence entre ces deux organismes de gestion ;

Comprendre le fonctionnement des projets touristiques ;

Comprendre les politiques de protection menées par les gestionnaires ;

Comprendre la politique de démolition ;

Les questions :

1. Quelles fonctions pour l'ADW et le BGPZ ?
2. Quelles sont les communautés sous la responsabilité de l'ADW et celles sous la responsabilité du BGPZ ?
3. Comment travaillez-vous ensemble ?
4. Quelle est la politique de protection de l'APW ?
5. Quelle est la politique de développement de l'APW ?
6. Quel est le processus d'élaboration du Manuel de la Planification Touristique ?
7. D'où vient le budget pour les projets touristiques ?
8. Quelles activités promotionnelles avez-vous réalisées pour l'image de l'APW ? Quels en sont les résultats ?
9. Qui décide du prix du billet d'entrée et quelle est la répartition des recettes de la billetterie de l'APW ?
10. Quel est le contenu de la politique de démolition et pourquoi l'avoir choisie comme solution ?
11. Avez-vous rencontré des difficultés au cours de la réalisation de cette politique ? Votre objectif de départ a-t-il été atteint ?
12. Pensez-vous que la culture locale soit un atout supplémentaire pour l'APW et y a-t-il des projets en faveur de la culture locale en cours ?

Personnes interrogées :

A l'Administration du District de Wulingyuan :

M. Yu Kaiping, responsable de l'Administration du District de Wulingyuan

M. Gao Zhijun, responsable du Bureau des politiques touristiques générales du district de Wulingyuan

Mme. Liu, responsable du Bureau de la Construction du district de Wulingyuan

M. Chen, responsable de l'Office de Tourisme du district de Wulingyuan

Mme. Nie Liqun, responsable du Bureau de l'Infrastructure du district de Wulingyuan

M. Chen Hongquan, responsable du Bureau de la communication du district de Wulingyuan

Au Bureau du Parc de Zhangjiajie :

M. Li Jun, responsable du Parc National de Zhangjiajie

A la Mairie de la ville de Zhangjiajie :

M. Chen Cunyi, ancien responsable du Parc National de Zhangjiajie, actuellement adjoint au maire de Zhangjiajie

Mme. Xiong, responsable du Bureau des Statistiques de la ville de Zhangjiajie

Mme. Xiang Xiaoyan, vice-président du Bureau de la Culture de la ville de Zhangjiajie

Mr. Zhao, président de l'Association de la culture de Zhangjiajie

2. Entretiens avec les populations

Objectifs des entretiens :

- Connaître les métiers des populations ;
- Connaître leurs ressources économiques ;
- Comprendre le fonctionnement d'accueil touristique ;
- Connaître leur sentiment à l'égard du développement touristique de la région ;
- Connaître leurs avis sur la politique de démolition ;
- Comprendre la relation entre les populations et les autorités et entre les populations elles-mêmes.

Les questions posées:

1. Travaillez-vous dans le tourisme ? Quel est votre métier ?
2. D'où vient vos ressources économiques ?
3. Avez-vous constaté une amélioration de la situation économique depuis la 'mise en tourisme' de votre région ?
4. Bénéficiez-vous des retombées économiques venant du tourisme ? Les trouvez-vous équitables ? Pourquoi ?
5. Vous sentez-vous concernés par les projets touristiques de votre région et pourquoi ?
6. Quelle opinion avez-vous sur la politique de démolition ? Etes-vous plutôt pour ou contre et pourquoi ?
7. Quelle relation existe-t-il entre les communautés et les autorités ?
8. Quelle relation existe-t-il entre les communautés elles-mêmes ?
9. Etes-vous fier de votre culture ? A-t-elle connu une modification depuis la 'mise en tourisme' de votre région ?
10. Quels souhaits formulez-vous pour l'avenir du développement touristique de la région ?

Personnes interrogées :

Communautés à l'intérieur du site

Communauté de Yuanjiajie : Familles Zhou, Gong, Wan et Wang

Communauté du Mont Tianzi : Familles Zhang, Lei, Xiang et Bao

Communautés à la périphérie du site

Communauté de Wujiayu : Familles Zheng et Liu

Communauté de Luoguta : Familles Zhou et Pi

Communauté de Zhangjiajie : Familles Li et Liu

Communauté de Huanglonglu : Familles Nie et Zhang

Communauté de Baofenglu : Familles Kuang et Zhu

Communauté de Yejiyu : Familles Long et Liu

Communauté de Longbeiba : Familles Xiang et Yang

Communauté de Yangjiajie : Familles Xu et Xie

Communauté de Sinanyu : Famille Yan et Liang

Communautés à l'extérieur du site

Communauté de Yaozizhai :	Familles Song et Li
Communauté de Xiangjiaping :	Famille Xiang
Communauté de Huanghe :	Familles Huang et Wu
Communauté de Huajuanlu :	Famille de Zhu
Communauté de Yehuo :	Famille de Zhou
Communauté de Yujiazui :	Famille de Xin
Communauté de Qinglongya :	Famille de Yan
Communauté de Yanmen :	Famille de Xue

3. Entretien avec les guides locaux

Objectifs des entretiens :

Comprendre les itinéraires actuels et anciens de l'APW ;

Comprendre la relation entre itinéraires et intégration aux activités touristiques des populations concernées ;

Comprendre le mode de travail des guides locaux tant pour les touristes en groupe que pour les touristes individuels.

Les questions posées:

1. Quels itinéraires existent-ils à l'APW ?
2. Quel itinéraires existaient-ils avant ? Et pourquoi cette modification ?
3. Quelle relation existe-t-il entre itinéraires et intégration aux activités touristiques des populations concernées ?
4. Comment travaillent les guides locaux ?
5. Y a-t-il une différence entre le mode de travail du guide pour les touristes individuels et celui des touristes en groupe ? Laquelle ?

Personnes interrogées :

M. Liu Wei

M. Liu Aodong

Mlle. Long shu

M. Zhu

4. Entretien avec les agents de voyage

Objectifs des entretiens :

Comprendre le mode de travail des agences de voyage à l'APW ;

Comprendre la relation entre les agences de voyage et les populations travaillant dans les hébergements et comme guide local.

Les questions posées:

1. Quel type d'entreprise possédez-vous ?
2. Quel mode de travail avez-vous ?
3. Travaillez-vous aussi avec les populations proposant des chambres d'hôtes ou travaillant comme guide local ?
4. Quelle relation existe-t-il entre votre agence et vos fournisseurs ?
5. Quel prix proposez-vous aux touristes en groupe et quel prix proposez-vous aux touristes individuels ?

Personnes interrogées :

Mme. Kuang Ruiping, responsable d'une agence de voyage au district de Wulingyuan

M. Yi Jun, responsable d'une agence de voyage à la ville de Zhangjiajie